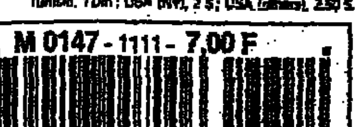
Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15799 – 7 F | SAMEDI 11 NOVEMBRE 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 1111 - 7,00 F

Les belligérants de l'ex-Yougoslavie enregistrent leurs premiers accords

Les Etats-Unis pressent les Bosniaques et les Croates de s'entendre

LES NÉGOCIATIONS sur l'ex-Yougoslavie, dont on était sans nouvelles depuis leur ouverture il y a dix jours, ont enregistré deux succès jeudi 9 novembre à Dayton (Ohio). Le président serbe, Slobodan Milosevic, a obtenu l'accord de son homologue bosniaque, Alija Izetbegovic, pour une levée partielle de l'embargo économique frappant la Serbie, afin de permettre la livraison de gaz domestique aux deux républiques à l'approche de l'hiver. D'autre part, un accord a été conclu entre Bosniaques et Croates, qui prévoit la réunification de la ville de Mostar, actuellement partagée entre les deux communautés, ainsi que le retour de réfugiés chassés de chez eux lors de la guerre croato-musulmane de 1993. C'est le début d'un accord plus large entre Croates et Musulmans bosniaques qui pourrait être annoncé vendredi à l'occasion de la visite à Dayton du secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, très soucieux d'aboutir.



Bien des questions restent cependant à régler à Dayton à propos de la Bosnie. Celle de la Slavonie orientale (en Croatie) n'a toujours pas non plus trouvé de solution. Les mouvements de troupes croates observés dans cette région dans la nuit de jeudi à vendredi, témoignent de l'impatience du président Franjo Tudjman sur cette question qui l'oppose à Belgrade.

Lire page 2

Les victimes de l'amiante se tournent vers la justice

Inoffensif, un autre procédé d'isolation fut négligé

LE TRIBUNAL des affaires de Sécurité sociale de Saint-Lô (Manche) vient de donner raison à une veuve qui demandait que soit reconnue la responsabilité de l'amiante après le décès de son mari, ancien ouvrier aux Arsenaux de Cherbourg. Cette décision, qui pourrait créer un précédent, relance le débat sur les conséquences souvent dramatiques de l'isolation de milliers de bâtiments à l'amiante dans les années 60-70. En raison du temps de latence entre l'exposition aux poussières de ce matériau et l'apparition de maladies, le nombre de décès imputables à l'amiante est difficile à évaluer. Plusieurs associations prévoient cependant qu'environ 100 000 personnes mourront au cours des vingt prochaines années.

Un procédé d'isolation utilisant d'autres fibres minérales, laine de verre et de roche, avait été mis au point dès les années 50. Ses promoteurs, les frères Blandin, emportèrent jusqu'à la moitié du marché de la protection incendie, en concurrence directe avec les industriels de l'amiante. Ils ont aujourd'hui définitivement perdu la bataille mais l'existence même d'une technique de substitution inoffensive éclaire d'un jour nouveau les responsabilités des décideurs.

Un projet de décret préparé par cinq ministères, dont la présentation en conseil des ministres a été repoussée à plusieurs reprises, dresse la liste des nouvelles obligations des propriétaires d'immeubles collectifs ou à usage collectif, contraints de vérifier s'il existe ou non une isolation à l'amiante dans leurs bâtiments.

Le texte précise, en fonction de la date de construction et de la catégorie des immeubles, les délais de mise en œuvre du recensement. Alors qu'une association des victimes de l'amiante est en cours de constitution et qu'elle s'apprête à déposer des plaintes, la question de l'indemnisation et du partage des responsabilités reste entière.

Lire page 8

Yasser Arafat chez la veuve d'Itzhak Rabin, au cœur d'Israël

JÉRUSALEM
de notre correspondant

De son vivant, jamais Itzhak Rabin n'avait autorisé Yasser Arafat à sortir de son enclave autonome de Gaza pour pénétrer sur le territoire d'Israël proprement dit. Jeudi, vers 22 h 30 locales, le chef de l'OLP a été admis à se rendre à Ramat Aviv, le faubourg chic de la grande métropole de Tel Aviv, où vit la famille du premier ministre assassiné. Un tabou s'effondre.

Cette grande première, qui, en d'autres temps, n'aurait pas manqué de provoquer l'ire de la droite et de l'extrême droite israéliennes, n'avait qu'un seul objectif : interdit de présence, lundi, pour des « raisons de sécurité », aux obsèques de l'ancien premier ministre, le chef de l'Autorité palestinienne, qui n'a jamais manqué une occasion d'essayer de démontrer sa bonne foi à ses « *partenaires de paix* », a été contraint de suivre, à Gaza, la cérémonie à la télévision.

M. Arafat tenait à présenter en personne ses condoléances à la veuve de Rabin. Ainsi ce devoir d'amitié a-t-il été rempli, dans le petit salon de l'appartement du défunt. « *C'était un héros de la paix*, a déclaré le chef de l'OLP, *et j'ai personnellement perdu un ami.* » « *J'ai dit à Mme Rabin que nous avons perdu un homme courageux, avec qui nous avons conclu la paix des braves. C'était notre partenaire* », a ajouté M. Arafat. La rencontre, selon l'une des personnes présentes, fut « *brève mais très émouvante* ». « *Mon mari*, a répondu la veuve de l'ancien général, *vous tenait pour un authentique partenaire de paix.* » Elle n'a pas dit « *depuis peu* », mais chacun sait, en Israël, que le chef de l'Autorité palestinienne, à qui Itzhak Rabin reprochait ce qu'il appelait « *son côté blablateur* », a mis très longtemps pour vaincre les réserves de l'austère ancien premier ministre.

M. Arafat, dont l'entourage affirme que la dernière visite, clandestine, à Tel Aviv, capitale économique d'Israël, remonte à 1967, après la conquête des territoires palestiniens par les armées de l'Etat juif, serait venu de Gaza en hélicoptère. En réalité, la distance est si courte – une heure de voiture tout au plus entre l'ancienne Palestine et la nouvelle, en gestation –, que cette affirmation est sans doute destinée à désamorcer, par avance, les critiques dont Shimon Pérès ne manquera pas d'être la cible, pour avoir autorisé ce déplacement plus qu'« incongru », dont l'organisation a été confiée, du côté israélien, à un ancien haut responsable du Shin Beth, Yossi Guinossar. Encore bouleversé par la perte de celui qu'il appelait, lui aussi, son « *partenaire et ami dans le processus de paix* », M. Pérès, avait demandé, « *comme un service* », au chef de l'Autorité palestinienne, de bien vouloir ne pas paraître, lundi, aux obsèques d'Itzhak Rabin. La gauche avait mal pris cette interdiction. Après tout, disait-on, n'est-ce pas un peu grâce aux premiers accords signés par M. Arafat que tant de dignitaires arabes, dont le roi Hussein de Jordanie et le président Hosni Moubarak – dont c'était la première visite en Israël malgré seize années de paix entre l'Egypte et Israël –, étaient présents au cimetière militaire du Mont Herzl, à Jérusalem-Ouest ? L'injustice est réparée. Et c'est sans doute un nouveau signe des bouleversements que la vie comme la mort de Rabin ont créés au Proche-Orient.

Patrice Claude

Lire nos informations page 5
et le point de vue de Tom Segev page 12

Mauvaise passe du rugby français



ANDRE HERRERO

« *JE NE PEUX continuer à gérer un groupe de joueurs égoïstes, non représentatifs de l'état du rugby français.* » Si, dans un communiqué publié jeudi 9 novembre à Toulouse, André Herrero, manageur de l'équipe de France de rugby, désigne les internationaux français comme responsables de sa démission, il ne les accable pas de tous les torts. Le conflit entre les joueurs et l'autorité fédérale, qui a éclaté à la veille du premier test-match contre les All Blacks néo-zélandais, était larvé depuis plusieurs semaines. Dans une pétition, les Bleus avaient demandé la levée de la sanction infligée à Olivier Roumat, Laurent Cabannes et Thierry Lacroix, privés de sélection pour avoir joué sans l'aval de la fédération (FFR) cet automne en Afrique du Sud. L'absence de réponse de la FFR, à laquelle s'est ajouté le non-respect d'engagements à propos de primes, a entraîné le boycottage par les joueurs d'une réception officielle à la mairie de Toulouse.

Herrero lui-même avait fait part de son mécontentement après la décision unilatérale du président Bernard Lapasset contre les trois « Sud-Africains ». Il dit comprendre les revendications des joueurs et leur réaction face au flou de la politique fédérale. Mais cet ancien capitaine rugueux et président charismatique du RC Toulon est homme de principes. Il refuse le « *chantage* » et quitte son poste, moins de deux mois après sa nomination. Il espère que sa décision « *irrévocable* » provoquera une réaction salutaire au sein d'une fédération qui multiplie les maladresses à l'heure du passage du rugby au professionnalisme.

Lire pages 19 et 27

Monnaie unique : les credos allemands

« STA-BI-LI-TÉ. » Le mot court sur toutes les lèvres, outre-Rhin, ces temps-ci, dès qu'on évoque l'avenir de l'Europe et de son éventuelle monnaie unique. Il accompagne et justifie, à lui seul, les autres credos du volontarisme allemand : vigilance, rigueur, discipline. Il masque mal aussi les doutes et les inquiétudes quant aux chances d'inaugurer la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) à la date prévue – le 1er janvier 1999 – et en conformité avec les critères de convergence inscrits dans le traité de Maastricht.

L'UEM, répète-t-on sans cesse outre-Rhin, devra être « *une communauté de stabilité* » ou ne pas être. Cela suppose que la future monnaie européenne soit – et reste – au moins aussi stable que le mark d'aujourd'hui. A ce prix, et à ce prix seulement, l'Union monétaire inspirera confiance aux peuples d'Europe – en premier lieu, aux Allemands – et offrira les bénéfices économiques qu'on attend d'elle : stimuler le grand marché, sécuriser les entreprises, promouvoir la croissance et l'emploi, permettre au continent de mieux relever les défis de la compétition mondiale.

Une image revient souvent, en Allemagne, dans le grand débat sur l'UEM, celle d'un « triangle des Bermudes » aux sommets incertains : la date d'introduction de la monnaie unique, le degré de respect des critères de Maastricht, le nombre de pays admissibles. Une fois admis que l'UEM ne regrouperait initialement qu'un « noyau dur » d'Etats européens, pourra-t-on préserver les deux autres sommets du « triangle », c'est-à-dire honorer le rendez-vous de 1999 aux conditions fixées à Maastricht ? La réponse allemande est d'une fermeté variable.

L'échéance ? Il n'est pas question, assure-t-on au ministère des finances, de modifier le calendrier monétaire, et l'Allemagne, pour ce qui la concerne, fera tout pour être prête à temps.

On connaîtra les heureux élus en 1998 ; l'Union monétaire entrera en vigueur le 1er janvier 1999 ; les opérateurs financiers pourront, dès cette date, en profiter ; les citoyens, quant à eux, disposeront des nouveaux billets de banque en 2002.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 13

EX-YOUGOSLAVIE Les porte-parole américains ont fait état pour la première fois, jeudi 9 novembre, de résultats partiels positifs lors des négociations sur l'ex-Yougoslavie qui se sont ouvertes le 1er novembre sur la base militaire de Dayton (Ohio). Il s'agit notamment d'un début d'accord entre Croates et Musulmans bosniaques sur le renforcement de leur fédération, en particulier sur la réunification de la ville de Mostar. ● LES COMMENTAIRES officiels américains restaient cependant prudents à la veille de la visite que devait effectuer vendredi à Dayton le secrétaire d'Etat américain. ● LES VIOLATIONS des droits de l'homme commises en Croatie et en Bosnie continuent de faire l'objet des enquêtes du tribunal international de La Haye. Le Conseil de sécurité de l'ONU a mis en cause jeudi Croates et Serbes de Bosnie pour des exactions commises cette année.

Les négociations de Dayton commencent à donner des résultats

Après dix jours de silence quasi total sur les pourparlers, un accord sur le renforcement de la fédération croato-musulmane, un des deux piliers de la future Bosnie, pourrait être annoncé

LES PREMIERS ÉCHOS positifs des négociations sur l'ex-Yougoslavie sont sortis jeudi 9 novembre de la base militaire de Dayton, aux Etats-Unis, où sont réunis depuis dix jours les dirigeants de Serbie, de Croatie et de Bosnie. Il s'agit en premier lieu de la demande, formulée conjointement par les présidents Alija Izetbegovic et Slobodan Milosevic, de fourniture, pendant deux mois, de gaz russe à la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à la Serbie et au Monténégro, pour faire face aux rigueurs de l'hiver. Cette demande, qui signifie une entorse à l'embargo économique international qui frappe la Serbie et le Monténégro depuis plus de trois ans, a été immédiatement appuyée par les représentants des pays occidentaux, y compris les Etats-Unis, qui s'opposaient jusque-là à tout nouvel allègement des sanctions contre Belgrade avant la conclusion d'un accord de paix. La demande a été transmise au Comité des sanctions de l'ONU, qui devrait l'approuver.

Cette mesure sera bien accueillie par les populations concernées. Il s'agit en outre de la première démarche commune entre les présidents serbe et bosniaque, qui ont eu jeudi, à Dayton, leur troisième rencontre directe depuis l'ouverture des pourparlers.

D'autre part, de source proche des négociations, on annonçait, jeudi, qu'un accord avait été trouvé sur certains aspects du renforcement de la Fédération croato-musulmane de Bosnie. Cette fédération est l'une des deux entités qui doivent constituer, selon le plan de règlement occidental, le futur Etat bosniaque, la seconde étant la « République serbe de Bosnie ». La fédération a en fait été constituée dès 1994, sous l'égide, déjà, des Américains, pour mettre un terme à la guerre qui opposait depuis un an Croates et Musulmans de Bosnie centrale et d'Herzégovine, et pour simplifier un conflit qui, tant qu'il restait triangulaire, paraissait insoluble. Cette fédération a donné lieu à une alliance militaire qui a permis les offensives victorieuses croato-musulmanes de ces derniers mois contre les Serbes. Mais hormis cette alliance militaire tactique, la fédération n'existe que sur le papier et les deux communautés sont très loin de la réconciliation (*Le Monde* du 4 novembre).

TENDANCES HÉGÉMONIQUES

Les Croates de Bosnie, qui contrôlent près du quart du territoire de la République, n'ont pas renoncé à leurs tendances sécessionnistes et à leur désir de rattachement à la Croatie voisine. Ils posent au gouvernement de Sarajevo un peu les mêmes problèmes que les Serbes de Pale. Les réfugiés musulmans qui avaient été chassés par les Serbes ou par les Croates de ces régions occidentales de Bosnie n'ont jamais pu envisager de regagner leurs foyers. L'Allemand Hans Koschnick, qui avait été désigné par l'Union européenne, il y a un an et demi, pour administrer la ville bi-communautaire de Mostar, a vu tous ses efforts pour réunifier la cité réduits à néant par un véritable sabotage mené par le camp croate. M. Tudjman a achevé d'exaspérer les autorités de Sarajevo en autorisant les Croates de Bosnie à voter aux élections pour le Parlement de Zagreb, le 30 octobre.

Le renforcement de cette fédération est indispensable au plan de règlement des Américains, qui semblent d'autre part avoir pris conscience de la nécessité de freiner les tendances hégémoniques des Croates. Selon les informations diffusées jeudi, un accord serait acquis sur la réunification de la ville de Mostar, actuellement coupée en deux, et sur le retour des réfugiés. Le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a cependant refusé de confirmer que tous les aspects du renforcement de la Fédération croato-musulmane aient été réglés. *« Je ne peux pas vous confirmer certaines informations venues de Dayton »*, a-t-il expliqué. M. Izetbegovic se plaint depuis des mois de la mainmise croate sur les territoires repris aux Serbes lors des offensives de ces derniers mois et sur lesquels il entend rétablir la souveraineté de Sarajevo. Il ne se cachait pas de compter sur l'appui américain dans ce sens. L'a-t-il obtenu ? *« Des efforts intenses sont déployés, vous en saurez davantage demain »*, a indiqué le porte-parole.

Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher était en effet attendu ce vendredi sur la base militaire de l'Ohio, où, selon le numéro deux de la diplomatie américaine Strobe Talbott, il entend *« donner une impulsion à la négociation sur plusieurs problèmes ». « Il y aura sans doute beaucoup de discussions sur les structures constitutionnelles de l'Etat de Bosnie-Herzégovine »*, a expliqué M. Talbott.

Parallèlement à ces informations plutôt positives émanant de Dayton, le quartier général de l'ONU à Zagreb a annoncé dans la nuit de jeudi à vendredi que des troupes croates étaient entrées dans la zone de séparation en Slavonie orientale, le dernier territoire encore aux mains des forces sécessionnistes serbes, dans l'extrême est de la Croatie.

L'ampleur de ce mouvement de troupes croates n'a pas été précisé, mais il s'agit d'une violation d'un cessez-le-feu entre les deux camps. Dès l'ouverture des négociations de Dayton, le président Franjo Tudjman avait publié une déclaration commune avec Slobodan Milosevic, l'un et l'autre s'engageant à rechercher une solution pacifique au problème de la Slavonie orientale. Depuis, les négociations n'ont pas abouti. La partie croate, qui fait de cette question sa priorité absolue à Dayton, manifeste visiblement son impatience en montrant qu'elle pourrait (même si cela paraît peu probable) faire échouer l'ensemble du processus de paix sur la Slavonie orientale si elle n'obtenait pas satisfaction.

C. T.

Une lettre de M. Chirac à M. Milosevic

M. Chirac a écrit à son homologue serbe, Slobodan Milosevic, pour lui faire part de sa préoccupation concernant le sort des deux pilotes français dont l'appareil avait été abattu le 30 août, au-dessus de Pale, le fief des Serbes de Bosnie, et dont on est sans nouvelles depuis, a indiqué, jeudi 9 novembre à Washington, le département d'Etat américain.

Selon Nicholas Burns, porte-parole du département d'Etat, les Etats-Unis *« soutiennent avec force »* l'initiative du président Chirac, et *« toutes les autres délégations de l'Union européenne »* présentes à Dayton, ainsi que Carl Bildt, le médiateur européen pour l'ex-Yougoslavie, sont également intervenues auprès du président serbe pour qu'il exerce son *« influence »* afin d'obtenir la libération des deux pilotes. M. Burns a précisé que le sort de ces derniers *« suscitait une très grave inquiétude »*.

Discrètes querelles euro-américaines



L'ACCORD sur Mostar et la démarche conjointe de MM. Milosevic et Izetbegovic pour l'approvisionnement des populations en gaz cet hiver sont les premières informations sur les négociations qui se sont ouvertes le 1er novembre. Jusqu'ici, en effet, on ne savait strictement rien de ce qui se passait sur la base militaire de l'Ohio, où sont réunies les délégations de Zagreb, Belgrade et Sarajevo.

La première semaine a constitué une *« phase d'observation »*, dit-on dans les milieux diplomatiques : *« Les négociations ne sont entrées dans une phase active que depuis deux ou trois jours. »* Il semble qu'une bonne partie de cette *« phase d'observation »* ait été consacrée non pas aux conflits qui opposent Serbes, Croates et Bosniaques, mais aux différends entre les Américains et les Européens quant à la méthode et aux prérogatives. Le désir des premiers de contrôler d'un bout à l'autre l'exercice de Dayton, y compris dans les moindres détails de l'organisation matérielle, a fini par soulever un vent de rébellion chez les seconds.

L'idée que les négociations se déroulent dans la plus grande discrétion avait certes été admise par tous, pour éviter les interférences néfastes. Mais tout semble avoir été conçu par les Américains pour se ménager un total monopole à la fois sur l'information et sur les négociations elles-mêmes.

Installés dans un bâtiment annexe de la base, n'ayant à leur disposition ni salle de réunion ni même d'annuaire interne leur permettant de contacter qui ils voulaient, les membres des délégations européennes devaient au départ (jusqu'à ce qu'ils se rebiffent) se soumettre à une fouille pour pouvoir accéder aux bâtiments où se côtoient Américains et dirigeants des trois Républiques ex-yougoslaves. Surtout, l'équipe américaine, que dirige Richard Holbrooke, avait bien l'intention de se passer de tout avis extérieur sur les documents devant servir de base à la négociation. Carl Bildt et les délégations européennes ont finalement obtenu que tous les documents soient discutés et agréés par eux avant d'être soumis aux trois parties concernées.

C'est dire que les Américains semblent assez loin de l'idée que M. de Charette était allé défendre il y a quelques semaines à Zagreb, Sarajevo et Belgrade, selon laquelle les négociations devaient commencer aux Etats-Unis, puis se poursuivre à Paris où aurait lieu « la » véritable conférence de paix. M. Holbrooke ne paraît pas disposé, sauf accident de parcours, à lâcher les intéressés avant d'avoir bouclé un accord.

Bouclé ou « bâclé » ? Les dirigeants français ne cessent de mettre en garde contre un plan de règlement trop vite ficelé, qui porterait en lui l'annonce d'un nouveau conflit, programmé pour dans un an, quand les soldats américains supposés veiller avec d'autres à l'application de l'accord plieront bagage pour rentrer chez eux avant l'élection présidentielle américaine.

Les discrètes querelles transatlantiques ne sont pas, en effet, que de préséance. On a beaucoup parlé, semble-t-il, à Dayton, sans encore parvenir à se mettre d'accord, du rôle que pourrait jouer dans la mise en œuvre d'un règlement de paix un *« haut représentant »* des Nations unies. Les Européens réclament la création d'un tel poste pour coordonner les différents aspects du rétablissement de la paix (aspect militaire de la séparation des forces, problèmes des réfugiés, organisation d'élections, aides à la reconstruction, rétablissement de l'approvisionnement...) Les Américains rechignent, parce qu'ils se méfient de tout ce qui, même de très loin, pourrait s'apparenter au système honnis de la « double clé », et refusent que le commandant (américain) de la future force de paix de l'OTAN en Bosnie ait des comptes à rendre à quiconque.

L'accord ne semble pas non plus s'être fait entre les différents « parrains » de la négociation sur une question de fond : à quoi doivent ressembler les institutions centrales du futur Etat bosniaque ? Les Européens plaident pour qu'il soit doté d'assez larges compétences, alors que les Américains, pragmatiques, savent que plus les institutions centrales seront fortes, moins elles seront acceptables par les Serbes, voire par les Croates de Bosnie. Mais on n'en est pas encore là : un responsable américain estimait, jeudi, que les négociations de Dayton n'étaient pas encore à mi-parcours.

C. T.

Le Conseil de sécurité de l'ONU dénonce les exactions commises par des Serbes de Bosnie et par des Croates

EN MARGE des négociations de paix en cours à Dayton, le Conseil de sécurité des Nations unies a lancé une nouvelle mise en garde contre les violations des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, jeudi 9 novembre à New York, les quinze membres du Conseil de sécurité condamnent *« dans les termes les plus vifs toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie »*.

Cette résolution, qui exige la *« fermeture immédiate »* de tous les camps de détention en Bosnie-Herzégovine, vise spécifiquement les Serbes de Bosnie, qui sont à nouveau sommés d'*« assurer l'accès immédiat et sans entrave »* des organismes internationaux *« aux personnes déplacées, détenues ou portées disparues de Srebrenica, de Zepa* [deux enclaves musulmanes tombées aux mains des forces serbes bosniaques en juillet] *et des régions de Banja Luka et Sanski Most »*. Mais la Croatie est également visée. La résolution 1019 demande aux autorités croates de *« prendre d'urgence des mesures pour mettre fin »* aux violations des droits de l'homme, faisant ainsi allusion aux exactions commises à l'encontre des Serbes de Krajina pendant et après l'offensive croate de l'été.

De son côté, le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie a annoncé dans la journée de jeudi la mise en accusation de trois officiers serbes de la JNA, l'armée de l'ex-Yougoslavie, considérés comme *« responsables du massacre d'Ovcara »*, près de Vukovar (Croatie), en novembre 1991. C'est la première fois depuis la création du TPI en 1993 que des gradés de l'armée fédérale, contrôlée par Belgrade, sont inculpés.

Les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité prononcées à l'encontre du général Mile Mrksic et de deux de ses subordonnés, Veselin Slivancanin et Miroslav Radic, s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur le siège de la ville de Vukovar, détruite par les forces serbes après trois mois de siège. Les trois hommes sont accusés d'avoir, le 20 novembre 1991, deux jours après la chute de Vukovar aux mains de l'ex-armée yougoslave, emmené de force les 261 patients de l'hôpital de Vukovar dans une ferme du village d'Ovcara, à proximité de la ville, et de les y avoir battus pendant plusieurs heures. Ensuite, les 261 prisonniers avaient été exécutés sommairement par des soldats de la JNA et enfouis par un bulldozer dans un champ à la sortie du village. Découvert par des experts de la commission des droits de l'homme de l'ONU en octobre 1992, le charnier de Vukovar avait été localisé grâce au témoignage d'un rescapé croate (*Le Monde* du 29 octobre 1992).

L'annonce de ces mises en accusation a été accueillie avec satisfaction jeudi à Zagreb. A Belgrade, en revanche, l'opinion publique a vu dans cette inculpation un moyen de pression supplémentaire sur Slobodan Milosevic, le président de la Serbie, chargé de conclure à Dayton (Etats-Unis) un accord de paix avec ses homologues croate et bosniaque.

Le numéro deux de la diplomatie américaine, Strobe Talbott, qui se trouvait jeudi à Dayton, a confirmé que les Etats-Unis, soutenus en cela par les Européens, entendent bien voir exclus du paysage politique bosniaque les principaux responsables des crimes qui ont été commis ces dernières années, et notamment MM. Karadzic et Mladic, qui ont été inculpés par le Tribunal de La Haye. *« Des criminels de guerre comme le docteur Karadzic et le général Mladic doivent savoir qu'amnistie et immunité ne sont tout simplement pas sur la table des négociations à Dayton ou ailleurs*, a-t-il déclaré. *Si nous* [les Etats-Unis] *ou n'importe quel autre membre responsable de la communauté internationale les arrêtons, ils recevront un aller simple rapide pour une certaine cour à La Haye. »*

Fl. H.

Washington s'oppose à la nomination de Ruud Lubbers à la tête de l'OTAN

LA CRISE est désormais ouverte à l'OTAN entre les Etats-Unis et les Européens sur le choix d'un nouveau secrétaire général, l'administration américaine ayant fait comprendre qu'elle n'était pas favorable à la nomination de l'ancien premier ministre néerlandais, Ruud Lubbers. La Maison Blanche a implicitement indiqué, jeudi 9 novembre, qu'elle ne voulait pas de M. Lubbers, en mettant en cause les Européens pour n'avoir pas respecté la tradition du silence. Une nouvelle réunion devait avoir lieu vendredi au siège de l'OTAN, à Bruxelles, entre les ambassadeurs des seize pays membres, mais la position ferme des Etats-Unis rend très peu probable l'unanimité sur un nom.

Le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, à qui l'on demandait si la candidature de M. Lubbers était désormais sans espoir, a répondu : *« M. Lubbers est venu ici rencontrer de hauts responsables de notre gouvernement, et il n'y a pas de consensus* [entre les membres de l'Alliance]. »

Le Danemark a présenté la candidature de l'ancien ministre des affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen. La France y est opposée : elle veut un secrétaire général qui vienne d'un pays de l'UEO (l'Union de l'Europe occidentale), ce qui n'est pas le cas du Danemark, et surtout elle reproche aux Danois leurs prises de position hostiles aux essais nucléaires français. Les Etats-Unis ont marqué leur préférence pour M. Ellemann-Jensen, qui, lors de sa visite à Washington, a su trouver, notamment sur l'élargissement de l'OTAN, des accents qui ont plu à ses interlocuteurs, alors que sur le même sujet les réserves de M. Lubbers auraient été mal jugées. Dans les capitales européennes, on soupçonne les Américains d'être plus inspirés par le souci de leurs prérogatives dans l'Alliance que par ces appréciations sur les deux personnalités en concurrence. L'administration américaine aurait mal vécu le fait que les Européens s'entendent sur un nom avant qu'elle donne son avis.

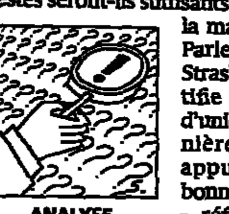
M. Lubbers, qui avait obtenu le soutien public de MM. Chirac et Major et le ralliement de M. Kohl, peut maintenir sa candidature et risquer un affrontement avec les Américains. Il peut aussi se retirer et laisser la candidature de M. Ellemann-Jensen à l'appréciation de la France. Dans le cas plus probable d'une impasse, les membres de l'Alliance atlantique pourraient se retourner vers un troisième homme. Des noms ont déjà circulé, comme celui de l'ancien secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, qui est entré dans le privé, ou celui de Volker Rühe, ministre allemand de la défense, qui a cependant fait savoir qu'il n'était pas candidat.

La Turquie veut amadouer le Parlement européen

Pour obtenir la ratification de l'accord d'union douanière avec l'Union européenne, Ankara prête une plus grande attention aux droits de l'homme

Le commissaire européen pour la politique extérieure, Hans Van den Broek, a plaidé, jeudi 9 novembre à Strasbourg, pour que le Parlement européen approuve, le mois prochain, l'accord d'union douanière avec la Turquie, compte tenu des « progrès réalisés récemment par le gouvernement de Mme Ciller ». Après la libération de 85 prisonniers d'opinion, la Cour de sûreté de l'Etat a acquitté, jeudi 9 novembre, une journaliste de l'agence Reuter, Aliza Marcus, jugée pour « incitation à la haine » suite à un article sur l'armée turque et les séparatistes kurdes. Le Parlement européen a, lui, décerné jeudi son prix Sakharov pour la liberté de pensée au député turc d'origine kurde Leyla Zana, emprisonnée pour délit d'opinion.

LA TURQUIE adresse des petits signes à l'Europe pour montrer qu'elle prend au sérieux la question des droits de l'homme, mais ces gestes seront-ils suffisants pour que la majorité du Parlement de Strasbourg ratifie le traité d'union douanière ? Pour appuyer sa bonne volonté – réforme de la Constitution de 1982 octroyée par les militaires, amendement du tristement célèbre article 8 de la loi antiterroriste qui permet l'emprisonnement pour délit d'opinion –, le premier ministre, Tansu Ciller, a averti qu'un rejet de l'union douanière par les députés européens apporterait de l'eau au moulin des islamistes. Or leur Parti de la prospérité compte confirmer aux élections législatives, prévues le 24 décembre si la Cour constitutionnelle n'en décide pas autrement, ses succès aux dernières municipales.


ANALYSE

Les libéraux turcs jugent maladroit le lien établi par le chef du gouvernement entre l'union douanière et l'avenir de l'intégrisme. Outre le fait qu'il peut être compris par les parlementaires européens comme une sorte de chantage, il laisse entendre que le rapprochement avec l'Europe est le meilleur moyen de lutter contre le fondamentalisme. Or rien n'est moins sûr, en tout cas à court terme. L'union douanière va supprimer 1,5 milliard de droits que la Turquie prélève sur les importations en provenance de l'Union européenne, alors que le marché de l'UE est déjà largement ouvert aux produits turcs (mis à part les textiles, qui font l'objet de quotas plutôt généreux) ; elle va obliger l'économie du pays à des ajustements douloureux, des changements structurels qui seront positifs seulement à long terme. Les islamistes pourraient, dans un premier temps, profiter du mécontentement provoqué par ces restructurations, indispensables à la modernisation de la société turque.

S'il est dangereux d'éveiller des illusions, il n'en demeure pas moins que l'union douanière est utile à Ankara, pour se rapprocher de l'Europe, et à l'UE, pour affirmer ses intérêts dans la région. La Turquie est déjà son dixième partenaire commercial ; elle représente un tiers du potentiel économique des pays méditerranéens qui seront présents à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, à la fin du mois ; elle a des liens historiques, linguistiques et désormais économiques avec les ex-Républiques soviétiques d'Asie centrale ; son appui a été essentiel dans la guerre du Golfe. C'est le pays le plus laïque et relativement le plus démocratique du monde musulman. Ces considérations devraient peser dans les décisions du Parlement européen, d'autant plus que le traité sur l'union douanière, découlant d'engagements pris il y a vingt-cinq ans, a été approuvé par les Quinze, y compris par les Grecs. Malgré les différends persistants, ces derniers semblent avoir compris qu'une Turquie instable leur créerait encore plus de problèmes.

Les Quinze ont d'ailleurs donné une satisfaction à Athènes en promettant l'ouverture de négociations avec Chypre après la Conférence intergouvernementale de 1996 ; mais personne n'imagine que Chypre puisse entrer dans l'UE avant qu'une solution ait été trouvée à la partition de l'île et que la présence de l'armée turque dans la partie orientale ait été réglée.

LE RÔLE DE L'ARMÉE

Le rôle de l'armée dans la vie politique turque reste un obstacle à la normalisation des rapports entre les pays européens et Ankara. Engagée dans la guerre contre les séparatistes kurdes, se présentant comme la gardienne de l'héritage d'Atatürk, s'appuyant sur les conservateurs pour ralentir la démocratisation, elle limite la marge de manœuvre du gouvernement. Elle a cependant conscience d'être empêtrée dans la répression du PKK au Kurdistan, où elle perd son prestige et son moral. Ses chefs ne comptent plus guère sur une solution militaire, mais n'osent pas encore le dire publiquement. Le sujet est discuté de plus en plus ouvertement, alors qu'il était tabou voilà encore quelques années. Dans sa dernière déclaration gouvernementale, Mme Ciller a réitéré la promesse de résoudre le problème kurde par *« la démocratie et la prospérité »*, mais son équipe de transition est trop faible pour rechercher une véritable solution politique.

Les députés européens ont raison de ne pas relâcher leur pression en faveur des droits de l'homme. L'insistance européenne a déjà permis des progrès notables. Elle n'a pas suffi à faire supprimer l'article 8 de la loi antiterroriste, ainsi que les sociaux-démocrates, anciens et nouveaux partenaires de Mme Ciller, s'y étaient engagés, mais des amendements, adoptés le 27 octobre, ont conduit à la libération, depuis une semaine, de quatre-vingt-cinq détenus. D'autres devraient suivre, parmi les quelque cent-soixante prisonniers d'opinion condamnés en vertu de l'article 8, pour avoir exprimé des vues non-conformistes sur la question kurde. Deux des six députés kurdes au Parlement d'Ankara, condamnés pour incitation au séparatisme, ont été libérés par la Cour d'appel turque ; les quatre autres ont porté leur cas devant la Cour européenne des droits de l'homme, et le gouvernement turc s'est engagé à se conformer à la décision de cette dernière.

Présidente du groupe socialiste au Parlement de Strasbourg, Pauline Green se déclare néanmoins *« amèrement déçue »* ; elle déplore que les autorités d'Ankara soient si timorées. Mais, toute considération stratégique mise à part, les députés européens doivent se demander, en se prononçant pour ou contre l'union douanière, quelle attitude est la mieux à même d'encourager une évolution positive et d'aider l'élite intellectuelle et économique turque à surmonter tous les conservatismes.

Daniel Vernet

Le Congrès américain refuse de relever le plafond de la dette fédérale

Washington au bord de la cessation de paiement

WASHINGTON
de notre correspondant

C'est une partie de bras de fer politique : si un accord n'intervient pas entre le Congrès républicain et la Maison Blanche avant lundi 13 novembre à minuit, les Etats-Unis seront virtuellement en état de cessation de paiement. On imagine les conséquences d'une telle situation : si le premier emprunteur mondial n'honore plus ses dettes, sa réputation financière sera singulièrement ternie, avec toutes les conséquences que cela implique sur les marchés financiers. Le pire n'est pas encore sûr, puisque, au moins dans son principe, cette partie de poker entre l'exécutif et le Congrès se joue annuellement, au moment du vote du budget.

Cette fois-ci, cependant, les positions se sont radicalisées, à la fois parce que le Congrès est dominé par les républicains et que l'échéance présidentielle se rapproche : chaque camp est déterminé à préserver sa crédibilité. La Maison Blanche tient bon, pariant sur le « bluff » des républicains, et ceux-ci s'obstinent, estimant que c'est l'essence même de leur « révolution » qui est en cause, c'est-à-dire notamment leur objectif d'équilibrer le budget de l'Etat avant 2002.

De quoi s'agit-il ? Au 15 novembre, la limite de l'endettement de l'Etat, actuellement fixée à 4 900 milliards de dollars (25 000 milliards de francs), doit être impérativement majorée. Si tel n'était pas le cas, le gouvernement américain serait incapable d'honorer ses obligations financières, notamment une échéance du service de la dette de 24,8 milliards de dollars. Le Congrès, par ailleurs, n'a pas voté à temps le budget pour le prochain exercice (l'année fiscale 1995 s'est achevée le 30 octobre). Les négociations se poursuivent, mais les positions restent très éloignées. En général, ce retard ne pose pas un problème insurmontable : une loi dite *« stop-gap »* est votée, permettant à l'administration de faire la « soudure » financière.

Le 27 septembre, un accord est intervenu sur une loi de finances provisoire, qui assure le financement des ministères pendant six semaines, soit jusqu'au 13 novembre. En prévision de cette échéance, les républicains ont haussé le ton : ils se livrent à ce que la Maison Blanche qualifie, non sans raison, de *« chantage »* politique, exigeant d'importantes concessions en échange de leur bonne volonté. Suivant l'exemple donné mercredi par la Chambre des représentants, le Sénat a adopté, jeudi 9 novembre, une seconde loi de finances provisoire (jusqu'au 1er décembre), assortie des mesures suivantes : limitation des dépenses à 60 % du montant de l'exercice précédent, coupes budgétaires dans différents programmes, hausse des cotisations prévues par Medicare, l'assurance-maladie des personnes âgées, etc.

« JE NE CÉDERAI PAS »

De leur côté, les représentants ont adopté, également jeudi, un projet prévoyant un relèvement du plafond de la dette : celui-ci pourrait être augmenté temporairement de 67 milliards, à condition qu'il redescende à 4 800 milliards de dollars (soit une diminution de 100 milliards) à la mi-décembre... Les républicains attachent à ce projet certaines dispositions, telles que la suppression du département du commerce. La Maison Blanche estime que cet ensemble de conditions, attachées à la fois à la deuxième *« stop-gap bill »*, et au projet sur le relèvement de la dette, est totalement inacceptable.

Sa seule justification, expliquent les conseillers présidentiels, est d'obliger M. Clinton à signer un budget qu'il refuse parce qu'il remet en cause les programmes sociaux. Jeudi, le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, a confirmé la détermination de Bill Clinton de mettre son veto aux projets républicains. Le secrétaire général de la Maison Blanche, Leon Panetta, a averti que, faute d'accord, quelque huit cent mille fonctionnaires fédéraux devront être mis au chômage technique. Estimant que la stratégie des républicains équivaut à *« pointer un pistolet sur la tête »* du président, il a souligné qu'il s'agit d'*« une forme de terrorisme »*. Bill Clinton lui-même est intervenu jeudi soir, à l'issue d'une réunion du gouvernement destinée à examiner les préparatifs pour un éventuel arrêt du fonctionnement de l'Etat fédéral. Avec ce simple message aux Américains : *« Je ne céderai pas. »* L'épreuve de force – et le compte à rebours – continuent.

Laurent Zecchini

Le président russe sacrifie le gouverneur de la Banque centrale

MOSCOU
de notre correspondant

De son lit d'hôpital, Boris Eltsine a nommé, mercredi 8 novembre, un nouveau président provisoire à la Banque centrale de Russie (BCR), vraisemblablement pour apaiser les députés et les banques. Mais cette décision, longtemps attendue, a fait craindre un relâchement de la discipline monétaire, alors que le pays connaît ses premiers signes de stabilisation macroéconomique mais se rapproche d'échéances électorales difficiles.

Le nouveau président provisoire, Alexandre Khandrouev, est considéré par certains comme moins attaché à la rigueur monétaire que la présidente par intérim sortante, Tatiana Paramonova. Cependant, M. Khandrouev, qui était l'adjoint de Mme Paramonova, a plus sûrement le profil d'un homme qui exécutera les ordres du gouvernement.

L'émoi suscité par le changement à la BCR tient assez largement à un malentendu. Contrairement à certaines banques centrales, cette institution a aujourd'hui une indépendance limitée. Elle doit souvent se contenter d'appliquer la politique financière décidée entre le gouvernement russe et le FMI, qui a prêté 6,5 milliards de dollars à la Russie en 1995 et négocie actuellement pour un montant compris entre 9 et 15 milliards de dollars pour les trois prochaines années. La marge de manœuvre de la BCR est d'autant plus limitée que, depuis le début de l'année, une loi lui interdit de couvrir le déficit budgétaire par des émissions de crédits.

Mais Mme Paramonova, qui a appliqué la politique de rigueur avec un certain brio, avait cristallisé sur elle le mécontentement de deux puissants groupes : les députés de la Douma et les banques commerciales. La majorité « conservatrice » des parlementaires avait refusé à deux reprises d'investir cette femme de quarante-cinq ans, nommée par le président russe après le « mardi noir » du rouble en octobre 1994. Boris Eltsine a donc décidé d'arrêter là la confrontation, pour des raisons qui restent à éclaircir. La plus logique est que le président ne pouvait l'emporter face aux députés et qu'il avait laissé passer suffisamment de temps pour ne pas avoir l'air d'agir sous la pression. Et le président pourrait désormais être tenté de régler définitivement la question de la direction de la BCR avant l'élection, le 17 décembre, d'une nouvelle Douma, qui risque fort d'être plus conservatrice.

Jean-Baptiste Naudet

L'Italie se dote d'Autorités chargées de contrôler les secteurs privatisés

ROME
de notre correspondante

Il aura fallu plus d'un an de polémiques, quatre passages au Parlement et la discussion de quelque 3 000 amendements. Mais, en adoptant définitivement, jeudi 9 novembre, le projet de loi créant les Autorités de contrôle (« Authorities ») dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, la Chambre des députés italienne vient de faire sauter le dernier verrou qui bloquait les grandes privatisations voulues par le gouvernement dirigé par l'économiste Lamberto Dini. Seuls les nostalgiques de Rifondazione communista ont mené bataille jusqu'au bout, estimant hasardeux que l'Etat se dessaisisse de secteurs qu'ils jugent stratégiques.

Ce quasi-consensus faisait dire au ministre de l'industrie, Alberto Clo, radieux, que *« même dans une période d'instabilité comme celle que traverse l'Italie, dès que les grands intérêts nationaux sont en jeu, le sens des responsabilités au Parlement amène à une convergence politique. »*

De quoi seront faites ces différentes Autorités de contrôle ? En principe totalement autonomes, elles auront un mandat « consultatif » et de surveillance de sept ans. Une première Autorité est prévue pour l'énergie (gaz, electricité), une seconde pour les télécommunications. Chargées du contrôle de leur secteur, elles auront aussi un droit de regard sur les tarifs et de sanction dans les conflits éventuels avec les consommateurs. La création de l'Autorité pour l'énergie sera accompagnée d'un plan de libéralisation de la production ainsi que du système de distribution.

DEUX MORCEAUX DE CHOIX

Trois responsables (un président, deux vice-présidents) seront nommés à sa tête par le président de la République, sur proposition du ministre de l'industrie. Dans le cas des télécommunications, il faudra attendre quelques mois pour définir vraiment la composition et le rôle précis de l'Autorité compétente, une fois qu'aura été adoptée la législation destinée à remettre à plat tout le secteur.

Le vote de la Chambre intervient à point nommé pour le gouvernement de M. Dini, engagé dans de difficiles tractations pour faire adopter sa loi de finances, et qui a fait des privatisations son cheval de bataille pour réduire le déficit budgétaire. D'autant que, las de piétiner, et fort du feu vert du Conseil d'Etat, le gouvernement, anticipant la décision de la Chambre, a déjà commencé à mettre sur le marché une première tranche (20 % environ) du conglomérat des hydrocarbures d'Etat, l'ENI, qui entrera en Bourse à la fin novembre, à Milan mais aussi à Londres et New York, et qui devrait rapporter autour de 10 000 milliards de lires (31 milliards de francs).

Avec la création des diverses Autorités nécessaires, Lamberto Dini va pouvoir s'attaquer à la privatisation de la compagnie électrique (ENEL) et de la holding des télécommunications STET, qui contrôle la compagnie des téléphones Telecom-Italia. Deux morceaux de choix : l'ENEL, de source italienne, est considérée comme la troisième société électrique mondiale et a terminé l'année 1994 avec 1 032 milliards de lires de bénéfice net (3,1 milliards de francs), 700 de plus que l'année précédente.

Quant à la STET, déjà cotée en Bourse à Milan et à New York, son chiffre d'affaires a été en 1994 de 34 000 milliards de lires et son bénéfice net de 1 900 milliards. Une première « tranche » de l'ENEL pourrait être mise sur le marché entre janvier et février 1996, tandis que la privatisation de la STET n'interviendrait pas avant l'été.

Marie-Claude Decamps

La Belgique avait été informée de l'imminence du génocide au Rwanda

LE GÉNÉRAL canadien Romeo Dallaire, ancien commandant des forces de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), a reconnu, jeudi 9 novembre au cours d'un entretien avec la chaîne de télévision belge RTBF, avoir informé l'ONU, en janvier 1994, de la préparation du génocide déclenché quatre mois plus tard dans ce pays, et qui avait coûté la vie à plus de 500 000 Tutsis et Hutus modérés. « *Si la communauté internationale avait renforcé ma mission dans les jours qui ont suivi le déclenchement de la guerre civile,* a-t-il déclaré, *des centaines de milliers de personnes seraient vivantes aujourd'hui.* »

Le général Dallaire a, en revanche, refusé de commenter les reproches qui lui sont adressés de n'avoir rien fait pour éviter l'assassinat de dix « casques bleus » belges, le 7 avril 1994, dans un camp militaire de Kigali, au lendemain de l'attentat au cours duquel le président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue burundais avaient trouvé la mort. Il s'est toutefois déclaré disposé à répondre à toutes les questions qui lui seront transmises par l'entremise des Nations unies, et à « *aller dans le détail sur les décisions qu'il a prises pendant la durée de son mandat de commandant en chef de la Minuar* ».

« LEÇONS »

Selon les témoignages recueillis auprès des compagnons des dix « casques bleus » belges, d'observateurs de l'ONU et de militaires rwandais, le général Dallaire a été très tôt averti de leur situation. Il s'est rendu au camp de Kigali, où il a appris que certains avaient été tués, mais il n'est pas intervenu et a simplement demandé aux responsables militaires rwandais de « *débloquer la situation* ».

Le ministre belge de la défense, Jean-Pol Poncelet, interpellé jeudi sur cette affaire par un sénateur, a reconnu que Bruxelles avait été informé de la préparation du génocide par ses services de renseignements dès janvier 1994. Il a déclaré que, comme les militaires belges étaient sous l'autorité des Nations unies, la Belgique n'avait pas pu prendre d'initiative. « *Les leçons de cette situation ont été tirées,* a-t-il conclu, *notamment en ce qui concerne les conditions dans lesquelles la Belgique peut fournir des troupes à une force internationale.* »

L'ancien président américain Jimmy Carter a annoncé jeudi l'ouverture, le 27 novembre au Caire, d'une conférence de paix sur le Rwanda et le Burundi. L'objectif de cette réunion est de trouver les moyens de mettre fin aux violences ethniques au Burundi et de permettre le retour d'environ 3,3 millions de Rwandais, actuellement réfugiés au Zaïre et en Tanzanie. – *(AFP, Reuter.)*

Le sommet du Commonwealth critique la junte nigériane

Réactions unanimes contre les condamnations à mort prononcées à Abuja

Le sommet des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth s'est ouvert, vendredi 10 novembre, en Nouvelle-Zélande. Toutes les délégations ont critiqué la junte nigériane, qui vient de condamner à mort neuf opposants ogonis – dont l'écrivain Ken Saro-Wiwa – et appelé le Nigeria à la clémence.

AUCKLAND
correspondance

La vie des neufs opposants au régime militaire nigérian, dont la condamnation à mort a été ratifiée, mercredi 8 novembre, par Abuja ne tient plus qu'à quelques formalités administratives, selon Ken Wiwa, le fils de l'écrivain Ken Saro-Wiwa, le plus célèbre des condamnés. Ken Wiwa est, depuis deux jours, en Nouvelle-Zélande, pour attirer l'attention des chefs de gouvernement du Commonwealth – réunis en sommet à Auckland depuis ce vendredi – sur « *la violation constante des droits de l'homme au Nigéria* ».

Au cours d'une conférence de presse réunie, vendredi, le jeune journaliste nigérian, a affirmé qu'un peloton d'exécution, « *des militaires basés normalement à Sokoto* », dans le nord du pays, s'était présenté à la prison où les condamnés sont détenus en attendant leur pendaison et aurait demandé à accéder à la cellule de Ken Saro-Wiwa. Cette demande aurait été refusée par un gardien qui considérait ne pas disposer des papiers nécessaires pour laisser sortir les prisonniers.

« MÊME VOUS ! »

Des « *sources proches du gouvernement à Abuja* » ont transmis l'information à Vincent Idemyor, président de la section américaine du Mouvement pour la survie du peuple ogoni (Mosop). Selon Ken Wiwa, Vincent Idemyor a obtenu la confirmation de cette version des faits à Port-Harcourt et a affirmé : « *Nelson Mandela et John Major doivent téléphoner à Abacha immédiatement. S'ils tardent davantage, il sera trop tard* ».

« *Nous avons prévenu les hommes politiques réunis ici. Et nous devons espérer que, lorsqu'ils conseillent d'être patients, ils sont conscients de l'urgence de la situation* », a déclaré Ken Wiwa. « *La diplomatie de retenue à la Mandela ne marchera pas* », a ajouté Olisa Agbakoba, l'un des avocats qui a défendu les condamnés, au cours d'un procès unanimement reconnu comme une « *grossière parodie de justice* ».

Les militants venus à Auckland s'impatientent et critiquent la retenue de M. Mandela. Olisa Agbakoba lui a adressé une lettre intitulée : « *Même vous, Mandela !* ». On y lit : « *Nous avons eu de la diplomatie tranquille, sans succès. Comme vous le savez, ce sont vos frères et sœurs nigérians qui ont donné sang, larmes et sueur pendant vos années d'infortune, alors que la diplomatie polie ne donnait rien. Si cette diplomatie tranquille avait continué avec l'Afrique du Sud, je doute que vous seriez en vie aujourd'hui, et encore moins président. C'est une ironie de l'Histoire que votre voix, autrefois vibrante, soit aujourd'hui muette* ».

Le Prix Nobel de littérature nigérian, Wole Soyinka, estime aussi que M. Mandela « *a une autorité morale qui dépasse le continent africain* » et « *doit prendre position fortement* ». Le premier ministre néo-zélandais, Jim Bolger, a affirmé s'être entretenu avec le ministre des affaires étrangères du Nigeria et lui avoir demandé, « *en tant que chef du gouvernement et en tant que président de ce sommet du Commonwealth, la clémence pour les neufs condamnés* ». Au cours de la réception donnée par Chief Emeka Anyaoku, le secrétaire général du Commonwealth, le ministre nigérian, très à l'aise, a affirmé, sourire aux lèvres, que « *certains gouvernements lui avaient fait part de leur désapprobation, mais pas tous* »...

« INACCEPTABLES » ESSAIS NUCLÉAIRES

L'urgence de la situation n'a toutefois pas réussi à détourner l'attention sur les essais nucléaires, qui, selon le porte-parole du secrétariat, « *furent évoqués par tous les intervenants* » lors de la première session de travail. « *Nous trouvons que continuer d'essayer des armes nucléaires de nos jours est inexplicable et inacceptable* », a affirmé M. Bolger. Le premier ministre australien, Paul Keating, a souhaité, pour sa part, que le sommet prenne une position très dure et condamne nommément la France et la Chine. « *Qu'une dictature militaire se moque de l'opinion internationale est une chose,* a-t-il affirmé, *qu'une démocratie comme la France le fasse en est une autre.* »

Un communiqué « *sur le désarmement* » a été rédigé, vendredi. Les chefs de gouvernement y soulignent « *la vaste colère que les essais nucléaires en cours ont provoquée* ». Et, à une écrasante majorité, ils appellent à « *la cessation immédiate des essais* ». Sans nommer la France et la Chine...

Florence de Changy

Ken Saro-Wiwa, champion de la cause ogonie

L'ÉCRIVAIN Ken Saro-Wiwa, cinquante-quatre ans, dont la condamnation à mort par pendaison été confirmée, mercredi 8 novembre, par la junte (*Le Monde* du 10 novembre), est connu comme le champion de la cause du peuple ogoni, l'une des 250 ethnies de la Fédération. Cette communauté de 550 000 âmes vit dans l'Etat de Rivers, dans le sud du pays, où d'importants gisements de pétrole font du Nigeria le cinquième pays producteur de l'OPEP.



PORTRAIT

C'est, en octobre 1990, que le Mouvement pour la survie du peuple ogoni (Mosop) qu'il préside, publie son manifeste. Le Mosop réclame pour les Ogonis l'autonomie politique, une juste part des richesses extraites de son territoire et le droit de contrôler son environnement dévasté, selon lui, par les compagnies pétrolières et notamment la Shell, après trente-cinq ans d'exploitation.

Le Mosop prône la « *lutte non violente* » avec pour slogan « *Liberté, paix et justice* ». Les gisements pétrolifères du delta du Niger où vivent les Ogonis, ont été l'un des enjeux de la guerre civile du Biafra qui, entre 1967 et 1970, fit, selon Ken Saro-Wiwa, un million de morts dont plus de 30 000 Ogonis, soit 10 % de leur communauté à l'époque.

A la fin de la guerre et jusqu'en 1973, Ken Saro-Wiwa occupe divers postes dans l'administration de l'Etat de Rivers. Dans les années 80, il fait partie du conseil d'administration d'une entreprise gouvernementale spécialisée dans la fabrication de papier-journal et dirige Saros, sa propre maison d'édition. A partir de 1989, il se consacre au peuple ogoni. Depuis le sommet de Rio sur l'environnement, en 1992, le Mosop et ses dirigeants ont acquis une large audience internationale.

Ken Saro-Wiwa a été arrêté, le 22 mai 1994, et accusé de meurtre. Son combat pour les Ogonis lui a valu de nombreux prix. En 1994, il est lauréat du prix de la « Bonne façon de vivre », alternative au prix Nobel, et Amnesty International lui accorde le statut de prisonnier de conscience. En 1995, il est le lauréat pour l'Afrique de la Fondation Goldman pour l'environnement. Il est aussi distingué par Human Right Watch, organisation américaine de défense des droits de l'homme, ainsi que par la Fondation Bruno-Kreisky.

Ancien président de l'Association des écrivains du Nigeria, universitaire et chroniqueur célèbre de la presse locale, Ken Saro-Wiwa est l'auteur de *Basi and Company*, comédie largement diffusée par la télévision nigériane, et qui lui a valu une grande notoriété. Ses principaux ouvrages sont *Tambari* (1973), *Tambari in Dukana* (1973), *Sozaboy* (1985), *Songs in a Time of War* (1985), *Forest of Flowers* (1986), *A Modern African Folktale* (1987), et *Prisoner of Jebs* (1988). – *(AFP.)*

Lire aussi notre éditorial page 13

En Afrique, la France accentue la formation d'unités chargées de la sécurité intérieure

20 % des coopérants militaires sont des gendarmes

LA FRANCE a accentué son effort de formation et d'équipement de gendarmeries dans une vingtaine de pays africains, en 1995, si l'on en croit le rapport que Michel Voisin, député UDF de l'Ain, consacre à la coopération militaire, pour le compte de la commission de la défense de l'Assemblée. Un coopérant sur cinq de la Mission militaire de coopération est soit un officier, soit un sous-officier de la gendarmerie nationale.

Cette politique est délibérée depuis le « sommet » franco-africain de Biarritz, en 1994. Elle vise à créer, avec l'aide apportée par la France à des gendarmeries locales, une « *sécurité de proximité au quotidien* », pour reprendre l'expression du parlementaire, dans le cadre d'actions plus générales de prévention qui sont censées encourager ou stabiliser l'Etat de droit dans des pays où il est l'objet de menaces sérieuses.

Selon M. Voisin, la France a déployé, en Afrique, à Madgascar et aux Comores, cent trente-trois coopérants issus de la gendarmerie pour des missions de longue durée. A cela s'ajoutent trente-deux autres, en mission de courte durée (deux à six mois), pour un travail d'assistance technique, et pas moins de deux cents stagiaires (venus de dix-sept pays de la zone), dont certains à l'école des officiers de la gendarmerie de Melun (Seine-et-Marne), qui a ouvert un cours spécial cette année. Il s'agit, pour la gendarmerie française, de participer ainsi à la formation, à l'équipement et à l'entraînement d'unités à statut militaire et vouées à la prévention, à la surveillance générale et à la sécurité intérieure.

A ce titre, l'apport de la gendarmerie nationale à la coopération militaire française en Afrique mobilise 19 % des effectifs globaux (soit quelque 715 personnels) de la Mission de coopération. Elle s'accompagne de la fourniture d'équipements (véhicules, matériels de maintien de l'ordre, transmissions, chevaux et avions légers d'observation ou ULM) à hauteur de 144 millions de francs, dont la majeure partie provient – c'est le cas depuis 1994 – du Fonds d'aide et de coopération (FAC).

SUR LE MODELE DU GIGN

Dans l'ordre décroissant du volume de cette aide par pays, on recense le Burundi, le Tchad, le Mali, le Congo, le Niger, la Côte-d'Ivoire, la Mauritanie, le Sénégal, le Centrafrique, le Burkina Faso, le Cameroun, le Bénin, le Togo, Madagascar, les Comores – à égalité avec la Guinée –, le Gabon – à égalité avec la Guinée-Equatoriale. En 1995, le Rwanda et le Zaïre ont été exclus de cette aide. Djibouti a bénéficié de l'assistance de onze cadres de la gendarmerie française sans recevoir de matériels.

Ces actions, précise encore le rapporteur parlementaire, concernent principalement la mise sur pied de brigades de gendarmerie territoriale, de formations de gendarmerie mobile ou d'unités de la garde nationale. Dans certains pays, comme au Bénin par exemple, la formation porte sur la constitution d'unités spéciales d'intervention, sur le modèle du GIGN français. Les avions légers d'observation – il s'agit notamment d'ULM – contribuent à la surveillance générale des côtes ou du territoire.

D'une manière plus générale, la coopération militaire de la France en Afrique mobilise, toutes formes confondues, en 1995, quelque 1 126 cadres d'active et 19 recrues du contingent. Elle a reçu un budget, après le « gel » de certains crédits en cours d'année, de l'ordre de 762 millions de francs, en diminution de 1 % par rapport à l'année antérieure. Depuis six ans, le budget a cependant enregistré une diminution de 22,4 %, avec un secteur plus atteint par cette érosion que les autres, celui de la formation des stagiaires en France ou sur place (en baisse de 31,5 %).

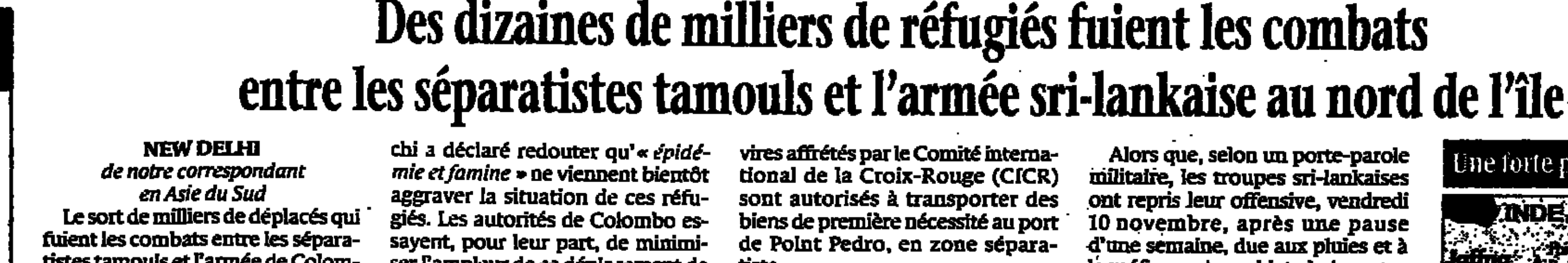
M. Voisin note toutefois que ce déclin sera stoppé, en principe, en 1996. La formation des personnels militaires africains devrait bénéficier d'une hausse de 9,16 %. Ce sont le Cameroun, le Gabon, le Sénégal, le Tchad, la Mauritanie et le Burkina Faso qui devraient en tirer profit, avec, à eux seuls, la moitié des places de stage offertes par la France. Le rapporteur regrette que les établissements militaires de haut niveau, comme le Collège interarmées de défense (CID), à Paris, ne proposent que peu de stages – vingt-sept en 1994 et 1995 – à des officiers africains.

Jacques Isnard

158 gendarmes en poste en Algérie

Selon un autre rapporteur de la commission de la défense, Robert Poujade, député RPR de la Côte-d'Or, la gendarmerie française a déployé cent cinquante-huit hommes pour la seule sécurité de la représentation diplomatique de la France en Algérie. C'est de très loin le poste le plus fourni en gendarmes à l'étranger. Au total, dans le reste du monde, la sécurité des autres représentations diplomatiques françaises mobilise trois cent six gendarmes.

L'ambassade de France à Alger réunit plus de gendarmes que la totalité de l'assistance militaire technique en Afrique et que les effectifs de gendarmes détachés dans des missions de l'ONU.



Des dizaines de milliers de réfugiés fuient les combats entre les séparatistes tamouls et l'armée sri-lankaise au nord de l'île

NEW DELHI
de notre correspondant en Asie du Sud

Le sort de milliers de déplacés qui fuient les combats entre les séparatistes tamouls et l'armée de Colombo, au nord du Sri Lanka, alarme les organisations humanitaires internationales : plus de 80 000 auraient trouvé refuge dans la ville de Kilinocchi, encore sous contrôle des Tigres de libération (LTTE), après avoir traversé le lagon qui sépare l'île de la péninsule septentrionale de Jaffna, virtuellement « libérée » par les séparatistes depuis 1990. Environ 200 000 à 300 000 autres seraient arrivés au sud de cette même péninsule, dans une région où les guérilleros ont installé leur nouveau quartier général et s'apprêteraient, eux aussi, à grossir les rangs de réfugiés à Kilinocchi.

L'arrivée des pluies et les conditions sanitaires déplorables font craindre le pire : le responsable des services administratifs de Kilinocchi a déclaré redouter qu'« *épidémie et famine* » ne viennent bientôt aggraver la situation de ces réfugiés. Les autorités de Colombo essayent, pour leur part, de minimiser l'ampleur de ce déplacement de population qui ne dépasserait pas, à les en croire, « *la centaine de milliers* ».

« BOUCLIERS HUMAINS »

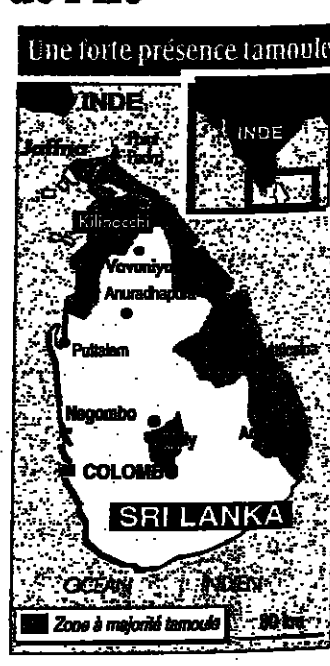
Le fait qu'aucun journaliste n'ait encore pu pénétrer en territoire « tigre » ne fait qu'ajouter à l'imprécision d'informations qui émanent de la zone de guerre, près de trois semaines après le début de la plus grande offensive jamais lancée contre le LTTE par l'armée sri-lankaise. Les responsables ne laissent passer qu'au compte-gouttes vivres et médicaments entassés dans la ville de Vavuniya, première agglomération d'importance des régions tamoules et ultime point de contrôle vers le nord de l'armée régulière. Seuls, des navires affrétés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont autorisés à transporter des biens de première nécessité au port de Point Pedro, en zone séparatiste.

Il semble que la question des réfugiés soit exploitée par les deux camps, pour des raisons politiques et militaires. Le gouvernement sri-lankais affirme que les insurgés veulent utiliser la population tamoule comme « bouclier humain » pour freiner l'avance de l'armée ou faire retomber la responsabilité sur Colombo en cas de pertes civiles. Les Tigres ont laissé de nombreux civils fuir Jaffna-Ville, mais ils les empêchent encore de gagner les territoires sous contrôle gouvernemental. Il est vrai que l'armée gouvernementale ne laisse pratiquement aucun réfugié entrer en pays cinghalais, espérant, elle aussi, que la dégradation de la situation humanitaire sera imputée aux séparatistes...

Alors que, selon un porte-parole militaire, les troupes sri-lankaises ont repris leur offensive, vendredi 10 novembre, après une pause d'une semaine, due aux pluies et à la méfiance des soldats à s'aventurer plus avant dans une ville, Jaffna, probablement minée par les guérilleros, des informations laissent penser que la cote de popularité du LTTE parmi les civils serait au plus bas. Certains prêtres tamouls, qui ont pu quitter récemment les zones de guérilla, affirment que la rupture du processus de paix par les Tigres, en avril, a profondément déçu une population qui croyait enfin à la réconciliation avec Colombo. S'ajoutant au fait que jamais les séparatistes ne s'étaient retrouvés en si mauvaise posture face à l'armée sri-lankaise, on pourrait croire qu'une page est en train de se tourner après douze ans de guerre civile.

Bruno Philip

Une forte présence tamoule







La police israélienne estime qu'une conspiration est à l'origine de l'assassinat d'Itzhak Rabin

La responsabilité morale des rabbins intégristes est aussi mise en cause

Après cinq jours d'enquête, les responsables de la police israélienne estiment qu'une conspiration est peut-être à l'origine de l'assassinat de l'ancien premier ministre Itzhak Rabin. Alors que les interpellations continuent dans les milieux d'extrême droite, une cache d'armes « *digne*, selon un policier, *de faire la fierté de n'importe quel groupe terroriste* » a été découverte au domicile du meurtrier, Yigal Amir, au cours d'une perquisition.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Au cinquième jour de l'enquête ouverte après l'assassinat d'Itzhak Rabin et alors que court la rumeur, jusqu'ici infondée, que le meurtrier du premier ministre aurait pu bénéficier de complicités au sein même du Shin Beth, le fameux service de sécurité intérieure d'Israël, le ministre de la police, Moshé Shahal, parle pour la première fois de « *conspiration* ». « *Nous pensons*, a déclaré le ministre, jeudi 9 novembre, *qu'il y a eu conspiration entre un groupe de personnes qui disposaient de l'infrastructure* [pour commettre le meurtre] *et qui ont préparé leur objectif avec grand soin. Nous cherchons à savoir si cette organisation avait d'autres membres. Dans quelques jours, nous aurons la réponse à cette question.* »

Peu avant, au cours d'une seconde perquisition au domicile du meurtrier, Yigal Amir, à Hertzlya, près de Tel-Aviv, la police a découvert dans un faux plafond un stock d'armes et d'explosifs « *digne*, selon un policier cité par la radio militaire, *de faire la fierté de n'importe quel groupe terroriste* » : des grenades, des pains de plastic, des amorces et des mécanismes de mise à feu retardée. Les parents de Yigal Amir, longuement interrogés jeudi soir, lors du journal télévisé de la première chaîne, ont déclaré ne rien savoir des activités de leurs enfants. Le frère de Yigal Amir, Haggaï, est également sous les verrous pour avoir préparé les balles dumdum qui ont tué le premier ministre.

Un cinquième suspect, Ohad Skornik, âgé de vingt-trois ans, fils du professeur Yehouda Skornik, le chirurgien en chef de l'hôpital où fut vainement opéré Itzhak Rabin samedi soir, a été déféré, jeudi, devant un tribunal, et une autre personne a encore été arrêtée vendredi matin. Ancien camarade de *yeshiva hesder* – séminaires rabbiniques militaires (*Le Monde* du 9 novembre) – de l'assassin, Ohad Skornik aurait été mis au courant des projets de son ami. Il lui est simplement reproché, pour l'instant, de n'avoir pas prévenu les autorités.

Le jeune homme étudiait à l'université Bar-Ilan, à Tel-Aviv, à l'instar de l'assassin et de trois de ses codétenus, dont Avishaï Raviv, chef de l'organisation juive combattante Eyal, laquelle, selon le professeur de science politique Ehoud Springshak, « *tire son idéologie à la fois du groupe raciste Kach et de l'ancien gang Stern* ». Stern ne répugnait pas aux assassinats politiques. Son « numéro deux », avant la création d'Israël, était Itzhak Shamir, qui fut premier ministre de l'Etat juif.

Très embarrassée par la tournure que prennent les événements, la direction de la faculté la plus à droite d'Israël a entamé, jeudi, une procédure d'expulsion contre un autre de ces milliers d'étudiants sionistes et religieux qui la fréquentent, Itzhak Newman, lequel s'était ouvertement réjoui, lundi, sur le réseau Internet, de « *la mort de la sorcière Rabin* ».

APPELS AU MEURTRE

Mais le groupe sociologique israélien le plus bouleversé par l'assassinat est celui des rabbins, notamment ceux qui vivent dans les territoires occupés ou qui soutiennent la colonisation du Grand Israël biblique. Des centaines de milliers de tracts, imprimés par le ministère des cultes et rappelant le premier des dix commandements, « *Tu ne tueras pas* », devaient être distribués vendredi, à la veille du shabbat, dans toutes les synagogues du pays.

« *Si vous lisez aujourd'hui certaines prières récitées dans certaines synagogues,* constate le ministre des cultes, Shimon Shitrit, *il y a vraiment de quoi être choqué. Nous avons été aveugles.* » Certaines prières, laisse-t-il entendre, étaient, en termes religieusement choisis, de véritables appels au meurtre. Considéré comme « *la conscience* » du mouvement de colonisation messianiste dans les territoires, résidant lui-même dans une colonie de Cisjordanie occupée – Ofrah, près de Naplouse –, le rabbin Yoël Bin-Nun, qui a toujours condamné la violence, y compris contre les Palestiniens, le confirme.

« *Depuis l'affaire du réseau clandestin juif des années 80* [qui avait tué et blessé des Palestiniens], lançait-il mercredi à une centaine de rabbins réunis à Jérusalem, *la plupart des horreurs perpétrées par nos gens l'ont été avec l'assentiment plus ou moins clair de certaines autorités rabbiniques. Aujourd'hui, je vous avertis : si ceux dont les écrits et les paroles ont conduit à la mort de Rabin ne se dévoilent pas, ne font pas leur autocritique et ne démissionnent pas de leurs fonctions, je révèlerai moi-même leurs identités à la fin de cette période de deuil* » [qui s'achèvera dimanche soir].

Patrice Claude

Tsahal se prépare à quitter Djénine

Plus de trois cents policiers palestiniens ont quitté Gaza, jeudi 9 novembre, et ont gagné la Cisjordanie pour se tenir prêts à se déployer dans la ville de Djénine, qu'Israël doit évacuer la semaine prochaine, a annoncé un commandant des forces palestiniennes de police, le général Razek El Majaida. De leur côté, les observateurs européens des élections palestiniennes ont commencé à se manifester jeudi ; leur chef, l'ancien ministre suédois de la justice, Karl Lidbom, devait gagner Ramallah, où sera installé son quartier général. Quant à l'OLP, elle a lancé une campagne qui appelle à participer au scrutin prévu le 20 janvier. – *(AFP.)*

■ **ÉGYPTE : la principale organisation islamiste** armée égyptienne, la Djamaa islamiya, a menacé de mort, jeudi 9 novembre, les touristes en Egypte, en revendiquant le premier attentat contre un train depuis six mois (*Le Monde* du 10 novembre). Dans un communiqué manuscrit, la Djamaa islamiya demande aux touristes étrangers de partir « *immédiatement, pour sauver leurs âmes* ». « *Les trains transportent des touristes étrangers, ainsi que de hauts responsables de la police égyptienne* », affirme l'organisation intégriste, qui rappelle qu'elle « *est en état de guerre avec le régime égyptien apostat* ». La police a renforcé la protection des sites touristiques. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : le Front islamique du salut (FIS)** a appelé les Algériens, jeudi 9 novembre, dans un communiqué, à boycotter « *massivement* » le scrutin présidentiel du 16 novembre. D'autre part, Omar Belhouchet, directeur du journal privé *Al Watan*, a été inculpé et mis sous contrôle judiciaire pour « *diffamation et outrage à corps constitué* ». – *(AFP.)*

■ **CAMEROUN : l'opposition s'est déclarée**, jeudi 9 novembre, « *prête à aller aux urnes* », au lendemain de la publication d'un décret présidentiel fixant la date du scrutin municipal au 21 janvier 1996. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **TRINITÉ-ET-TOBAGO** : Basdeo Panday, principal dirigeant de l'opposition, est devenu, mercredi 8 novembre, le premier chef de gouvernement d'origine indienne de cette République caraïbe, peuplée de 1,3 million d'habitants. C'est la conséquence des élections législatives anticipées, convoquées lundi par Patrick Manning, qui était premier ministre depuis décembre 1991. – *(Corresp.)*

ASIE

■ **VIETNAM : Amnesty International** a condamné, jeudi 9 novembre, l'emprisonnement de deux vétérans de la révolution vietnamienne, dissidents du Parti communiste au pouvoir, Hoang Minh Chinh et Do Trung Hieu (*Le Monde* du 10 novembre). Selon sa famille, M. Chinh va faire appel du jugement, alors que la femme de M. Hieu a indiqué que ce dernier n'était pas sûr de faire appel. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **Le Conseil de l'Europe a célébré**, jeudi 9 novembre à Strasbourg, l'entrée de l'Ukraine et de « *l'ex-République yougoslave de Macédoine* », 37e et 38e Etats membres de l'organisation chargée des droits de l'homme. La Macédoine est la deuxième République de l'ancienne Yougoslavie, après la Slovénie, à entrer au Conseil de l'Europe. L'Ukraine est le deuxième État issu de l'ex-URSS, après la Moldavie, à faire de même – *(Reuter.)*

■ **ESPAGNE : un capitaine de l'armée espagnole** a été gravement blessé, vendredi 10 novembre à Salamanque, dans l'explosion de sa voiture, a indiqué le gouverneur de la ville. Le véhicule a été totalement détruit par l'explosion, qui semble due à un attentat, a ajouté la même source.– *(AFP.)*

■ **SUISSE : une proposition visant à réduire le nombre d'étrangers** a obtenu assez de signatures pour qu'un référendum soit organisé, a annoncé jeudi 9 novembre le gouvernement. L'initiative vise à limiter le taux des immigrés à 18 % de la population, au lieu des 20 % actuels. – *(Reuter.)*

■ **VATICAN : le Saint-Siège a démenti**, jeudi 9 novembre, que le cardinal-archevêque de Barcelone Ricardo Maria Carles et l'Institut pour les œuvres de religion (IOR), la banque du Vatican, soient mêlés à une affaire de recyclage d'argent sale de la Mafia italienne (*Le Monde* du 7 novembre). – *(AFP.)*

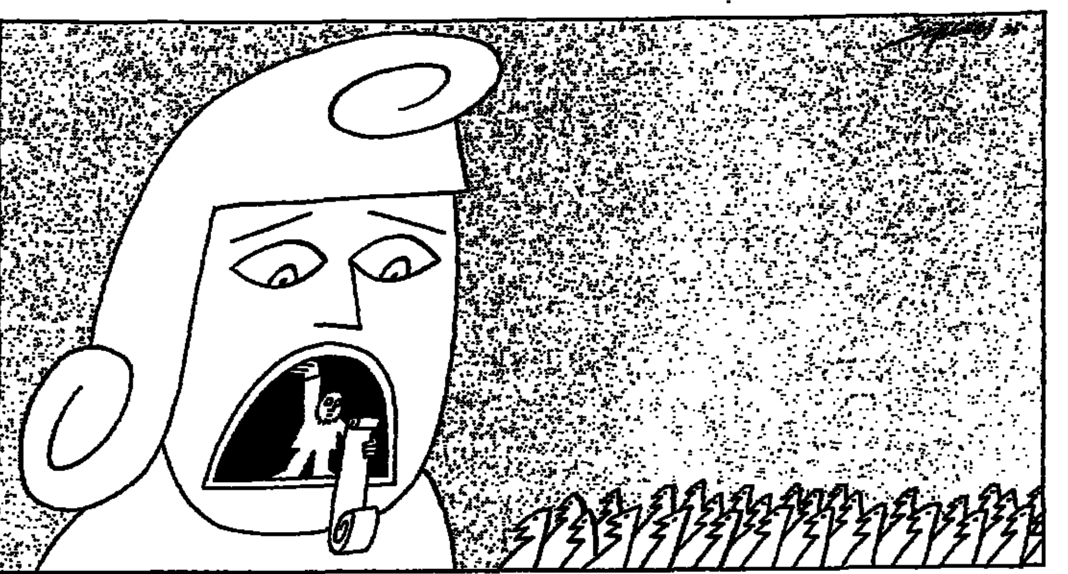
■ **Bartholomée Ier, patriarche de Constantinople**, a achevé, jeudi 9 novembre, sa première visite officielle en France où le président Chirac lui a témoigné sa sympathie dans le conflit qui oppose le patriarcat œcuménique aux autorités turques. Le patriarche a vu dans l'accueil des différentes communautés « *le signe de l'universalité de l'Eglise orthodoxe* ».

■ **RUSSIE : un nouveau projet de budget pour 1996 a été proposé** conjointement par le gouvernement et une commission parlementaire, a indiqué, jeudi 9 novembre, un porte-parole de la Douma. Il prévoit un déficit de 3,85 % du PIB, et un taux d'inflation de 1,9 % par mois. Dans son premier projet de budget, le gouvernement tablait sur une inflation mensuelle de 1,2 %, mais le Parlement avait rejeté le texte.– *(AFP.)*

GAUCHE M. Hue a écrit à M. Chirac pour s'étonner que sa nouvelle politique économique soit contraire à ses engagements électoraux et lui demander de consulter les Français. Pour le secrétaire national du PCF, cette consultation pourrait être un référendum, procédure que son parti a longtemps condamnée. ● LE LIVRE que publie, ces jours-ci aux éditions Stock, M. Hue propose une *« mutation »* de l'idéologie et de la pratique communistes en insistant sur le retard pris dans la dénonciation du stalinisme. ● LES SOCIALISTES sont accusés par le PCF de préparer une fausse alternance. Pourtant, M. Jospin souhaite que le PS définisse une nouvelle politique économique qui se démarque de celle menée tant par les derniers gouvernements socialistes que par MM. Balladur et Juppé. ● LES VERTS tentent d'unifier la mouvance écologiste pour établir un rapport de force avec la gauche.

Robert Hue persiste à défendre une opposition « constructive »

Le secrétaire national du PCF demande à M. Chirac de consulter les Français sur sa nouvelle politique économique. Il veut faire ainsi comprendre à ses militants l'importance du débat démocratique et gêner les socialistes au moment où M. Jospin les remet en ordre de marche



LA DÉCISION a été prise mercredi 8 novembre au matin, au lendemain du remaniement ministériel. A peine revenu de Jérusalem, où il a assisté aux obsèques du premier ministre israélien Ithzak Rabin, Robert Hue a décidé de marquer sa *« grande révolte »* face au *« changement de cap »* politique décidé par le président de la République. Dans une lettre adressée à Jacques Chirac, le secrétaire national du Parti communiste français souhaite que le pays soit *« consulté »*, par exemple par référendum, sur *« des questions décisives pour la France et sa souveraineté »*.

C'est l'entretien télévisé du chef de l'Etat du 26 octobre sur France 2, *« à l'issue d'une rencontre avec le chancelier Kohl »*, qui a décidé le bureau national du PCF à *« prendre toutes ses responsabilités »*, a expliqué M. Hue, jeudi 9 novembre, lors d'une conférence de presse. Il a ajouté que la priorité accordée désormais à une politique de rigueur financière était *« un reniement inacceptable »*. *« Jacques Chirac fait autre chose que ce qu'il avait promis. Avec un alignement total sur l'Allemagne, il a levé le drapeau blanc devant les marchés financiers et les tenants les plus acharnés des critères d'austérité de Maastricht. Il a capitulé »*, a ajouté le secrétaire national du PCF, pour qui *« on ne peut pas faire n'importe quoi avec le peuple. On ne joue pas avec la démocratie. »*

Dans sa lettre, datée du 8 novembre, Robert Hue rappelle à M. Chirac l'*« intention »* manifestée par le candidat RPR, durant la campagne présidentielle, d'organiser un référendum sur la politique européenne de la France, et notamment *« sur la marche à la monnaie unique »*.

OCCUPER LE TERRAIN

Pour le secrétaire national du PCF, ses propos télévisés et le remaniement ministériel témoignent que le processus est désormais en marche, *« au plus grand mépris du suffrage universel et des lois de la démocratie »*. Reprenant au vol l'idée – gaulliste – d'une vaste consultation populaire, le secrétaire national du PCF a souhaité que les Français soient consultés. *« Le référendum me paraît une bonne formule. Il y en a d'autres, mais que nous ne maîtrisons pas, comme la dissolution de l'Assemblée. »*

En prenant une telle initiative, M. Hue cherche une nouvelle fois à occuper le terrain comme il le peut. Il n'est pas mécontent d'avoir lancé l'idée d'un référendum le jour même du vingt-cinquième anniversaire de la mort du général de Gaulle. Ce type de consultation a longtemps été dénoncé par ses prédécesseurs, mais, rappelle-t-il, *« des pratiques nouvelles se font jour dans la société, et les communistes avaient été les premiers à réclamer un référendum sur Maastricht »*. De surcroît, la composition actuelle de l'Assemblée nationale ne lui paraît pas refléter l'image du pays ; c'est la raison pour laquelle il ne se satisferait pas d'un débat au Parlement. Sur le plan interne, le secrétaire national trouve là une nouvelle manière d'illustrer la ligne dite d'*« opposition résolue dans une démarche constructive »* : il ne s'oppose pas seulement, en effet, au tournant de la politique de M. Chirac, il ne réclame même pas des élections législatives anticipées, il se fait le *« porteur d'une exigence démocratique »*. Une vaste campagne de sensibilisation, à base de tracts et de pétitions, est d'ailleurs en préparation pour démontrer la cohérence entre les choix européens et la *« politique de régression sociale »*.

ÉCHOS

Son objectif est aussi d'embarrasser les socialistes, auxquels les communistes ne cessent de reprocher leur soumission aux critères de Maastricht et de ne préparer qu'une fausse alternance à l'occasion des élections législatives de 1998. François Hollande, porte-parole du Parti socialiste, oppose ainsi une polie fin de non-recevoir à la proposition de Robert Hue, soulignant la *« contradiction fondamentale »* du PCF, naguère *« hostile à la réforme constitutionnelle sur l'élargissement du champ du référendum »*.

En revanche, à l'égard des *« autres forces de progrès »*, dont il attend qu'elles s'associent à sa demande, M. Hue sait pouvoir rencontrer quelque écho. Interrogé jeudi par *Le Monde*, le président du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, s'est ainsi déclaré *« intéressé par une initiative qui aboutirait à une consultation des Français »*. *« Franchement, l'abandon du franc n'est pas une petite affaire »*, dit le député de Belfort, en rappelant que lui-même avait déposé, en 1993, une proposition de loi visant à soumettre le passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire à un vote du Parlement. Cette proposition avait alors été cosignée par plusieurs députés de la majorité, parmi lesquels Pierre Mazeaud, Nicole Catala (RPR) et François d'Aubert, l'actuel secrétaire d'Etat à la recherche.

Ariane Chemin et Jean-Louis Saux

Les Verts rêvent de peser sur la gauche

LE « NI-NI », ni gauche, ni droite, a vécu chez les écologistes. Tandis que Noël Mamère, député européen, et Yves Pietrasanta, maire de Mèze (Hérault), posent les passerelles nécessaires entre l'écologie et le Parti socialiste, Brice Lalonde et ce qu'il reste des décombres de Génération Ecologie frappent à la porte de l'UDF. Le conseil national de GE doit se prononcer, dimanche 12 novembre, sur l'éventualité d'une adhésion à la confédération présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Au même moment, la principale branche de l'écologie politique française, les Verts, organise au Mans leur première assemblée fédérale. Les statuts ont, en effet, été modifiés, professionnalisés pourrait-on dire. Désormais, la nouvelle direction collégiale sera élue pour deux ans, au lieu d'un, et surtout, l'assemblée générale des militants, capricieuse par nature, a été remplacée par des assemblées décentralisées dans les régions, chargées d'élire, à la proportionnelle, les délégués de l'assemblée fédérale. Réunies le 29 octobre, ces assemblées ont accordé une majorité relative (47 % des suffrages) à la motion C, *« Rassembler et agir »*, de Dominique Voynet. Celle-ci propose un *« processus d'unification »* des écologistes, avec l'Alternative rouge et verte (AREV) et une fraction des anciens de GE, devant aboutir à *« une organisation commune »* à la fin du printemps prochain.

Quatre autres motions d'orientation étaient en concurrence, dont celle de l'actuelle minorité du mouvement, toujours favorable à l'autonomie politique de l'écologie, et l'une émanant principalement de la région Nord-Pas-de-Calais, qui élargit la perspective d'une *« maison commune »* à l'ensemble des écologistes et de la gauche dite *« alternative »*. La première, signée par Marie-Anne Isler-Béguin, ancienne vice-présidente du Parlement européen, a recueilli 30 % des voix. La seconde, co-signée par Marie-Christine Blandin et Guy Hascoët, respectivement présidente et vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, a obtenu 11,5 % des suffrages. Elle révèle une différence d'approche entre Mme Blandin, habituée dans ses fonctions à un dialogue permanent avec le PS et le PCF, et Mme Voynet, plus sensible aux équilibres internes de son mouvement.

VOLONTÉ D'UNIFICATION

Ces premiers résultats ne sont pas faits pour déplaire à l'ancienne candidate à l'élection présidentielle : une majorité absolue aurait eu pour effet de rejeter dans la minorité une partie de ses amis. Elle préfère négocier une motion de synthèse autour de ses propositions lors de l'assemblée du Mans, afin de dégager une majorité plus large. Les amis de Mme Blandin, en revanche, ont déjà fusionné leur texte avec une autre petite motion, pour peser davantage dans le débat. Leur volonté est d'aboutir à *« l'unification de l'écologie politique en un seul parti écologiste, ouvert, solidaire et citoyen »*, sans que les Verts apparaissent comme des partenaires hégémoniques.

En clair, l'enjeu, qui n'est pas démesuré, porte sur l'éventuelle intégration d'une partie des *« refondateurs »* communistes, proches de l'ancien ministre Charles Fiterman, voire d'une partie de la Ligue communiste révolutionnaire. C'est ce qui inquiète la minorité des Verts. L'objectif vise aussi à constituer un *« pôle alternatif »* susceptible de peser davantage, dans un second temps, vis-à-vis du Parti socialiste. Après avoir longtemps fait figure de *« gauchiste »* face à son ancien rival Antoine Waechter, Mme Voynet se retrouve ainsi en position médiane au sein de son mouvement, avec, sur sa gauche, quelques militants plus déterminés ou plus pressés qu'elle à lever définitivement l'équivoque écologiste.

J.-L. S.

Plaidoyer pour une nouvelle culture militante

ROBERT HUE a besoin d'espace pour exister. Il est mal à l'aise dans les réponses, très courtes, qu'appellent les radios et les télévisions. Lorsqu'il s'exprime, son propos s'emballe, comme une boule de neige, plutôt que de filer droit au but. C'est là la première raison d'être de ce livre, le premier que publie Robert Hue depuis son accession à la tête du Parti communiste. Il fallait aussi, sans doute, que le *« premier dirigeant du parti »* impose sa marque, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Mais *Communisme : la mutation* est tout sauf un livre contraint ; il vient de loin.

BIBLIOGRAPHIE

Par le ton d'abord, et l'emploi, à profusion, de la première personne, il se distingue des exercices d'antan, destinés à alimenter les ventes militantes et à populariser la ligne du parti. Robert Hue est un communiste qui s'interroge sur l'utilité du PCF même s'il ne doute pas de la réponse. Faisant l'éloge de la tradition et du militantisme communistes, il apparaît tel que beaucoup de Français l'ont perçu lors de sa campagne présidentielle, débonnaire, profondément humain, et cent pour cent Français. Petit-fils et fils de communiste, il ne lui viendrait pas à l'idée de renier sa famille.

Et pourtant, qu'est-ce qu'elle prend, la famille, à mots couverts... Au débotté, le secrétaire national fait référence au christianisme, il célèbre l'anticonformisme et se fait l'avocat de ce qu'il appelle le *« développement à la française »*. C'est un langage neuf : tout n'est pas pourri au royaume de France. Il s'agit d'indiquer le chemin, en direction d'*« une nouvelle culture militante »*, faite de *« l'écoute de l'autre »*, à l'opposé de celle du parti-guide. C'est au prix d'une *« mutation »* – non pas d'une rénovation ou d'une refondation – que le nouveau communisme prouvera son utilité.

CICATRICE

Sans jamais établir la responsabilité de ses prédécesseurs et en veillant même – à quatre reprises – à rendre un discret hommage à Georges Marchais, Robert Hue confirme, en termes douloureux, combien *« la cicatrice du stalinisme est encore brûlante »*. Lui-même en est encore *« bouleversé, au plus profond »*, même s'il n'avait que six ans à la mort de Staline. Par cette indication d'âge, M. Hue s'exonère à bon compte de ses propres silences, jusqu'à son élection au poste de secrétaire national, en 1994. Mais, patience. *« Il faut que le Parti communiste français tire au clair son rapport au stalinisme »*, écrit M. Hue pour mieux marquer combien il reste à faire. *« Réducteur, le mot* [de stalinisme] *peut conduire à une analyse elle aussi réductrice »*, précise-t-il.

C'est là l'apport principal de ce livre, tant vis-à-vis des non-communistes qu'à l'intérieur du PCF. Le *« stalinisme »* a pénétré au plus profond le Parti communiste français. Il a ouvert la voie au sectarisme, à la hantise permanente du complot, à la dénonciation des *« renégats »*. Le retard pris à cause de l'occultation du rapport Khrouchtchev, en 1956, sur les crimes de Staline, débouche sur une suite d'erreurs stratégiques. *« Ce fut le mouvement de 1968 regardé avec les yeux des années 50 »*, regrette, par exemple, Robert Hue, qui s'interdit de parler de la période la plus récente.

Vis-à-vis des exclus du PCF, l'actuel secrétaire national avait lancé un appel, demeuré vain, juste après son élection. *« Si cela pouvait suffire, je le referais. Mais j'ai plutôt l'impression d'un formidable gâchis qu'aucun geste ne peut rattraper »*, confesse-t-il aujourd'hui. Il lui revient désormais de faire remonter la pente à son parti, auquel il propose de renouer avec *« la grande tradition française de l'humanisme »*. *« Plaçant la personne humaine, son épanouissement, au cœur de nos préoccupations, nous nous efforçons aussi de tirer les enseignements de l'Histoire. »* C'est du moins, l'engagement pris pour l'avenir.

J.-L. S.

★ **Communisme : la mutation, de Robert Hue. Stock, 344 p., 120 F. (En librairie le 15 novembre.)**

Lionel Jospin remet le Parti socialiste au travail

QUATRE SEMAINES après son intronisation au poste de premier secrétaire du Parti socialiste, Lionel Jospin lève le voile sur sa démarche pour la seconde étape de la rénovation, celle des idées. Présent quatre jours par semaine rue de Solférino à Paris – où un déménagement n'est plus à l'ordre du jour – et deux jours à Cintegabelle (Haute-Garonne), où il est conseiller général, l'ancien candidat à l'élection présidentielle est en train de remettre au travail la lourde machine socialiste, qui s'était considérablement assoupie. D'emblée, il a précisé le partage des rôles : le secrétariat national, réuni tous les mercredis matin, a été défini comme une *« instance de travail, d'impulsion et d'animation »*. M. Jospin n'entend pas y transposer le débat politique, le réservant au bureau national – élargi à 62 membres avec l'entrée, comme invités, de personnalités de poids, comme Michel Rocard, Martine Aubry, Jacques Delors ou Jack Lang –, réuni également chaque mercredi, présenté comme *« le lieu de la réflexion collective »*.

Mercredi 8 novembre, au lendemain d'un changement de gouvernement accueilli avec une ironie grinçante, Pierre Moscovici, secrétaire national chargé des études, a présenté aux deux instances la méthodologie pour mener à bien les trois chantiers thématiques de la rénovation : la mondialisation, les acteurs de la démocratie et la redistribution. Pour chaque sujet, une phase préparatoire sera centrée sur la consultation d'experts, de « boîtes à idées », de personnalités de la société civile et de syndicalistes. En parallèle, les adhérents seront consultés par questionnaire, dans un esprit d'états généraux. La phase conclusive se traduira par un colloque, ouvert sur l'extérieur, ou par une convention, à usage interne, suivant le sujet. Selon François Hollande, porte-parole du PS, l'objectif est de *« ne déboucher ni sur un simple constat d'experts ni sur un programme en bonne et due forme »* – cette étape est renvoyée à un troisième temps – mais d'*« éclairer les choix de politique économique et sociale que nous aurons à faire »*.

Le premier débat sur la mondialisation, préparé dès maintenant, occupera le premier trimestre 1996 et devrait être conclu, en mars, par une convention nationale. La même procédure sera choisie sur la redistribution, au quatrième trimestre 1996. Au printemps, la réflexion portera sur les acteurs publics et la démocratie, avec en conclusion un colloque ouvert à des personnalités extérieures. Sous des formes et des dates à clarifier, la confrontation pourrait être élargie aux autres forces de gauche, avec lesquelles M. Jospin entend bâtir des *« espaces de coopération »* – sans en fixer la cadence ou en écrire la partition – afin de ne plus faire encourir au PS le reproche de vouloir dominer ses partenaires. Il a déjà renoué des contacts officieux avec des communistes, des écologistes et des radicaux et a rencontré, avant de le faire plus officiellement en décembre, des dirigeants syndicaux.

UNE FORMATION PACIFIÉE

Pour M. Jospin, la priorité est de définir une nouvelle politique économique se démarquant de celle conduite naguère par Pierre Bérégovoy et se présentant comme une alternative à celle de Jacques Chirac. Cette tâche doit être menée à bien au premier trimestre. L'objectif est de redonner des *« marges de manœuvre »* à une politique économique qui, disait-il le 14 octobre, *« rejette la fuite en avant dans le libéralisme ou le simple retour – très provisoire – au keynésianisme »*.

Cette stratégie est globalement bien acceptée dans un parti pacifié où les différents courants, tous représentés au secrétariat national, jouent le jeu du rassemblement autour du premier secrétaire. Celui-ci pourra vérifier que le courant passe lors du conseil national du 16 décembre et même avant, lors de ses déplacements des 16 et 23 novembre, respectivement dans le Nord et dans le Rhône, lorsqu'il ira soutenir les candidats à des législatives partielles abordées avec optimisme.

Pour l'heure, des critiques se font entendre sur le rythme de cette rénovation, jugé trop lent par ceux qui, chez les députés notamment, rêvent d'un argumentaire plus opérationnel pour s'opposer au gouvernement.

Un petit pas a été fait mercredi au bureau national. Elisabeth Guigou, secrétaire nationale aux questions sociales, a présenté un rapport sur la protection sociale pour préparer le débat au Parlement. Mais il s'est agi essentiellement d'un rappel de principes et non d'un plan alternatif à celui du gouvernement. M. Hollande les a ainsi résumés : *« Il faut faire cesser les déficits qui minent le système même de Sécurité sociale. L'effort doit porter sur les dépenses et non sur des augmentations de recettes ou des déremboursements. C'est sur l'offre de soins qu'il faut intervenir. L'équité doit être la règle. »* Le débat sur une réforme du financement n'a été qu'à peine amorcé.

Michel Noblecourt

هكذا في الأصل



M. Bayrou accepte des économies dans son budget sans toucher à la recherche et aux universités

Le ministre promet une relance de la politique contractuelle dans l'enseignement supérieur

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 9 novembre, le budget de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La majorité a voté pour, le PS et le PC contre. M. Bayrou a accepté une légère réduction de ses crédits, mais sans toucher à ceux consacrés à l'université. Il est vrai que, dans le même temps, des manifestations d'étudiants se déroulaient dans plusieurs villes de province.

LES ESCARMOUCHES incessantes des trois dernières semaines entre le gouvernement et la majorité à l'occasion de la discussion budgétaire ont laissé place, jeudi 9 novembre, à l'Assemblée nationale, à une remarquable suavité.

Après huit heures de discussion, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, qui venait de défendre les crédits de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le rapporteur spécial de la commission des finances, Gilles Carrez (RPR), échangaient à l'envi les politesses. Le rapporteur remerciait le ministre des *« relations très fructueuses »* et du *« dialogue constructif »* qui s'étaient établis avec ses services. Le ministre, en retour, ne tarissait pas d'éloges sur la qualité du travail accompli avec les rapporteurs de l'Assemblée, qui avait permis d'éviter les *« économies aveugles »* dans son budget.

Il est vrai que tout avait été ficelé dans la matinée de jeudi. Pour atteindre son objectif global de 2 milliards de francs supplémentaires d'économies dans les dépenses de l'Etat en 1996, la commission des finances avait initialement déposé des amendements de réduction de crédits pour un montant total de quelque 300 millions de francs sur l'ensemble du budget de M. Bayrou. La recherche ayant été dispensée de cure d'amaigrissement et l'enseignement supérieur étant considéré comme intouchable du fait de l'actuelle grogne dans les universités, ne restait plus en jeu qu'une centaine de millions de francs, à trouver dans les crédits de l'enseignement primaire et secondaire.

« On ne peut pas se targuer d'être un super-ministre lorsqu'on roule à l'ordinaire »

François Bayrou soulignant que *« la rigueur des finances publiques est aussi présente à l'esprit du ministre de l'éducation nationale que pour tous les autres »*, à condition que les économies *« ne touchent pas en profondeur l'action de l'Etat »*, les députés et le ministère ont épluché ensemble – en marge de la séance – les lignes de crédit. Et ils se sont mis d'accord sur des réductions de 104 millions de francs, touchant notamment les dépenses d'informatique et de télématique (10 millions), les examens et concours (6 millions), la formation continue des personnels (22 millions), les crédits de rémunération des enseignants du privé (34 millions) et les allocations de prérecrutement dans les instituts universitaires de formation des maîtres (12 millions).

La petite guéguerre des économies étant par avance désamorcée, la discussion a pu se dérouler paisiblement, sans être autrement perturbée par la maigre manifestation d'étudiants qui s'est terminée, sans heurts, aux abords du Palais-Bourbon.

Après avoir confirmé sa volonté de *« remettre à niveau en quatre ans »* les moyens des universités les plus mal dotées (*Le Monde* du 10 novembre), M. Bayrou a précisé que, d'ici la prochaine rentrée universitaire, à l'automne 1996, les universités *« les plus frappées, les moins dotées »* bénéficieraient de fortes mesures de rattrapage. Le ministre s'est, en outre, engagé à redonner vie à la politique contractuelle entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur, lancée par Lionel Jospin en 1989 et mise en veilleuse depuis 1993.

Et s'il n'y avait eu l'opposition pour élever un peu la voix, on aurait pu avoir du mal à deviner que l'Assemblée examinait le premier budget de l'Etat, avec ses quelque 346 milliards de francs au total, en hausse de 4,34 % sur 1995, alors que le budget total de l'Etat n'augmente que de 1,8 %. *« Si notre pays veut conserver son potentiel universitaire et de recherche (...), c'est d'un autre budget dont il a besoin »*, s'est exclamé Georges Hage (PC, Nord). Jacques Guyard (PS, Essonne) a mis en garde le ministre en notant que, avec seulement 738 emplois supplémentaires d'enseignants, il ne pourrait faire face à la rentrée 1996 dans les universités, tandis que Jean-Pierre Chevènement (République et Liberté, Territoire de Belfort) invitait François Bayrou à plus de modestie, en lui rappelant tout ce qu'il devait à ses prédécesseurs de gauche et *« à la pression de la jeunesse »*. Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) avait, en quelque sorte, le mot de la fin : *« En voyant les chercheurs quitter leur paillasse pour aller manifester, les étudiants descendre dans la rue, j'ai envie de vous dire : on ne peut pas se targuer d'être un super-ministre lorsqu'on roule à l'ordinaire »*.

Gérard Courtois et Béatrice Gurrey

Succès en province pour les manifestations

Le pavé parisien n'est plus le lieu des grandes manifestations d'étudiants et d'enseignants. Pour la Journée de protestation contre *« l'insuffisance des crédits et des postes »*, organisée jeudi 9 novembre par une dizaine d'organisations, ils étaient un peu plus de 3 000 entre Jussieu et l'Assemblée nationale, dans un cortège animé par 1 500 étudiants de Rouen, les plus bruyants et motivés. Les manifestations ont été, en revanche, importantes à Metz (4 000 à 5 000 personnes), où l'octroi d'une subvention de 500 000 francs et la création de cinq postes ont été jugées insuffisants, ainsi qu'à Aix-en-Provence où près de 5 000 étudiants du centre des lettres et des sciences humaines sont en grève depuis lundi 6 novembre avec occupation de locaux. D'autres défilés ont eu lieu à Toulouse (4 000), Orléans (600), Montpellier (600), Lille (400), Nancy (300), Amiens et Limoges.

Le plan de rattrapage des universités présenté par François Bayrou devant les députés a été approuvé *« sans réserve »* par la Conférence des présidents d'université. Le SGEN-CFDT, plus prudent, a certes *« apprécié avec intérêt ce plan et son ancrage sur la politique contractuelle »*, mais s'interroge *« sur l'adéquation des moyens »*.

La prestation autonomie serait maintenue pour le 1er janvier

LE GOUVERNEMENT a réaffirmé, jeudi 9 novembre, son souhait de soumettre au vote du Parlement le projet de loi sur la prestation autonomie *« d'ici à la fin de l'année »* pour une entrée en vigueur du dispositif *« au 1er janvier 1996 »*. L'*« intention »* de respecter ce calendrier *« demeure »*, a indiqué l'entourage d'Alain Juppé, répondant aux interrogations de plusieurs sénateurs qui, avec Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances, ont pronostiqué une mise en application de l'allocation dépendance *« à la fin du premier trimestre 1996 »*.
Le Sénat, qui a commencé jeudi la discussion du projet de loi du gouvernement, a renvoyé l'examen des articles à la mi-décembre à l'issue du débat budgétaire. Les sénateurs ont proposé d'importantes modifications du projet, pratiquement réécrit par leur commission des affaires sociales.

M. Léotard plaide pour un nouveau gouvernement avant 1998

FRANÇOIS LÉOTARD, président du Parti républicain, a estimé, jeudi 9 novembre, sur France 2, *« qu'il faudra, le moment venu, un gouvernement destiné et décidé à gagner la bataille des élections législatives »*. *« Peut-être sera-ce le même premier ministre, mais peut-être pas la même équipe »*, a-t-il ajouté. M. Léotard a jugé qu'en 1998 le Front national passera *« avec les socialistes une sorte d'accord tacite (...) contre la majorité actuelle »*. Il a d'autre part vivement critiqué la *« désinvolture »* avec laquelle huit des douze femmes du premier gouvernement Juppé ont été évincées et la *« la condescendance avec laquelle on a traité les libéraux »*.

DÉPÊCHES

■ **PROTECTION SOCIALE : le RPR est opposé à l'instauration d'une franchise forfaitaire** non remboursable sur les feuilles de soins, envisagée par le gouvernement dans le cadre du plan de sauvetage de la Sécurité sociale. Roselyne Bachelot, déléguée générale du RPR chargée de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion, a estimé, jeudi 9 novembre, que ce serait *« dangereux et contre-productif »*. Elle a préconisé un financement de l'assurance-maladie *« par tous les revenus, y compris ceux du capital »* (à l'exclusion du Livret A).

● **LES DÉPUTÉS UDF ne s'opposeront pas à des ordonnances** *« si le contenu de la réforme leur convient »*, a déclaré jeudi 9 novembre, le président de leur groupe à l'Assemblée nationale, Gilles de Robien. *« Nous affirmons nos grands principes, ensuite que le gouvernement prenne ses responsabilités »*, a-t-il ajouté.

■ **EMPLOI : la hausse de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles s'est ralentie au troisième trimestre** (+0,2 %, soit 30 000 emplois nouveaux), selon l'enquête du ministère du travail publiée vendredi 10 novembre. Les effectifs salariés avaient augmenté de 0,4 % (+45 000) au premier trimestre et aussi de 0,4 % (+47 000) au deuxième trimestre.

■ **CARPENTRAS : les sections locales de Ras l'Front, la Licra, du PS, du PCF, de la CGT, de la CFDT et de SOS-Racisme** organiseront une *« contre-manifestation »* le 11 novembre, à Carpentras, pour protester contre le rassemblement du Front national le même jour. La CFDT a déclaré, jeudi 9 novembre, qu'elle soutiendrait les cheminots qui refuseraient de conduire le train affrété par le FN pour rejoindre Carpentras depuis Paris.

■ **GOUVERNEMENT : Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration**, a déclaré, jeudi 10 novembre, à l'AFP, que l'équilibre politique du nouveau gouvernement de M. Juppé *« est bien meilleur que celui du précédent »*. *« C'est vraiment un gouvernement du deuxième tour »* de l'élection présidentielle, a-t-il ajouté, en soulignant que *« sur seize ministres, neuf sont issus de la famille libérale, avec notamment deux des quatre vice-présidents du Parti républicain, Alain Lamassoure et moi-même »*.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE : Hassan II, le roi du Maroc, prononcera**, dans le cadre de la visite d'Etat qu'il doit effectuer en France, une allocution devant les députés français dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale jeudi 23 novembre à 15 heures. Le souverain chérifien sera le troisième chef d'Etat étranger à s'exprimer dans l'hémicyle du Palais-Bourbon après le roi d'Espagne, Juan Carlos, et le président américain, Bill Clinton.

L'hommage de la France chiraquienne au général de Gaulle

EN NOVEMBRE, il fait toujours froid. Ce jeudi 9, pour le 25e anniversaire de la mort du général de Gaulle, il a fait froid le matin et le soir. Les commémorations, habituelle pour celle de Colombey-les-Deux-Eglises et exceptionnelle pour celle des Invalides, n'ont pas réchauffé l'atmosphère : elles intervenaient deux jours après un remaniement gouvernemental diversement apprécié dans les rangs majoritaires.

Jacques Chirac a devancé tous ses « compagnons », en arrivant la veille à la Boisserie, qui fut la demeure du général. Il y a passé la nuit – seul le chancelier allemand Konrad Adenauer, au début des années 60, l'avait fait avant lui – et il a déposé, tôt jeudi, une gerbe tricolore en forme de croix de Lorraine sur la tombe du chef de la France libre. M. Chirac était accompagné de l'amiral Philippe de Gaulle et de son fils, Jean, tous deux parlementaires RPR, ainsi que du maire de Colombey, Jean Raullet. Deux cents personnes ont bravé la brume pour venir applaudir le président à la sortie du cimetière.

Plus tard, cent quarante parlementaires RPR, sur trois cent cinquante, sont arrivés par le train pour assister à une messe célébrée par l'abbé Lambert. Ils étaient avec le premier ministre, Alain Juppé, entouré de huit membres de sa deuxième équipe : Jacques Toubon, Roger Romani, Pierre-André Périssol, Jacques Godfrain, Michel Barnier, Anne-Marie Couderc, Eric Raoult et Hervé Gaymard. Deux femmes étaient très entourées : Elisabeth Hubert et Colette Codaccioni, deux « débarquées » du premier gouvernement de M. Juppé. L'absence d'Edouard Balladur et de Nicolas Sarkozy a été remarquée par les « compagnons ». L'ancien chef du gouvernement a expliqué, sur LCI, que le général avait eu du succès *« parce qu'il avait des dons exceptionnels d'anticipation de l'avenir »*. M. Balladur se rendra en décembre à Colombey, avec des habitants du 15e arrondissement de Paris, dont il est l'élu.

« LA LUEUR DE L'ESPÉRANCE »

Pour sa part, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a déclaré, sur RTL, que le fondateur de la Ve République avait été *« un chef d'Etat extraordinaire »*, que les Français n'ont *« pas aimé jusqu'au bout »*, car ils *« se sont détachés de lui à partir de 1965 »*. Avec son premier ministre, le nouveau président, lui, a participé, dans la soirée, à un hommage officiel sur l'esplanade des Invalides, organisé à l'initiative de l'Institut Charles-de-Gaulle.

Un détachement interarmées de huit cents soldats, porteurs de torches, a formé une gigantesque croix de Lorraine, éclairée de bleu, de blanc et de rouge. Le spectacle était télévisuel et les Parisiens n'étaient pas nombreux derrière des grilles lointaines. Trois comédiens ont lu des écrits gaullistes : Jean Piat a récité du Malraux, François Chaumette, l'extrait d'un discours prononcé par le général, le 27 juin 1943, sur la place Gambetta à Tunis, et Alain Delon, un passage des *Mémoires de guerre* : *« Vieil homme, recru d'épreuves, détaché des entreprises, sentant venir le froid éternel, mais jamais las de guetter dans l'ombre la lueur de l'espérance ! »* Dans le ciel, deux projecteurs ont formé un « V » de la victoire.

Olivier Biffaud

SANTÉ Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Saint-Lô (Manche) a donné raison, jeudi 9 novembre, à la veuve d'un ancien ouvrier des Arsenaux de Cherbourg. Elle tentait de faire reconnaître que l'amiante était responsable de la mort de son mari, décédé en 1994. ● UN PROJET DE DÉCRET élaboré par cinq ministères devrait bientôt contraindre les propriétaires d'immeubles collectifs, ou à usage collectif, à vérifier s'il existe une isolation à l'amiante dans leurs bâtiments. Il précise les délais de mise en œuvre du recensement en fonction de l'âge et de la catégorie des bâtiments. ● DANS LES ANNÉES 50, un procédé d'isolation n'utilisant pas d'amiante avait pourtant été mis au point par trois jeunes entrepreneurs passionnés, les frères Blandin, mais il a été progressivement abandonné au profit des techniques d'isolation à l'amiante.

Le dossier de l'amiante va entrer dans sa phase judiciaire

Un tribunal de Saint-Lô a jugé que le matériau était la cause d'une maladie professionnelle mortelle. La mise à l'écart d'un procédé de substitution, inoffensif, relance le débat sur les responsabilités. Une association de victimes s'apprête à déposer une plainte

SAINT-LÔ (Manche)
correspondance

« L'amiante a tué mon mari. » En donnant raison à la veuve d'un ouvrier de l'arsenal de Cherbourg (Manche) qui demandait que l'amiante soit reconnu comme étant la cause du décès de son mari, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Saint-Lô (Manche) ouvre de nouvelles perspectives aux familles de victimes.

Charpentier « fer » de 1968 à 1992 à l'arsenal de Cherbourg, Jean Dupont a travaillé pendant dix ans, quotidiennement, au contact de la poussière d'amiante, sur les différents chantiers de construction des sous-marins.

En 1986, il a commencé à souffrir d'insuffisance pulmonaire. En 1987, la médecine du travail a détecté chez lui une affection pulmonaire grave : l'asbestose. D'année en année, l'état de Jean Dupont se dégrade. Les médecins alertent l'administration, qui finit par reconnaître un taux de 60 % d'incapacité physique permanente et décide, en 1992, de placer son ouvrier en retraite anticipée. En 1994, Jean Dupont meurt, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Depuis, sa femme, Claude, se bat sur tous les fronts pour faire reconnaître l'origine professionnelle du décès de son mari. Pour elle, *« l'amiante a tué »* et il existe un lien de causalité directe entre l'amiante que Jean a respiré de 1968 à 1978, sa maladie et son décès. D'où sa décision de porter le dossier sur le bureau du tribunal des affaires de sécurité sociale.

PREUVE IMPOSSIBLE

Le décès de Jean Dupont est-il imputable à la maladie ? Claude Dupont répond « oui », le ministère de la défense dit « non ». L'administration s'appuie sur un rapport de trois médecins-experts pour écarter le lien direct entre l'asbestose (maladie professionnelle due à l'amiante) et le décès. Le rapport fait état d'un décès dû à une *« pneumopathie d'origine infectieuse »* et, par conséquent, écarte l'hypothèse d'un décès lié à la seule maladie professionnelle.

Dans son jugement, rendu jeudi 9 novembre, le tribunal a tranché et donné raison à la veuve en faisant valoir la présomption d'imputabilité. Selon le juge, le ministère de la défense devait apporter la preuve que le décès de Jean Dupont serait survenu le même jour à la même heure sans la maladie professionnelle. L'administration étant dans l'impossibilité d'apporter cette preuve, la présomption d'imputabilité, favorable aux victimes, est retenue. Le lien entre l'amiante, la maladie et le décès est par conséquent établi.

Pour Claude Dupont, c'est le bout du tunnel. *« Satisfaite »* par le jugement, elle va pouvoir se tourner vers le service des rentes et pensions du ministère de la défense afin de régulariser sa situation. Depuis le décès de son mari, elle ne perçoit que 25 % de sa pension. La décision du tribunal des affaires de sécurité sociale de la Manche fera date et elle pourrait faire jurisprudence. Pour François Martin, secrétaire général de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath), qui a assisté Claude Dupont dans son combat, *« c'est une bonne décision, qui complète efficacement la jurisprudence actuelle. C'est la preuve qu'il existe une justice correcte en France dans le domaine social »*. Les victimes pourront donc désormais s'appuyer sur cette reconnaissance officielle des maladies professionnelles liées à l'amiante et bénéficier d'une indemnisation correcte, à la hauteur du préjudice subi.

La direction des constructions navales (DCN) a un mois pour faire appel de cette décision. La DCN avait reconnu récemment qu'une quinzaine de personnes étaient mortes en 1993 des suites de maladies liées à l'amiante utilisé à l'arsenal de Cherbourg. En juillet dernier, le représentant de la CGT au conseil de prévention des risques professionnels avait affirmé qu'un ouvrier des chantiers de l'Atlantique sur cinq était atteint d'une maladie liée à l'amiante (*Le Monde* du 9 mai).

Bertrand Bonnenfant

COMMENTAIRE

RESPONSABILITÉS

Dans les années 50, on savait que l'amiante tuait. Un procédé d'isolation des bâtiments à base de fibres minérales existait, qui était en concurrence directe avec le flocage à l'amiante. Ses inventeurs, les trois frères Blandin, l'avaient mis au point après s'être aperçus que les ouvriers qui avaient projeté de l'amiante avant-guerre mouraient les uns après les autres. Dans un contexte sanitaire qui pourrait devenir dramatique, l'abandon progressif du procédé Blandin est lourd de conséquences.

Diverses estimations évaluent à environ un millier par an le nombre de décès imputables à l'amiante et prévoient plus de cent mille morts dans les vingt ans à venir. Les pathologies provoquées par une exposition prolongée à l'amiante sont connues : l'asbestose (insuffisance respiratoire grave), les lésions pleurales bénignes, le cancer du poumon et le mésothéliome (cancer primitif de la plèvre) sont désormais inscrits au tableau des maladies professionnelles. En 1993, selon la Caisse nationale d'assurance maladie, les poussières d'amiante ont figuré au troisième rang des causes de maladies professionnelles.

Le décret en préparation, dont la présentation a été mainte fois repoussée, se contente d'organiser le recensement des bâtiments dangereux, en vue du déflocage.

La question de l'indemnisation des victimes reste entière. L'histoire du procédé Blandin relance la délicate question du partage des responsabilités. Une association de victimes est en train de se constituer, qui devrait fédérer les plaintes en cours. Qui endossera cette responsabilité ? Le débat ne fait que commencer.

L. F.

Un décret va imposer le recensement des bâtiments traités

UN PROJET de décret élaboré par les ministères de la santé, de la justice, du travail, du logement et de l'environnement devrait bientôt contraindre tous les propriétaires d'immeubles *« collectifs »* ou *« à usage collectif »* à vérifier s'il existe ou non une isolation à l'amiante dans leurs bâtiments. Ne seront donc exclus de cette disposition que les propriétaires de logements individuels sans parties communes.

Le matériau isolant à débusquer se présente sous deux formes : le *« flocage »*, qui est un enduit imprégné de fibres projeté sous forme liquide, et le *« calorifugeage »*, qui consiste à recouvrir une paroi d'une couche d'amiante sec (ou d'un manchon pour les conduites).

Lorsque le propriétaire aura décelé la présence d'amiante dans son bâtiment, il sera tenu de vérifier *« l'état de conservation »* du flocage ou du calorifugeage. Au cas où le matériau isolant se révélerait douteux ou en mauvais état, le propriétaire devra faire procéder à des mesures de *« l'empoussièrement »* par des organismes agréés. Un arrêté fixe les valeurs admises selon une *« grille d'évaluation »*, en l'occurrence largement inspirée des normes en vigueur actuellement en Allemagne et en Belgique. Trois cas sont envisagés : 1. – faire enlever l'amiante *« dans les douze mois suivants »* les résultats des mesures, puis le faire transporter et éliminer conformément aux lois sur l'élimination des déchets spéciaux et sur les installations classées. 2. – Procéder à une surveillance du niveau d'empoussièrement par microscopie électronique. 3. – Effectuer un contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux amiantés.

En cas de défaillance, le propriétaire sera passible de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. Le décret précise que *« les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement »*.

Pour les crèches et les établissements d'enseignement construits avant 1950, la recherche de l'amiante devra être effectuée avant le 1er janvier 1998. Pour les établissements de soins ou médico-sociaux d'avant 1950, le délai est repoussé au 30 juin 1998.

Les autres bâtiments anciens auront jusqu'au 31 décembre 1999 pour se mettre en règle. Les délais prévus sont plus courts pour les bâtiments construits entre 1950 et 1980, la période considérée la plus dangereuse, correspondant à la prolifération du bâtiment calorifugé, avant l'interdiction du flocage à l'amiante (décrétée en 1978). Crèches et bâtiments scolaires de cette tranche devront être inventoriés avant le 1er janvier 1997, délai repoussé au 30 juin 1997 pour les établissements sanitaires et sociaux, et au 31 décembre 1998 pour les autres.

Enfin, pour les constructions postérieures à 1980, qui peuvent encore contenir des calorifugeages à l'amiante, les délais sont respectivement fixés au 1er janvier 1999 pour les établissements scolaires, 30 juin 1999 pour les centres de soins et 31 décembre 1999 pour le reste.

Si Hervé Gaymard, nouveau secrétaire d'Etat chargé de la santé, reprend rapidement le projet à son actif, il ne devrait plus y avoir d'ici à cinq ans un seul bâtiment collectif dangereusement amianté en France. Ce qui ne veut pas dire que tout danger sera écarté, puisqu'il restera des bâtiments sans surveillance et que, inévitablement, les surfaces amiantées laissées en l'état subiront la dégradation du temps et devront, à leur tour, être enlevées.

Roger Cans

Dès les années 50, les frères Blandin inventaient une technique de substitution...

DERRIÈRE le rideau de fer d'un modeste garage de banlieue, les frères Blandin remontent le film de leur vie. Michel, soixante-dix ans, cheveux blancs, costume noir et cravate bordeaux, est aussi sobre et mesuré que Philippe, soixante-huit ans, cheveux et ongles longs, Gitane maïs vissée aux lèvres, est lapidaire et outrancier. Leurs regards brillent de la même flamme. Tourangeaux d'origine, aujourd'hui installés à Romainville (Seine-Saint-Denis), les deux compères connurent leur heure de gloire grâce à leur aîné, Henri, aujourd'hui retiré.

L'aventure des trois jeunes entrepreneurs démarre en 1950. Philippe se souvient : *« On voulait faire quelque chose ensemble dans le bâtiment public, on ne savait pas trop. En sortant de Centrale, Henri est rentré en stage dans une petite société d'isolation, la Seloti, et il a vite vu qu'il était tombé sur un fromage : ils se partageaient le marché de l'isolation à trois ! Puis Henri a découvert que cet amiante était de la merde et il a essayé de faire quelque chose. Il a été renvoyé à ses études, mais ce n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd... »*

En 1951, les trois frères fondent la société Blandin et Compagnie et s'associent avec la Société des hauts fourneaux de Saulnes, dirigé par un certain Jean Raty, pour la production de fibres minérales synthétiques (laines de roche et de verre) destinées, dans un premier temps, à l'isolation acoustique et thermique des bâtiments. *« Si on a été alertés dans les années 1951-1952, c'est qu'à la Seloti les types disparaissaient,* explique Michel. *C'était des jeunes, ils avaient trente-cinq-quarante ans et ils avaient projeté de l'amiante avant guerre. Parmi tous ceux qui ont projeté des mélanges ou de l'amiante, je ne sais pas s'il en reste une vingtaine actuellement. Il en crève encore tous les ans, c'est vrai ! »*

En 1953, les Blandin déposent le brevet d'un procédé de projection de fibres minérales en substitution à l'amiante, sous le nom de *« Projection Pyrolaine-procédé Blandin »*. Dès lors, tout va très vite. *« Entre 1950 et 1960,* raconte Michel, *on représentait 45 % du marché français de la projection. Après, on est monté à 60 %-65 %. » « C'était au moment des tours »*, précise Philippe.

Les frères Blandin exécutent chantier sur chantier, d'abord en isolation acoustique et thermique, puis en protection incendie. Leur premier gros œuvre sera celui du « restaurant de la France d'outre-mer » à la Cité universitaire de Paris. Viennent ensuite les locaux des compagnies d'assurances, les hangars d'avions à Villacoublay, la salle de commande d'une centrale EDF et d'autres contrats, avec la défense nationale notamment. Ils iront également travailler en Ethiopie – où ils refuseront au Négus en personne d'être payés en dollars éthiopiens ! –, puis en Afrique noire, pour *« construire des palais et pas des hangars »*, et *« un peu »* en Arabie saoudite.

« Sincèrement, reprend Michel, *j'en étais arrivé à vouloir des concurrents. On ne pouvait pas maintenir un marché pareil tout seul ! »* En 1959, les Blandin ont décroché leur premier *« gros chantier »* en protection incendie : les aéroports d'Orly. *« Là, ça a été le coup de massue,* se souvient Philippe. *On était en concurrence avec les plus gros et on a gagné l'appel d'offres ! »*

Michel renchérit : *« Cela nous a fait connaître. Mais parallèlement, en 1960, Jean Raty est mort. Sa société en commandite, qui était énorme, a été par nécessité coupée en différentes sociétés anonymes. Il y a eu des accords et nous, nous avons été éjectés. »* Les ennuis ont commencé.

« On n'a même pas monnayé notre contrat, en souvenir de Raty. On a été vraiment sots », regrette aujourd'hui Michel. *« C'est à ce moment-là qu'on s'est tourné vers Saint-Gobain,* reprend-il. *On leur a dit qu'on avait besoin de fibres minérales. Ça ne les intéressait pas vraiment, parce qu'ils ne vendaient que la matière première. Ils ont alors essayé de nous chapeauter, mais, comme on était un peu fous, on a refusé ! »*

Il tient à préciser que, *« plus tard, la société Everite* [producteur d'amiante] *est tombée dans les mains de Saint-Gobain, et c'est comme ça* [qu'ils se sont occupés] *d'amiante, mais ce n'est pas* [leur] *vocation première »*.

> « Ils avaient 35-40 ans et ils avaient projeté de l'amiante avant guerre. Il en crève encore tous les ans ! »

Il se souvient malgré tout du *« mépris »* avec lequel ils furent traités, *« parce qu'on était de la fonte et qu'eux sont des verriers. C'était effrayant »*.

En 1969, ils sont candidats à l'appel d'offres du Centre international de recherche sur le cancer, à Lyon. Les responsables préfèrent cependant la projection d'amiante au procédé Blandin. On connaît la suite : vingt ans plus tard, les locaux devront être entièrement défloqués (*Le Monde* du 16 février 1990). *« On a fait des lycées en béton, des tours – notamment à la Défense –, et toutes les stations du RER,* confie Philippe. *On était en concurrence permanente avec des gens qui projetaient de l'amiante ou qui faisaient des mélanges d'amiante et de laines minérales. Pour descendre les prix, ils ont commencé à introduire de la laine minérale et, progressivement, ils ont diminué la proportion d'amiante. »*

Au bout d'un certain temps, les trois frères décident de spécifier systématiquement *« sans amiante »* sur leurs documents publicitaires. Or, en 1972, l'usine où les Blandin s'approvisionnent est fermée par Saint-Gobain. Jamais en mal d'une idée géniale, ils décident alors de monter leur propre usine de production de fibres minérales dans la Creuse. *« C'était un investissement considérable,* dit Michel, *qu'on avait fait avec nos propres deniers. »*

En 1973, avec le premier choc pétrolier, la société Blandin et Compagnie est *« déséquilibrée »*. *« On était déjà fragilisé par cet investissement qui dépassait sans doute nos moyens,* poursuit Michel, *alors on est allé trouvé la Datar et ils ont repris le dossier de l'usine avec nous. Un montage très sérieux a été effectué sous couvert de différents ministères. Tout cela semblait bien fonctionner. Mais ils faisaient durer le plaisir... »*

Ils ? *« Certains industriels qui avaient intérêt à nous faire disparaître,* assure Michel sur le ton du secret, *parce qu'une affaire pareille est très rarement dans les mains de particuliers. »* Certains industriels, mais lesquels ? *« Des industriels du verre et de la roche,* lâche Philippe. *Il faut dire qu'on ne leur avait pas non plus fait que des cadeaux ! »*

En 1977, la société Blandin et Compagnie dépose le bilan. *« Du jour au lendemain,* se souvient Michel avec amertume, *alors que j'avais accès à tous les ministères, je me suis trouvé devant des portes fermées, comme le dernier des derniers. Ça fait drôle. Ça choque. »* Michel et Philippe restent pudiques sur un point : *« On a aussi été tirés à coups de fusil par des gens qui nous connaissent intimement »*, glissent-ils sans plus d'explication.

L'exécution des travaux de déflocage tels qu'ils sont prévus par le projet de décret du ministère de la santé laisse nos deux complices sceptiques. *« Ce décret futur, qui fait état de prélèvements d'air, je ne dirai pas que c'est de la rigolade mais presque,* commente Michel. *Pour identifier l'amiante, il suffit d'analyser le produit. Le prélèvement d'air peut apporter une indication sur le traitement ou l'enlèvement éventuel, mais il reste très aléatoire : tout dépend du moment auquel il est fait et notamment de la température des locaux. » « C'est exactement comme quand on vous prend la tension »*, résume Philippe.

Reste, selon Michel, que *« tout enlever serait de la folie ! » « On est contre l'amiante,* ajoute-t-il, *car on peut le remplacer. Mais c'est quand même un produit magique, un matériau formidable. Il y a des utilisations où il sera difficile de le remplacer. Sur les routes par exemple, je ne pense pas que ce soit tellement dangereux. »*

Philippe ajoute avec malice que si dans leur société *« il n'y a jamais eu de maladie professionnelle »*, c'est d'abord *« parce que la laine minérale n'est pas dangereuse »* et ensuite parce qu'ils n'ont *« jamais embauché aucun ancien projeteur d'amiante »*.

« Le problème n'est pas tant celui de la santé que celui de la tenue des matériaux dans le temps », nuance Michel en bougonnant contre son frère. *« Des projections d'amiante bien faites, dans les règles de l'art, ça ne bouge pas,* confirme Philippe. *L'amiante, il y en a moins qu'on croit mais, par contre, il y en a beaucoup plus qu'on le pense en mélange. »*

Les frères Blandin anticipent de nouvelles difficultés dues à ces projections de mélange. *« Actuellement,* souligne Michel, *beaucoup d'entreprises utilisent des fibres minérales liées au ciment. Mais les projections ne sont pas très bien faites car il existe une disqualification de la main-d'œuvre, engendrée notamment par la crise du bâtiment. Il est probable que l'exécution des travaux qui sont réalisés aujourd'hui entraînera des problèmes d'ici quelques années, non pas directement au niveau de la santé mais au niveau de la tenue dans le temps des matériaux. »*

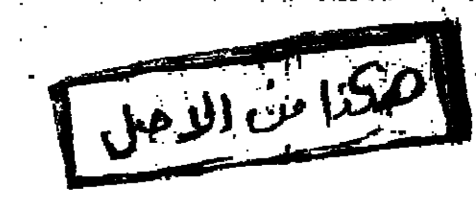
De débrouilles en déconfitures, après un deuxième dépôt de bilan en 1984, les deux frères se retrouvent dans leur petit garage, *« le cul entre deux chaises »*, à la tête d'une société en sommeil. S'ils avaient un message à faire passer, ils le formuleraient ainsi, avec l'énergie et le sens de l'humour indéfectibles qui les caractérisent : *« Les frères Blandin cherchent partenaires, de préférence gros capitaux... »*

Laurence Folléa

Les milliards du déflocage

Pour la seule année 1990, le coût de l'enlèvement de l'amiante aux Etats-Unis s'est élevé à 6 milliards de dollars (environ 30 milliards de francs). Selon John Laughland, du *Wall Street Journal*, il aurait fallu 100 milliards de dollars (près de 500 milliards de francs) pour déflocage la totalité des 733 000 bâtiments publics américains.

A en croire Bernard Delas, directeur général de Groupama assurances, *« il faudrait 150 milliards de francs pour remettre en sécurité tous les bâtiments de France »*. Elisabeth Hubert, quand elle était ministre de la santé, avait estimé le coût de la décontamination à 30 milliards de francs.



Michel Mouillot et Patrick Poivre d'Arvor sortent l'affaire Botton de la jungle des chiffres

La cour d'appel de Lyon devait examiner vendredi 10 novembre le cas de Michel Noir

Dans le cadre de l'affaire Botton, la cour d'appel de Lyon a entendu, jeudi 9 novembre, Michel Mouillot et Patrick Poivre d'Arvor. Le maire de Cannes, condamné en première instance à quinze mois de prison avec sursis et cinq ans d'inégibilité, continue de nier le caractère fictif des salaires perçus. Le journaliste, condamné à la même peine de prison, a réaffirmé ignorer l'origine des fonds dépensés par M. Botton.

LYON
de notre envoyé spécial

Pendant trois jours, il avait été question de chiffres : des factures le lundi, des factures le mardi, des factures le mercredi.... Des « *cascades de factures* » pour reprendre la métaphore désormais admise dans ce dossier de l'argent-roi. Avec une rigueur d'expert-comptable, le président de la cour d'appel de Lyon, Dominique Dullin, avait décrypté le « système Botton », cette nébuleuse de sociétés où l'homme d'affaires puisait jadis les deniers de ses largesses (*Le Monde* du 7 novembre). Alignés face à leurs juges, les neuf prévenus avaient suivi les débats sans laisser paraître le moindre signe de lassitude. MM. Noir, Mouillot et Poivre d'Arvor étaient bien intervenus de temps à autre, mais c'est Pierre Botton qui avait monopolisé l'avant-scène avec son numéro de funambule du carnet de chèques.


PROCÈS

Il a fallu attendre le quatrième jour d'audience, jeudi 9 novembre, pour que ce procès en appel sorte de la jungle financière. La cour a d'abord entendu Michel Mouillot, le maire (PR) de Cannes. Accusé d'avoir bénéficié de salaires de complaisance de la part de sociétés du groupe Botton en 1990, il avait été condamné, le 20 avril 1995, à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Son avenir politique et sa crédibilité d'élu étaient d'autant plus menacés qu'il restait sur une piètre prestation dans ce même palais de justice. Le 23 février, devant le tribunal correctionnel, ses arguments d'homme d'image n'avaient guère convaincu. Il était apparu confiant mais confus, un peu trop « fils de pub » aux yeux des magistrats. Jeudi, la question était donc de savoir s'il changerait d'attitude.

La réponse n'a guère tardé. Mouillot est resté Mouillot. Le buste droit, le teint azuréen, vêtu d'un costume sombre, il s'est défendu à sa façon, avec ses mots : « *communication* », « *politique d'image* », « *marketing* », « *étude de marché* », « *radioscopie des potentialités* ».... Bref, cet inestimable sens de « l'idée » qui lui avait permis d'obtenir 100 000 francs par mois auprès de M. Botton entre le 1er février et le 31 juillet 1990. Le président Dullin s'étonna du fait que ces « *études* » concernant des projets d'implantation de pharmacies en grande surface n'aient laissé aucune trace. Le prévenu entreprit alors d'éclairer la Cour sur le métier de grand communicateur : « *Vous savez, on ne conserve jamais des études qui n'ont pas abouti !* » Problème : elles seules permettraient de prouver qu'il n'a pas perçu, comme le pense l'accusation, un salaire destiné uniquement à « arrondir » ses fins de mois cannoises.

Le président, tout heureux d'en avoir fini avec les additions-soustractions des jours précédents, prenait plaisir à questionner l'élu de la Croisette. « *Quand on est maire d'une ville de cette importance, je suppose qu'on est très pris et qu'on n'a guère le temps de travailler ailleurs. Comment faisiez-vous ?* » Michel Mouillot rétorqua : « *Vous savez, monsieur le président, un ministre a bien le temps d'être maire d'une grande ville... J'allais à Paris le mercredi, j'avais le temps de travailler, je l'ai toujours d'ailleurs. Je suis directeur de la communication et du développement dans une société de presse et d'imprimerie. Que l'on réfléchisse chez soi ou dans une agence, l'on aménage son temps. J'ai l'avantage de peu dormir et d'avoir des soirées creuses.* »

> « PPDA » semble marquer des points : à l'entendre, l'accusation aurait « globalisé » certaines notes

M. Mouillot était en perdition. Le généreux Pierre Botton, solidaire dans la déconfiture, vint à son secours en certifiant qu'il lui avait commandé des études contre un salaire global de près de 600 000 francs en six mois. L'accusation ne résista pas à l'envie d'interroger aussitôt Marc Bathier, l'ancien bras droit de M. Botton. A mots hésitants, celui-ci dut confirmer ce qu'il avait déjà déclaré au juge d'instruction et au tribunal correctionnel, à savoir qu'il s'agissait d'un salaire destiné à « *rendre service* » à M. Mouillot...

Vient ensuite le tour de Patrick Poivre d'Arvor. Poursuivi pour recel d'abus de biens sociaux, le journaliste de TF 1 avait expliqué l'hiver dernier qu'il ignorait la provenance de l'argent déboursé par son ami Botton pour régler ses frais de voyage, repas et autres invitations. Le tribunal l'avait condamné à quinze mois de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende. Le président dressa l'inventaire des largesses. A chaque fois le journaliste devait répondre « oui » s'il reconnaissait en avoir bénéficié. En dix minutes, la cour fit le tour du monde. Genève-Paris ? « *Oui.* » Paris-Venise ? « *Oui.* » Paris-Milan-Rome-Catane-Paris ? « *Oui.* » L'Hôtel Hamac en Guadeloupe ? « *Oui.* » L'Annapurna à Courchevel ? « *Oui.* » Le Mât d'Artigny ? « *Oui...* » A quelques nuitées près, l'addition s'élevait à 535 000 francs.

« PPDA » ne changea rien à sa ligne de défense. Il évoqua « *l'amitié sincère* » qui le liait à l'époque (1987-1992) à M. Botton : « *Pierre était un boute-en-train, drôle, chaleureux, j'avais plaisir à le retrouver.* » Le président intervint : « *Mais vous êtes journaliste, vous ne vous êtes jamais posé de question sur son train de vie ?* » Les bras croisés, la main droite sur le menton, dans une pose souvent imitée par sa marionnette des « Guignols », « PPDA » répondit : « *Non, jamais... D'abord parce que j'ai croisé des confrères qui ne s'en posaient pas davantage. Ensuite parce que Pierre était souvent dans le sillage de son beau-père. A mes yeux c'était un homme dont les affaires étaient prospères. Concernant les voyages en avion privé, j'étais persuadé qu'il était propriétaire d'une société de transport aérien. Je n'imaginais pas que les frais engagés étaient si importants.* »

Le président Dullin embraya aussitôt sur les exigences déontologiques du métier de journaliste : « *Peut-on accepter des cadeaux de quelqu'un tout en restant indépendant vis-à-vis de cette personne ou de sa famille ?* » Patrick Poivre d'Arvor de répliquer : « *Je me suis toujours montré très méfiant à cet égard ! Lorsque je voyage, je refuse d'être invité par une entreprise. Il est possible de faire la différence entre l'amitié et une apparition à la télévision. Je ne pense pas avoir accordé un traitement de faveur à Pierre Botton ni à Michel Noir.* »

Loin de la tension du premier procès, « PPDA » semble avoir marqué des points. Notamment en avançant un argument convaincant : dans le montant retenu par l'accusation (535 000 francs) figurent des dépenses dont il n'a pas été le seul à profiter. Comment lui imputer, par exemple, la totalité de la location d'un avion privé à destination de Cardiff alors qu'il y avait trois autres passagers à bord dont deux personnes invitées par M. Botton ? A l'entendre, l'accusation aurait « globalisé » certaines notes. Appelé à la barre, M. Botton s'employa à limiter la responsabilité de son ami : « *Au total, sur six ans, il a bénéficié de 100 000 francs d'avantages par an. Certains de ses confrères en ont profité tout autant mais ils ne sont pas devant la justice aujourd'hui. Patrick n'avait pas connaissance de l'origine des fonds, pas plus que les autres journalistes.* »

Au sortir de cette journée de l'amitié, un seul homme semblait devoir encore redouter les attaques d'un Pierre Botton toujours aussi imprévisible : Michel Noir, son beau-père. Le cas de l'ancien maire de Lyon devait être étudié vendredi après-midi.

Philippe Broussard

Le meurtrier de René Bousquet tente d'expliquer son geste

Christian Didier invoque une mission divine

AU QUATRIÈME JOUR de son procès, Christian Didier a revécu son crime. Avec ce mélange de naïveté et de crudité dans le propos qui le caractérise parfois, il a raconté devant la cour d'assises de Paris cette minute cauchemardesque où il tira à cinq reprises sur l'ancien collaborateur René Bousquet. « *C'était terrible. A la première balle, il a essayé de m'arracher mon revolver. Au bout de trois balles, il était encore debout. Vous savez, c'est pas comme dans les films : vous tirez une fois, et le type s'écroule. A chaque fois, je réarmais le chien, je reculais, il avançait, je tirais. C'était à se demander si ce n'était pas un mutant. Quand il s'est affaissé, j'ai tiré dans la tête. Je ne voulais pas qu'il souffre.* »


PROCÈS

L'idée de ce crime qu'il regrette lui est venue, explique-t-il, d'une « *illumination* » une quinzaine de jours avant les faits. « *Je me trouvais seul dans la forêt Saint-Martin. J'ai eu un flash, comme un coup de soleil sur la tête, sur les neurones. J'ai pris conscience que le rejet du spirituel par l'Occident allait le conduire à sa perte.* »

« MILITANT DU MAL »

Christian Didier s'arrête une seconde, regarde les jurés : « *Je comprends que cela puisse paraître grandiloquent, gargantuesque. Mais à l'époque j'étais mal, vraiment très mal. C'était comme une voix intérieure... Attention ! pas Jeanne d'Arc, une sainte que je vénère beaucoup, ou l'ange Gabriel. C'était une mission confiée par Dieu.* »

Alors l'accusé explique ses mobiles. Sa certitude de ce que « *Bousquet était un militant du Mal* ». Son « *aversion pour les nazis et les tortionnaires* ». Sa détermination « *à venger les victimes juives* ». Est-ce tout ? Non, il raconte son besoin d'échapper à une « *souffrance morale* » envahissante : « *En tuant Bousquet, par transposition, j'entendais tuer le propre mal dont j'étais la victime.* »

Le président Yves Jacob sort alors du dossier une lettre de Christian Didier adressée, le 18 mars 1994, à son juge d'instruction. Une confession hallucinante dans laquelle il s'accuse entre autres de relations sexuelles forcées avec des mineures, d'avoir giflé sa mère et d'avoir tiré sur Bousquet pour « *sortir de l'anonymat social et littéraire, mais aussi pour la gloire et le fric* ». « *Je suis un monstre, et je demande pardon à Dieu* », conclut-il.

Les jurés écoutent, prennent des notes. Christian Didier se lève. Il a l'air surpris, comme si on l'avait mal compris, comme si tout était limpide. « *Mais j'ai tout inventé, monsieur le président. J'ai dû écrire sous la menace de l'extrême droite. Tout est faux. J'étais sous l'emprise de forces occultes.* » Et, de fait, Christian Didier revenait complètement sur sa confession, deux jours plus tard.

Non, répète-t-il, il n'est pas fou. Il lui aurait été facile de se faire transférer dans un hôpital psychiatrique où il y a « *des nanas et des chambres qui donnent sur de belles pelouses* ». Mais il lui a paru plus sain de comparaître devant des juges. Les experts psychiatres auront la difficile tâche, vendredi 10 novembre, d'expliquer aux jurés que l'accusé n'était pas « *en état de démence au moment des faits* ».

Laurent Greilsamer

Le retrait français du financement du programme sur le sida inquiète l'ONU

LA DÉCISION prise par le gouvernement français de renoncer à la participation au financement du programme de l'ONU contre le sida (*Le Monde* du 10 novembre) a vivement ému les responsables de ce programme qui réunit à Genève, du 13 au 15 novembre, son conseil d'administration.

« *Je suis à la fois vivement inquiet et profondément déçu,* a déclaré au *Monde* le professeur Peter Piot, directeur de ce programme. *Mes réactions sont proportionnelles à l'attente qui avait suivi, à l'échelon international, la déclaration du sommet de Paris, adoptée il y a un an à l'initiative du gouvernement français par quarante-deux Etats. Nous avons pour notre part déjà reçu, à la suite de ce sommet, une participation des Etats-Unis de un demi-million de dollars au titre de l'année 1995.* »

Pour le professeur Piot, il est acquis que, si le renoncement français devait se confirmer, la nouvelle situation ainsi créée conduirait à faire une croix sur une série de projets visant à développer dans les pays du tiers-monde les plus frappés par la pandémie les différentes actions de soutien aux personnes atteintes les plus démunies, parmi lesquelles les enfants contaminés et les orphelins du sida.

A Genève comme à New York, la prise de position française est d'autant plus mal perçue qu'une série de premiers contacts fructueux avaient pu être établis entre les responsables onusiens et les spécialistes français de la coopération dans la lutte contre le sida. On tient également à rappeler auprès du programme « ONU-sida » que le ministre français de la coopération avait officiellement indiqué, il y a quelques jours, lors d'un colloque à l'Assemblée, que la France tiendrait, en la matière, ses engagements internationaux.

Jean-Yves Nau

Lire notre éditorial page 13



La Sécurité routière encourage l'usage volontaire de l'éthylotest

Un million de testeurs se vendent déjà chaque mois et une nouvelle campagne de promotion va être lancée

« *Alcool au volant, autotestez-vous.* » Tel est le slogan de la campagne publicitaire que lancera le 15 novembre la Sécurité routière afin de promouvoir chez les conducteurs un nouveau réflexe d'autocontrôle de leur taux d'alcoolémie grâce à l'usage individuel d'éthylotests. Quelque six millions de ces testeurs chimiques seront bientôt sur le marché à un prix inférieur à 10 francs.

SOUFFLER dans le ballon sans attendre d'y être invité par les gendarmes ou les policiers... La Sécurité routière lancera le 15 novembre une campagne de publicité afin de convaincre les conducteurs d'adopter ce nouveau réflexe d'autocontrôle de leur taux d'alcoolémie. « *Alcool au volant, autotestez-vous* » en sera le slogan. Cette seconde opération de sensibilisation menée par la Sécurité routière depuis l'abaissement à 0,5 gramme du taux d'alcoolémie toléré au volant, entré en vigueur le 15 septembre, coûtera 15 millions de francs.

La précédente campagne, « Après deux verres, tout s'accélère », avait certes donné aux conducteurs « *des repères clairs* », a estimé Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, lors de la présentation à la presse de cette campagne, vendredi 10 novembre. Cependant, a-t-elle précisé, « *il est parfois difficile d'estimer son niveau d'alcoolémie réel, qui varie non seulement en fonction de la quantité d'alcool absorbée mais aussi du poids de la personne, de son sexe, des conditions d'absorption, à jeun ou au cours d'un repas. Les conducteurs doivent prendre leurs responsabilités en s'autocontrôlant et, au besoin, adopter de nouvelles habitudes : ne pas reprendre tout de suite la route, confier le volant à une personne restée plus sobre, utiliser les transports en commun ou le taxi* ».

L'utilisation individuelle de l'éthylotest serait, au dire de la Sécurité routière, parfaitement adaptée à la situation française. Le taux d'alcoolémie maximal, l'un des plus sévères d'Europe, est si vite franchi qu'il sera bon de pouvoir disposer de mesures précises avant de prendre la route. « *Le danger vient du fait que le conducteur ne ressent pas encore les signes d'ivresse* », a noté Mme Idrac. « *Par ailleurs*, souligne Pierre Dumontet, de la Sécurité routière, *la consommation d'alcool en France conduit plus qu'ailleurs à des accidents de la route parce qu'elle est quotidienne, alors que dans les pays nordiques, où l'on boit plus occasionnellement mais en plus grosse quantité, on se rend davantage compte qu'on est incapable de conduire.* » Inutile, selon lui, de souffler dans le ballon après chaque repas : « *Au bout de deux ou trois utilisations, le conducteur sera déjà plus à même d'évaluer le risque...* »

Le 15 novembre, six millions d'éthylotests seront sur le marché. De quoi accentuer encore la flambée des ventes enregistrée depuis le mois de septembre, et qui a occasionné certaines difficultés d'approvisionnement, car les fabricants sont peu nombreux – on les trouve essentiellement en Allemagne et en Afrique du Sud, la France n'en compte qu'un seul. « *On trouvera bientôt des éthylotests partout : dans les grandes surfaces, les stations-service, les pharmacies, chez les accessoiristes automobiles. La vente par correspondance s'y est mise elle aussi, et, mi-décembre, les bureaux de tabac seront approvisionnés* », indique encore la Sécurité routière.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Les grandes compagnies d'assurances, les mutuelles et les automobile- clubs en distribuent à leurs adhérents ou le feront d'ici peu. Les hypermarchés Auchan comptent en vendre 500 000 d'ici à la fin de l'année et chez Carrefour on pressent que « *l'éthylotest jetable deviendra un produit de consommation aussi courante que le préservatif* ».

Les éthylotests seront désormais vendus 5 francs dans la grande distribution et 10 francs en pharmacie ou au bureau de tabac, contre 15 francs auparavant. « *Depuis le passage à 0,5 gramme, nous en écoulons un million par mois, contre à peine quelques milliers auparavant. Après la campagne de la Sécurité routière, nous devrions presque atteindre les deux millions mensuels* », assure le directeur commercial de Sevim, un importateur suisse.

Voilà donc la France devenue le premier pays consommateur d'éthylotests au monde. Et l'on parle déjà de distributeurs automatiques. Un fabricant français, BDA, espère en installer 5 000 dans les six mois à venir et prépare un modèle couplant offre de préservatifs et d'éthylotests. Les analyseurs d'alcoolémie à usage collectif s'installent peu à peu dans les discothèques. La Prévention routière a en outre mis au point un logiciel informatique d'évaluation de l'alcoolémie, également proposé par un nouveau serveur Minitel (3615 Alcoroute). Dans un pays où 40 % des 9 000 décès qui surviennent chaque année sur la route sont liés à l'alcool, espérons que ce soudain engouement n'ait pas pour origine le désir de jouer dangereusement avec les limites de la légalité...

Pascale Krémer

Rachid Ramda a eu « un rôle central » dans les attentats, selon M. Toubon

« **ABOU FARES** », de son vrai nom Rachid Ramda, a joué « *un rôle central, peut-être pas exclusif, mais en tout cas central, dans la vague d'attentats qui a frappé notre pays depuis le 25 juillet* », a assuré le garde des sceaux, Jacques Toubon, jeudi 9 novembre. Cet Algérien âgé de vingt-six ans, dont la France a demandé l'extradition aux autorités britanniques, a comparu jeudi devant un tribunal de Londres qui lui a signifié des « *charges sérieuses* » pesant contre lui pour « *complot en vue d'une attaque à l'explosif* » (*Le Monde* du 10 novembre). Deux des cinq Algériens interpellés en même temps que Rachid Ramda, le week-end dernier, ont été remis aux services anglais d'immigration, les deux autres ayant été libérés. Rachid Ramda restera détenu au minimum jusqu'au 16 novembre, jour d'une nouvelle audience devant la justice britannique.

■ **CORRUPTION : Henri Yermia, maire (PS) de Néris-les-Bains** (Allier) de 1977 à 1995, a été mis en examen, mercredi 8 novembre, pour « *corruption active et passive, ingérence et faux en écritures publiques* ». L'ancien élu se voit reprocher les conditions de la vente d'une propriété de la station thermale, ainsi que les conditions de la cession du casino par la commune. En 1990, la ville avait mis en vente les fonds de commerce et les murs de l'établissement dont s'était porté acquéreur le groupe Tranchant, pour la somme de 4,4 millions de francs, après que deux autres groupes eurent été éconduits. – *(Corresp.)*

■ **CORRUPTION : le sénateur de la Réunion Eric Boyer, condamné pour corruption** le 29 juillet 1994 à quatre ans de prison dont trois avec sursis, 500 000 francs d'amende et cinq ans de privation de ses droits civiques, a vu son pourvoi devant la Cour de cassation rejeté jeudi 9 novembre. A l'occasion de la procédure d'appel d'offres engagée en 1990 pour la restructuration du réseau de transports publics de l'île, des irrégularités avaient été commises et des sommes occultes perçues.

■ **ABUS DE BIENS SOCIAUX : dans une lettre au garde des sceaux,** le député européen Philippe de Villiers estime que la proposition de loi de Pierre Mazeaud réformant la prescription du délit d'abus de biens sociaux constituerait une « *amnistie déguisée* » (*le Monde* du 8 novembre).

■ **VIOLENCES URBAINES : une soixantaine de jeunes Marseillais** se sont opposés à la police, jeudi 9 novembre en soirée, dans le centre-ville. Ils protestaient contre la mort d'un motard, survenue la veille à l'issue d'une course-poursuite avec des policiers. Cinq jeunes ont été interpellés.

■ **FROID : un sans-abri est mort d'hypothermie,** dans la nuit du 8 au 9 novembre, au Tréport (Seine-Maritime). Découvert inanimé dans une artère du port, Maurice Leclerc, âgé de cinquante-huit ans, ancien boulanger, a été transporté à l'hôpital d'Eu, où il n'a pu être sauvé.

CARNET

DISPARITIONS

Alexander Eydelman

Un condisciple de Vladimir Horowitz

LE PIANISTE Alexander Eydelman est mort, à New York, le 31 octobre. Il était âgé de quatre-vingt-treize ans. Né à Kiev (Ukraine), le 7 juin 1902, Alexander Eydelman fut le condisciple des légendaires Vladimir Horowitz, Simon Barère et Maria Ginberg dans la classe de Felix Blumenfeld. Il travailla ensuite avec Heinrich Neuhaus (le professeur de Sviatoslav Richter, d'Emil Gilels et de Radu Lupu) dont il devait devenir ensuite l'ami et le continuateur de l'enseignement. Vainqueur du Premier Prix du premier Concours de toutes les Républiques soviétiques en 1931, Alexander Eydelman donna plus de mille concerts et récitals dans son pays : en 1934, il en donna vingt-deux en un mois dans la seule ville de Saint-Pétersbourg. A cette époque, il accepta un poste de professeur au Conservatoire de Kiev, où il révolutionna l'enseignement. Eydelman fut le fondateur en Union soviétique d'un système éducatif qui combinait l'enseignement approfondi des disciplines académiques avec un entraînement intensif à la pratique musicale. Tout le système supérieur d'éducation musicale soviétique reposa ensuite sur cet exemple. Pendant la seconde guerre mondiale, Alexander Eydelman enseigna à Kiev et à Moscou, avant que le Conservatoire Tchaïkovski se transporte à Saratov. A la fin de la guerre, Eydelman retourna à Kiev, où il apprit que sa famille avait été exterminée par les nazis. Il décida de ne plus jamais remonter sur une scène. En 1950, il accepta le poste de directeur des études pianistiques du Conservatoire de Lvov, tout en donnant des classes de maître, des lectures et en organisant des séminaires pour étudiants et professeurs dans les plus grandes institutions musicales des Républiques soviétiques.

En 1978, Alexander Eydelman émigra aux Etats-Unis malgré l'opposition du ministère de la culture soviétique : il obtint son visa car le responsable local du Parti communiste voulait récupérer à son usage la belle maison qu'il occupait. En 1981, il fut nommé professeur de piano à l'université de New York, où il enseignait encore au moment de sa mort. Alexander Eydelman est le père du pianiste Sergueï Edelman.

Alain Lompech

■ **JOSE YGLESIAS,** écrivain américain connu pour ses travaux sur l'Amérique latine, est mort le 7 novembre à New York des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-quinze ans. Né en Floride de parents cubain et espagnol, il est l'auteur de plusieurs romans et essais, tous centrés sur les conditions de vie des Latino-Américains, que ce soit au pays natal ou en exil. L'un d'entre eux, *Dans le poing de la révolution*, a été traduit en français (Denoël, coll. « Les Lettres nouvelles », 1970).

NOMINATIONS

BANQUES

Pierre Habib-Deloncle a été nommé par le conseil des ministres du 8 novembre président de la Société marseillaise de crédit, qui va être privatisée. Il succède à Jean Matouk.

[Né le 18 octobre 1945 à Neuilly-sur-Seine, fils de l'ancien ministre Michel Habib-Deloncle, Pierre Habib-Deloncle est diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques. Il a occupé, à partir de 1971, diverses fonctions à la banque Indosuez, avant d'être nommé, en 1986, président de la banque Chaix. Il quitta ce poste en 1990 pour devenir gérant de la société Hommes Développements Projets et est devenu également, en 1994, associé-gérant de la société Relations Finances. Membre du conseil national du RPR depuis 1984 et trésorier du Club des amis de Jacques Chirac depuis 1987, Pierre Habib-Deloncle est corédacteur du Livre blanc du RPR sur les nationalisations.]

TRANSPORTS

Jean Lévêque a été nommé président du comité des usagers du transport aérien mis en place le 6 novembre par Bernard Pons, ministre des transports. Ce comité, composé de vingt personnes, doit proposer des mesures tendant à améliorer la qualité du service rendu aux passagers.

[Né en avril 1929, Jean Lévêque est ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale de l'aviation civile. De 1954 à 1971, il a occupé diverses fonctions au secrétariat général à l'aviation civile et a été conseiller technique au ministère des transports dans les cabinets de Robert Buron (1960-1962) et de Marc Jacquet (1962-1963). Directeur de la navigation aérienne de 1971 à 1978, puis directeur général de l'Organisation européenne pour la sécurité et la navigation aériennes (Eurocontrol) de 1978 à 1987, M. Lévêque a terminé sa carrière comme chef de l'Inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie (1989-1994).]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

M. et Mme André JEBRAYEL

ont l'immense joie d'annoncer la naissance de

Anthony,

le 4 novembre 1995, à Marseille.

– Téhéran. Blois. Luzarches.

Valentine et Benoît DESOUCHES-DECOIN et Isabelle

ont la joie d'annoncer la naissance de

Claire,

à Paris, jeudi 9 novembre 1995.

Aneta SKULSKA et Laurent de MESMAY

ont la joie de faire part de la naissance de

Margaux de MESMAY,

en Avignon, le 7 novembre 1995.

Romain, Florent, Lucas
et surtout
Raphaël

ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur sœur,

Sara,

à Montmorency, le 5 novembre 1995.

Véronique et Fabrice di MEGLIO.

11 *bis*, Jean-Leclaire,
75017 Paris.

Décès

– L'Association des officiers de la marine (recrutement interne et ORSA)
a le regret de faire part du décès subit de son président,

le capitaine de vaisseau (h) Jean-Marie BRÉHÉRET,

survenu le 7 novembre 1995, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu jeudi 9 novembre, en l'église Saint-Victor de Guyancourt (Yvelines).

15, rue de Laborde.
75008 Paris.

– Les éditions Masson
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard DACIER,
directeur éditorial du département
droit, économie et gestion,

survenu le 7 novembre 1995, à Paris.

Jean-Claude FABIOUX,

décédé le 1er novembre 1995, en Australie.

ABSENCE

Corps flétris par les années,
corps pourris par le temps,
vie et mort, vieillesse et jeunesse,
tout s'en va, rien ne reste
ni ce sourire d'enfant, ni cette ride sénile,
tout part...
Tout redevient poussière et s'évapore
dans l'infini des airs ou voyage,
imperceptible dans l'espace.
Corps céleste que nul n'oublie,
toi qui t'en vas aujourd'hui,
pense que tu vis en nous.
Que ta flamme ne cesse de briller.
Que ta peine de nous quitter est aussi
grande en toi qu'en nous-mêmes.
Brille petite étoile,
brille dans le firmament.
Sois en nous pour toujours, étincelante,
chaque jour plus éclatante.
Et de grâce, pour tous ceux qui t'aiment
et qui croient en toi,
jamais, au grand jamais
ne cesse de briller.

A Jean-Claude,
parrain de Mélanie GIANDZI.

– Le directeur de l'UFR de sciences économiques de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Ses collègues enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 7 novembre 1995, de

M. Luc FAUVEL,
professeur émérite
de sciences économiques.

– Le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 7 novembre 1995, de

M. Luc FAUVEL,
professeur émérite
de sciences économiques.

– M. et Mme Patrice Van Lerberghe,
Raphaël et Lauriane Van Lerberghe,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jacqueline JUSTER,

survenu le 8 novembre 1995, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue du Docteur-Roux,
75015 Paris.

– Charles Martin,
Le docteur Claire Martin,
André et Michèle Martin,
Yves et Joëlle Martin,
Florence et Samuel Kunian,
David, Muriel et Violaine Martin,
Alexis et Flavien Martin,

font part du décès de

Mme le docteur Charlotte MARTIN,
ancien interne
des Hôpitaux de Paris,
ex-chef de clinique médicale infantile,
pédiatre,

à Paris, le 31 octobre 1995.

Elle était âgée de soixante-dix-huit ans.

Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, boulevard Saint-Germain,
75005 Paris.

– M. Pierre Mir,
M. et Mme Bruno Mir,
ses enfants,
Claire, Alexandra et Julia,
ses petites-filles,
Mme Claire Vignolles,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri MIR,
directeur honoraire
au ministère de l'intérieur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 7 novembre 1995, dans sa quatre-vingt-troisième année, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 13 novembre, à 9 h 45, en la cathédrale Saint-Michel de Carcassonne (Aude), dans l'intimité familiale.

10 bis, rue de la Salle,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– La Cimade,
Ses amis et le collectif Femmes immigrées,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Edna DE OLIVEIRA-JEAN,

survenu le dimanche 5 novembre 1995.

Membre et permanente de la Cimade pendant de nombreuses années, Edna n'a jamais cessé d'agir pour la solidarité avec les étrangers et la promotion des femmes immigrées.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 13 novembre, à 10 heures, au temple de l'Eglise réformée de France, 155, avenue de la Division-Leclerc, 95880 Enghien-les-Bains.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Louise SIAUVE,
docteur en philosophie,
ex-directrice
de l'école
normale d'Oran,

survenu le 8 novembre.

Une célébration aura lieu à Queux-Haut-Mesnil, dans la plus stricte intimité.

– Mme Andrée Warlin,
son épouse,
Le docteur et Mme Jean-Fred Warlin,
ses enfants,
Ariane, David, Isabelle
Et Laure-Anne Warlin,
ses petits-enfants,
M. et Mme François Prévost
et leurs enfants,
M. et Mme Didier Philippe
et leurs enfants,
Ses neveux,
Ses petits-neveux,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Marc Adrien WARLIN,
ancien interne
des Hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique
à la faculté de médecine de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 4 novembre 1995, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité au cimetière du Montparnasse, le mercredi 8 novembre.

La famille ne reçoit pas et vous prie de l'excuser de ne pouvoir répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie qui lui sont témoignées.

Cet avis tient lieu de faire-part.

118, rue Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Paris. Pittsburgh. Los Angeles.

Les familles Watts, Blaquart,
Queuniet, Vanlot,
ont la douleur de faire part du décès de

Richard C. WATTS,

survenu le 1er novembre 1995, à Los Angeles.

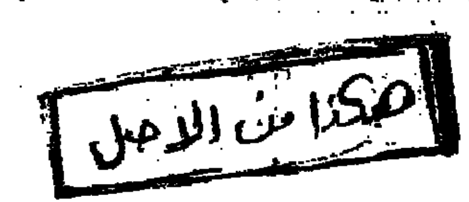
Anniversaires de décès

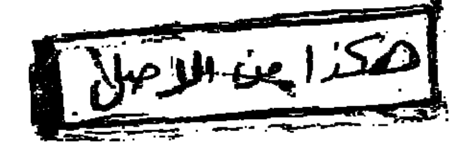
Annie GRAZIETTI JEANBRAU,
Oran, 25 décembre 1942,
Montpellier, 11 novembre 1985.

« Celle qui n'est pas là comment la retrouver. Le cœur fait des mots qui restent au coin des yeux. »
Claude Roy.

Communications diverses

– **Droits de L'homme** (cours par correspondance).
Rens. et inscrip. : CEDI, route de Trèves 6, Building B, 2633 Senningerberg, (Luxembourg).



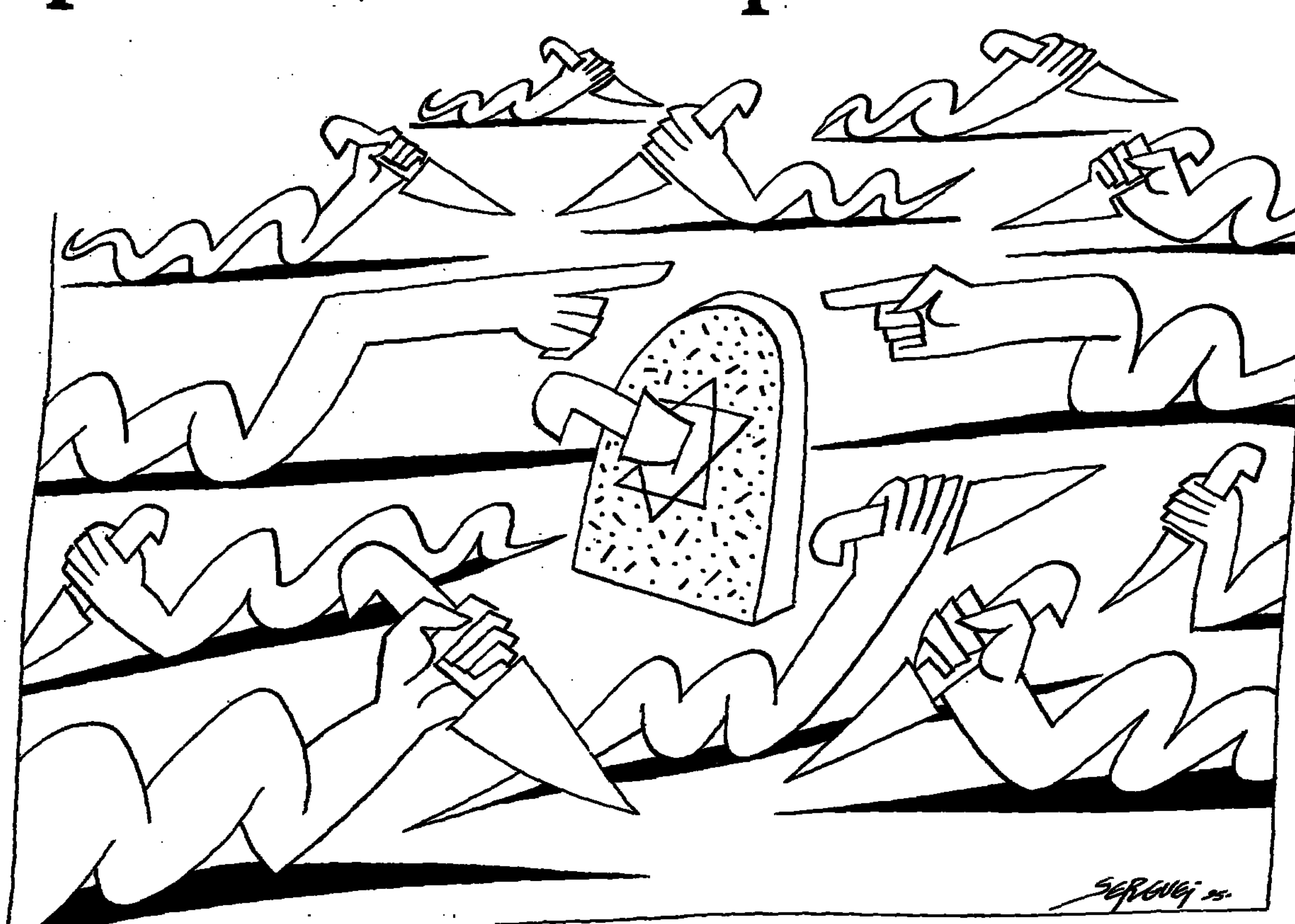


HORIZONS

REPORTAGE

Carpentras, ville empoisonnée

Plus de cinq ans après la profanation du cimetière juif de la ville, l'instruction piétine toujours dans un climat de rumeurs détestable. Le Front national, mis en cause au début de l'affaire, défile samedi 11 novembre pour exiger des « excuses d'Etat »





DANS les rues de Carpentras, il n'y a pas beaucoup de papiers sales, le ciel bleu dur est lavé par le mistral. Les services municipaux de la voirie décollent au jet d'eau chaude les affiches du Front national (FN), celles où l'on voit Jean-Marie Le Pen avec le slogan « Nous exigeons des excuses » et d'autres où sont caricaturés lourdement Pierre Joxe, Laurent Fabius, Jacques Chirac et François Mitterrand sous une banderole portant les mots « Le Pen : Pardon ! » sur fond jaune. Pourquoi enlever avec tant de hâte ces affiches qui annoncent une manifestation qu'on s'est bien gardé d'interdire, pour laquelle on a prêté une estrade, la sono et les barrières mobiles ? On dirait que le maire de Carpentras, Jean-Claude Andrieu (PR), n'est pas tout à fait à l'aise. En tout cas, il sélectionne ses interlocuteurs.

Jean-Marie Le Pen a donc choisi le samedi 11 novembre pour organiser une grande manifestation à Carpentras et exiger ce qu'il appelle des *« excuses d'Etat »*. A quel titre ? Celui de l'insulté, de l'innocent. Il y a cinq ans, dans la nuit du 8 au 9 mai 1990, des inconnus pénétraient dans le cimetière juif de Carpentras, déterraient le corps de Félix Germon, fraîchement inhumé, montaient un simulacre d'empalement avec un pied de parasol, brisaient des stèles. Le 9 mai, Jean Marie Le Pen passait à l'émission télévisée « L'Heure de vérité » sur Antenne 2. Le 10 mai, on découvrait la profanation du cimetière de Carpentras. L'émotion et l'indignation étaient immenses et le ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, ne manqua pas de désigner le Front national et son chef comme les instigateurs probables, sur un plan moral du moins, de cet outrage inqualifiable. M. Le Pen démentit aussitôt, condamna l'acte *« ignoble et stupide »*, mais il ne fut pas entendu et l'on vit, chose rare, le président de la République se mêler aux manifestants. Pour une grande partie de l'opinion et des médias, Carpentras, c'était la faute à Le Pen.

Or, en cinq ans d'instruction, non seulement on n'a jamais prouvé le moindre lien entre le FN et la profanation, mais on s'est orienté, sans plus de preuves encore, vers une piste locale, celle de jeunes gens de la bonne bourgeoisie, amateurs de drogues et de jeux de rôles, qui auraient « dérapé » en jouant au jeu de la Sorcière, au cours duquel les participants doivent planter un pieu dans le corps d'un monarque pour délivrer son âme... La jeunesse de Carpentras s'ennuie, comme bien des jeunesses, et les jeux de rôles ont des adeptes, ce n'est pas un mystère ; du reste, une boutique vend des manuels et des dés pour ces jeux entre le café des Palmiers, où les magistrats viennent boire, et le bar du Siècle, où de souriants jeunes gens à catogan vous servent un préservatif avec le café, en face du palais de justice.

En cinq ans, l'instruction a peu évolué. Deux affaires se sont greffées sur la première. Une adolescente, Alexandra Berrus, est retrouvée morte, dans la rue, en bas du domicile de ses parents. L'enquête s'orienta alors vers les milieux de la drogue. Sans aboutir. Une autre jeune fille agressée dans des conditions troubles témoigne à son tour. Les mêmes noms circulent, qu'on ne peut citer, faute de preuve.

Et puis, récemment, on a fait valser des têtes dans le Vaucluse et à Carpentras. On a nommé un nouveau président du tribunal de grande instance, un nouveau commissaire de police, un nouveau préfet, un nouveau directeur départemental des renseignements généraux, un nouveau procureur aussi. Le précédent, M. Chapon, qui a été suspendu et mis à la retraite, ne semblait pas pressé de conclure. Le nouveau, qui a fait ses preuves dans l'affaire Jacques Médecin, est le très médiatique Jean-Michel Tissot. Ce dernier, au début du mois de septembre, a décidé de *« mettre un coup de pied dans la fourmilière »* et a annoncé sur TF 1 qu'il y aurait bientôt des mises en examen. On les attend toujours. Joint par téléphone, M. Tissot assure aujourd'hui qu'il y en aura dans un délai de six mois, au printemps 1996.

Il est difficile d'y voir clair là où tout le monde ne souhaite pas qu'on rallume la lampe et où l'on cite volontiers la parabole de l'autruche qui, la tête dans le sable, n'est pas pour autant à l'abri d'un coup de pied dans le cul. Carpentras n'est pas grande, trente mille habitants, cinquante mille avec les bourgades alentour, c'est juste assez pour jouer en vraie grandeur un jeu de rôles où les armes ne sont pas seulement symboliques et les personnages d'emprunt. Dans la partition du journaliste sans peur et sans crainte, Laurent Perzo, de *Vaucluse matin*, filiale du *Dauphiné libéré*, est de ceux qui ne laissent pas s'enliser le dossier, soutiennent les efforts du procureur Tissot et veulent bien créditer le juge d'instruction, Sylvie Mottes, dont le mari est le patron du SRPJ d'Avignon, d'une volonté intacte d'élucidation. *« Qui a freiné pendant cinq ans ? Pourquoi ? L'ancien personnel. Si on veut, on peut trouver la vérité. »* Dans son propre rôle, le procureur Tissot n'est, lui, pas aussi affirmatif. Il estime que la presse a trop vite parlé et trop fort (mais quel ne serait pas aujourd'hui le poids du silence, si la presse n'avait trop parlé ?). *« On a donné des noms de façon imprudente. S'il n'y a pas de mise en examen en 1996, je crains qu'il n'y en ait jamais. L'enquête a duré trop longtemps, sur de mauvaises pistes. Et si on ne connaît pas la vérité, Carpentras ne s'en relèvera jamais. »* D'autant que la ville est tout entière prise dans la rumeur, l'irrationnel, entre le chuchoté et le non-dit. Les noms des coupables présumés qui circulent, entre quatre et six, dont deux ou trois seraient disparus dans des accidents d'automobiles, sont autant de fausses pièces qu'on se refile sans les trahir. Des fils de notables.

Me Patrick Gontard, avocat du consistoire de Carpentras, et donc de la partie civile, est assez calme : *« Je suis étonné que le procureur Tissot aille si vite et si loin. J'ai eu accès au dossier de l'instruction : il y a mille quatre cents et plus procès verbaux, on y trouve de tout, des petits hommes verts, des lucifériens, la plus belle collection de cons que j'aie vue. Il y en avait même un qui disait voir dans le feu le visage des profanateurs. Il a été interné après avoir incendié la maison de ses parents. Quant à X...* (une sommité du département), *s'il ouvrait les dossiers aussi vite que sa braguette, il y a longtemps qu'on saurait la vérité. Notez, il est connu comme coureur de filles, mais pas tellement pour son aura intellectuelle... »*

La veuve du profané, Mme Germon, a participé à l'émission télévisée de Jacques Pradel, « Témoin nº 1 », sur TF 1, avec son cousin Alain. Cette vieille dame, qui a servi de modèle à l'affichiste Paul Colin, refuse de laisser tomber l'enquête tout comme elle se refuse à servir de caution à la manifestation du Front national. Au nom de la famille, Alain Germon a écrit au président de la République pour lui indiquer entre autres : *« Nous ne voulons en aucun cas être manipulés par un parti politique quel qu'il soit. »*

> « L'enquête a duré trop longtemps,
> sur de mauvaises pistes.
> Et si on ne connaît pas la vérité,
> Carpentras ne s'en relèvera jamais »

CERTAINS pourtant avaient craint cette récupération, tant la fascination des médias est puissante. *« Regardez Alain Germon,* continue Me Gontard, *il est facteur, c'est le deuxième du département qui soit connu, après le Christ de Montfavet. Ce n'est pas demain qu'il aura une autre occasion de passer à la télé. »* La télévision. A croire qu'on distinguera un jour entre ceux qui veulent être vus à la télévision et ceux qui ne veulent pas. Les Carpentrassiens, dans l'ensemble, s'en passeraient volontiers. Au café des Palmiers, c'est clair : *« On en a ras-le-bol des rumeurs, des journalistes qui écrivent n'importe quoi. Cette affaire est tombée à pic pour faire oublier l'auto-amnistie du PS. »*

Ici, le Front national ne fait pas peur, il rassure contre le *« péril arabe »* qui sème ses *« oisifs pensionnés au RMI »* jusque dans le centre- ville. La communauté juive, celle des juifs du pape, qui aurait normalement le plus de raisons légitimes d'élever la voix, adopte depuis le premier jour un profil très discret. On peut visiter la synagogue, que Julien Gracq décrit dans *Lettrines 2* comme *« un oratoire renfrogné et maudit, aussi ostensiblement veuf de marques distinctives qu'un militaire dégradé, en retrait dans l'ombre d'une encoignure comme une maison de tolérance de la prière »*, mais pas le cimetière. Joseph Amar, président du consistoire, est réservé : *« J'ai pris mes précautions. Le cimetière est cadenassé, la synagogue sera fermée. A partir de là, la rue est à tout le monde. On s'attaque à la communauté, qui, elle, n'a jamais attaqué personne, n'a repris aucune rumeur à son compte. Nous sommes citoyens français de confession israélite. En tant qu'israélites nous ne participerons pas à la contre-manifestation, c'est shabbat. »* Mais en tant que citoyens ?

D'autres manifesteront samedi contre la venue de M. Le Pen. Michel Bayet, directeur de l'école primaire de la Roseraie, conseiller municipal socialiste (il l'était déjà en 1990, quand M. Andrieu était déjà maire PR), fait partie d'un collectif, Le Sursaut, qui a eu du mal à se mettre en place, sans l'appui des autorités nationales, et regroupe quelque vingt mouvements divers. C'est un homme pondéré, au discours mesuré, qui se garde de parler de l'affaire quant au fond, estimant qu'avant tout c'est à la justice de passer, une bonne fois pour toutes. *« L'enquête suit son cours, et on ne connaît pas les coupables. La prétention de Le Pen ne correspond pas à la réalité. Lui n'hésite pas à désigner les jeunes de Carpentras dans ses tracts. On a tout mélangé, et c'est devenu pestilentiel. Je condamne la récupération de l'émotion créée par cette affaire pour s'auto-décorer d'un certificat de bonne conduite. »*

Le Sursaut reproche au maire de ne pas avoir interdit la manifestation, d'avoir *« botté en touche »* en direction de la préfecture, d'avoir jugé la présence des SDF contraire à l'ordre public, mais pas celle de Le Pen et de ses militants. *« A maintes reprises, Le Pen ne s'est pas privé de dénoncer la "juiverie", les Ivan Levaï, Elkabbach et Anne Sinclair, la "pulpeuse charcutière cachère". Alors, même si le Front n'est pour rien dans la profanation de Carpentras, c'est un peu comme si Drumont disait : c'est pas moi qui ai demandé à Villain de tirer sur Jaurès... »* Sans parler des tracts plus ou moins signés qui s'adressent au peuple de France, *« enjuivé jusqu'à la moelle »*, promettant de le sodomiser, etc.

LA lenteur incroyable de l'instruction, à qui la faute ? A une réalité insaisissable ? A une paresse des socialistes qui trouvaient intéressant de laisser courir la haine sur le dos du Front national ? Aux notables qui se seraient sentis concernés ? Le fait est que le grand bénéficiaire de ce long désordre est le Front national, qui a recueilli 24 % des voix aux dernières municipales et dispose avec l'avocat Guy Macary d'un leader très populaire. *« En 1990, les policiers m'ont interrogé, parce qu'ils avaient reçu des ordres. Je m'en suis réjoui, puisqu'on a fait la preuve que le Front était innocent. Le 11 novembre, pour nous, c'est une bonne occasion de rappeler que l'actuel président de la République se trouvait aux côtés de l'ancien dans le cortège qui défilait derrière l'effigie de Le Pen empalé. Mais, de tout ça, on en parle plus à Paris qu'ici. Pour nous les temps sont durs. »*

Dans les années 50, les maraîchers du Vaucluse étaient riches, c'était le seul département français à compter deux voitures par ménage. Depuis, l'avion et le camion frigorifique ont déplacé la fortune vers l'Espagne. *« Carpentras est très Front national. S'il y avait des élections demain, je prendrais la mairie. A cause de l'immigration, des trafics, des déchirements de la droite. Les gens sont trop déçus par Chirac et Juppé. Ils n'ont plus que nous. Jusqu'à présent, le Front faisait ses choux gras dans les villes ; à présent, nous gagnons les campagnes. Nous manifestons parce qu'on a tout fait pour nous diaboliser à partir d'un mensonge, d'un mensonge d'État. Et qu'ensuite personne, ni président ni ministre, n'a eu le courage de dire : pardon, nous nous sommes trompés. »*

Ville empoisonnée depuis cinq ans par les rumeurs les plus effarantes, les accusations non étayées, les enquêtes inachevées, Carpentras, ce samedi, va ainsi vivre, entre manifestation et contre-manifestation, un 11 novembre particulier. Très particulier.

Michel Braudeau

Air France, cas exemplaire

par Gilles Bordes-Pagès

DETTE et déficits ou grève des fonctionnaires aidant, on s'interroge à nouveau sur l'Etat, les services publics et les entreprises nationales . Et, au passage, sur les difficultés de la réforme en France. Le cas Air France est, de ce point de vue, à bien des égards exemplaire. Exemplaire des dysfonctionnements du secteur public. Exemplaire par les difficultés que rencontre sa modernisation. Exemplaire enfin, et surtout, de l'ambivalence de l'opinion à l'égard de cette modernisation. Tout se passe comme si, en effet, l'opinion affichait officiellement un souci de réforme, dans le même temps où elle serait en réalité intimement convaincue de son impossibilité. Comme si nous, Français, n'attendions qu'une chose, au fond de nous-mêmes : la preuve de notre incorrigible incapacité à nous réformer.

Pendant des années, sous l'œil bienveillant de la presse, les autorités de tutelle, les corps de contrôle et les dirigeants de l'entreprise ont laissé Air France se scléroser, dans son univers protégé d'économie administrée. La déflagration américaine de la dérégulation du transport aérien aurait pu servir d'indicateur d'alerte. L'édifice européen que nous construisions nous-mêmes et qui libéralisait le ciel européen aurait dû nous mettre en mouvement. Rien n'y fit. Air France était une grande dame et aucun des esprits perspicaces qui se penchent doctement sur son cas aujourd'hui ne tira, à l'époque, le signal d'alarme. Nos voisins britanniques ou allemands, moins férus de débats théoriques, se mettaient pragmatiquement et consensuellement en marche, mais nous, frappés de cette myopie qui est apparemment une pathologie nationale, nous nous reposions sur nos lauriers. Et voilà que la sanction du marché nous a brutalement réveillés avec une « gueule de bois » proportionnelle à l'ivresse dans laquelle nous vivions jusqu'alors.

Changement de décor. Et changement de regard de l'opinion. Aussi sévère et sceptique aujourd'hui qu'elle était bienveillante et candide hier. Aussi impatiente de changements rapides et brutaux qu'elle était désireuse de continuité douce et rassurante.

Au rang des difficultés, il y a à l'évidence les structures de coût qui placent la compagnie nationale derrière ses concurrents directs : British Airways, Lufthansa, KLM. Il y a aussi cette « culture maison » qui a conduit – exigence oblige – à intégrer année après année, un maximum d'activités hors métier de base tandis que d'autres les sous-traitaient. Il faut encore mentionner le confinement des cadres dirigeants de l'entreprise, corps constitué trop souvent de spécialistes techniques qu'on a laissé s'enfermer dans une culture purement Air France. Ayant passé trente ans dans cet univers clos, ils n'ont intégré ni la métamorphose managériale qui a touché les entreprises en général ni la révolution des méthodes et outils de gestion des entreprises du transport aérien en particulier. Sans oublier ce vice fondamental, longtemps encouragé par la multiplication des baronnies et un pouvoir fondé sur la rétention d'information, ce vice qui consiste à prendre des décisions sans se soucier ensuite de leur mise en application : *exit* la boucle de retour ! Ni l'inadaptation d'une organisation commerciale héritée d'un passé monopoliste où le client n'avait pas d'autre choix que de s'adresser à Air France pour quitter le territoire national.

Ce n'est pas une mince affaire que de vouloir transformer une administration en entreprise !

La liste est longue, très longue. Elle est indiscutable. Ces défauts majeurs ont d'ailleurs été clairement identifiés dans le « Projet pour l'entreprise ». Ils l'ont été par le personnel de l'entreprise à qui l'on donnait enfin la parole. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre ce pour quoi nous avons voté. Cela fait mal ! Cela fait mal partout et c'est normal . Parce qu'une nouvelle organisation n'est pas immédiatement parfaite et qu'il est souvent indispensable de procéder à des ajustements. Parce que les sacrifices sont réels. Parce que le partenariat social est une démarche vivante. Ce n'est pas une mince affaire que de vouloir transformer une administration en entreprise !

Nos problèmes internes sont loin d'être les seuls à conditionner notre futur. De nombreux facteurs exogènes existent. Curieusement, les observateurs extérieurs sont peu diserts sur cet aspect essentiel. Ce qui fait obstacle au changement d'une grande entreprise nationale, ce sont aussi les contradictions internes de la puissance publique dont l'entreprise est la victime en dernier ressort. Alors que des pays voisins ont su développer une stratégie publique au service de la modernisation, notre Etat paraît un « Gulliver » enchaîné par ses propres conflits d'intérêts. Exemple : la rationalisation du réseau n'a pas su s'opérer à Air France tant que l'« actionnaire Etat » imposait les diktats du Quai d'Orsay pour maintenir des lignes diplomatiquement intéressantes mais économiquement non viables. On peut citer aussi le *« droit au hubbing »* qu'ont su s'arroger nos concurrents avec l'entier support de leur tutelle et en s'affranchissant de Bruxelles. Derrière ce terme « barbare » se cache la possibilité pour une compagnie d'organiser sur sa plate-forme principale un moyeu *(hub)* de correspondances. Air France, dans ce domaine, souffre d'un handicap considérable avec seulement deux pistes à Roissy quand KLM a obtenu sans difficulté la construction de sa cinquième piste à Amsterdam !

L'absence d'orientation claire de la part de l'Etat quant à l'utilisation des plates-formes d'Orly et de Roissy est aussi une faiblesse. Les Parisiens préfèrent Orly : on a fait déménager Air France à Roissy ! Une compagnie internationale privée de l'alimentation domestique ne peut pas réussir : on a laissé Air Inter à Orly... et on y a accepté les compagnies américaines en faisant leur lit grâce au trafic domestique du groupe Air France.

Les correspondances, ce sont aussi les créneaux horaires. Là encore, on se prend à rêver d'une tutelle mettant autant de bonne volonté que celle de nos concurrents, lesquels ont pu construire sur leurs bases principales de véritables forteresses avec l'aide franche de leurs directions de l'aviation civile et de leurs autorités aéroportuaires. On peut citer également au titre des contraintes fortes, celle qui, au nom d'une solidarité nationale, a contribué à constituer une flotte ressemblant plus à une vitrine de constructeur aéronautique qu'à un outil de production efficace. Les Boeing ne sont ni meilleurs ni moins bons que les Airbus ; ils sont plus ou moins adaptés aux besoins de tel ou tel exploitant. Si Air France doit se comporter en entreprise normale, elle doit pouvoir choisir ses fournisseurs sans autre pression que la pression concurrentielle. Sinon il faut bien que quelqu'un paye la différence !

Enfin, pour terminer cette liste qui est loin d'être exhaustive, la contrainte « externe » majeure n'est-elle pas d'avoir un actionnaire, l'Etat, qui injecte du capital selon sa logique budgétaire et non en fonction d'une logique d'entrepreneur ? Les 20 milliards de recapitalisation ne démontrent-ils pas l'inconséquence passée d'un actionnaire qui a laissé une entreprise sous son entier contrôle s'endetter à hauteur de presque 40 milliards de francs avec moins de 4 milliards de francs de fonds propres ? Dans quelle industrie privée existe-t-il un actionnaire assez fou pour croire qu'un tel ratio donne une seule chance de survie à l'entreprise ?

Obtenir un consensus social en faveur du changement dans les entreprises nationales, mettre en place un véritable plan de restructuration et de développement. Mais aussi : mettre en œuvre une stratégie claire et cohérente des différents acteurs publics. Assurer la continuité du management des entreprises nationales (au cours des dernières années, Air France a changé trois fois de président, Air Inter quatre fois). Garantir la persévérance dans l'action gouvernementale et le soutien des pouvoirs publics aux efforts de modernisation (au lieu de ces alternances d'ordres et de contre-ordres économiques et sociaux liés à l'agenda politique et non au calendrier de l'entreprise), voilà ce qu'ont fait les pays voisins. Voilà pourquoi ils réussissent à moderniser leurs entreprises nationales.

***Gilles Bordes-Pagès** est membre du Syndicat national des pilotes de ligne, administrateur représentant les salariés à Air France*

Amalgame

par Didier Sicard

LA contamination par le virus VIH n'en finit pas de faire tourner les têtes, au risque de les faire sombrer. Qu'un chirurgien soit atteint par ce virus et évoque la possibilité d'une contamination professionnelle (*Le Monde* du 20 octobre), il n'y a là rien d'anormal, d'illégitime ou d'ambigu. Mais que cette éventualité – qui reste absolument exceptionnelle – invite à se venger sur les malades, en les inquiétant sans raison, voilà qui est pervers. Car proposer le dépistage obligatoire pour le VIH, qu'il s'agisse d'un malade futur opéré, au nom d'une éventuelle contamination des chirurgiens et donc d'une protection des équipes soignantes, ou qu'il s'agisse d'un malade opéré par un chirurgien atteint par le virus, au nom d'un soi-disant risque de transmission du chirurgien vers le malade, voilà qui en dit long sur notre incapacité à surmonter nos peurs et notre propension à les reporter sur autrui. Quelle triste leçon d'humanité !

Les médecins n'ont pas à se protéger des malades. Certes, ils ont à prendre les précautions professionnelles qu'impose le risque infectieux en général. Mais un médecin, avant de toucher un malade ou de l'opérer doit-il s'assurer désormais que celui-ci n'est pas porteur de l'hépatite B, ou C, du virus VIH, du virus Ebola, de la peste ou de la diphtérie (qui risque de nous remenacer un jour) ? Assumer le risque et, en même temps prendre les précautions habituelles, quel que soit le malade, a toujours constitué la conduite normale d'un médecin digne de ce nom.

Quant au risque de transmission du virus VIH (le virus de l'hépatite B pose un problème différent) du chirurgien au malade, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il est nul. Doit-on encore rappeler que ce virus ne *« saute pas »* d'un sujet à un autre de façon imprévisible, mais qu'il faut des conditions très particulières maintenant bien connues ? Le simple contact éventuel de quelques gouttes de sang infecté avec une plaie opératoire n'a rien à voir avec le danger que constitue une injection intraveineuse chez un héroïnomane ou que constituait une transfusion avant 1985.

Il y a tout de même près de dix ans que l'on sait que c'est l'injection de sang infecté dans la circulation sanguine qui est dangereuse et non le simple contact avec le sang infecté.

Cette confusion épidémiologique entretenue et amplifiée par la peur ambiante brouille des valeurs essentielles, mettant en cause l'honneur, la dignité, la responsabilité et le fondement même du métier de médecin.

Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que le risque de transmission du virus VIH du chirurgien au malade est nul

Arrêtons ce triste débat passionnel, qui reporte sur le dépistage la responsabilité de la prévention.

Osons dire qu'un médecin ou qu'un chirurgien, s'ils ont le devoir, eux, de tout faire pour éviter de contaminer un malade, n'ont pas à choisir de le soigner ou non en fonction de tel ou tel marqueur infectieux.

La médecine est au service du malade. Ne laissons pas les peurs de cette fin de siècle nous détourner de cette finalité essentielle.

***Didier Sicard**, professeur, est chef de service (médecine interne) à l'hôpital Cochin (Paris).*

Israël après Rabin

par Tom Segev

QUAND Yaacov Roblit écrivit le *Chant pour la paix* quelque temps après la guerre de six jours, Itzhak Rabin était le héros de la conquête. Il était toujours le symbole de la conquête quand il tenta, sans succès, de réprimer l'Intifada. Quelques minutes avant sa mort, Rabin chantait cette chanson. Ironie symbolique et signe de profonde mutation culturelle et sociale. Le *Chant pour la paix* comme aussi le Mouvement pour la paix maintenant, fondé quelques années plus tard, étaient au nombre des signes annonciateurs de l'irruption de la culture américaine en Israël. Ce n'est pas par hasard que ce chant s'inspire de la protestation américaine contre la guerre du Vietnam.

Itzhak Rabin a toujours été considéré comme un des symboles du mythe du sabra, mais à mesure qu'il avançait en âge, il est devenu aussi le symbole éclatant du processus d'américanisation de la société israélienne. Tout jeune, Rabin rêvait d'étudier aux Etats-Unis. Les années passées comme ambassadeur d'Israël à Washington furent pour lui des années de bonheur.

L'épisode des dollars qui lui avait coûté son poste [NdT : il s'agit d'un compte en dollars où M[me] Rabin avait déposé 3 000 dollars, à l'époque où la loi interdisait aux citoyens israéliens de détenir un compte à l'étranger] était d'un style parfaitement américain. La paix qu'il essayait d'inaugurer était ancrée dans son orientation américaine. On ne sait pas si, sur le tard, il répugnait à violer les droits de l'homme des Palestiniens, comme il l'avait fait durant toute sa carrière militaire. Mais ce qui est probable, c'est qu'il a probablement appris à en évaluer les ravages en regardant la chaine CNN.

L'assassinat de Rabin a aussitôt suscité des associations d'esprit à l'américaine : quelques journaux ont fait remarquer que les gens se souviendraient de l'endroit où ils étaient en apprenant l'assassinat, de la même manière qu'en Amérique, les gens se rappelaient où ils étaient en apprenant l'assassinat de Kennedy. Mais Rabin n'était pas Kennedy. On aimait Kennedy, on respectait Rabin.

Il y a quelques années, le système politique s'est laissé séduire par l'idée d'élections partielles en Israël, autre manifestation évidente de l'influence américaine sur la vie du pays. Les *« primaires »* n'ont même pas d'équivalent en hébreu. On dirait un concept cousu sur mesures pour Itzhak Rabin et Benyamin Netanyahu, lui-même un produit de l'américanisation. La mort de Rabin est une bonne occasion de repenser tout cela.

Quelques minutes avant d'être assassiné, Rabin songea à s'intéresser au spectacle du chanteur de rock Aviv Gefen. C'était aussi dans la logique des choses : Gefen, rejeton de la famille Dayan qui a joué un rôle dans la fondation d'Israël, est aussi un symbole du nouvel Israël.

L'université Bar-Ilan où étudiait l'assassin représente le contraire : voilà les deux aspects de la guerre culturelle. Ce n'est pas un hasard si le Likoud n'est pas arrivé à faire descendre dans la rue cent mille opposants à la paix. Les électeurs du Likoud aussi préfèrent rester à la maison devant leur télévision, à avaler des hamburgers et refuser de faire leur service de réserve à Gaza.

Les opposants à la paix appartiennent en général au camp des calottes tricotées. C'est une guerre entre Aviv Gefen et les tenants du rabin Kook. Le fanatisme religieux, accompagné de peurs traditionnelles et d'un pessimisme fondamental, s'enferme face à un nouveau courant laïque, ouvert et optimiste dans ses fondements.

Vers la fin de ses jours, Rabin représenta la croyance en la force d'Israël de faire face aux dangers que comporte la paix. C'est une guerre entre le présent immédiat et l'Histoire. Rabin représenta le pragmatisme du présent qui, lui aussi, est très américain : c'était sa grandeur de politicien. Nombre de ses électeurs n'y étaient pas prêts : Rabin, l'homme de la *« paix maintenant »*, a violé l'engagement quasi idéologique à leur égard.

Apparemment, une majorité d'Israéliens comprend que la réussite du processus ne dépendait pas seulement du premier ministre assassiné

Il n'y a pas d'excuse pour les dirigeants des colonies qui ont porté le débat politique à un degré d'excitation antidémocratique. Bien avant de traiter Rabin de traître et de représenter son effigie en uniforme de SS, ils ont déjà incité à violer la loi, ils ont encouragé toutes sortes d'assassins comme Baruch Goldstein et ont été à l'origine de confrontations violentes avec l'armée. Le Likoud n'a pas fait ce qu'il fallait pour réprimer ce climat politique. Toutefois, il faut préciser que ce n'est pas la droite qui a assassiné Rabin. L'assassin n'a pu trouver de soutien que dans les marges extrêmes de la société israélienne ; non pas au Likoud, ni même parmi la majorité des colons.

Il n'existe pas, de nos jours, de société démocratique qui n'ait pas ses groupuscules de fanatiques, de racistes, de fascistes. Une société se mesure à sa capacité de vivre avec ce virus. Il n'y a donc pas de quoi dire que la société israélienne est *« malade »*, ni s'accrocher au sentimentalisme de l'*« union nationale »*.

La société israélienne est en train de traverser une mutation sociale, mentale et politique. Elle se trouve devant une décision historique difficile et elle est divisée. Rabin a laissé derrière lui un mouvement politique et une majorité restreinte de voix populaires. D'une manière tout à fait paradoxale, le fait que tant d'Israéliens n'aient pas été entraînés par Rabin laisse espérer que tout ne dépend pas d'un seul homme. Même ceux qui soutenaient le processus de paix n'étaient pas sous le charme d'un charisme personnel. Il semble que la plupart aient accordé à Rabin un crédit limité. « *Va sur cette voie,* lui ont-ils dit avec un scepticisme très sain, *mais si tu échoues, tu nous auras perdus.* »

Il n'y a aucune raison que les choses changent. De ce point de vue, il n'y a aucune raison non plus de dire qu'après le meurtre *« Israël est différent »*. Le meurtre de Rabin doit rester dans les mémoires comme le jour de Kippour des services de sécurité, selon l'expression du poète Hayim Gouri. Mais on peut se demander s'il aura sur l'ensemble de la société le même effet que la guerre de Kippour. Apparemment, une majorité d'Israéliens comprend que la réussite du processus ne dépendait pas seulement de Rabin. C'est ainsi que se passent les choses dans un pays démocratique ! Une politique nationale n'a pas à être identifiée à un seul homme ni à dépendre uniquement de lui.

***Tom Segev** est historien et journaliste*
Traduit de l'hébreu par Rosie Pinhas-Delpuech. © Haaretz

AU COURRIER DU « MONDE »

Météo

Mars 1995 : *« Les travailleurs de ce pays doivent pouvoir bénéficier pleinement de leurs congés payés. Je le dis tout net : je n'accepte pas qu'il pleuve pendant ces congés. A cet égard, les travailleurs peuvent compter sur ma détermination »* (Vivats).

Octobre 1995 : « Monsieur le Président, en promettant le soleil à des millions de gogos, ne leur avez-vous pas, pour être élu, promis la lune ? »

« Monsieur Duhamel, soyons très clairs ! J'ai dit, et je le répète, qu'aucun travailleur ne doit être exposé à la pluie pendant ses congés payés. Croyez-le bien, monsieur Duhamel, je tiendrai mon engagement, et pour ce faire, je m'emploierai, avec toute la détermination nécessaire, à supprimer ces congés. Il y faudra du courage et du temps, mais je ne manque ni de l'un ni de l'autre. »

Jean-Jacques Dupeyroux, Paris

Les sièges du métro

Deux des plus graves attentats perpétrés récemment en France l'ont été par dépôt d'une bombe sous les sièges de rames ferroviaires parisiennes, rendant leur détection visuelle difficile par les voyageurs.

Les Londoniens ont été longtemps exposés à ce type d'attentat. Les sièges des rames de métro et de certaines rames de banlieue circulant à Londres sont équipés de tôles fixées sur le soubassement, qui occultent celui-ci et rendent impossible tout dépôt d'objet sous le siège. Un paquet « oublié » dans une rame est donc visible et immédiatement détectable.

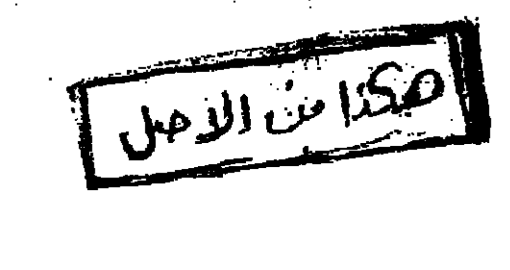
Cette mesure simple et peu coûteuse ne pourrait-elle être rapidement appliquée à Paris ? L'exemple de 1986 montre qu'un tel investissement aurait malheureusement une longue durée potentielle d'amortissement.

G. Charmantier, Montpellier (Hérault)

Idées reçues

Oserez-vous un jour aborder les vrais problèmes de notre société à la dérive, les vraies causes du désespoir des jeunes ? Avez-vous lu quelquefois l'énoncé des circonstances atténuantes retenues par les tribunaux qui les jugent ? Cela vous honorerait de rompre le tabou qui affecte les « familles désunies », de rechercher les causes de ce cancer de notre société. Votre silence sur ce sujet laisse le champ libre à d'autres dont les « valeurs » nous sont odieuses. Mais il vous faudrait du courage pour aller contre les idées reçues depuis trente ans.

Ghislain de Langre, Paris



Le Monde

Le Nigeria au ban des nations

En approuvant la condamnation à mort de l'écrivain Ken Saro-Wiwa et de huit de ses compagnons, militants – comme lui – pour les droits de la communauté ogonie, la junte nigériane, issue du coup d'Etat de 1993, et au premier rang son chef, le général Sani Abacha, ont achevé de se mettre au ban des nations. Ces condamnations à mort, prononcées au terme d'un procès *« profondément irrégulier »*, selon les termes du Foreign Office britannique, sont exécutoires et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Cette urgence explique sans doute que la désapprobation internationale prenne, pour le moment, la forme d'appels à la clémence.

Rien ne garantit que ces appels seront entendus. Il se pourrait que, au sein de la junte, les éléments les plus répressifs veuillent passer sur les militants ogonis, petite communauté méprisée par des militaires en général issus de grandes familles, la fureur qu'ils n'ont pu diriger contre les auteurs présumés d'une tentative de coup d'Etat, en mars 1995, dont la réalité n'a jamais été établie, qui furent graciés le 1er octobre, sous la pression internationale.

Mais que Ken Saro-Wiwa et ses coaccusés soient pendus ou qu'ils croupissent en prison sous le coup d'une condamnation qui peut être exécutée à tout moment, à l'instar des prisonniers indonésiens, il faudra de toute manière que les partenaires du Nigéria, au premier rang desquels la Grande-Bretagne et la France – présente au travers d'entreprises comme Bouygues ou Elf –, réexaminent leur attitude.

En Afrique même, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour que l'on applique au général Abacha le traitement qui fut réservé au régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Le secrétaire général du Commonwealth, Emeka Anyaoku, un Nigérian, et le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, ont appelé à l'exclusion du Nigéria des rangs de l'organisation.

Le président Nelson Mandela a, pour le moment, gardé un profil bas, mais les opposants nigérians l'implorent de rendre le soutien qu'ils lui avaient offert. Ces mêmes opposants se disent aujourd'hui las d'interpeller les capitales occidentales, tant ils ont l'impression de crier dans le désert.

Pourtant, si Londres n'applique pas avec la dernière rigueur sa doctrine du *good government* à l'égard de la junte nigériane, si Paris n'exige pas un respect minimal des droits de l'homme dans ce pays, gigantesque enclave anglophone dans le pré carré francophone, dont le destin pèsera lourd sur ses voisins, les Africains seront, une fois encore, forcés de constater qu'il y a deux poids et deux mesures. Qu'il vaut mieux organiser un putsch dans un pays exportateur de pétrole que dans des micro-Etats comme la Gambie et les Comores. Et que la longue marche de l'Afrique vers la démocratie est plutôt cahotante.



Les deux sidas

La fort malencontreuse décision du gouvernement Juppé de ne pas honorer les engagements d'Edouard Balladur en matière de financement de la coopération internationale contre la pandémie de sida donne une bien piètre image de la France. Ainsi donc, après avoir tout fait pour insuffler une nouvelle dynamique au sein des organisations onusiennes, après avoir annoncé sa volonté de défendre les droits des malades les plus démunis, après avoir solennellement réuni à Paris les représentants de quarante-deux Etats pour en quelque sorte leur donner la leçon, la France serait incapable, aujourd'hui, de tenir ses promesses.

On pourrait imaginer que la nécessité dans laquelle se trouve l'actuel gouvernement de tout mettre en œuvre pour assainir les finances publiques puisse se doubler ici de considérations d'une autre nature, que les membres du gouvernement opposés à M. Balladur trouvent là une opportunité politicienne. Si elle n'est nullement à écarter, l'hypothèse n'est pas suffisante. On tient en effet à souligner au sein du gouvernement que les premières coupes dans le budget de la contribution française aux organisations internationales avaient été faites au début de cette année, avant l'élection présidentielle.

Comment l'ancien premier ministre pensait-il, dans ces conditions, traduire dans les faits ses déclarations solennelles, quand il invitait *« tous les pays qui le pouvaient »* à suivre une France clairvoyante et généreuse, prête à engager 100 millions de francs dans ce combat planétaire ? Aujourd'hui la déception est à la mesure de l'attente et l'on peut comprendre les milieux associatifs de lutte contre le sida quand ils estiment, dépités, que la France *« trahit les sidéens du tiers-monde »*. La mise en lumière d'un manquement à la parole donnée et des failles dans la continuité de l'Etat conduira-t-elle le gouvernement à faire machine arrière ?

Au-delà de ces tristes péripéties, il reste à dire quelques dérangeantes vérités. L'épidémie continue de progresser de manière dramatique dans les pays du tiers-monde, où cette maladie sexuellement transmissible frappe massivement hommes, femmes et enfants. Dans le même temps, aucune maladie n'a, comme le sida, autant mobilisé les autorités et l'opinion des pays industrialisés où la contagion semble, pour l'essentiel, circonscrite aux milieux homosexuels et toxicomanes. Aussi jamais n'a-t-on pu disposer aussi vite, face à une épidémie, de tels moyens financiers, d'origine publique ou caritative, pour la recherche, la prévention et le soutien aux malades. Cette manne, gouvernements et associations pourraient, au moins aussi utilement qu'en France, la partager avec les pays qui en ont, quoi qu'on en pense, le plus besoin, principalement en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Ou alors, faudrait-il admettre qu'il existe réellement deux sidas, l'un des pays riches, l'autre des pays pauvres ?

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion : Anne Chaussebourg, directeur délégué
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : [illegible] F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Cercle vicieux *par Ronald Searle*

AU FIL DES PAGES/International

Un Allemand pas commode

PEUT-ON ÊTRE un patriote français et un social-démocrate internationaliste ? La réponse affirmative ne fait guère de doute. Si l'on remplace « français » par « allemand », tout change. Parce que dans notre mémoire – et dans celle des Allemands – l'histoire a laissé des traces douloureuses qui poussent à mettre, pour l'Allemagne, un signe d'égalité entre patriotisme et nationalisme. Lors de son voyage triomphal outre-Rhin en 1962, le général de Gaulle en a étonné plus d'un en brisant ce tabou.

Un homme politique allemand, cependant, avait osé affirmer dès la fin de la guerre qu'on pouvait être un patriote et un internationaliste : Kurt Schumacher, qui dirigea le Parti social-démocrate de 1945 à 1952. *« De mauvais Allemands ne peuvent être de bons Européens »*, disait-il. Ou encore : *« On ne peut pas dénier au peuple allemand le droit de défendre ses intérêts. Surtout si des incitations viennent de l'égoïsme national sans bornes d'autres pays. »* Il pensait aux Alliés, et notamment aux Français, y compris à ses camarades de la SFIO, avec lesquels il ne s'entendait pas. La seule différence entre ce *« national-socialiste »* et Hitler, disait Vincent Auriol, est qu'il n'est pas sanguinaire. Schumacher, pour sa part, ne pardonnait pas aux Français d'avoir accepté par l'accord d'armistice de 1940 de livrer les réfugiés allemands aux nazis.

Ce *« méchant Prussien »* était pourtant tout aussi digne de représenter l'Allemagne nouvelle que le catholique rhénan Adenauer, de vingt ans son aîné. Le journaliste Peter Merseburger l'a retrouvé, depuis sa naissance, le 13 octobre 1895 à Culm (Chelmno), dans cette partie de la Prusse qui sera attribuée à la Pologne par le traité de Versailles. Les Schumacher sont bourgeois, protestants, conservateurs mais éclairés. Avec les enfants polonais et juifs, le jeune Kurt apprend très tôt que la nation n'est pas une construction ethnique, mais une communauté de destin fondée sur la volonté. En 1914, il s'engage, convaincu de défendre la civilisation contre la barbarie venue de l'Est. Blessé sur le front russe, il est amputé du bras droit. Sa guerre est terminée ; il en profite pour écrire sa thèse sur l'Etat démocratique. Son biographe le peint comme un *« républicain militant »* qui défend la République de Weimar contre tous ses ennemis, de droite comme de gauche. L'expérience de cette première démocratie allemande si injustement décriée convainc Kurt Schumacher que la gauche ne doit plus jamais pouvoir être soupçonnée de brader l'intérêt national.

« LA DÉMOCRATIE DOIT SE GAGNER »

Au début de 1933, il tente de créer une organisation clandestine pour lutter contre les nazis, mais, le 6 juillet, il est arrêté et envoyé à Dachau, où il passe dix ans, avant d'être de nouveau enfermé en juillet 1944 après l'attentat manqué contre Hitler. Il revient du camp certain que *« ce que nous avons enduré ici nous fonde à recevoir la direction politique du pays »*. Il ne veut pas qu'elle échoie à ceux *« qui ne savaient pas »* : *« Ils en savaient assez sur les camps pour avoir peur*, dit-il, *et cette peur était le meilleur soutien du régime. »*

Il n'arrivera pas au pouvoir, mais il n'aura de cesse de prouver que l'Allemagne, « son » Allemagne, peut revendiquer, la tête haute, l'égalité avec les vainqueurs du Reich. *« La démocratie ne s'établit pas sur ordre. C'est pourquoi elle ne peut être un cadeau des Alliés ; elle doit se gagner. »* Il reproche à Adenauer de brader les intérêts allemands pour s'attirer les bonnes grâces des Occidentaux. Et surtout, en s'intégrant à l'Ouest, celui qu'il appelle le *« chancelier des Alliés »* renvoie aux calendes grecques l'unification de l'Allemagne. Comme Adenauer, il pense que le succès de la RFA aura un effet d'aimant sur les Allemands condamnés au communisme ; il veut l'unité dans la liberté, pas l'unité sans la liberté.

Schumacher, qui en 1948 a subi l'amputation de la jambe gauche à la suite d'une thrombose, meurt le 20 août 1952. Brillant orateur, polémiste mordant, homme politique intransigeant, il a donné à la RFA naissante une opposition combative, sans quoi il n'y a pas de vraie démocratie. Il a posé les questions qui ont dominé la vie politique allemande pendant quatre décennies : l'intégration européenne condamne-t-elle la réunification ou en est-elle la condition ? Les abandons de souveraineté diminuent-ils le statut de l'Allemagne ou sont-ils le préalable à son retour dans la communauté internationale ? Il a souvent apporté des réponses erronées mais riches d'enseignements pour les débats actuels. Il faut que son histoire, qui est aussi largement celle de ce siècle en Europe, soit très vite accessible aux lecteurs français.

Daniel Vernet

★ Der schwierige Deutsche, Kurt Schumacher, par Peter Merseburger, Ed. DVA, 544 pages, 78 DM.

Monnaie unique : les credos allemands

Suite de la première page

Tel est le scénario idéal, auquel les hauts fonctionnaires disent vouloir croire.

Chez d'autres, le discours se nuance. *« Le respect du calendrier est une contrainte salutaire pour les hommes politiques*, observe Philipp de Walderdorff, porte-parole de la puissante Association des chambres de commerce et d'industrie, *mais ce n'est pas une fin en soi. » « Une monnaie unique mal préparée échouerait*, ajoute-t-il, *et ce serait une catastrophe pour l'Europe. L'idée serait discréditée pendant cinquante ans. »* Autrement dit, mieux vaut, si nécessaire, retarder la naissance de la monnaie unique que donner le jour à une enfant handicapée. Mieux vaut s'en tenir aux exigences de Maastricht que se cramponner inutilement à l'échéancier.

Les gouvernants de Bonn partagent largement cet ordre de priorités, jugeant au passage hérétique l'interprétation flexible des critères de convergence récemment prônée par les six principaux instituts économiques allemands. *« Nous ne sommes pas des ayatollahs du monétarisme*, se défend-on au ministère des finances. *Mais recommander l'assouplissement des critères est contre-productif. C'est ouvrir la boîte de Pandore, et admettre que le respect des critères devienne un sujet de débat, l'an prochain, lors de la conférence intergouvernementale. Nous voulons une monnaie unique forte, durablement forte. »*

« Il faut exclure toute concession sur ce point, renchérit M. de Walderdorff. *Car les politiciens ne tarderont pas à en profiter. Ils sont à l'affût. En Allemagne comme ailleurs, ils se comportent en chiens de chasse. Ils ont déjà senti le gibier. »* Comme pour légitimer les craintes de cet avocat de la rigueur, l'une des grandes figures de la démocratie chrétienne au Bundestag observe quelques heures plus tard qu'après tout, le moment venu, l'importance des efforts accomplis pour adhérer à l'UEM comptera autant que la soumission absolue aux pourcentages de Maastricht et qu'un excès d'intégrisme pourrait nuire en la matière. *« Bien sûr*, ajoute-t-il aussitôt, *il serait malvenu de dire cela publiquement. »*

Vue de Bonn, la sacro-sainte stabilité est une exigence de longue durée. Bien des années après la mise en œuvre de la monnaie unique, les membres de l'UEM devront maintenir et, de préférence, renforcer leurs disciplines budgétaires et fiscales. Ils devront se préserver eux-mêmes des tentations laxistes – et empêcher, notamment, le retour de l'inflation maudite – en négociant ensemble un durcissement des sanctions existantes, trop faibles ou trop vagues.

En montrant le bon exemple, l'UEM exercera *« un attrait magnétique »* sur les candidats à l'adhésion. Il faudra aussi rappeler à l'ordre et, si besoin, punir les mauvais élèves de la classe européenne. C'est dans cet esprit que le ministre allemand des finances, Theo Waigel, vient de suggérer pour l'après-1999, aux termes d'un « pacte de stabilité », la création d'un « Conseil européen de stabilité » qui coordonnerait et surveillerait les politiques budgétaires des membres de l'UEM. Stabilité encore, stabilité toujours.

Après 1999, deux galaxies monétaires devront coexister. Comment l'UEM s'insérera-t-elle dans le grand marché ? L'Allemagne, pas plus que ses partenaires, n'a, pour l'instant, de réponse précise à cette question. *« Une solution existe*, prédit un expert. *Elle consisterait à mettre en place un nouveau système monétaire européen, plus asymétrique que l'actuel. En tout cas, les monnaies nationales survivantes devront se définir par rapport à la monnaie unique. Elles seront comme des étoiles gravitant autour du soleil. »*

En attendant, l'Allemagne affiche un souci majeur : la France sera-t-elle au rendez-vous ? Aura-t-elle ramené avant 1997 ses déficits publics au chiffre fatidique – 3 % du PIB – fixé à Maastricht ? *« La France est en mesure*, note-t-on au ministère de l'économie, *de respecter à temps tous les critères de convergence. Ce sera douloureux. Mais mieux vaut agir vite et fort que laisser le mal empirer. Le tournant de la rigueur pris par Chirac est crédible. Les marchés ont bien réagi. »* Comme dit un haut personnage de la CDU, exprimant un point de vue largement partagé, *« la France peut être au rendez-vous si elle veut, et j'espère qu'elle le veut »*. Une chose est sûre, souligne-t-on à Bonn, l'UEM est inconcevable sans la France.

Et si la principale inquiétude de l'Allemagne, c'était, en cette période de doute, l'Allemagne elle-même ? Comment se convaincra-t-elle de renoncer au mark bien-aimé ? Comment les dirigeants désarmeront-ils le scepticisme des citoyens, hostiles pour 70 % à la monnaie unique ? Comment les persuader qu'ils ne perdront pas au change ? Comment dépassionner le débat au moment même où le SPD, tenté par les sirènes populistes, semble vouloir faire de la monnaie unique un cheval de bataille dans la perspective des élections parlementaires de 1998 ?

« Helmut Kohl, admet un haut responsable, *ne pourra pas faire cavalier seul. Il devra trouver des relais auprès de l'opinion, mobiliser les entreprises, les syndicats, les chambres de commerce, les églises, les caisses d'épargne »*. Tous devront, prévoit un député, expliquer clairement aux Allemands qu'en abandonnant le mark ils ne feront aucun sacrifice : *« Il leur faudra considérer la monnaie unique comme une sorte de dot offerte au nouveau mariage de l'Europe. »*

Jean-Pierre Langellier

RECTIFICATIF

CONTRAIREMENT à ce que nous avons indiqué dans nos éditions du 10 novembre, Camille Cabana n'a pas été ministre des privatisations dans le gouvernement d'Edouard Balladur, de 1993 à 1995, mais dans celui de Jacques Chirac, de 1986 à 1988.

TRAVAIL Le ministère du travail et trois associations d'entreprises ont organisé le jeudi 9 novembre la première *« convention de l'innovation sociale »*. Dans un contexte de crise économique qui favorise l'exclusion et la précarité, certaines sociétés essaient, malgré tout, d'associer leurs salariés à leur développement. ● ORGANISATION DU TRAVAIL, qualification professionnelle, gestion de l'emploi, dialogue social, santé et sécurité au travail constituent les pistes les plus pratiquées. ● CERTAINS RESPONSABLES patronaux, mais aussi syndicaux, plaident pour un droit à l'expérimentation et une législation sociale différenciée selon les secteurs d'activité ou la taille des entreprises. ● LE NOUVEAU MINISTRE DÉLÉGUÉ A L'EMPLOI a annoncé une réforme de la loi de 1971 sur la formation professionnelle, avançant l'idée d'un *« capital-temps »* individuel.

La crise économique modifie les formes d'innovation sociale

Ne pouvant augmenter les salaires ni développer l'emploi, des entreprises modifient l'organisation du travail et accroissent les compétences des salariés. Beaucoup plaident pour un droit à l'expérimentation

PEUT-ON ENCORE aujourd'hui parler d'innovation sociale ? A l'heure où tous les sondages marquent un désenchantement des salariés à l'égard de leur entreprise, où les accidents du travail augmentent à nouveau et où la disparition des stocks a pour corollaire la flexibilité du temps de travail, le propos peut paraître provocateur.

En 1993, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), créée vingt ans plus tôt par le gouvernement, avait dû se résoudre, pour fêter son anniversaire, à célébrer *« vingt ans de conditions de travail »*, passant pudiquement sous silence, l'*« amélioration »* de celles-ci. L'Anact vient cependant de reprendre son de pèlerin en organisant, jeudi 9 novembre à Paris, la première Convention de l'innovation sociale, en partenariat avec trois associations d'entreprises : le Centre des jeunes dirigeants (CJD), Entreprise & Personnel et l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel.

Premier constat : les entreprises continuent d'innover sur le plan social. Certes, il n'y a plus ce fameux « grain à moudre », cher aux partenaires sociaux, mais, dans certaines entreprises, direction et syndicats tentent d'améliorer les conditions de travail, de lier productivité et accroissement des compétences, de réfléchir à l'organisation du travail en tenant compte des besoins de l'entreprise, mais aussi de la vie des salariés.



FORMATION ET POLYVALENCE

Un guide publié à l'occasion de cette manifestation recense plus de cent quarante exemples répartis dans huit domaines : les compétences, la conception des systèmes de travail, le dialogue social, l'entreprise citoyenne, la gestion de l'emploi, l'organisation, la santé et la sécurité, et le temps de travail.

Parmi les exemples les plus remarqués, figure Happich, sous-traitant de l'industrie automobile en Lorraine, une des rares entreprises à avoir mis en place un plan d'égalité professionnelle dès 1991. Constatant que les 150 ouvrières n'étaient qu'exceptionnellement promues et que la plupart d'entre elles souffraient de troubles musculo-squelettiques causés par la répétitivité de leur travail, Happich a consacré 940 heures sur trois ans à la formation de chacune d'entre elles (par comparaison, la formation d'un ingénieur dure 1 200 heures) pour qu'elles puissent devenir polyvalentes ou que leur travail soit moins pénible.

Même en cas de difficultés économiques, l'exclusion des salariés les moins qualifiés n'est pas une fatalité. Au lieu de licencier les salariés dont l'état de santé ne permettait plus de travailler en milieu industriel, le groupe Yves Rocher a créé en 1994 un atelier protégé qui, au départ, employait six personnes et fournit aujourd'hui du travail à plus d'une vingtaine de handicapés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Contrairement à une idée reçue, les syndicalistes mènent également des actions innovantes en faveur de l'emploi. Quand le carrossier Heuliez a voulu se séparer de 600 personnes (un tiers de l'effectif) embauchées sous contrat à durée déterminée, la CFDT a créé un centre d'accompagnement et d'orientation (CAO) pour aider ces personnes à retrouver un travail. En s'appuyant sur cette structure, 83 personnes ont retrouvé un emploi et 50 ont entamé une formation débouchant sur une qualification professionnelle.

OBSTACLES LÉGISLATIFS

Si la notion d'entreprise citoyenne paraît souvent galvaudée, un nouveau champ d'intervention pourrait lui permettre de retrouver ses lettres de noblesse : la prévention médicale. Au moment où la maîtrise globale des dépenses de santé devient un objectif prioritaire du gouvernement, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que les entreprises multiplient les actions de prévention et établissent un lien entre cet objectif national et la santé et la sécurité au travail.

Pour qu'elles ne soient pas qu'un simple effet de mode ou des phénomènes de laboratoire, l'innovation et l'expérimentation ont besoin de relais nationaux. Les entreprises, mais aussi certains syndicats, plaident désormais pour un droit à l'expérimentation. L'idée fait visiblement son chemin mais les obstacles législatifs restent déterminants. Là aussi, l'innovation est urgente !

Frédéric Lemaître

Réformer la formation en 1996

Nouveau ministre délégué à l'emploi, Anne-Marie Couderc a effectué sa première intervention publique, jeudi 9 novembre, en clôture de la Convention de l'innovation sociale. ***Entre un modèle de relations sociales à la britannique ou à l'allemande, son choix est fait : « L'Allemagne, les pays scandinaves, le Québec sont plus avancés que nous en matière de négociations globales et de prévention des conflits. Nous pourrions nous en inspirer. »*** **Elle souhaite que se développe dans les entreprises** ***« une concertation entre partenaires sociaux sur les stratégies industrielles ».***

C'est sur la formation continue que le ministre s'est montré le plus précis. Annonçant son intention de revoir la loi de 1971, Anne-Marie Couderc s'est interrogée : ***« Plutôt qu'obliger les entreprises à consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de leurs salariés, peut-être faut-il passer à un capital-temps pour chaque salarié ? »***

La grande distribution souhaite négocier avec le gouvernement

ÉCLABOUSSÉS par les « affaires », accusés par Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME et du commerce, d'effectuer des promotions commerciales qui ne *« sont en réalité que les promotions du chômage »* et par Alain Juppé de défigurer les périphéries des villes, les distributeurs ont finalement décidé de jouer la carte de l'entreprise citoyenne. Répondant point par point aux attaques, la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution), qui représente 600 000 emplois, a rendu public, jeudi 9 novembre, un Pacte pour l'avenir de la grande consommation, présenté mi-octobre aux pouvoirs publics. Elle propose des mesures en faveur de l'environnement et de l'emploi, s'engageant notamment à signer en 1996 *« 14 000 contrats en alternance pour les jeunes et 2 000 contrats initiative-emploi »*. En contrepartie, elle souhaite que le gouvernement réexamine sa position sur plusieurs dossiers.

Tout d'abord, la FCD lui demande de revenir sur *« la politique dite de gel des grandes surfaces »* et d'*« autoriser les créations nouvelles de magasins, en appliquant la loi Royer »*. Si son principal inconvénient était de favoriser la corruption en donnant *« un trop grand pouvoir économique aux hommes politiques »*, elle a toutefois, selon Jérôme Bédier, président de la FCD, permis un développement équilibré de la grande distribution et du petit commerce. *« Même s'il a diminué de 12 % en dix ans, le nombre de points de vente de détail atteint, en 1992, 575 magasins pour 100 000 habitants – auxquels il faut ajouter 72 boulangeries – contre seulement 1,6 hypermarché et 11 supermarchés. »*

La FCD insiste sur le rôle structurant que peuvent avoir les hypermarchés : *« Contrairement aux petits commerces, ils ont les moyens financiers d'assurer la sécurité nécessaire à leur maintien dans les quartiers difficiles. » « Si on gèle l'implantation des grandes surfaces dans les banlieues, il n'y aura plus personne. »*

RÉFORME SUR LA CONCURRENCE

Cependant, le principal point de tension entre les pouvoirs publics et les distributeurs concerne une éventuelle réforme de la législation sur la concurrence. La FCD critique violemment le projet de renforcer l'encadrement des relations entre les distributeurs et leurs fournisseurs, en modifiant notamment le seuil de revente à perte. Selon Daniel Bernard, président de Carrefour, il revient à *« céder aux partisans de la vie chère »* et à pénaliser un des secteurs les plus compétitifs, susceptible de *« dynamiser l'éconmie française »*. De leur côté, Edouard et Michel-Edouard Leclerc estiment que cette réglementation *« obligerait les distributeurs à augmenter leurs prix de 3 % à 8 % selon les produits »*.

Malgré cette levée de boucliers unanime, les distributeurs se disent prêts à devenir plus solidaires des fournisseurs. Face aux craintes de *« déréférencement abusif »*, la FCD propose d'*« introduire un délai de préavis avant rupture des relations commerciales, de trois mois pour une ancienneté d'au moins deux ans »*. Elle envisage de créer un *« guichet d'orientation à l'exportation pour les PME »*, qui leur permettrait de *« profiter du développement international des distributeurs, comme le souhaite le gouvernement »*. Ce net assouplissement traduit, selon la formule de M. Leclerc, un refus de *« surenchérir sur les récentes invectives gouvernementales à l'égard de la distribution »*. Il faudra attendre le 27 novembre avec l'annonce par Alain Juppé du plan PME et de son volet sur la distribution, pour connaître la réponse du gouvernement à cette proposition de trêve.

H. R.

40 % du commerce de détail

Les hypermarchés et les supermarchés ont réalisé environ 40 % du chiffre d'affaires du commerce de détail en 1994 (500 milliards de francs), selon la réactualisation des comptes du commerce de l'Insee, rendue publique le 8 novembre. La croissance du secteur a atteint 1,2 % en 1994. Celle des hypermarchés (+ 4,9 %) et des supermarchés (+ 3,1 %) a été plus soutenue. L'amélioration de la conjoncture économique en 1994 n'est cependant pas perceptible dans leur performance. Cette situation concerne également la vente par correspondance, qui stagne après avoir été longtemps épargnée.

Après la grève, la direction d'Air France devra renouer le dialogue

SELON Air France, le taux de participation à la grève des hôtesses et stewards d'Air France et d'Air Inter s'est élevé, jeudi 9 novembre, à 49 %. Selon les deux principaux syndicats du personnel navigant commercial qui ont appelé à la grève, le SNPNC (Syndicat national du personnel navigant commercial) et l'Unac-CGC, il était de 75 % chez Air France et de 90 % chez Air Inter. Cette traditionnelle bataille des chiffres entre direction et syndicats est plus déterminante que jamais. Car le président du groupe aérien, Christian Blanc, a menacé lundi 6 novembre de rompre les contrats de travail du PNC si la grève était *« massivement suivie »*. Le mot d'ordre de grève court jusqu'à samedi 11 novembre à minuit.

Christian Blanc a toutefois pris des dispositions pour renouer le dialogue avec les partenaires sociaux : une réunion avec les six syndicats du personnel navigant commercial est prévue lundi 13 novembre. Les interventions du gouvernement ont sans aucun doute pesé dans sa décision. Selon une source gouvernementale, un conseil d'administration, qui aurait dû avoir lieu lundi 13 novembre avec à l'ordre du jour la modification des statuts du personnel, a été repoussé à la date initialement prévue, le 22 novembre : *« Nous voulions qu'avant d'en arriver là, Christian Blanc renégocie après la grève. »* Chez Air France, on déclare ignorer cette modification de calendrier. Christian Blanc ne bénéficie plus en effet du soutien de l'ensemble du gouvernement, malgré l'engagement du premier ministre Il y a encore quelques semaines. On fait d'ailleurs circuler deux noms d'éventuel remplaçant : celui de Jean Pierson, administrateur gérant d'Airbus Industrie depuis 1985 et celui de Vincent Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air de 1991 à 1994, aujourd'hui chargé de mission auprès du ministre des transports, Bernard Pons.

A dix heures et demi, vendredi 10 novembre, les hôtesses et stewards du groupe devaient se réunir devant la Grande Arche de la Défense avant d'aller manifester leur mécontentement devant le ministère des transports. Les deux syndicats organisateurs, le SNPNC et l'Unac-CGC, craignaient qu'Air France n'ait organisé une contre-manifestation. *« Il n'en est absolument pas question »*, répond la direction de la compagnie nationale.

CONTRE-MANIFESTATION EXOTIQUE

Pourtant jeudi 9 novembre, au moment où le SNPNC tenait une conférence de presse, près de 200 salariés s'étaient retrouvés devant le siège du syndicat et y manifestaient leur désaccord avec la grève des PNC. Toutes les nationalités étaient représentées : Italie, Angleterre, Suède mais aussi Brésil, Venezuela, Mexique ou encore Inde. *« Quand j'ai appris qu'une conférence de presse avait lieu, j'ai décidé, spontanément, de prendre quatre jours de vacances pour venir à Paris exprimer mon désaccord »*, explique Marcos Zani, cadre supérieur d'Air France au Brésil qui tient à bout de bras une pancarte *« Air France Brésil. Laissez-nous travailler »*.

Le syndicat vénézuélien Atavef (Association des travailleurs d'Air France au Venezuela) a également tenu à traverser les mers pour afficher son soutien à Chritian Blanc. *« Les grèves à répétition d'Air France vont nous enfoncer dans les pertes »*, considère M. Vijaykumar, directeur du personnel d'Air France en Inde, qui avait, lui aussi, pris sur des vacances pour venir. Des attachés commerciaux français sont présents, apparemment par un mouvement plus spontané. *« Nous en avons assez de subir en direct les réactions des clients »*, lance une jeune femme parisienne. *« Hier j'ai dû reprendre 300 places à des personnes qui avaient peur de ne pas voler. »* Le malaise est réel chez Air France et Jean-Paul Meheust, le président du SNPNC, reconnaît le réel isolement des hôtesses et stewards dans la compagnie. *« On retrouve au sein d'Air France les mêmes clivages que dans la société : les navigants sont considérés comme des nantis. »*

Virginie Malingre

La Lyonnaise des eaux rebâtit son pôle bâtiment-travaux publics

La réorganisation aboutit à une quasi-disparition de Dumez

CINQ ANS après le rachat de Dumez, la Lyonnaise des eaux éprouve une nouvelle fois le besoin de réorganiser son activité bâtiment-travaux publics (BTP) composée de Dumez et de GTM-Entrepose. Profitant du départ à la retraite d'André Jarrosson, PDG de GTM-Entrepose, le groupe a décidé de refondre la structure de son pôle construction.

Désormais, tout le BTP est regroupé au sein de GTM-Entrepose. Dumez avait apporté, en mars 1994, ses activités de bâtiment et de travaux publics à une structure commune baptisée Dumez-GTM, contrôlée d'abord à parité par GTM et la Lyonnaise puis devenue filiale à 100 % de GTM - Entrepose depuis juillet dernier. Il perd aujourdhui totalement son autonomie : la société, qui avait un siège séparé, rejoint celui de GTM-Entrepose ; les équipes seront fusionnées. Le nouvel ensemble devrait réaliser 42,4 milliards de francs cette année.

Jean-Louis Brault, un proche de Jérôme Monod, président de Dumez, puis de Dumez-GTM, est nommé PDG de GTM-Entrepose et prend la direction du pôle construction. A ses côtés, Henri de Roissard, PDG d'ETPM, la filiale spécialisée dans les activités offshore de GTM-Entrepose, prend la présidence de Dumez-GTM et sera chargé à ce titre de de la direction opérationnelle du BTP et de la fusion des équipes.

Cette réorganisation s'inscrit dans un processus logique, voulu par Jérôme Monod. Depuis le rachat de Dumez, le président de la Lyonnaise n'a jamais caché son mécontement à l'égard de cette entreprise. Tout l'a déçu : la qualité de ses filiales françaises, sa gestion, ses piètres performances. Malgré d'importantes restructurations, le groupe de BTP a toujours été en perte depuis 1991. A l'inverse, Jérôme Monod a toujours apprécié GTM-Entrepose, alors filiale de Dumez. La société, qui s'est diversifiée dans des activités comme l'offshore, les concessions autoroutières, l'ingénierie et les routes, a su maintenir des bénéfices, quelle que soit la conjoncture du BTP.

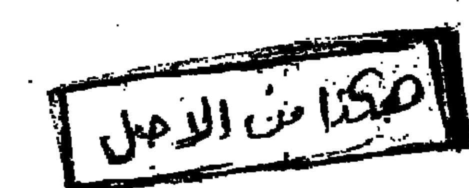
Cette réorganisation du pôle construction aboutit à la quasi-disparition de Dumez. La société, qui a dû se séparer de nombreuses sociétés au cours de ces dernières années, n'est plus qu'une coquille vide. Dépouillée de ses activités traditionnelles, de ses salariés, de son siège, elle n'a plus qu'une filiale immobilière, Dufimm. Source, depuis plusieurs années, de déboires qui ont coûté plus de 5 milliards à la Lyonnaise, Dufimm est condamnée à disparaître. La Lyonnaise conteste, cependant, l'analyse. *« Dumez va rester présent par son nom, ses références notamment à l'étranger, ses équipes »*, soutient Jean-Louis Brault.

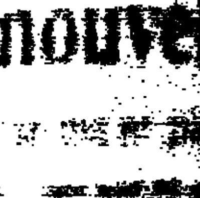
RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS

Malgré cette restructuration, la Lyonnaise des eaux n'en a sans doute pas fini avec le BTP. La conjoncture du secteur s'annonce, cette année encore, très déprimée. Le groupe, qui a supprimé près de 2.000 emplois sur 68.200 depuis cinq ans, prévoit une nouvelle réduction d'effectifs. Mais il se refuse pour l'instant à donner un ordre de grandeur. Il souhaite que le BTP puisse atteindre une rentabilité de 1 % d'ici à trois ans. *« C'est un objectif ambitieux »*, souligne M. Brault.

Pour préserver ses résultats menacés par l'apport de Dumez, GTM-Entrepose a lancé en septembre une offre publique d'échange sur Jean Lefebvre, une filiale rentable spécialisée dans la construction de routes. Il en contrôle désormais 96 % du capital. Cette opération présente un immense avantage pour la Lyonnaise : le groupe de Jérôme Monod ne détient plus désormais que 48,2 % de GTM-Entrepose contre 65 % auparavant. Il en conserve cependant 60,5 % des droits de vote. Ce montage permet à la Lyonnaise de garder la direction opérationnelle de son pôle construction, tout en en minorant les résultats dans ses comptes. Comme si Jérôme Monod ne s'attendait pas, avant longtemps, à un redressement du BTP

Martine Orange





Abaissant ses taux, la Banque de France prend acte du nouvel environnement politique

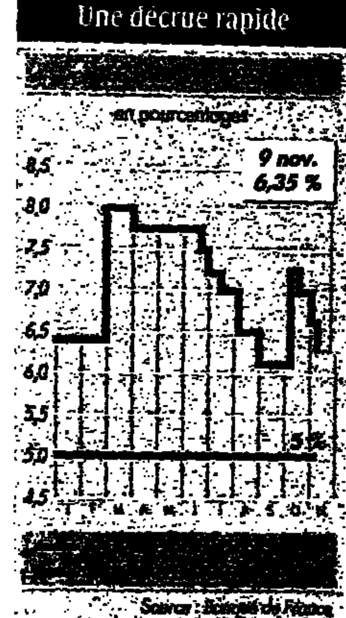
Le dispositif de crise mis en place au début du mois d'octobre a été levé

Le taux directeur plafond de l'institut d'émission a été ramené de 6,60 % à 6,35 %. Cet assouplissement décidé par le conseil de la politique monétaire avait été anticipé par les professionnels. Il a donné lieu à des prises de bénéfice. La Bourse de Paris a reculé de 0,73 % et le franc a cédé 1 centime face au deutschemark. Les opérateurs attendent maintenant la présentation des mesures destinées à réduire le déficit des comptes sociaux.

LE CONSEIL de la politique monétaire (CPM) de la Banque de France a décidé d'abaisser, jeudi 9 novembre, à l'issue de sa réunion bimensuelle, son taux directeur plafond. Le niveau des prises en pension, qui constitue le taux maximum auquel les établissements de crédit se refinancent auprès de la banque centrale, a été ramené de 6,60 % à 6,35 %. L'institut d'émission a par ailleurs choisi de rétablir le guichet des opérations de cinq à dix jours, supprimé depuis le 6 octobre et remplacé par un taux à 24 heures.

Ce dispositif de crise avait été mis en place afin de dissuader les investisseurs de vendre du franc. Pour spéculer contre la devise française, ces derniers empruntent des francs (par exemple 100 millions) et les convertissent aussitôt en deutschemarks. Si le franc s'est déprécié face à la monnaie allemande (de 5 % par exemple), ils revendent alors leurs marks. Ils remboursent leur emprunt initial en francs et empochent au passage la différence (5 millions de francs), diminuée de la charge d'intérêts. Une hausse des taux, accompagnée d'une réduction de la durée des prêts consentis (d'une semaine à 24 heures), rend cette opération plus coûteuse.

Une décrue rapide



La Banque de France reste fidèle à sa politique des petits pas.

Les attaques contre le franc ayant cessé, le maintien de ce système de défense rigoureux ne se justifiait plus. La décision de la Banque de France de lever ce dispositif d'urgence n'en constitue pas moins un signal important adressé aux marchés financiers. Elle indique qu'aux yeux des membres du CPM la crise monétaire est terminée. Les analystes soulignent d'ailleurs que le processus de normalisation (trois baisses du taux des prises en pension en un mois) est plus rapide qu'à l'accoutumée. Lors de la première vague d'attaques contre le franc, en début d'année, la Banque de France avait attendu près de quatre mois avant de rétablir les opérations de 5 à 10 jours.

Après l'intervention télévisée du 26 octobre du président de la République et la constitution du nouveau gouvernement, les incertitudes politiques, monétaires et budgétaires ont été dissipées. Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a d'ailleurs tenu, jeudi, à venir lui-même – comme la loi l'y autorise – rappeler aux membres du CPM la détermination du gouvernement à assainir les finances publiques. Il a profité de cette occasion pour dévoiler, dans leurs grandes lignes, les mesures que compte prendre le gouvernement afin de réduire les déficits sociaux.

UN MESSAGE DE CONFIANCE

Rassurée, la Banque de France prend acte de ce nouvel environnement et, plus encore, de la perception qu'en ont les opérateurs. Au cours des deux dernières semaines, la devise française a regagné 9 centimes face au deutschemark. Les professionnels ont également noté le retour des investisseurs étrangers, absents depuis plusieurs mois, sur le marché des obligations d'Etat et des actions françaises.

Si la Banque de France a tenu à délivrer un message de confiance, elle a aussi cherché à rappeler sa vigilance. La faible ampleur de la baisse consentie (0,25 %) – qui n'aura pas manqué de déplaire aux partisans d'une baisse massive des taux d'intérêt français – prouve qu'elle reste fidèle à sa politique des petits pas. La décrue des taux d'intérêt est désormais suspendue à la poursuite du mouvement d'appréciation du franc face au deutschemark.

P.-A. D.

Effondrement du peso

La banque centrale du Mexique a été contrainte d'intervenir, jeudi 9 novembre, sur le marché des changes, afin d'enrayer la dépréciation du peso. La devise mexicaine était tombée à un niveau de 8,20 pesos pour un dollar, son plus bas niveau historique. L'action de l'institut d'émission a permis au peso de se reprendre. La monnaie mexicaine a terminé la séance à un cours de 7,60 pesos pour 1 dollar. *« Nous sommes intervenus parce que la spéculation avait mené les taux de change à des niveaux irrationnels »*, a indiqué un porte-parole de la banque centrale mexicaine, qui n'a toutefois pas précisé le montant de l'intervention.

Le peso est victime de la défiance croissante des investisseurs étrangers à l'égard de la politique économique de rigueur menée par le gouvernement mexicain. La faiblesse du peso pénalise le dollar. Les opérateurs craignent qu'une aggravation de la crise monétaire mexicaine ne déstabilise le système financier américain. Le franc pourrait lui aussi en être affecté.

L'éditeur scolaire Hatier est en vente

L'UN DES DEUX DERNIERS éditeurs indépendants de livres scolaires avec les éditions Belin, Hatier, vient de confier un mandat de vente à la Banque Rothschild et Cie. Matra-Hachette étudie le dossier de rachat.Créée en 1880 et dirigée par l'arrière petit-fils du fondateur, Hatier réalise 670 millions de francs de chiffre d'affaires et emploie 550 salariés. C'est l'une des quatre maisons d'édition à figurer dans la liste des mille premières entreprises françaises en compagnie de Gallimard, Le Seuil et Flammarion. Son endettement est évalué à 300 millions de francs.Hatier ne détient que 15 % des parts de marché dans le domaine scolaire (derrière Nathan et Bordas – toutes deux filiales du Groupe de la Cité – et Hachette-Livre), mais 38 à 40 % de celui du parascolaire.

Le gouvernement britannique a vendu le matériel roulant de Bristish Rail

JOHN MAJOR cherche à accélérer le rythme de la privatisation des chemins de fer pour que celle-ci soit irréversible avant la fin de la législature prévue au printemps 1997 : le gouvernement de John Major a vendu jeudi 17 novembre la totalité des 12 000 locomotives et wagons passagers des chemins de fers britanniques à des investisseurs privés pour 1,8 milliard de livres (environ 13,9 milliards de francs). Le matériel roulant est réparti entre trois sociétés, dont deux d'entre elles ont été achetées par leur encadrement. La troisième, Angel Train Contracts, a été acquise par un consortium d'investisseurs comprenant la banque japonaise Nomura International et la firme américaine de leasing Babcock and Brown.

DÉPÊCHES

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'intervention** de France Télécom dans les procédures d'agréments de terminaux de télécommunication (téléphone, télécopieurs, répondeurs...) en France n'est pas conforme au droit communautaire, selon un arrêt prononcé jeudi 9 novembre par la Cour européenne de Justice à Luxembourg. Ces terminaux doivent faire l'objet d'un agrément de la direction générale des Postes et Télécommunications, sur la base d'essais faits par un laboratoire contrôlé par France Telecom. Selon la Cour, la directive européenne exige une *« séparation juridique »* entre les organismes chargés de l'agrément et les entreprises offrant des biens et services.

■ **ALCATEL-ALSTHOM : Serge Tchuruk**, président du groupe de télécommunications, a annoncé jeudi 9 au Forum de *L'Expansion* qu'il allait *« supprimer plusieurs centaines de filiales juridiques chez Alcatel Alsthom »*. Ce qui devrait entraîner *« des économies de gestion non négligeables »*.

■ **NESTLÉ SOURCES INTERNATIONAL : le pôle eaux minérales de** Nestlé, change de nom et devient *« Perrier Vittel S. A., Groupe Nestlé »*. Le numéro un mondial des eaux en bouteilles met ainsi en avant ses marques internationalement connues, qui sont d'origine française.

■ **KRONENBOURG : les Brasseries du groupe Danone** prévoient 305 suppressions d'emplois sur 2 300 postes, essentiellement sur la base de départs volontaires d'ici à la fin de l'année 1998. Le coût global de ce plan sur trois ans est estimé par la CGT à 310 millions de francs.

■ **DAIWA : le juge fédéral** Kimba Wood, qui avait condamné le financier Michael Milken à dix ans de prison en 1990, s'est vu confier jeudi 9 novembre le dossier de la banque japonaise Daiwa. Lors d'une brève audience devant un tribunal fédéral de Manhattan, Daiwa a plaidé non coupable des 24 charges retenues contre elle.

■ **PORSCHE : le groupe automobile allemand** a renoué avec les bénéfices lors de son exercice 1994–95 clos le 31 juillet en affichant un profit de 2,1 millions de marks (7 millions de francs). Son chiffre d'affaires a crû de 11 % à 2,6 milliards de marks. L'année précédente le constructeur avait réalisé 150 millions de marks de pertes. Porsche a subi une sévère restructuration en ramenant ses effectifs à 6 500 personnes et en faisant appel à des méthodes de production japonaises.

■ **TOTAL : le premier ministre russe** Viktor Tchernomyrdine a signé en faveur du groupe pétrolier français le 10 novembre un décret approuvant le partage de la production du gisement de Khariaga. Le contrat, signé en avril 1992 avec Total, a déjà reçu l'accord de la République autonome des Nenets, situé dans le bassin de Timan Pechora, grande région pétrolifère russe à 60 kilomètres au nord cercle polaire. D'autres autorisations sont attendues avant la mise en exploitation. La production attendue est de 50 millions de barils/jour. La première phase d'investissement est estimée à 300 millions de dollars, la seconde pourrait atteindre 500 millions.

Hermès et Brioche Pasquier sont les meilleures valeurs du second marché

POUR LA TROISIÈME ANNÉE consécutive, le Crédit national et la SBF-Bourse de Paris ont établi le palmarès des entreprises cotées au second marché. Ce classement est établi à partir de données économiques et financières – ratios d'exploitation et ratios financiers –, agrégées par le Crédit national, ainsi que de données boursières – évolution du cours de Bourse et analyse de la liquidité –, établies par la SBF. Les trois derniers exercices des entreprises ont été pris en compte, ou la date d'introduction en Bourse si celle-ci remonte à 1993.

Au sein de ce palmarès, qui a couronné treize entreprises, tous les secteurs d'activité sont représentés : les services, mais aussi la distribution, l'industrie des biens intermédiaires et des biens de consommation, preuve s'il en était besoin que la performance n'est pas liée à l'appartenance sectorielle.

Hermès international est passé de la dixième à la première place. Le spécialiste des produits de luxe, dont l'introduction remonte au mois de juin 1993, a vu le cours de son action plus que doublé : mis sur le marché à 300 francs, le titre cote aujourd'hui 867 francs avec une progression depuis le début de l'année qui avoisine les 50 %. La deuxième place est occupée par Brioche Pasquier, récompensée à double titre : non seulement le fabricant de viennoiseries est le numéro 2 du palmarès, mais il se voit également décerner par le Crédit national le Prix de la meilleure performance sur les trois dernières années (1993, 1994, 1995). Notons encore que sept des treize entreprises primées figuraient parmi les lauréats 1994 et que quatre entreprises issues du classement ont été introduites en Bourse en 1994 (M 6, Stedim, Mediascience et Syléa).

NOUVEL INDICE

Depuis le début de l'année, treize entreprises ont été admises sur ce compartiment des valeurs dites moyennes, dont onze pour le premier semestre. Certes, rien de comparable avec l'année 1994, dont le « cru » a été qualifié d'exceptionnel avec trente-trois introductions. Cette dynamique avait joué au cours des premiers mois, mais le courant semble s'être un peu tari.

Emmanuel Rodocanachi, président du Crédit national, a souligné que *« cette période a été marquée en 1993 par la plus forte récession qu'ait connue l'économie française depuis la seconde guerre mondiale, l'année 1994 marquant un retour à la croissance »*. Selon lui, il s'agit d'*« un environnement atypique pour les entreprises, l'environnement boursier étant également fort perturbé. Mais, par rapport aux crises économiques précédentes, il faut souligner, même si les dispersions individuelles sont très importantes, que, dans l'ensemble, le tissu des entreprises françaises a bien résisté à l'adversité »*.

Jean-François Théodore, président de la SBF-Bourse de Paris, a souligné les efforts mis en œuvre en ce qui concerne la liquidité du titre et les contrats d'animation. La mise en place d'un indice plus représentatif des valeurs moyennes devrait également profiter à ce secteur de la cote.

François Bostnavaron

Les cinq premiers du palmarès

● 1.– Hermès international, capitalisation boursière 10,5 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 3,4 milliards de francs.
● 2.– Brioche Pasquier, capitalisation boursière 2,1 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 1,09 milliard de francs.
● 3.– Altran technologies (conseils), capitalisation boursière 1,7 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 751 millions de francs.
● 4.– M 6 (télévision), capitalisation boursière 4,8 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs.
● 5 (*ex aequo*).– Chaine et Trame (impression de tissus), capitalisation boursière 213 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 429 millions de francs ; Deveaux (tissus teints), capitalisation boursière 468 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 897 millions de francs.

Les groupes chimistes mondiaux restent optimistes sur la conjoncture

COMME À L'ACCOUTUMÉE en automne, les trois premiers chimistes allemands (Hoechst, BASF et Bayer) ont profité de leurs résultats des neufs premiers mois pour dégager la tendance dans ce secteur où ils sont les leaders mondiaux. Si numéro un oblige, Hoechst a donné le coup d'envoi en annonçant des bénéfices records pour l'année 1995, suivi le lendemain par Bayer; en revanche BASF s'est montré plus prudent, affirmant qu'il ne parviendrait pas à cet objectif.

« Quand je dis que BASF ne réalisera pas en 1995 le niveau des années records 1988 et 1989, cela résonne de façon négative aux oreilles de nos actionnaires », reconnaissait le 9 novembre le président du directoire Juergen Strube. Comme ses concurrents, il table pour l'exercice prochain sur un chiffre d'affaires stable. En début de semaine, Jürgen Dormann, patron de Hoechst, affirmait pouvoir maintenir la croisssance jusqu'au premier semestre 1996. *« Nos activités seront particulièrement stimulées par le marché nord-américain, tandis que la situation reste incertaine en Europe, et notamment en Allemagne, où le troisième trimestre a déjà été plutôt décevant. »* Le tassement observé depuis septembre outre-Rhin, accompagné d'un recul des prix de certaines matières premières, le conduit à la prudence. Plus optimiste, le président de Bayer, Manfred Schneider, reconnaît qu'*« il ne s'agit pas seulement d'un feu de paille conjoncturel »*.

SE DÉVELOPPER EN ASIE

Derrière ces performances records, réalisées également par les chimistes américain Du Pont et britannique ICI, apparaît une première confirmation : le ralentissement observé n'annoncerait cependant pas une fin plus rapide que prévue du cycle de cette industrie. *« Après une hausse significative des ventes en volume au début d'année, la demande s'est affaiblie en partie sous l'effet du destockage. Une fois passée la période d'ajustement, nous pensons que le marché international de la chimie reprendra sa pleine croissance »*, estimait voici quelques semaines, Sir Ronald Hampel, président d'ICI.

Pour de nombreux producteurs, l'expansion retrouvée en 1994 durera encore en 1996 et peut-être en 1997. Le rythme de progression sera moins soutenu que celui des deux années précédentes, les chimistes sortant alors de quatre années de crise sévère. Si la plupart ont pratiquement terminé leur restructuration et leur recentrage, l'objectif des Allemands est toujours de sortir d'avantage de leurs frontières, étant pénalisés par une monnaie trop forte, par les pressions écologistes et aussi par de lourdes charges salariales. Dans les trois groupes, les réductions d'effectifs ont concerné essentiellement leurs sites originels de Francfort, Ludwigshafen et Leverkusen.

L'un des objectifs est de renforcer leur présence en Amérique du Nord et surtout en Asie, où la croissance des ventes dans cette zone est à deux chiffres. Bayer devrait signer prochainement un sixième contrat de joint-venture en Chine, tandis que BASF envisage la création d'un site industriel intégré à l'image de celui d'Anvers. *« Nous n'avons pas encore pris de décision, mais nous l'envisageons comme une possibilité »*, a révélé M. Strube, en évoquant cet investissement de *« plusieurs milliards de marks »*. Ce projet entre dans la stratégie *« transnationale »* du groupe reposant sur une décentralisation des sites de production et des instances de décision. Chez Hoechst, la contribution du marché asiatique aux résultats devra passer d'ici cinq ans de 12 à 20 %. Les investissement prévus à cet effet sont de 2,5 milliards de marks.

Cependant, au-delà des objectifs ambitieux sur le papier, la compétition risque d'être sévère, car tous les chimistes se déplacent dans cette zone, et les industriels locaux ne les voient pas toujours arriver d'un bon œil.

Dominique Gallois

■ **LA BANQUE DE FRANCE a supprimé jeudi son dispositif d'urgence des prises en pension à 24 heures et ramené son taux directeur plafond à 6,35 % contre 6,60 %.**

■ **WALL STREET a établi un nouveau record de clôture jeudi 9 novembre. L'indice Dow Jones a terminé la séance en hausse de 11,56 points (+ 0,24 %), à 4 864,23 points.**

■ **LE FRANC SUISSE devrait bientôt reculer, ont estimé jeudi les experts de l'Union de banques suisses, qui tablent sur un dollar à 1,25 FS dans six mois, contre 1,14 FS aujourd'hui.**

■ **LE DOLLAR a freiné sa chute vendredi à Tokyo, où il cotait 100,60 yens en fin de journée, en légère hausse par rapport à sa clôture de 100,35 yens jeudi soir à New York.**

■ **L'OR a ouvert en hausse vendredi sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 385,70-386 dollars, contre 384,35-384,55 dollars la veille à la clôture.**

LES PLACES BOURSIÈRES

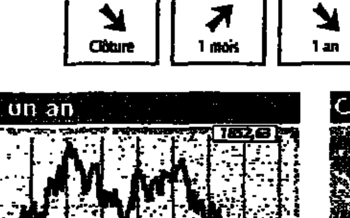
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Prises de bénéfice à Paris

AMORCÉ LA VEILLE, le mouvement de baisse se poursuivait vendredi à la Bourse de Paris, les investisseurs jugeant plus sage de dégager quelques plus-values avant le débat de la semaine prochaine à l'Assemblée nationale sur la Sécurité sociale. En baisse de 0,32 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 accusait une heure plus tard une baisse de 0,58 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,79 % à 1 837,92 points. Le marché était actif, avec un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard de francs sur le compartiment à règlement mensuel.

Toutes les attentes se reportent à présent sur le débat parlementaire, la semaine prochaine, sur les moyens de régler le dossier récurrent de la Sécurité sociale. De mesures rigoureuses proposées par le gouvernement pour remédier aux déficits des comptes sociaux pourrait découler une baisse des taux de la Banque de France, déclarent les opérateurs. Une détente monétaire est impérative, continuent à réclamer les milieux financiers, qui s'inquiètent de la dégradation de la conjoncture. Du côté des valeurs, les échanges étaient encore importants sur Carrefour qui ferait l'objet de ventes importantes du courtier américain Goldman Sachs, selon des sources de marché. Le titre perdait 0,7 % à 2 666 francs dans un volume de transactions de 61 000 titres.

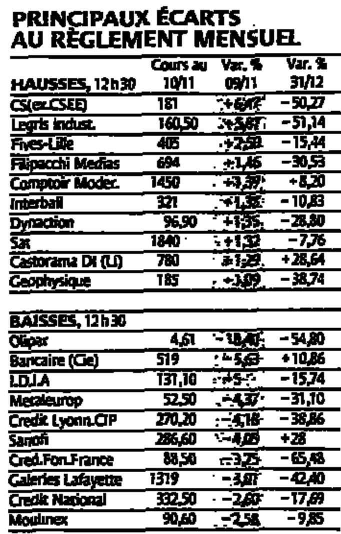

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

Carrefour, valeur du jour

LE TITRE du distributeur a abandonné 3,83 %, jeudi 9 novembre, à 2 685 francs dans un volume étoffé de 233 035 pièces. Cette chute s'expliquerait par un ordre de vente donné par un non-résident, qui porterait sur 150 000 unités. Le secteur de la distribution, qui s'est particulièrement apprécié depuis 1993, subit les craintes d'un ralentissement de la consommation à la suite des mesures que le gouvernement compte adopter pour réduire les déficits publics. Cette appréhension est nourrie par le recul du chiffre d'affaires de Carrefour et des hypermarchés en général au mois d'octobre.

Carrefour sur 1 mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 10/11	Var. % 09/11	Var. % 31/12
CS(ex.CSEE)	181	+6,47	−50,27
Legris indust.	160,50	+5,87	−51,14
Fives-Lille	405	+2,58	−15,44
Filipacchi Medias	694	+1,46	−30,53
Comptoir Moder.	1450	+1,39	+8,20
Interbail	321	+1,36	−10,83
Dynaction	96,90	+1,35	−28,80
Sat	1840	+1,32	−7,76
Castorama DI (Li)	780	+1,29	+28,64
Geophysique	185	+1,09	−38,74
BAISSES, 12h30			
Olipar	4,61	−18,40	−54,80
Bancaire (Cie)	519	−5,63	+10,86
I.D.I.A	131,10	−5	−15,74
Metaleurop	52,50	−4,37	−31,10
Credit Lyonn.CIP	270,20	−4,18	−38,86
Sanofi	286,60	−4,09	+28
Cred.Fon.France	88,50	−3,25	−65,48
Galeries Lafayette	1319	−3,07	−42,40
Credit National	332,50	−2,60	−17,69
Moulinex	90,60	−2,58	−9,85

VALEURS LES PLUS ACTIVES

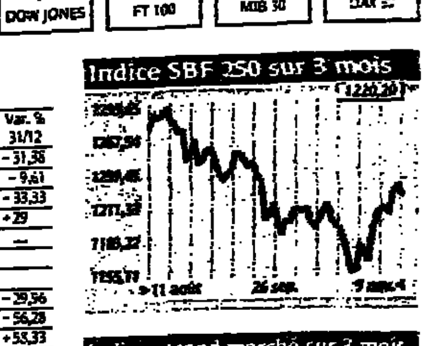
SÉANCE, 12h30	10/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
Carrefour	48488	130235397
Bancaire (Cie)	206229	106748987
Saint-Gobain	112642	66295524
Total	180081	56331769,30
B.N.P.	253978	55926916,10
Alcatel Alsthom	116214	50771426,30
Societe Gale A	85339	49276658
Eaux (Gle des)	97876	48190004,60
Sanofi	158320	46129723
Elf Aquitaine	122746	41213289,30

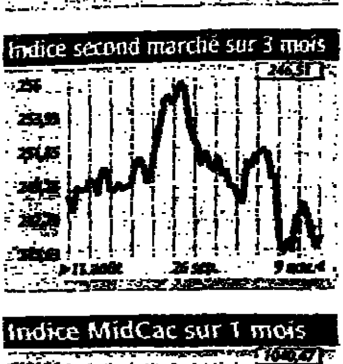
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

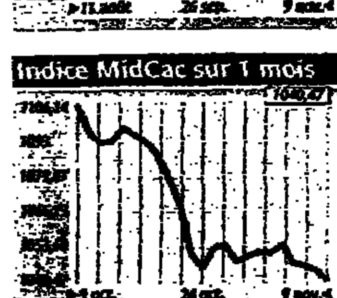
HAUSSES, 12h30	Cours au 10/11	Var. % 09/11	Var. % 31/12
Rubis et Cie 2#	123,50	+6,46	−31,38
Maxi-Livres/Profr.	395	+4,49	−9,61
Nissan France SA	280	+4,08	−33,33
C.A. Midi CCI#(Lv)	258	+4,05	+29
Groupe Partouche2#	279,90	+3,66	—
BAISSES, 12h30			
Dapta-Mallinjoud	89,15	−9,58	−29,56
Lectra Syst.(B) 2#	8	−5,88	−56,28
Bijoux Altesses Ly	83,60	−5	+53,33
Jeanjean	52	−4,58	−29,72
CFJPE(exGAN part#	106	−4,50	+11,57

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	09/11	08/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1270,36	1278,61	−0,65
Ind. gén. SBF 250	1220,20	1226,70	−0,53
Ind. Second Marché	246,51	246,02	+0,20
Indice MidCac	1040,47	1044,22	−0,36
Valeurs Indus.	1388,41	1393,86	−0,39
1 - Energie	1331,17	1334,79	−0,27
2 - Produits de base	1360,21	1356,73	+0,26
3 - Construction	1431,89	1434,20	−0,16
4 - Biens d'equip.	949,67	944,67	+0,53
5 - Automobile	1738,48	1740,03	−0,09
6 - Biens consom.	1933,22	1958,51	−1,29
7 - Indus. agro-alim.	1373,39	1385,30	−0,86
Services	1245,93	1259,94	−1,11
8 - Distribution	2034,46	2085,28	−2,44
9 - Autres services	922,99	923,68	−0,08
Sociétés financières	960,91	964,58	−0,38
10 - Immobilier	660,99	655,56	+0,83
11 - Services financ.	1005,65	1013,48	−0,77
12 - Sociétés invest.	1073,96	1072,22	+0,16


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Wall Street bat un nouveau record

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance, vendredi 10 novembre, sur une note irrégulière, en raison de la discrétion des investisseurs institutionnels et étrangers. L'indice Nikkei a gagné 22,52 points, soit 0,13 % à 17 843,56 points. Les analystes estiment que le Nikkei devrait se maintenir dans sa marge de 17 500 à 18 000 points à court terme, avec la publication des résultats de sociétés qui s'étalera jusqu'à la fin du mois.

La veille, sans être aussi spectaculaire que celui enregistré mercredi, Wall Street a inscrit un nouveau record qui lui permet de continuer à se rapprocher de la barrière des 5 000 points. Certains analystes pensent d'ailleurs que ce niveau sera franchi avant la fin de l'année. L'indice Dow Jones a gagné 0,24 %, à 4 864,23 points.

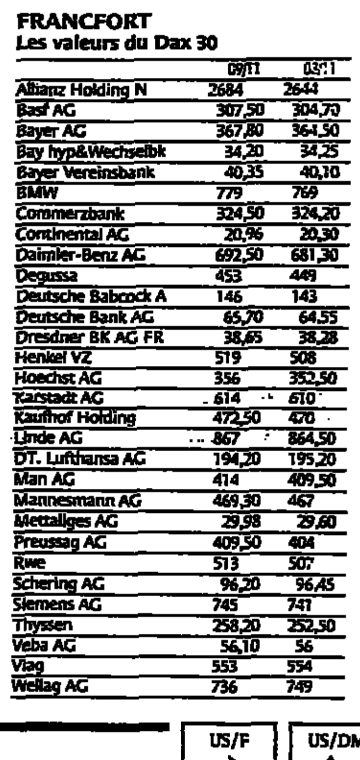
La hausse était également au rendez-vous à Londres. Toutefois, l'indice Footsie a terminé la séance en deçà de ses plus hauts niveaux du jour. Après avoir gagné jusqu'à 16 points dans la matinée, il a clôturé en hausse de seulement 0,1 %, à 3 541,6 points. La Bourse de Francfort était aussi en hausse. L'indice DAX a gagné 0,94 %, à 2 192,82 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 09/11	Cours au 08/11	Var. en %
Paris CAC 40	1852,63	1866,39	−0,74
New-York/DJ indus.	4868,56	4852,67	+0,33
Tokyo/Nikkei	17821	17863,30	−0,24
Londres/FT100	3541,60	3537,10	+0,13
Francfort/Dax 30	2192,82	2172,30	+0,94
Frankfort/Commer.	789,61	785,20	+0,56
Bruxelles/Bel 20	1663,48	1660,15	+0,20
Bruxelles/Général	1434,04	1431,17	+0,20
Milan/MIB 30	972	976	−0,41
Amsterdam/Ge. Cbs	299	298	+0,33
Madrid/Ibex 35	298,55	298,55	—
Stockholm/Affarsal	1346,53	1344,80	+0,13
Londres FT30	2591,20	2586,80	+0,17
Hong Kong/Hang S.	9497,83	9562,45	−0,68
Singapour/Strait t	2089,91	2101,48	−0,55

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	09/11	08/11
Alcoa	52,37	52,37
American Express	43,25	41,62
Allied Signal	44,37	44,50
AT & T	63,12	63,50
Bethlehem	13	13,12
Boeing Co	70	69,87
Caterpillar Inc.	56,87	55,50
Chevron Corp.	47,87	48,12
Coca-Cola Co	72,37	72,75
Disney Corp.	59,25	59,62
Du Pont Nemours&Co	62,62	62,50
Eastman Kodak Co	64,75	64,62
Exxon Corp.	75,62	76,87
Gén. Motors Corp.H	49,62	48,62
Gén. Electric Co	64,87	64,87
Goodyear T & Rubbe	39,37	38,37
IBM	99	97,75
Intl Paper	35,62	35,62
J.P. Morgan Co	77,62	77,62
Mc Don Dougl	85,37	85,12
Merck & Co.Inc.	58,62	58,50
Minnesota Mng.&Mfg	59,75	59,12
Philip Moris	88,12	88,12
Procter & Gamble C	83,25	82,87
Sears Roebuck & Co	37,87	38,62
Texaco	69,50	69,50
Union Carb.	37,87	37,37
Utd Technol	90,50	89,50
Westingh. Electric	15	14,87
Woolworth	14	14,25

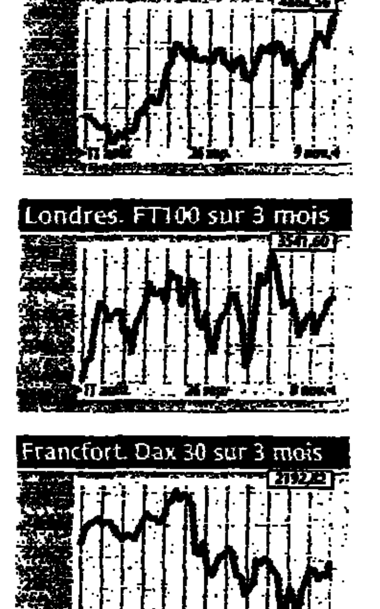


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	09/11	08/11
Allied Lyons	4,88	4,95
Barclays Bank	7,62	7,68
B.A.T. industries	5,44	5,48
British Aerospace	7,34	7,26
British Airways	4,81	4,80
British Gas	2,36	2,29
British Petroleum	4,75	4,68
British Telecom	3,71	3,64
B.T.R.	3,32	3,35
Cadbury Schweppes	5,44	5,45
Eurotunnel	0,95	0,97
Glaxo	8,57	8,77
Grand Metropolitan	4,45	4,33
Guinness	4,76	4,86
Hanson Plc	1,94	1,97
Great Ic	5,88	5,79
H.S.B.C.	9,05	9,23
Impérial Chemical	7,88	7,90
Lloyds Bank	8,14	8,15
Marks and Spencer	4,17	4,16
National Westminst	6,44	6,44
Peninsular Orienta	4,93	4,93
Reuters	5,99	5,87
Saatchi and Saatch	0,99	0,98
Shell Transport	7,41	7,32
Smithkline Beecham	6,50	6,54
Tate and Lyle	4,54	4,49
Univeler Ltd	11,90	11,99
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,19	12

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	09/11	08/11
Allianz Holding N	2684	2644
Basf AG	307,50	304,70
Bayer AG	367,80	364,50
Bay hyp&Wechselbk	34,20	34,25
Bayer Vereinsbank	40,35	40,10
BMW	779	769
Commerzbank	324,50	324,20
Continental AG	20,96	20,30
Daimler-Benz AG	692,50	681,30
Degussa	453	449
Deutsche Babcock A	146	143
Deutsche Bank AG	65,70	64,55
Dresdner BK AG FR	38,65	38,28
Henkel VZ	519	508
Hoechst AG	356	352,50
Karstadt AG	614	610
Kaufhof Holding	472,50	470
Linde AG	867	864,50
DT. Lufthansa AG	194,20	195,20
Man AG	414	409,50
Mannesmann AG	469,30	467
Mettallges AG	29,98	29,60
Preussag AG	409,50	404
Rwe	513	507
Schering AG	96,20	96,45
Siemens AG	745	741
Thyssen	258,20	252,50
Veba AG	56,10	56
Viag	553	554
Wellag AG	736	749


New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Baisse du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif a ouvert en forte baisse, vendredi 10 novembre. Après quelques minutes, l'échéance décembre cédait 34 centièmes à 117,76. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 7,12 %, soit un écart de 0,74 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé en net repli, les investisseurs s'inquiétant d'un éventuel défaut de paiement sur la dette des Etats-Unis. Affectés par le recul du franc face au mark, les taux d'intérêt à court terme se tendaient, en France, vendredi matin. Les rendements à trois mois remontaient à 6 %. Le contrat Pibor trois mois du Matif perdait 20 centièmes à 93,91. La décision de la Banque de France, la veille, d'abaisser son taux directeur plafond, avait été anticipée par les opérateurs.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 09/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,81	7,07	7,80	2
Allemagne	3,94	6,35	7,15	1,50
Grande-Bretagne	6,63	7,85	8,06	3,90
Italie	10,30	11,84	12,09	5,80
Japon	0,38	3	4,75	50,28
États-Unis	5,81	5,92	6,25	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 09/11	Taux au 08/11	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	6,25	6,33	105,37
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,42	6,46	106,44
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,97	7,03	108,40
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,32	7,35	108,47
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,76	7,85	109,42
Obligations françaises	7,42	7,47	106,82
Fonds d'État à TME	−1,16	−1,05	101,53
Fonds d'État à TRE	−0,87	−0,84	101,47
Obligat. franç. à TME	−0,73	−0,69	100,07
Obligat. franç. à TRE	+0,15	+0,16	100,28

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 09/11	Vente 09/11	Achat 08/11	Vente 08/11
Jour le jour	6	—	6,0625	—
1 mois	5,50	6,25	6,04	6,29
3 mois	5,50	6,25	6,06	6,31
6 mois	5,50	6,25	6	6,25
1 an	5,25	6	5,82	6,07
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,9375	—	6,1250	—
Pibor Francs 3 mois	5,9570	—	6,1484	—
Pibor Francs 6 mois	5,8242	—	6	—
Pibor Francs 9 mois	5,7656	—	5,9375	—
Pibor Francs 12 mois	5,7422	—	5,8750	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,5729	—	5,5406	—
Pibor Ecu 6 mois	5,5625	—	5,6406	—
Pibor Ecu 12 mois	5,5625	—	5,6406	—

MATIF

Échéances 09/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	172507	118,34	118,48	118,04	118,10
Mars 96	2958	117,62	117,70	117,30	117,32
Juin 96	394	117,78	117,78	117,68	117,50
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	117
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	57862	94,24	94,24	94,09	94,11
Mars 96	13178	94,54	94,54	94,44	94,45
Juin 96	5787	94,68	94,68	94,60	94,62
Sept. 96	6674	94,63	94,65	94,59	94,60
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	2612	88,38	88,44	88,24	88,30
Mars 96	—	[illegible]	—	[illegible]	87,40

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 09/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 95	18205	1889	1891	1859	1867
Déc. 95	1193	1908	1900	1871,50	1877
Janvier 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
Mars 96	44	1925	1925	1905	1902

LES MONNAIES

US/F → 0,0000 | US/DM ↘ 1,4115 | US/¥ ↘ 100,8800 | DM/F → 0,0000 | £/F → 0,0000

Faiblesse du dollar

LE DOLLAR était orienté à la baisse, vendredi 10 novembre, lors des premières transactions entre banques européennes. Il s'échangeait à 1,4115 mark, 100,65 yens et 4,8750 francs, pénalisé par l'aggravation de la crise monétaire au Mexique. Le peso est tombé, jeudi 9 novembre, à un plus bas niveau historique de 8,20 pesos pour un dollar. La Banque du Mexique a dû intervenir sur le marché des changes ; la monnaie mexicaine a terminé la séance à un cours de 7,70 pesos pour un dollar.

La faiblesse du billet vert pesait, vendredi matin, sur le franc. La devise française s'inscrivait à 3,4550 francs pour un deutschemark, en recul de un centime et demi par rapport à son niveau de jeudi matin. La lire italienne cédait elle aussi du terrain, à 1 130 lires pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/11	% 08/11	Achat	Vente
[illegible]				

PARITES DU DOLLAR	10/11	09/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4115	1,4212	−0,69
TOKYO : USD/Yens	100,8800	102,6900	−1,70

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,8932	4,8927	4,8887	4,8872
Yen (100)	4,7832	4,7775	4,7537	4,7499
Deutschemark	3,4400	3,4390	3,4515	3,4505
Franc Suisse	4,2691	4,2645	4,2929	4,2889
Lire ital. (1000)	3,0739	3,0723	3,0698	3,0660
Livre sterling	7,7288	7,7228	7,7290	7,7242
Peseta (100)	3,9961	3,9920	4,0016	3,9987
Franc Belge	16,740	16,781	16,797	16,785

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	6,25	6,25	6,12
Eurodollar	5,75	5,81	5,68
Eurolivre	6,62	6,62	6,68
Eurodeutschemark	4,03	4,03	4,03

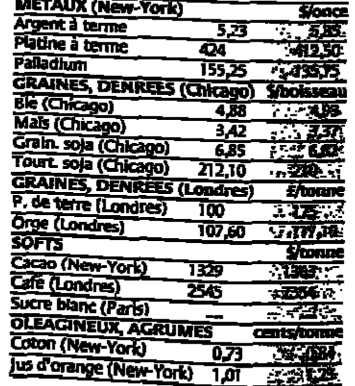
L'OR

	cours 09/11	cours 08/11

LE PÉTROLE

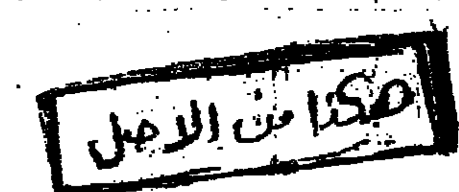
En dollars	cours 09/11	cours 08/11
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17,80
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	09/11	08/11
Dow-Jones comptant	215	216,99
Dow-Jones à terme	315,82	315,55
CRB	—	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2955	2966
Cuivre à 3 mois	2792	2792
Aluminium comptant	1650,50	1644,50
Aluminium à 3 mois	1685,50	1677,50
Plomb comptant	680	668
Plomb à 3 mois	681	689
Etain comptant	6380	6360
Etain à 3 mois	6410	6375
Zinc comptant	1029,50	1022,50
Zinc à 3 mois	1052	1046
Nickel comptant	8441	8420
Nickel à 3 mois	8570	8590

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,35
Platine à terme	424	412,50
Palladium	155,25	135,75
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,88	4,95
Maïs (Chicago)	3,42	3,37
Grain. soja (Chicago)	6,85	6,82
Tourt. soja (Chicago)	212,10	210
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	100	125
Orge (Londres)	107,60	107,70
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	1383
Café (Londres)	2545	2506
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	0,84
Jus d'orange (New-York)	1,01	1,25



هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 10 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 7,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,89 %
CAC 40 : 1836,09

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
EDF-GDF 3%	7500	7500	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	925	925	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	815	816	+ 0,12	[illegible]
Renault (T.P.)	1901	1901	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2000	1998	− 0,10	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1111	1140	+ 2,61	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1100	1100	—	[illegible]
Accor	595	598	+ 0,50	[illegible]
Air Liquide	822	818	− 0,48	[illegible]
Alcatel Alsthom	440,50	435	− 1,24	[illegible]
Alcatel Cable	311	306,10	− 1,57	[illegible]
Alspi	330	332	+ 0,60	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	148,50	149,50	+ 0,67	[illegible]
Axa	296,40	293,30	− 1,04	[illegible]
Bail Investis.	810	810	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	550	519	− 5,63	[illegible]
Bazar Hot. Ville	412	405	− 1,69	[illegible]
Bertrand Faure	155	153,80	− 0,77	[illegible]
BIC	447,60	445,30	− 0,51	[illegible]
BIS	455,70	452	− 0,81	[illegible]
B.N.P.	221	220,50	− 0,22	[illegible]
Bollore Techno.	453	447	− 1,32	[illegible]
Bongrain	2600	2600	—	[illegible]
Bouygues	534	530	− 0,74	[illegible]
Canal +	835	833	− 0,23	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	135	132,50	− 1,85	[illegible]
Carnaudmetalbox	212,80	211,60	− 0,56	[illegible]
Carrefour	2685	2684	− 0,03	[illegible]
Casino Guichard	140	137,80	− 1,57	[illegible]
Casino Guich.ADP	102	100,70	− 1,27	[illegible]
Castorama Dl (Li)	770	780	+ 1,29	[illegible]
C.C.F.	247,60	243	− 1,85	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	43,50	43,35	− 0,34	[illegible]
Cegid (Ly)	370	370	—	[illegible]
CEP Communication	440	435	− 1,13	[illegible]
Cerus Europ.Reun	65,20	65	− 0,30	[illegible]
Cetelem	846	834	− 1,41	[illegible]
CGIP	966	965	− 0,10	[illegible]
Chargeurs	1078	1075	− 0,27	[illegible]
Christian Dior	470	468	− 0,42	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	213	210	− 1,40	[illegible]
Clarins	472	460,10	− 2,52	[illegible]
Club Mediterranee	396,30	399	+ 0,68	[illegible]
Coflexip	148	147	− 0,67	[illegible]
Colas	828	820	− 0,96	[illegible]
Comptoir Entrep.1	14,50	14,50	—	[illegible]
Comptoir Moder.	1430	1450	+ 1,39	[illegible]
CPR	380	376,50	− 0,92	100
Cred.For.France	91,95	88,50	− 3,75	100

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
Credit Local Fce	409	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Credit Lyonn.CIP	282	[illegible]	− 4,18	[illegible]
Credit National	341,40	[illegible]	− 2,60	[illegible]
CS(ex.CSEE)	170	[illegible]	+ 6,47	[illegible]
Damart	4370	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Danone	792	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Dassault-Aviation	365,50	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Dassault Electro	172	[illegible]	− 0,69	[illegible]
De Dietrich	243,40	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Degremont	408,70	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	42	[illegible]	− 1,19	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	216	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Docks France	719	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Dynaction	95,60	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Eaux (Gle des)	497,50	[illegible]	− 1,50	[illegible]
Ecco	705	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Eiffage	695	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Elf Aquitaine	336,80	[illegible]	− 0,83	[illegible]
ERAMET	332	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Eridania Beghin	835	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Essilor Intl	905	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Essilor Intl ADP	621	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Esso	496	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Eurafrance	1692	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Euro Disney	16,10	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Euro RSCG W.W.	477	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Europe 1	1080	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Eurotunnel	7,55	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Filipacchi Medias	684	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
Finextel	62,50	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Fives-Lille	395,10	[illegible]	+ 2,50	[illegible]
Fromageries Bel	4481	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	1360	[illegible]	− 3,01	[illegible]
GAN	147,90	[illegible]	− 1,28	[illegible]
Gascogne (B)	479,90	[illegible]	− 1,85	[illegible]
Gaz et Eaux	1839	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Geophysique	183	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
G.F.C.	356	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Groupe Andre S.A.	385	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Groupe De La Cite	735	[illegible]	− 1,36	[illegible]
Gr.Zannier #(Ly)	59,90	[illegible]	− 1,66	[illegible]
GTM-Entrepose	318,90	[illegible]	− 1,22	[illegible]
Guilbert	587	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Guyenne Gascogne	1310	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Havas	369,10	[illegible]	− 0,65	[illegible]
I.D.I.A	138	[illegible]	− 5	[illegible]
Imetal	545	[illegible]	− 1,83	[illegible]
Immeubl.France	229	[illegible]	− 2,18	[illegible]
Ingenico	34	[illegible]	—	[illegible]
Interbail	316,60	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Intertechnique 1	397	[illegible]	—	[illegible]
Jean Lefebvre	315	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Klepierre	552	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Labinal	528	[illegible]	—	[illegible]
Lafarge	334,60	[illegible]	− 1,97	[illegible]
Lagardere (MMB)	97,55	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Lapeyre	242	[illegible]	− 2,47	[illegible]
Lebon	182,50	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Legrand	791	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Legrand ADP	525	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Legris Indust.	151,60	[illegible]	+ 5,87	[illegible]
Locindus	773	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
L'Oreal	1214	[illegible]	− 0,16	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	959	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Lyonnaise Eaux	495	[illegible]	− 1,01	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
Marine Wendel	403	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Matra-Hachette	96,50	[illegible]	− 2,27	[illegible]
Metaleurop	54,90	[illegible]	− 4,37	[illegible]
Metrologie Inter.	15	[illegible]	—	[illegible]
Michelin	206,60	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Moulinex	93	[illegible]	− 2,58	[illegible]
Navigation Mixte	741	[illegible]	− 0,26	[illegible]
Nord-Est	120	[illegible]	− 1,66	[illegible]
Nordon (Ny)	330	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	433,50	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Olipar	5,65	[illegible]	− 18,40	[illegible]
Paribas	273,50	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Pechiney CIP	260,60	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Pechiney Intl	112	[illegible]	− 2,58	[illegible]
Pernod-Ricard	289,50	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Peugeot	677	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	984	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	342	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Poliet	405	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Primagaz	378,20	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Promodes	1146	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Publicis	314	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Radiotechnique	249,90	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Remy Cointreau	137,10	[illegible]	—	[illegible]
Renault	156	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Rexel	791	[illegible]	− 1,89	[illegible]
Rhone Poulenc A	106,10	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Rochette (La)	39,80	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Roussel Uclaf	759	[illegible]	− 1,44	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	3470	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Sade (Ny)	167	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Sagem SA	2732	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Saint-Gobain	597	[illegible]	− 2,01	[illegible]
Saint-Louis	1446	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Salomon (Ly)	2915	[illegible]	− 1,44	[illegible]
Salvepar (Ny)	384	[illegible]	—	[illegible]
Sanofi	298,70	[illegible]	− 4,05	[illegible]
Sat	1816	[illegible]	+ 1,32	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1350	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Schneider SA	192,20	[illegible]	− 0,98	[illegible]
SCOR SA	151,10	[illegible]	− 0,06	[illegible]
S.E.B.	592	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Sefimeg	320	[illegible]	—	[illegible]
SEITA	164,70	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Selectibanque	100,50	[illegible]	− 0,49	[illegible]
SFIM	802	[illegible]	− 0,24	[illegible]
SGE	115,50	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Sidel	1700	[illegible]	− 2,05	[illegible]
Simco	442	[illegible]	− 0,88	[illegible]
S.I.T.A.	829	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Skis Rossignol	1280	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Sligos	414	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Societe Gale A	581	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Sodexho	1267	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Sommer-Allibert	1380	[illegible]	− 2,17	[illegible]
Sophia	188	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Sovac	609	[illegible]	—	[illegible]
Spir Communication	461,90	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Strafor Facom	585	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Suez	196,70	[illegible]	− 1,88	[illegible]
Synthelabo	296	[illegible]	− 2,02	[illegible]
Technip	301,50	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Thomson-CSF	104,30	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Total	313,60	[illegible]	− 0,82	[illegible]
UAP	130,10	[illegible]	− 1,22	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
UFB Locabail	387	386,20	− 0,20	100
UGC DA (M)	224	224	—	30
UIC	58	57,25	− 1,29	100
UIF	417	414	− 0,71	100
UIS	120	[illegible]	—	25
Unibail	480	481	+ 0,20	100
Union Assur.Fdal	545	540	− 0,91	10
Usinor Sacilor	72	72	—	20
Valeo	229,80	228,80	− 0,43	20
Vallourec	191,90	192,50	+ 0,31	100
Via Banque	164,80	164	− 0,48	100
Worms & Cie	212	212	—	12
Zodiac	646	646	—	10
Elf Gabon	713	710	− 0,42	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Holding	214,90	[illegible]	− 0,65	[illegible]
American Express	208	[illegible]	+ 1	[illegible]
Anglo American	302	302	—	[illegible]
Amgold	401	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16,10	16,50	+ 2,48	[illegible]
A.T.T. #	309	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Banco Santander #	208	208	—	[illegible]
Barrick Gold #	122,10	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
B.A.S.F. #	1060	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Bayer #	1269	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Blenheim Group	19,55	19,55	—	[illegible]
Buffelsfontein	22,30	22,15	− 0,67	[illegible]
Chase Manhattan #	292	293	+ 0,34	[illegible]
Cordiant PLC	7,40	7,40	—	[illegible]
Daimler Benz #	2363	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
De Beers	143,20	143	− 0,13	[illegible]
Deutsche Bank #	225,10	224,90	− 0,08	[illegible]
Dresdner Bank #	133	132,20	− 0,60	[illegible]
Driefontein	57	58,60	+ 2,80	[illegible]
Du Pont Nemours #	305,60	[illegible]	—	[illegible]
Eastman Kodak #	315	315	—	[illegible]
East Rand	2,87	[illegible]	+ 5,92	[illegible]
Echo Bay Mines #	47,30	[illegible]	+ 3,48	[illegible]
Electrolux #	208	200	− 3,84	[illegible]
Ericsson #	107,40	[illegible]	− 1,30	[illegible]
Exxon Corp. #	374,50	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Ford Motor #	137,40	[illegible]	− 0,65	[illegible]
Freegold	48,50	[illegible]	+ 2,06	[illegible]
Gencor Limited	18,40	18,25	− 0,81	[illegible]
General Elec. #	313,70	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
General Motors #	217,80	[illegible]	+ 1,97	[illegible]
Gle Belgique #	362,10	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Grd Metropolitan	33,75	33,75	—	[illegible]
Guinness Plc #	37,40	[illegible]	− 1,73	[illegible]
Hanson Plc	15,20	[illegible]	− 0,65	[illegible]
Harmony Gold	48	[illegible]	+ 1,66	[illegible]
Hitachi #	50,40	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Hoechst #	1220	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
I.B.M #	483,30	[illegible]	− 0,82	[illegible]
I.C.I #	61,90	61,60	− 0,48	[illegible]
I.T.T. #	592	588	− 0,67	[illegible]
Ito Yokado #	268	266,80	− 0,44	[illegible]
Matsushita #	68,90	68,70	− 0,29	[illegible]
Mc Donald's #	207,10	205	− 1,01	[illegible]
Merck and Co #	286	283,30	− 0,94	[illegible]
Minnesota Mg #	290	294,60	+ 1,58	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	55,20	55	− 0,36	[illegible]
Mobil Corporat.#	510	505	− 0,98	[illegible]
Morgan J.P. #	381,50	[illegible]	—	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5080	5120	+ 0,78	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	66,70	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	197	198	+ 0,50	[illegible]
Petrofina #	1490	1480	− 0,67	[illegible]
Philip Morris #	430	429,30	− 0,16	[illegible]
Philips N.V #	180	179,90	− 0,05	[illegible]
Placer Dome Inc #	115,50	117,70	+ 1,90	[illegible]
Procter Gamble #	404	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Quilmes	225	230	+ 2,22	[illegible]
Randfontein	30,50	32,10	+ 5,24	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	230	226,30	− 1,60	[illegible]
Royal Dutch #	606	602	− 0,66	[illegible]
R T Z #	70,70	69,60	− 1,55	[illegible]
Sega Enterprises	260,90	260	− 0,34	[illegible]
Saint-Helena	36,90	36,70	− 0,54	[illegible]
Schlumberger #	296,50	299,10	+ 0,87	[illegible]
SGS Thomson Micro.	211	211,50	+ 0,23	[illegible]
Shell Transport #	58,45	56,30	− 3,67	[illegible]
Siemens #	2566	2534	− 1,24	[illegible]
Sony Corp. #	236,70	238,20	+ 0,63	[illegible]
Sumitomo Bank #	85,20	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K #	255	255	—	[illegible]
Telefonica #	63,05	63	− 0,07	[illegible]
Toshiba #	36,65	36,50	− 0,40	[illegible]
Unilever #	623	628	+ 0,80	[illegible]
United Technol. #	438	441,70	+ 0,84	[illegible]
Vaal Reefs	310	328	+ 5,80	[illegible]
Volkswagen A.G #	1605	1605	—	[illegible]
Volvo (act.B) #	100,50	97,40	− 3,08	[illegible]
Western Deep	156	161,50	+ 3,52	[illegible]
Yamanouchi #	109,50	109,20	− 0,27	[illegible]
Zambia Copper	1,90	1,92	+ 1,05	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	110,30	0,270
CEPME 8,5% 88-97CA	103,55	3,382 d
CEPME 9% 89-99 CA#	108,32	2,364
CEPME 9% 92-06 TSR	109,50	3,566 †
CFD 9,7% 90-03 CB	114,10	7,521
CFD 8,6% 92-05 CB	109,20	6,530
CFF 10% 88-98 CA#	108,40	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,17	3,057
CFF 10,25%90-01 CB#	110,95	6,681
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,61	4,158
CLF 9%88-93/98 CA#	105,63	3,887
CNA 9% 4/92-07	111,15	4,295 ↓
CRH 8,6% 92/94-03	106,60	3,266 †
CRH 8,5% 10/87-88#	106,22	5,822 d
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,46	4,832 d
EDF 8,6% 92-04 #	108,45	5,169
Em.Etat10,26%86-96	101,15	6,952 d
Emp.Etat 6%7/93-97	100,07	2
Finansder 9%91-06#	111,90	8,729
Finansd.8,6%92-02#	108,55	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,68	7,759
OAT 8,5% 87-97CA#	103,92	3,321
OAT 9,90%85-97 CA#	107,55	9,341
OAT 88-98 TME CA	101,10	5,589
OAT 9/85-98 TRA	100,31	6,829
OAT 9,50%88-98 CA#	108,07	3,782 d
OAT TMB 87/99 CA	99,64	5,086 †
OAT 8,125% 89-99 #	105,86	3,865 d
OAT 8,50%90/00 CA#	107,86	5,388
OAT 85/00 TRA CA	103,75	7,258
OAT 10%5/85-00 CA#	113,54	3,695
OAT 89-01 TME CA	101,35	5,589
OAT 8,5% 87-02 CA#	109,16	8,267
OAT 8,50% 89-19 #	107,23	4,486
OAT 8,50%92-23 CA#	108,03	4,788
PTT 11,2%85-95 CB#	109,05	9,804
SNCF 8,8% 87-94CA	105,45	6,986 †
Lyon.Eaux 6,5%90CV	900	

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		209	[illegible]
Bains C.Monaco		630	[illegible]
B.N.P.Intercont.		301	[illegible]
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)		6,30	[illegible]
Cambodge		750	[illegible]
Carbone Lorraine		510	[illegible]
CBC		103	[illegible]
Centenaire Blanzy		260	[illegible]
Ceragen Holding	◆	28,05	[illegible]
Champex (Ny)	◆	18	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		324	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2390	2390
Cpt Lyon Alem.		389	[illegible]
Concorde-Ass Risq		640	[illegible]
Gpe Valfond ex.CMP	◆	15,60	[illegible]
Credit Gen.Ind.	◆	25,10	25,10
Darblay	◆	330	[illegible]
Didot Bottin		586	[illegible]
Eaux Bassin Vichy		3400	[illegible]
Ecia		608	[illegible]
Ent.Mag. Paris	◆	2849	[illegible]
Eridania Beghin CI	◆	721	721
Fidei		84	[illegible]
Finalens		340	[illegible]
F.I.P.P.	◆	83,25	[illegible]
Fonciere (Cie)		488	[illegible]
Fonciere Euris		155,10	155,80
Foncina #		418,90	[illegible]
France I.A.R.D.	◆	900	900
France S.A		665	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Gaumont #		290	290
Genefim		118	[illegible]
Gevelot	◆	1425	1425
G.T.I (Transport)		326	[illegible]
Immobail		159,90	[illegible]
Immobanque		645	645
Im.Marseillaise		4950	[illegible]
Invest.(Ste Cle.)		1400	1400
Lille Bonnieres		1755	[illegible]
Locafinanciere	◆	410	[illegible]
Louvre		147,50	[illegible]
Lucia		67,50	[illegible]
Machines Bull	◆	22	[illegible]
Monoprix		161,50	[illegible]
Metal Deploye	◆	400	[illegible]
Mors #		16,20	[illegible]
Navigation (Nle)		57,95	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	299	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)		900	[illegible]
Parfinance		190	190
Paris Orleans	◆	231	[illegible]
Piper Heidsieck		1130	[illegible]
Porcher	◆	179	179
Promodes (CI)	◆	923	[illegible]
PSB Industries Ly	◆	390	[illegible]
Rochefortaise Com.		155	[illegible]
Rosario	◆	192	[illegible]
Rougier #		559	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan	◆	240,60	240,60
Saga		164	165
Salins du Midi		409,90	[illegible]
Savoisienne (M)	◆	124	124
Sific		624	[illegible]
S.I.P.H.	◆	149	149
Sofal	◆	165	[illegible]
Soffo		354	354
Sofitam act.a reg.	◆	66,05	66,05
Sofragi	◆	3555	3555
Soudure Autogene	◆	1000	[illegible]
Sovabail		390	[illegible]
Taittinger		1760	1795
Tour Eiffel	◆	250	250
Elyo		218	[illegible]
Vicat		471	[illegible]
Viraz	◆	120	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	128,50	128,50
Commerzbank AG	1126	1125
Fiat Ord.	16	16
Gevaert	261	261
Gold Fields South	123,50	123,50
Kubota Corp.	26,20	28,852 d
Montedison act.ep.	4,54	7,282 d
Olympus Optical	45,50	45,50
Ottomane(cie Fin.)	170,10	170,10
Robeco	337,40	337,30
Rodamco N.V.	136,90	137,10
Rolinco	356,20	356,30
Solvay SA	2430	2430
Wagons Lit	1640	1640

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 NOVEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		63,45	62,85
AFE #		420	420
Agie #		237	237
Albert S.A (Ns)	◆	145	148
Altran Techno. #		701	700
Montagnes P.Gest.	◆	475	475
Aume		392,90	393,90
B.A.C	◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li)	◆	530	530
Bque Sofirec (M)	◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#		189,50	190
Bque Vernes		635	635
Beneteau #		365	360
B I M P		68	68
Boiron (Ly) #		453	497
Boisset (Ly) #		225	222,90
But S.A.		1125	1100
Carrel SA 1		472	480
CDA-Cie des Alpes		148,10	[illegible]
C.E.E #		284	[illegible]
CEGEP #		156,10	[illegible]
Cermex # (Ly)	◆	241	[illegible]
CFPI		249,90	[illegible]
Change Bourse (M)		210	210
Christ.Dalloz #		1078	[illegible]
Cipe France Ly #		293,40	[illegible]
CNIM CA#		169,80	168
Codetour	◆	270	270
Comp.Euro.Tele-CET		248	[illegible]
Conflandey S.A		300	300
C.A. de la Brie		346	347
C.A.Gironde (B)		443	443
C.A.Haute Normand		362	364,80
C.A.Ille & Vilaine		338	339
C.A. Paris IDF		710	710
C.A.de l'Isere Ly#		394	395
C.A.Loire Atl.Ns #		352	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#	◆	208	208
C.A.Morbihan (Ns)		344	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		439,50	435
C.A. Oise CCI		253	253
C.A.Pas de Calais		414,90	415
C.A. Somme CCI		242	242
C.A.Toulouse (B)		354	355
CFJPE(exGAN part)#		111	106
Chaine et Trame #		157,10	158
C.A. Midi CCI#(Ly)		248	[illegible]
Credit de l'Est		426	426
Creeks		42	[illegible]
Delta Prot.# Ly		301	[illegible]
Devanlay	◆	420	[illegible]
Deveaux(Ly)#		374,80	[illegible]
Devernois (Ly)		452	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	58,10	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly		330	[illegible]
Elysee Inv.	◆	22	22
Emin-Leydier# (Ly)		440	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		243,90	[illegible]
Europ Propulsion		327	[illegible]
Expand s.a	◆	279,90	[illegible]
Factorem		505	[illegible]
Faiveley #		286	[illegible]
Finaball		76	[illegible]
Finacor		113	[illegible]
Fininfo		441	[illegible]
Fructivie 1		504	[illegible]
Gautier France 2#		298	[illegible]
Gel 2000 2		85	[illegible]
GFI Industries #		400	[illegible]
Girodet # (Ly)		53,80	[illegible]
GLM S.A	◆	249,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #		520	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		160	[illegible]
Kindy #		165	[illegible]
Guerbet 2		350	[illegible]
Hermes Internat.1#		867	[illegible]
Hurel Dubois	◆	335	[illegible]
ICBT Groupe # 2		181,10	[illegible]
I.C.C. 2		156	[illegible]
Idianova	◆	65	[illegible]
Immob.Hotel. 2 #	◆	67,80	67,80
Instalux (Ly)		475	[illegible]
Int. Computer #		130	[illegible]
Invest.Paris 1		131	[illegible]
IPBM	◆	72	[illegible]
M6-Metropole TV		457	[illegible]
Manitou 2#		535	[illegible]
Manutan		565	[illegible]
Marie Brizard 2	◆	1720	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.		378	[illegible]
Mecadyne	◆	167,90	[illegible]
Mecelec (Ly)		75,15	[illegible]
MGI Coutier 2		255,70	[illegible]
Michel Thierry# 2		690	[illegible]
Monneret Jouet #	◆	47,70	[illegible]
Naf-Naf 1 #		60,50	[illegible]
Norbert Dentres.#		551	[illegible]
N.S.C.Schlum.2 Ny		895	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.1		950	[illegible]
Onet #	◆	728	728
Paul Predault #		187	[illegible]
P.C.W. 2	◆	19	19
Petit Boy #		120,40	120
Pier Import	◆	80	80
Pochet 2		857	860
Poujoulat Ets (Ns)	◆	220	[illegible]
Radiall 2#		510	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly		144	[illegible]
Reydel Indust.Li	◆	1325	1325
Robertet #		996	987
Rouleau-Guichard	◆	459	459
Securidev 2 #		90	92
Sediver 2 #		190	186
Seribo 2		232	231
Siparex (Ly) #		92,90	91,20
Smoby (Ly) 2		600	[illegible]
Sofco (Ly)		125	125
Softbus	◆	416	416
Sogepag 2 #		118,30	118,50
Sogeparc (Fin) 1		641	640
Sopra 2		282	281,50
Steph.Kelian #		82,05	83,05
Sylea		374,50	[illegible]
Teisseire-France		211,20	210,90
TF1-1		505	506
Thermador Hold(Ly)		400	[illegible]
Trouvay Cauvin 2#		50,30	50,30
Unilog 2		352	348,50
Union Fin.France 1		382	385
Via Credit(Banque)	◆	121,60	121,60
Viel et Cie #		112	108,50
Vilmorin et Cie#2		378,50	379
Virbac		649	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 NOVEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	161	161
Nobel	◆	150	150
Mumm	◆	919	919
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 9 novembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		[illegible]	36062,67
Actimonétaire D		[illegible]	30710,66
Agipi Ambition (Axa)	◆	[illegible]	107,25
Amplia		[illegible]	313158,60
Amplitude Monde D		[illegible]	679,29
Antigone Trésorerie		[illegible]	833395
Arbitr. Court Terme		[illegible]	9211,08
Arbitr. Première		[illegible]	8439,99
Arbitr. Sécurité		[illegible]	16756,53
Asie 2000		[illegible]	587,76
Associa Première		[illegible]	37117,82
Associc		[illegible]	1748,65
Atout Amérique		[illegible]	111,07
Atout Asie		[illegible]	89,24
Atout Futur C		[illegible]	514,23
Atout Futur D		[illegible]	500,06
Avenir [illegible]		[illegible]	1321,24
Avenir Alizés		[illegible]	1885,87
Axa Valeurs PER	◆	[illegible]	137,70
Cadence 1		[illegible]	1040,56
Cadence 2		[illegible]	1029,44
Cadence 3		[illegible]	1036,16
Capimonétaire		[illegible]	7825,73
Capitalis		[illegible]	7956,52
Cap+[illegible]		[illegible]	1627,52
Cicamonde	◆	[illegible]	1140,80
Coexis		1708,99	1677,12
Comptavalor		2228,87	2225,53
Converti CIC	◆	324,44	319,65
Crédit Mutuel Capital		1617,20	1585,49
Crédit Mutuel MID AF		102,83	100,08
Créd.Mut.Ep.Cour.T	◆	830,50	830,50
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap		92,70	90,22
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis		89,75	87,35
Créd.Mut.Ep.J		21894,17	21894,17
Créd.Mut.Ep.long.T		214,14	208,41
Créd.Mut.Ep.Monde		1057	1026,71
Créd.Mut.Ep.Quatre		1101,79	1072,30
Dieze		1677,18	1593,91
Ecocic		1231,31	1195,45
Ecopar	◆	125,55	121,89
Ecur. Actions futur		193,16	187,53
Ecur. Distrimonétaire		10588,25	10588,25
Ecur. Expansion	◆	310228,12	308992,15
Ecur. Géovaleurs		2727,11	2647,68
Ecur. Investissement		161,44	156,74
Elanciel D.	◆	116,33	113,49
Elicash	○	897623,90	897623,90
Emergence Poste D.		96,42	94,07
Eparcic		4619,57	4619,57
Eparcourt-Sicav		197,41	196,92
Epargne-Unie		1460,49	1424,87
Euro Solidarité		1267,78	1258,23
Eurocic Leaders		1339,97	1300,94
Eurodyn		1515,02	1478,07
Fonsicav		18554,34	18517,31
France Obligations		472,45	467,77
Francic		485,72	471,57
Francic Pierre		108,87	105,70
Francic-Régions		1444,09	1402,03
Géobilys C		588,12	588,12
Géobilys D		573,47	573,47
Gestilion		19219,98	[illegible]
HLM Monétaire		17794,70	[illegible]
Indicia	◆	1116,62	[illegible]
Intensys D		109,58	[illegible]
Interoblig		5988,03	[illegible]
Intersélection Fce		532,03	[illegible]
Japacic		176,68	[illegible]
Jeunepargne		363,98	[illegible]
Latitude C/D		141,44	[illegible]
Lion 20000		16363,73	[illegible]
Lion Association		11416,01	[illegible]
Lion Institution		40205,71	[illegible]
Lionplus		1307,82	[illegible]
Lion Trésor		2279,03	[illegible]
Livret Bourse Inv.		589,03	[illegible]
Livret Portefeuil.		796,29	[illegible]
Méditerranée	◆	237,43	[illegible]
Mensuel CIC		10070,61	[illegible]
Moneden		87235,52	87235,52
Moné-Dis	○	10583,42	[illegible]
Mone.J	○	11328,49	[illegible]
Monévalor		52428,98	[illegible]
Mutualité dépôts		17547,31	[illegible]
Natio Court Terme		13396	[illegible]
Natio Court Terme2		363916	[illegible]
Natio Epargne		21884,85	[illegible]
Natio Ep. Capital		14544,47	[illegible]
Natio Ep. Croissance		2054,14	[illegible]
Natio Ep. Obligations		212,51	[illegible]
Natio Epargne Retraite		125,09	[illegible]
Natio Epargne Trésor		10115,35	[illegible]
Natio Epargne Valeur		499,99	[illegible]
Natio France Index		1023,87	[illegible]
Natio Immobilier		1160,71	[illegible]
Natio Inter		1775,43	[illegible]
Natio Monétaire		5234,47	[illegible]
Natio Opportunités		141,24	[illegible]
Natio Patrimoine		1415,05	[illegible]
Natio Perspectives		1143,20	[illegible]
Natio Placements		74743,64	[illegible]
Natio Revenus		1065	[illegible]
Natio Sécurité		11955,88	[illegible]
Natio Valeurs		922,48	[illegible]
Nord Sud Dévelop.		2020,30	[illegible]
Oblicic-Mondial		3168,72	[illegible]
Oblicic-Régions		1091,97	[illegible]
Oblifutur		3685,36	[illegible]
Oblig. ttes caté.		221,42	[illegible]
Oblifion		1731,11	[illegible]
Oblisécurité Sicav		5500,96	[illegible]
Oblitys D.		559,63	[illegible]
Oraction		1461,70	[illegible]
Patrimoine Retraite		287,29	[illegible]
Pervalor		600,07	[illegible]
Plénitude D.		144,85	[illegible]
Poste Gestion C		42139,64	[illegible]
Première Oblig. C		12529,18	12529,18
Première Oblig. D		10899,72	[illegible]
Proficlus		951,55	[illegible]
Rentacic		161,79	[illegible]
Revenus Trimestr.		5309,46	[illegible]
Revenu-Vert		1163,35	1147,66
St-Honoré Pacifique		723,37	[illegible]
St-Honoré Réal.		9482,17	[illegible]
Sécuricic		2176,02	[illegible]
Sécuritaux		1749,58	1749,58
Sensivalor		34028,17	34028,17
SEVEA	◆	104,95	102,39
S.G. France opport. C		1393	[illegible]
S.G. France opport. D		1360,71	[illegible]
S.G. Monde opport. C		976,34	[illegible]
S.G. Monde opport. D		976,34	[illegible]
Sicav Associations		2313,82	2313,82
Sicav 5.000		495,16	485,45
S.I. Est	◆	1131,07	1098,13
Silvafrance		785,03	769,64
Silvam		430,11	421,68
Silvarente		221,70	212,35
Silvinter		518,59	506,62
Sogenfrance C		1320,87	1294,97
Sogenfrance D		1234,69	1210,48
Sogépargne		299,29	296,33
Sogevar		1136,30	1114,80
Soginter		1629,75	1597,79
Solstice D		2308,87	[illegible]
State Street Act. Eur	◆	12080,98	11786,32
State Street Act. France	◆	10773,45	10510,68
State Street Act. Japon	◆	1197,06	1167,86
State Street Act. Monde	◆	937,13	914,27
State Street Activ.Asie	◆	1339,32	[illegible]
State Street Alloc.Franc	◆	1031,97	[illegible]
State Street Amér.Latine	◆	613,26	[illegible]
State Street Emer. Mts	◆	1340,92	[illegible]
State Street États-Unis	◆	1364,19	1338,92
State Street OAT Plus	◆	13864,82	13727,54
State Str. Oblig. Monde	◆	1030,13	1019,93
State Street Spinnaker2	◆	1143,56	1115,67
State Street Trésorerie	◆	13130,96	13130,96
Stratégie Actions		896,05	861,59
Stratégie Rendement		1697,38	1643,95
Synthesis		14718,07	14429,48
Thésora C		861,69	853,16
Thésora D		819,04	810,93
Trésor Plus		1688,94	1672,22
Trésor Trimestriel		1013,11	1003,08
Trésoricic		167294,47	167294,47
Trésorys		251589,74	251589,74
Trilion		5188,61	[illegible]
Uni-Associations	○	124,57	124,57
Uni-Foncier		1172,04	1143,45
Unifrance		593,26	578,79
Uni-Garantie C		1587,18	1557,59
Uni-Garantie D		1377,73	1352,04
Uni Régions		1387,59	1359,75
Univar	○	293,27	293,27
Univers Actions		1619,20	1579,71
Univers Obligations		2108,40	2069,09
Valorg		2459,28	2422,94
Valréal		33723,37	33706,52
Winterthur St-Honoré		253,77	242,26

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ANNIVERSAIRE Les rayons X ont été observés pour la première fois par le physicien allemand Wilhelm Conrad Röntgen, le 8 novembre 1895, dans la ville de Würzburg. ● LA MISE EN ÉVIDENCE de ces rayonnements invisibles, déjà relatée en son temps par la revue scientifique britannique *Nature*, a transformé la vision que l'on avait du monde. ● LE MYSTÉRIEUX « ÉTHER », inventé au dix-neuvième siècle par les physiciens pour expliquer la propagation des rayons lumineux dans le vide, a sombré sous les coups des rayons X qui ont largement contribué à la notion moderne de l'atome, non pas indivisible, mais formé de particules. ● LEURS APPLICATIONS, outre celles connues de l'imagerie médicale, vont des sondes microscopiques, offertes par les grands synchrotrons pour analyser l'infiniment petit, aux télescopes X qui observent la violence dans l'Univers

Les rayons X traversent le siècle

La découverte du physicien allemand Wilhelm Conrad Röntgen en 1895 a profondément transformé les sciences, notamment en conduisant à la conception moderne de l'atome, et a inondé le monde de ses applications

TOUTE LA RÉVOLUTION physique – qui a occupé le vingtième siècle – a commencé il y a cent ans, le 8 novembre 1895, dans la ville médiévale de Würzburg, au nord de la Bavière. C'est là que le physicien allemand Wilhelm Conrad Röntgen annonça avoir découvert un *« nouveau type de rayons »* qu'il baptisa, faute de mieux, *« rayons X »*. Cette

nature
le Monde

découverte transforma du tout au tout notre vision du monde. Elle démontra que la théorie électromagnétique de la lumière, émise trente ans auparavant par le physicien écossais James Clerk Maxwell, était beaucoup plus puissante qu'on ne le croyait à l'époque. Et elle conduisit directement à la notion – aujourd'hui banale – selon laquelle les atomes sont composés de particules électrifiées.

Les travaux de Röntgen firent sensation. D'abord, sans doute, parce que la faculté des rayons X de traverser certaines substances frappa l'imagination. Mais, dans le contexte scientifique de l'époque, ils revêtaient une importance fondamentale. Sir Arthur Schuster (université de Manchester) ne s'y trompa pas quand, en commentaire de l'article de Röntgen, il écrivit, le 23 janvier 1896 dans *Nature*, que cette découverte allait *« affecter matériellement nos conceptions concernant la relation entre l'éther et la matière »*.

Ce n'est que durant le premier quart du dix-neuvième siècle qu'on établit que tous les éléments chimiques, de l'hydrogène à l'uranium, sont formés d'atomes. La taille de ces derniers n'avait été estimée avec quelque précision que dans les années 1870. La nature des rayonnements, parmi lesquels la lumière visible, représentait alors une autre énigme. En 1864, Maxwell avait construit une théorie mathématique pour expliquer pourquoi les caractéristiques des forces électriques et magnétiques varient en fonction du temps. Au milieu des années 1800, il était devenu primordial de comprendre ce phénomène, en grande partie parce que des expériences avaient montré comment des aimants mobiles peuvent générer des courants électriques et comment des courants électriques peuvent, de leur côté, engendrer des champs magnétiques.

MAXWELL LE PRÉCURSEUR

Les travaux de Maxwell conduisaient à la conviction qu'il devait exister des formes oscillantes, semblables à des vagues, de forces électriques et magnétiques se propageant indéfiniment dans le vide. Les calculs montraient que la vitesse de propagation de ces ondes devait être toujours la même (dans le vide) et ne dépendre que des propriétés électriques et magnétiques de l'espace lui-même. On avait très vite compris que cela pouvait être une explication de la lumière et de la propagation des rayons lumineux. Quelques années avant la découverte des rayons X par Röntgen, l'Allemand Heinrich Hertz avait démontré qu'il était possible de générer des ondes radio, jetant ainsi les bases de l'actuelle industrie des télécommunications.

Les physiciens de la fin du dix-neuvième siècle, familiers des ondes sonores et de la houle, ne pouvaient pas imaginer que de telles ondes puissent se propager dans un espace strictement vide, sans support matériel comme l'eau ou l'air. Ils inventèrent donc la notion d'*« éther »*.

Röntgen pensait cependant que les rayons X étaient différents des rayonnements décrits par la théorie de Maxwell. Il en voulait pour preuve que, au contraire de la lumière visible ou des infrarouges et des ultraviolets déjà connus à l'époque, les rayons X ne sont pas déviés (ou « réfractés ») quand ils passent de l'air à un autre milieu et qu'ils ne sont pas, non plus, réfléchis par les surfaces mais qu'ils les pénètrent. Selon lui, ces propriétés s'expliquaient par le fait que l'oscillation des rayons X n'était pas perpendiculaire à leur sens de propagation comme pour les autres types de rayonnement électromagnétique, mais parallèle.

KELVIN CONTRE THOMPSON

Rien, dans la théorie de Maxwell, ne permettait d'envisager une telle possibilité. Mais un grand nombre de scientifiques – et en particulier le très influent physicien britannique Kelvin – estimaient que cela était possible dans le mystérieux « éther ». Schuster était cependant extrêmement sceptique sur ce point. Il avait raison. L'étrange comportement des rayons X s'explique par le fait que leur très courte longueur d'onde est du même ordre que la distance séparant les atomes dans un solide ou un liquide. Le rayonnement peut donc passer entre les atomes, même si quelques-uns d'entre eux peuvent parfois le disperser.

Avant que ce point ne soit élucidé, une vive controverse éclata autour de l'analyse de Röntgen. Ce dernier était soutenu par lord Kelvin, tandis que le physicien britannique Joseph John Thompson menait l'opposition. Ce débat a, semble-t-il, stimulé Thompson pour mener les expériences grâce auxquelles il prouva qu'une décharge électrique, dans un récipient où un vide poussé a été fait, produit des particules électrifiées, qu'il baptisa « électrons ». Quelques années plus tard, Ernest Rutherford, Néo-Zélandais travaillant à Manchester (Grande-Bretagne), montrait que les électrons étaient des composants de tous les atomes.

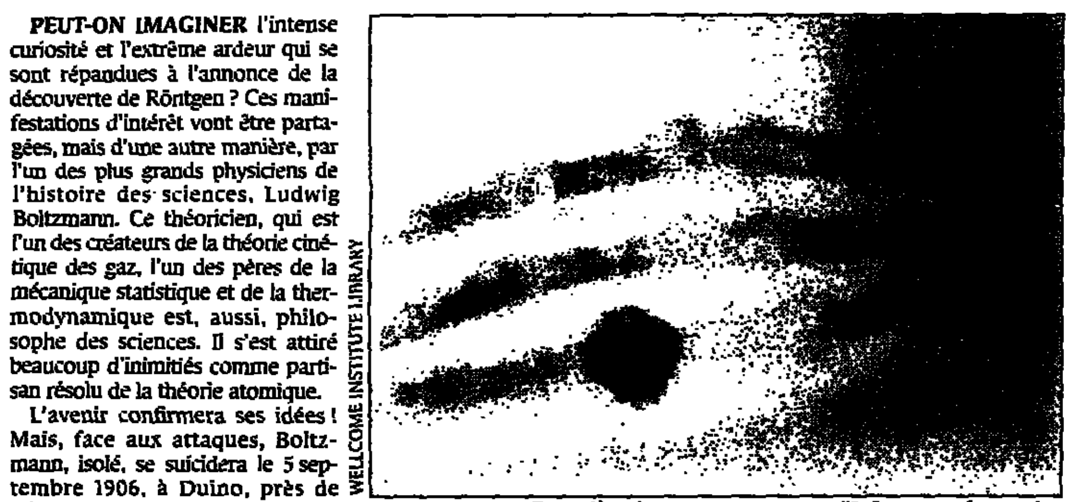
C'est ainsi que la découverte de Röntgen conduisit directement à la notion moderne d'un atome non pas indivisible mais formé de particules. Le fait que les rayons X n'étaient pas une « version longitudinale » des rayonnements de Maxwell rendit, en outre, l'idée même d'éther difficilement soutenable. Mais l'éther ne fut totalement discrédité qu'avec les travaux des Américains Michelson et Morley, le coup de grâce étant asséné en 1905, quand Einstein produisit sa théorie de la relativité.

John Maddox

L'enthousiasme d'un physicien illustre, Ludwig Boltzmann

PEUT-ON IMAGINER l'intense curiosité et l'extrême ardeur qui se sont répandues à l'annonce de la découverte de Röntgen ? Ces manifestations d'intérêt vont être partagées, mais d'une autre manière, par l'un des plus grands physiciens de l'histoire des sciences, Ludwig Boltzmann. Ce théoricien, qui est l'un des créateurs de la théorie cinétique des gaz, l'un des pères de la mécanique statistique et de la thermodynamique est, aussi, philosophe des sciences. Il s'est attiré beaucoup d'inimitiés comme partisan résolu de la théorie atomique.

L'avenir confirmera ses idées ! Mais, face aux attaques, Boltzmann, isolé, se suicidera le 5 septembre 1906, à Duino, près de Trieste. L'originalité du texte que le grand physicien viennois écrit très rapidement après la découverte de Röntgen réside dans sa qualité d'enthousiasme et dans la clairvoyance anticipatrice qu'il témoigne pour ce pan du réel.


WELLCOME INSTITUTE LIBRARY

Première image aux rayons X du corps humain, celle de la main de l'épouse de Röntgen.

« Le mois dernier, écrit-il, *le professeur W. C. Röntgen, de Würzburg, a réussi à se livrer à des expériences que je vais décrire. Leur nouveauté et leur curiosité mêmes excluent le doute : c'est un agent naturel, tout à fait inconnu jusqu'alors, qu'il vient de découvrir* [...]. » Quand Röntgen se lança dans une expérience délicate sur la fluorescence, la chambre d'expérience était soigneusement calfeutrée et le tube de Crookes utilisé entièrement entouré d'un carton noir pour que la lumière n'occasionne aucune gêne à l'observateur. *« Le carton était d'une épaisseur telle qu'il était étanche aussi bien aux rayons du soleil qu'à la lumière de l'arc électrique. A proximité, on avait installé un écran de baryum, platine et cyanogène, un des plus utilisés dans les expériences de fluorescence.*

» Cet écran s'allumait à chaque fois que l'électricité traversait le tube enfermé dans une gaine absolument étanche à la lumière et, donc, invisible à l'œil nu. Le tube devait donc émettre des rayons tout à fait aptes à traverser le carton [...]. *» Ils produisaient sur l'écran une importante fluorescence. Si l'on interpose entre l'écran et le tube un corps quelconque, que ce soit un livre d'un millier de pages, une planche de bois ou une plaque de métal, apparaîtra sur l'écran une ombre clairement* [...]. *» Ces rayons traversent tous les corps. En général, ils s'affaiblissent d'autant plus que la matière est épaisse. Les plaques de plomb deviennent imperméables à partir de 2 centimètres d'épaisseur.*

» Comme ces rayons traversent tous les corps, la photographie que l'on peut obtenir est essentiellement distincte des photos habituelles. Sur l'image on ne voit pas la surface des corps, mais les parties les plus denses de l'intérieur. Très naturellement, un fil enfermé dans une boîte en bois apparaît dans tous ses enroulements. De même que la boussole enfermée dans un boîtier métallique mince. C'est véritablement grandiose d'en voir les chiffres et les marques de subdivision : leur peinture est tout à fait imperméable aux rayons [...].

» Un autre exemple mettra définitivement en lumière l'ultime intérêt d'une telle invention. Röntgen mit sa main [celle de son épouse] *devant les rayons et enregistra l'ombre sur une plaque photographique. Comme les parties charnues de la main sont très perméables aux rayons, on n'en voit qu'une pâle silhouette. Par contre, les os apparaissent plus sombres ; et si clairement que l'on a l'impression de contempler la main d'un squelette. Sur l'un des doigts, deux anneaux ressortent encore plus noirs, car le métal est plus imperméable que l'os* [...].

» Bien qu'il soit encore prématuré de juger définitivement de la nature de ces rayons, la nouveauté de leur découverte nous entraîne à toutes les hypothèses. Estimons-nous heureux, car la source de ces magnifiques découvertes n'est pas encore tarie. Au cours de ces dernières années, nous avons mis en évidence toute une série de phénomènes nouveaux qui vont nous fournir un matériau de recherche pour les décennies à venir, et qui déboucheront sur d'intéressantes applications. »

★ ***Voyage d'un professeur allemand en Eldorado, et autres écrits populaires*, de Ludwig Boltzmann, Actes Sud (1987), 144 p., 100 F.**

Comme une traînée de poudre

Les circonstances qui menèrent Röntgen à mettre en évidence les rayons X restent obscures. En partie, sans doute, parce qu'il insista pour que ses papiers soient détruits, peu avant sa mort, en 1923. On sait cependant que Röntgen les observa pour la première fois le 8 novembre 1895. C'était un homme modeste et un expérimentateur méticuleux. Il avait, semble-t-il, parfaitement compris l'importance de sa découverte et en retarda l'annonce jusqu'à ce qu'il soit certain de ne pas s'être trompé. Après avoir minutieusement refait toutes ses expériences, il présente sa découverte le 28 décembre 1895 devant la Société de physique et de médecine de Würzburg. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre (pour les médias de l'époque). Le 5 janvier 1896, toute la « une » du journal *Neue Freie Presse* de Vienne, est barrée de ce titre : « Découverte sensationnelle ! ». Le 23 janvier, le magazine scientifique *Nature* publie une version anglaise de son intervention.

Un outil d'investigation de l'infiniment petit à l'infiniment grand

DANS LE SINUEUX itinéraire de notre compréhension de l'Univers, la lumière joue un rôle absolument singulier. Elle s'offre à nous, tout à la fois comme phénomène propre et comme outil d'investigation de notre environnement. Bien sûr, il faut métaphoriser ce terme de « lumière », qui n'est qu'une infime partie du rayonnement électromagnétique dont le spectre va des ondes radio aux rayons X et gamma. Ainsi, la découverte majeure de Röntgen peut être vue comme l'un des épisodes de cette histoire de la lumière.

Le second acteur de cette aventure des rayons X, c'est l'Allemand Max von Laue. A Munich, en 1912, il montre par des phénomènes de diffraction obtenus en faisant passer des rayons X dans un cristal, que ces derniers se comportent comme des rayons lumineux mais beaucoup plus pénétrants.

Seules varient leur intensité et leur longueur d'onde. Des propriétés qui, bien utilisées, permettront de sonder et donc de comprendre l'organisation fine et intime de la matière. Curieusement, von Laue, pas plus que Röntgen avant lui, n'exploitera sa découverte.

De Munich, la scène passera bientôt à Cambridge. Grâce à deux physiciens, William et Lawrence Bragg, le père et le fils, qui montreront qu'il est possible avec des rayons X de déterminer le mode d'agencement des atomes d'un cristal et offriront ainsi aux cristallographes un instrument d'une puissance incomparable, même si Lawrence Bragg dit qu'*« analyser un cristal, c'est comme résoudre des mots croisés difficiles »*.

Selon une autre voie de recherche, l'Anglais Henry Moseley, un peu avant de se faire tuer à la guerre en 1917, utilisera aussi les rayons X pour révéler la structure intime des atomes eux-mêmes. Sa méthode permettra d'établir avec certitude quels sont les éléments manquants dans la classification de Mendeleïev.

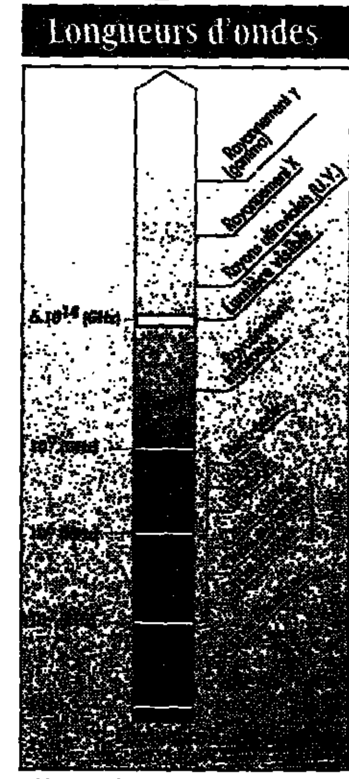
UN PARASITE UTILE

Il est un autre exemple, fruit également de la cristallographie, qui doit être placé au même niveau que la découverte de Moseley mais cette fois dans le domaine de la vie : l'image de la structure de l'ADN, support de l'hérédité. *« Au départ*, note James Watson, l'un des découvreurs de l'ADN, *les discours sur la structure tridimensionnelle des protéines et de l'acide nucléique étaient du vent. Les idées avancées avec conviction risquaient d'être l'œuvre de cristallographes délirants. »*

Pourtant, cette image va permettre, en février 1953, l'élucidation de ce nouvel alphabet universel et surtout de cette « grammaire » du vivant que sont le code génétique et la structure en double hélice de l'ADN. *« La photo de diffraction des rayons X que présenta Maurice Wilkins était parfaite.* (...) *Je me suis mis à oublier Maurice mais non la photo de l'ADN »*, se souvient Watson.

Il serait difficile d'établir la liste exhaustive des champs d'investigation scientifiques où les rayons X trouvent un emploi. Cette liste pourrait aller du compteur Geiger-Müller à l'actuelle tomographie. Pour la résumer, il faut rappeler que la fécondité du rayonnement électromagnétique s'étend aux deux bornes de l'Univers, de l'infiniment grand à l'infiniment petit.

Pour cette dernière, on peut retenir le rayonnement synchrotron. Les physiciens qui, dans les années 40 travaillent sur les accélérateurs de particules appelés « synchrotrons », observent dans leurs machines un rayonnement parasite, des rayons X, d'une « puissance » incomparable. Un petit malheur qui va faire le bonheur de quelques autres pour analyser les agencements fins de la matière. En France, c'est au Laboratoire d'utilisation du rayonnement électromagnétique (LURE), puis au grand synchrotron de Grenoble, l'ESRF (installation européenne de rayonnement synchrotron) que vont se développer de nouvelles méthodes d'investigation (dites Exafs, pour Extend X-Ray Absorption Fine Structure). Pour ces techniques, qui ont acquis une sorte de puissance industrielle, le rayonnement électromagnétique n'est plus considéré comme étant une manière de microscope, mais comme un véritable « scalpel », tant sa puissance et sa vitesse d'investigation sont rapides et précises.



Dans le vaste spectre des ondes, la lumière visible n'occupe qu'une petite place.

VIOLENCE COSMIQUE

Les échantillons de matière analysés viennent des physiciens, des chimistes, des métallurgistes, des géologues ; mais c'est peut-être pour les biologistes que les résultats sont le plus spectaculaires. Il y a une décennie, il fallait quelque trois ans pour découvrir la structure d'une nouvelle protéine. Aujourd'hui, trois semaines suffisent pour analyser des molécules comportant des centaines de milliers d'atomes.

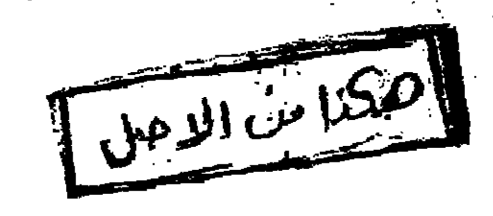
A l'opposé, dans l'infiniment grand, les rayons X ont également été porteurs de messages fondamentaux. Tous appartiennent à la dimension du terrible, à la violence cosmique la plus extrême – effondrements gravitationnels, accélération de matière par des objets célestes massifs. La naissance de l'astronomie X date des années 60. Il a été nécessaire pour développer ce type d'investigation de s'affranchir des limites terrestres puisque la haute atmosphère absorbe les photons qui forment ce rayonnement X.

Seuls les satellites ont pu remplir cette fonction. La plupart des sources d'X permanentes, d'origine galactique, viennent de systèmes stellaires compacts, d'objets extraordinairement lourds et surprenants. Ainsi, les pulsars, comme celui du Crabe. Certains ont des luminosités gigantesques, de 100 à 100 000 fois celle du Soleil, la pesanteur y est de 1 000 milliards de fois notre pesanteur terrestre !

Cette astrophysique des hautes énergies a fait progresser de manière très inattendue notre compréhension de l'Univers.

Stéphane Deligeorges

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde* et de la revue internationale *Nature*.



Le Finlandais Mika Hakkinen est victime d'un grave accident pendant les essais du Grand Prix d'Australie de formule 1

L'état du pilote de la McLaren est considéré comme « sérieux »

Mika Hakkinen a été victime d'un grave accident lors de la première séance d'essais officiels du Grand Prix d'Australie, vendredi 10 novembre à Adelaïde. Son état est jugé *« sérieux »*, et les médecins réservent leur pronostic vital. La McLaren-Mercedes du pilote finlandais est sortie de la piste à près de 200 kilomètres à l'heure dans un virage. Mika Hakkinen, inconscient, souffre d'une blessure à la tête. Il a été transporté en ambulance à l'hôpital.

« UN ÉTAT SÉRIEUX, mais stable ». A 7 heures 10 du matin, heure française, le communiqué du médecin de la Fédération internationale automobile (FIA) restait empreint de la plus grande prudence. Mika Hakkinen était inconscient dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital Royal d'Adelaïde, le pilote de la McLaren-Mercedes souffrant d'une blessure à la tête. Le docteur Syd Watkins apportait les précisions suivantes : *« le scanner ne montre pas d'autres blessures sérieuses, aucune autre blessure externe à la tête ou au visage »* avant de conclure : *« Si la situation neurologique est impossible à prévoir pour les prochains jours, les progrès jusqu'à présent sont satisfaisants »*. Mika Hakkinen était cependant maintenu sous respiration artificielle et sous sédatif.

L'accident s'est produit alors que la première séance d'essais officiels venait de commencer. Les formule 1 tournaient depuis treize minutes sur le circuit d'Adelaïde. Et dans l'exercice périlleux de la chasse aux centièmes de seconde, le pilote finlandais est l'un des plus doués. Il a donc engagé à fond sa McLaren dans le virage qui précède la grande ligne droite du circuit d'Adelaïde. Sa vitesse se situe à cet instant à près de 200 kilomètres à l'heure. Mika Hakkinen perd soudain le contrôle de sa monoplace qui décolle sur un vibreur. Après avoir pivoté dans les airs, la voiture achève sa course folle contre un mur de béton protégé par une rangée de pneumatiques.

La gravité du choc provoque l'inquiétude des secouristes qui découvrent, dès leur arrivée sur les lieux, que le pilote accidenté a perdu conscience. Les premiers soins lui sont administrés sur place pendant environ quinze minutes. Puis, il est évacué en ambulance vers l'hôpital Royal situé à proximité. Selon les premiers éléments recueillis sur place, l'accident pourrait avoir été provoqué par la crevaison du pneu arrière gauche de la McLaren. *« Mika a dû rouler sur des débris »* confirmait Ron Dennis, le patron de l'écurie britannique. Lors d'une inspection du circuit, jeudi 9 novembre, Gerhard Berger, le responsable de l'Association des pilotes de Grands Prix (GPDA) avait souhaité que les barrières de pneumatiques soient renforcées en plusieurs endroits et notamment là où Mika Hakkinen a eu son accident. La séance d'essais avait aussitôt été interrompue avant de reprendre après quarante-cinq minutes.

NATURELLEMENT RAPIDE

L'accident du pilote finlandais intervient au moment où son équipe semblait donner des signes de redressement après une saison cahotique. A Suzuka, il y a deux semaines, Mika Hakkinen avait réussi l'exploit de se classer deuxième derrière Michaël Schumacher, alors qu'il relevait d'une opération de l'appendice qui avait empêché sa participation au Grand Prix du Pacifique. Dans le petit monde de la F1, ce n'était pas vraiment une surprise. Le coup de volant du Finlandais est réputé. Agé de vingt-sept ans, il appartient à cette catégorie de jeunes pilotes naturellement rapides.

En 1993, il avait même signé un stupéfiant coup d'éclat. Hakkinen venait de s'installer dans le baquet de la McLaren à la place de Michaël Andretti remercié pour manque de résultats, et aux côtés d'Ayrton Senna. Il n'était encore qu'un jeune loup présumé talentueux. Les deux premières saisons qu'il avait effectuées chez Lotus, écurie prestigieuse en pleine décadence, ne lui avaient permis de traduire en résultat les promesses entrevues sur la piste. C'est pour cette raison qu'il avait préféré, à l'orée de la saison 1993, le rôle anonyme de pilote d'essais chez McLaren à celui de titulaire chez Lotus.

Dès la première course sur le circuit d'Estoril au Portugal, il se montrait plus rapide aux essais que le triple champion du monde brésilien. Aussi, c'est tout naturellement à lui que Ron Dennis faisait appel pour être le pilote numéro un de l'écurie après le départ de Senna chez Williams. Les deux premières saisons n'ont toutefois pas été à la hauteur de ses espérances, même si la deuxième place acquise le 29 octobre à Suzuka lui avait redonné du coeur à l'ouvrage. *« Cette performance m'autorise de gros espoirs pour dimanche »* disait-il jeudi 9 novembre.

P. Ce. (avec AFP et AP).

Patrice Loko retrouve l'équipe de France de football

L'ATTAQUANT du Paris-Saint-Germain Patrice Loko a été sélectionné par Aimé Jacquet pour le match France-Israël, décisif pour la qualification à l'Euro 96, mercredi 15 novembre à Caen. Le néo-Parisien n'avait plus été retenu depuis le match contre la Slovaquie, en avril, en raison de son *« coup de folie »* en juillet. A l'issue d'une nuit agitée, le joueur avait été interpellé par la police et placé en garde à vue. Il avait été tenu un temps écarté des terrains et suivi psychiatriquement. Son retour pallie l'absence de Christophe Dugarry, blessé. Bernard Lama, absent à Bucarest pour un claquage à une cuisse, effectue en revanche sa rentrée. Pour le reste, Aimé Jacquet a fait confiance au groupe qui l'avait emporté en Roumanie. Du coup, David Ginola, l'attaquant de Newcastle, reste tenu à l'écart.

Gardiens : Fabien Barthez (Monaco), Bernard Lama (Paris-SG). Défenseurs : Jocelyn Angloma (Torino), Eric Di Meco (Monaco), Franck Lebœuf (Strasbourg), Bixente Lizarazu (Bordeaux), Lilian Thuram (Monaco). Milieux de terrain : Marcel Desailly (Milan AC), Didier Deschamps (Juventus Turin), Vincent Guérin (Paris-SG), Christian Karembeu (Sampdoria-Gênes), Zinedine Zidane (Bordeaux). Attaquants : Youri Djorkaeff (Paris-SG), Marc Keller (Strasbourg), Patrice Loko (Paris-SG), Mickaël Madar (Monaco), Cyrille Pouget (Metz).

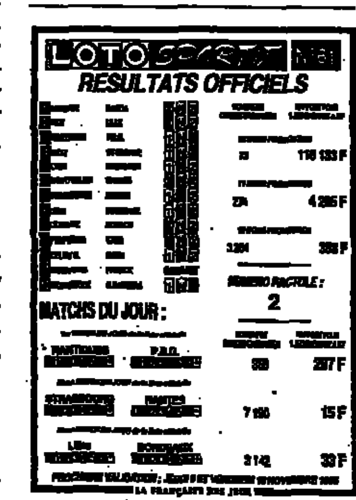
■ **FOOTBALL : Perpignan a battu** Caen, leader du championnat de France de deuxième division 2 (1-0), en match avancé de la 19e journée.

■ **CYCLISME : Jeannie Longo-Ciprelli a échoué**, jeudi 9 novembre, sur le vélodrome de Bordeaux-Lac, dans sa tentative de battre le record du monde de l'heure féminin de la Britannique Yvonne McGregor (47,111 km, réalisé le 17 juin 1995 à Manchester).

■ **Vincent Lavenu, directeur sportif de l'équipe Chazal, lance un nouveau concept** pour financer sa nouvelle formation, France Cyclisme Promotion, en 1996, faisant appel à un parraineur principal et à des cotisations venant de supporteurs et de petites entreprises. *« Une nouvelle équipe sera la bienvenue dans le paysage cycliste français et permettra de ralentir la fuite de nos coureurs vers d'autres pays »*, a-t-il déclaré.

■ **HANDBALL : Eric Quintin a été suspendu**, jeudi 9 novembre, pour un an de l'équipe de France de handball, pour avoir asséné un coup de tête à son coéquipier Philippe Schaaf, samedi 4 novembre, à Nantes, à la mi-temps de France-Belgique (21-9), rencontre qualificative au championnat d'Europe 1996. Il ne participera donc pas aux Jeux olympiques d'Atlanta, mais pourra cependant jouer avec son club, l'OM Vitrolles.

■ **TENNIS : Monica Seles a déclaré forfait**, jeudi 9 novembre, pour le Masters féminin, qui doit avoir lieu la semaine prochaine à New York, en raison d'une tendinite à un genou. Par ailleurs, l'Américain André Agassi, nº 2 mondial, a lui aussi déclaré forfait pour la finale du championnat ATP, disputée la semaine prochaine à Francfort (Allemagne), en raison de la blessure abdominale dont il fut victime en septembre lors de la Coupe Davis. – *(AFP.)*



Double épreuve de force pour les rugbymen français

André Herrero, manager des Bleus, a annoncé sa démission après le test-match contre les All Blacks

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Le France-Nouvelle-Zélande qui a lieu, samedi 11 novembre, au Stadium de Toulouse devrait être de ces matches saturés de symboles où les chocs des corps n'en finissent pas de retentir dans de multiples registres. Il s'agit, en effet, de la première rencontre entre deux nations majeures du rugby qui ont choisi des voies divergentes depuis que ce sport a pris le virage du professionnalisme. Les Néo-Zélandais guettaient ce tournant depuis longtemps et l'ont négocié sans plus attendre. Par prudence ou frilosité, les Français ont décidé de ne pas les suivre et de demeurer officiellement amateurs. Pour les All Blacks, la perspective d'une revanche sportive face à l'équipe qui les avait battus deux fois, chez eux, à l'été 1994, se double de quelques arrière-pensées politiques, les joueurs en noir partageant l'hostilité de leurs compatriotes face aux essais nucléaires français dans le Pacifique sud. Pour les Français, la partie est l'occasion d'une évaluation en grandeur nature des intentions de jeu développées depuis que Jean-Claude Skrela a pris les commandes de l'équipe.



RUGBY

Ces enjeux auraient dû suffire à attirer l'œil sur l'affiche de Toulouse. Mais il faut croire qu'ils ne comblaient pas l'équipe de France. Jeudi 9 novembre, les joueurs français n'ont craint ni d'ajouter une épreuve de force à celle qui les attend sur le terrain ni de se créer des tourments avant ceux que leur promettent les All Blacks. Le psychodrame qu'ils ont provoqué peut paraître dérisoire, mais il en dit long sur la crise d'identité qui frappe actuellement le rugby français et sur la méfiance qui isole ses différents acteurs.

Au retour de l'entraînement matinal, les trois représentants des joueurs - le capitaine Philippe Saint-André, Emile Ntamack et Laurent Bénézech - ont annoncé que l'équipe avait décidé à l'unanimité de boycotter la réception donnée en son honneur à la mairie de Toulouse. En rugby, où l'on a toujours fait grand cas de ces mondanités avec les notables locaux, une telle impolitesse vaut déclaration de guerre. Parmi les motifs de ces « représailles », les joueurs ont cité la sanction qui a privé de sélection pour ce test-match les trois internationaux, Laurent Cabannes, Thierry Lacroix et Olivier Roumat, partis disputer la Coupe des provinces en Afrique du Sud pendant l'été. Ils ont également fait état d'une réduction sensible du nombre de places mises à leur disposition pour achat pour le match de Toulouse – huit contre vingt-cinq habituellement.

Ce dernier grief peut sembler insignifiant. Pour les joueurs, qui en font une question de principe, il est cependant le dernier maillon d'une longue chaîne de promesses assemblées par Bernard Lapasset, le président de la Fédération française de rugby (FFR), et jamais tenues par celui-ci. Pour la première fois de leur histoire, les rugbymen du XV de France ont donc osé s'unir pour tenir tête au pouvoir fédéral, et lui signifier, par un geste symbolique, qu'il ne leur inspirait plus confiance. Trop tard, trop fort ?

Jusqu'à présent les internationaux français, Philippe Saint-André en tête, n'avaient guère brillé par leurs audaces verbales face à la FFR. En 1991, le contentieux financier qui opposait les joueurs aux dirigeants s'était réglé dans l'ombre des vestiaires, à quelques minutes du coup d'envoi du quart de finale de Coupe du monde contre l'Angleterre. En début d'année, les menaces de sanction contre un Laurent Cabannes qui avait osé dire haut et fort ce qu'il pensait de Bernard Lapasset n'ont pas suscité la moindre protestation publique. Mais ces derniers mois ont tout changé.

AU PIED DU MUR

Le départ de Pierre Berbizier, qui après des années de soupirs désabusés ne trouve pas aujourd'hui de mots assez durs pour fustiger Bernard Lapasset, a sans doute libéré quelques esprits. Les anciens ont pris la tête du mouvement, les jeunes qui découvrent l'équipe de France n'osent guère regimber. Tous fixent des regards envieux sur les visiteurs néo-zélandais, sur les Australiens ou les Sud-Africains également passés professionnels. Eux ont su obtenir revenus et organisations dignes de leur nouveau statut. *« Toutes les autres nations s'organisent, et nous, nous avons de gros problèmes au niveau des structures,* constatait jeudi Philippe Saint-André. Sur ce point, le manager n'était d'ailleurs pas très éloigné du capitaine. André Herrero dénonçait le *« désordre fédéral »*, réclamait *« des positions claires et précises pour éviter les dérives néfastes à l'image du rugby »*. D'accord sur le fond, le Toulonnais s'est en revanche déclaré totalement opposé à la forme de la protestation des joueurs, qu'il a assimilée à du *« chantage »*.

Il s'en est pris : *« à un groupe de joueurs égoïstes »* auxquels *« la Fédération a donné des avantages considérables, financiers, de notoriété et de confort, alors que leurs camarades de clubs sont nettement lésés par rapport à eux »*. Et il ne lui a guère fallu plus d'une heure pour annoncer sa démission du poste qu'il occupe depuis deux mois, dès la fin du test-match de samedi.

Pour un homme au caractère entier, peu enclin au reniement de ses idées, la fonction de manager est en effet intenable en cas de conflit entre joueurs et dirigeants. André Herrero avait avalé à contrecoeur la couleuvre des sanctions aberrantes imposées par Bernard Lapasset contre les trois joueurs partis en Afrique du Sud.

Il n'a pas souhaité y ajouter celle que lui tendait le XV de France, ni se laisser broyer dans le choc frontal de décisions absurdes et de protestations corportatistes. Son départ, *« irrévocable »* selon lui, pousse encore davantage le président de la FFR en première ligne, sous le feu croisé de toutes les critiques, de tous les intérêts divergents, de tous les nationalismes – de clubs ou de sélections – qu'a laissé apparaître l'effritement progressif de sa dictature.

Cette journée de rébellion place également les joueurs français au pied du mur. Comme s'ils avaient souhaité boucher toutes les issues de secours possibles avant d'affonter les rugbymen dont le noir fait peur. Une bonne performance, en réussissant à pratiquer le beau jeu prôné par un Jean-Claude Skrela abasourdi par les événements de jeudi, les placerait en position de force par rapport à un président de plus en plus affaibli. Une déroute, en revanche, coûterait sans doute leur place aux anciens de l'équipe. Et précipiterait du même coup le XV national dans les affres d'un rugby français à réformer d'urgence.

Jérôme Fenoglio

Plaintes néo-zélandaises

Les joueurs français ne sont pas les seuls à critiquer la Fédération française de rugby ces jours-ci. Les All Blacks ont également fait connaître leur irritation, depuis leur arrivée sur le sol français, contre la mauvaise organisation de leur tournée, assurée, comme le veut la tradition, par la fédération hôte. Les Néo-Zélandais se sont notamment plaints de leurs attentes pour des moyens de transport pas toujours adaptés à leurs besoins, de problèmes d'intendance, de l'absence d'interprète digne de ce nom ou d'accompagnateur parlant leur langue. Ils ont également dû négocier jusqu'au dernier moment, avant leur premier match de Toulon, pour obtenir de la FFR le versement du défraiement quotidien de 250 francs par joueur, selon la règle fixée par l'International Board. La FFR assure pourtant, de son côté, que tout se passe au mieux.

Jonah Lomu, l'ancien loubard d'Auckland, veut sa revanche

DEPUIS l'avènement de Jonah Lomu, le rugby ne sera jamais plus le même. Dans un sport qui a toujours refusé le culte de la personnalité, cet ancien loubard de la banlieue ouvrière du sud d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, est devenu en l'espace de quelques mois, grâce à ses prestations époustouflantes de la Coupe du monde, une vedette incontestée. A Bologne, en Italie, voici deux semaines, les 28 000 spectateurs n'avaient d'yeux que pour lui. A Béziers, samedi dernier, il a fallu l'intervention des CRS pour l'aider à sortir du terrain à la fin de la rencontre, tandis que son arrivée à la réception d'après-match a failli déclencher une émeute. A chaque fois qu'il touche la balle, la foule gronde de plaisir ; à chaque fois qu'un speaker annonce son nom, on crie, on siffle, on applaudit. La « Lomumania », déjà bien connue en Nouvelle-Zélande, gagne l'Europe. De quoi tourner la tête de ce phénomène de 1,96 m et 120 kilos, cette terreur noire qui n'a pas encore vingt et un ans et qui, après trois semaines de tournée, avoue se languir de sa mère.



PORTRAIT

« Je suppose que c'est la rançon de la gloire, dit-il. *Je ne peux pas ignorer toute cette agitation qui existe autour de moi. J'essaie de m'y adapter. Aujourd'hui, beaucoup de gens m'aident à gérer la situation. »* L'autre vedette du sport en Nouvelle-Zélande, le navigateur Peter Blake, a préféré s'exiler à l'étranger à cause de la pression médiatique et populaire qui avait suivi sa victoire dans la Coupe de l'America. Lomu, lui, reste très attaché à ses origines. Elevé à la dure dans les rues de Mangere et Otara, les banlieues ouvrières de la métropole néo-zélandaise, il refuse totalement la starisation. *« Si à South Auckland vous commencez à faire l'important, on se charge très vite de vous rabaisser le caquet. »*

Jonah Lomu connaît bien ces lois de la rue. Et il avoue aujourd'hui que c'est le rugby qui l'a sauvé de la spirale d'une jeunesse de révolte et de délinquance. Voire de violence et de prison. *« Quand j'étais jeune, j'aimais provoquer les gens, je les narguais. J'étais un adolescent chiant, je jouais au dur, je fréquentais des gens louches, des voyous. On voulait être des caïds de South Auckland. Jusqu'au jour où j'ai perdu mon oncle, en novembre 1988. »*

EN PETITS MORCEAUX

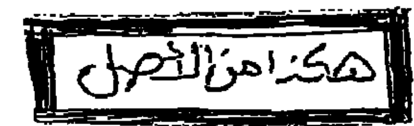
L'oncle de Jonah a été battu à mort sur le parking d'un supermarché par un gang de Samoans armés de machettes. Un meurtre qui a secoué la Nouvelle-Zélande tout entière. *« J'ai réalisé ce jour-là que si je ne changeais pas ma vie j'allais soit terminer comme lui en petits morceaux, soit derrière les barreaux,* se souvient-il. *C'est quelque chose qui reste toujours présent dans mon esprit. »* Il fait allusion aux tensions entre Tongans, Samoans, Rarotongans, Maoris et Pakehas (Blancs), des gangs organisés qui se battent pour devenir les rois de la banlieue. *« Aujourd'hui, je me sens investi d'un rôle, afin de montrer à ces jeunes qu'ils peuvent s'en sortir. Je viens du même endroit, je suis tombé aussi bas qu'eux, mais j'ai compris qu'il ne faut pas gaspiller sa vie. Si, moi, je suis capable d'accomplir quelque chose, pourquoi pas eux ? »*

Depuis la signature d'un contrat avec la Fédération néo-zélandaise (NZRFU), estimé à 12 millions de francs pour une durée de quatre ans, son avenir et celui de sa famille semblent désormais assurés. Mais, dans l'immédiat, Lomu a une autre priorité : une dette à régler sur le pré. Ayant connu ses deux premières sélections contre la France en 1994, qui en avait fait le plus jeune All Black de l'histoire, il est resté sur deux défaites et quelques erreurs de défense qui ont valu son éviction de l'équipe.

Encore aujourd'hui des images de maillots bleus hantent ses nuits. *« Je n'ai besoin de personne pour me passer la vidéo du match, surtout de l'essai des Français à la fin du deuxième test. J'ai ma propre bande qui défile dans ma tête. Je vois encore Benazzi qui perce et moi qui hésite. Je flotte, au lieu de le cartonner et de tuer le mouvement. C'est une erreur que je ne répéterai pas. »*

Samedi, à Toulouse, il se trouvera face à Emile Ntamack, pour un duel entre les deux meilleurs ailiers du monde. *« Je suis très impatient de jouer contre lui à nouveau. J'ai beaucoup appris depuis ma première expérience face à lui. Ntamack, pour moi, c'est le cauchemar noir. »* Il se préparera selon son habitude, casque stéréo vissé sur la tête. La voix de Marvin Gaye ou de Diane King lui emplira les oreilles afin de l'isoler de l'agitation, cette effervescence à laquelle il commence à s'habituer. *« La musique m'aide à me concentrer et à me couper du monde. Dès que je suis au stade, il n'y a plus qu'une chose qui m'intéresse, c'est ce ballon ovale. C'est ma seule cible, je ne pense plus qu'à ça : trouver le ballon, le prendre entre les mains et le porter dans l'en-but. »* C'est le rugby vu par Lomu. Simple, logique, et implacable.

Ian Borthwick



JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

Problème n° 890

HORIZONTALEMENT

I. Aussi approximative qu'envahissante dans l'actualité. – II. Métal contesté. Helmut Kohl l'accepterait-il comme unité monétaire unique ? – III. Il pleure dans les cimetières. Bâtit. – IV. Souvent dans les cimetières, lui aussi. Habitué. Note. – V. Coquillage. S'étalent en noires coulées, ou nettoyés, c'est selon l'accent. – VI. Responsable de nos ravages cérébraux. Celui-ci... – VII. Royaux mais abusifs. Toucha au coeur si on va vers la gauche. – VIII. S'il connaît la modération... La plus belle conquête du cheval. – IX. Pas bien souvent. Malignes. – X. Note. Cul-de-basse-fosse. – XI. Utilisèrent agréablement des liaisons un peu surannées.

VERTICALEMENT

1. Avant d'écrire, il prend forcément des notes. – 2. Quel malheur si c'est la voiture ! Retrouva des moyens dans le désordre. – 3. Grecque. Brique primitive. – 4. Ornements littéraires. – 5. Bêtes et méchantes. Précède l'écorceur. – 6. Dégringole en sautillant. Elle transperce les cuirs. Pour jouer. – 7. Grecque. Vous arrive au mollet. – 8. Corrigé. A pris bonne mine. – 9. Laissèrent de côté. Indien. – 10. Comique de situation. Elle laisse anéanti. – 11. Firent autrefois fureurs. Assez embrouillé. – 12. A lamelles détachables.

SOLUTION DU N° 889

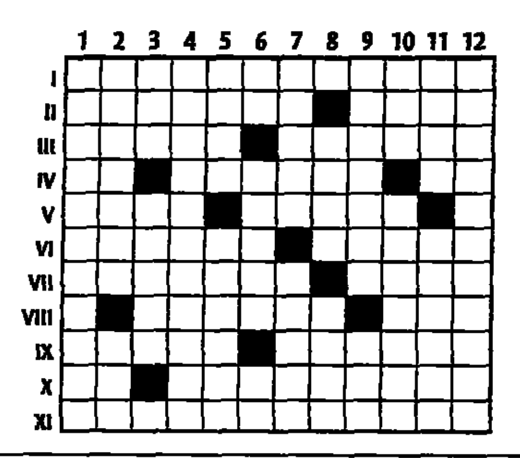
Horizontalement

I. Octave Mirbeau. – II. Sordide. Alpin. – III. Cuirai. Fleuri. – IV. Albe. Toueur. – V. Réunions. Tapi. – VI. WE. Ans. Ane. Ie. – VII. Isole. Isker. – VIII. Lignage. Ote. – IX. Diana. Macaron. – X. Enveloppement.

Verticalement

1. Oscar Wilde. – 2. Coulées. In. – 3. Tribu. Olav. – 4. Adrénaline. – 5. Via. Inégal. – 6. Editos. – 7. Me. On. Vamp. – 8. Fusa. Gap. – 9. Râle. Nièce. – 10. Bleutés. Am. – 11. Epura. Kore. – 12. Air. Piéton. – 13. Unifièrent.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)

Problème n° 891

Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. EGJLNORU. – 2. AAKMNRS. – 3. EINOST (+3). – 4. ELOUUV. – 5. EEMRTUV. – 6. AEOPRTTU (+1). – 7. AINOORS. – 8. AAEIQRSU (+1). – 9. EEILSSU (+1). – 10. CEEILOS. – 11. EEEORSSS. – 12. EEEMNRST (+1). – 13. AEEGRTTT. – 14. AEEELST (+1). – 15. AILMORSU. – 16. ALNTTU. – 17. ACIIMORS. – 18. CEENPRS. – 19. AIIOPSSS. – 20. EEENSSS. – 21. DEEOPSST.

VERTICALEMENT

22. AAAIJNSV. – 23. CELOSS (+1). – 24. AEEOSTUU. – 25. ABEINOR (+1). – 26. BCIILMO. – 27. ACEGNORU. – 28. AACENPS (+2). – 29. EEILLNQU. – 30. CEFIITV. – 31. AEINPT (+6). – 32. EEERRV (+1). – 33. AACMRST. – 34. AEGMOSSU. – 35. AEEERSV. – 36. EEILLPSS. – 37. EEORSSTU (+3). – 38. AAAINRTT. – 39. AAEEGLS. – 40. ADEEENN. – 41. ACEENSS (+1). – 42. AEEIRSST (+9).

SOLUTION DU N° 890

1. POURSUIT. – 2. SAMOANE. – 3. DIVERTIT. – 4. CADENAS. – 5. CLERGES. – 6. MILANEAU. – 7. ENOSTOSE. – 8. ALIENANT (ANNALITE ANNELAIT). – 9. OTIQUES (STOÏQUE). – 10. TITISTE. – 11. MULETTE. – 12. EUSSIEZ. – 13. TRUSTES. – 14. ASTASIE (ASIATES). – 15. SEROTINES, chauves-souris (NITROSEES TENORISES). – 16. ENCAISSA (ACENSAIS AISANCES). – 17. BENITE. – 18. INDIQUE. – 19. HOSTEAU (HOUATES). – 20. CARNIFIA (AFRICAIN). – 21. LAPONE. – 22. ABACOST, au Zaïre, tenue pour homme (CABOSTAS TABASCO). – 23. TESTERAI (SAIETTER...) – 24. PONCTION. – 25. SEGHIA (GEISHA). – 26. OVULANT (LOUVANT VOULANT). – 27. IMPRECIS. – 28. QUEUTANT. – 29. GNAULES (ANGELUS ENGLUAS LAGUNES LANGUES). – 30. URCEOLEE (ECROULEE RECLOUEE). – 31. ASSISTEE. – 32. TUSSAU. – 33. DEMONTES. – 34. SINISAI. – 35. AVALENT. – 36. ISOBARES (BOISERAS BOSSERAI REBOISAS). – 37. TIRETTE. – 38. SIZAIN. – 39. ATTEINTE (ENTETAIT TETAIENT). – 40. SNIFFER. – 41. PIETAI (EPIAIT). – 42. ETEULE. – 43. DIESERA (ADIREES DERAIES RADIEES).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE

Problème n° 1659

UN ACTE DE COURAGE

Il faut parfois une bonne dose de courage pour employer la ruse quand il est possible qu'une solution technique permette la réussite du contrat. Voici un exemple tiré du championnat du Danemark, qui mériterait d'avoir le prix de « la meilleure donne de l'année ».

♠ R 8 4 3
♡ 9
♢ R 10 8 6
♣ D V 8 2

♠ V 10 7
♡ 3 2
♢ V 9 7
♣ 10 6 5 4 3

N / O E / S

♠ D 5
♡ V 7 6
♢ A D 4 3 2
♣ R 9 7

♠ A 9 6 2
♡ A R D 10 8 5 4
♢ 5
♣ A

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud Andersen	Ouest Berg	Nord Schaffer	Est Ron
2 ♡	passe	2 SA	passe
4 ♡	passe	5 ♡	passe
6 ♡	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le Valet de Pique, *grâce à quel stratagème* Morten Andersen, en Sud, a-t-il gagné ce PETIT CHELEM À CŒUR qui était théoriquement infaisable ?

Réponse

Si Est a la Dame de Pique sèche, il suffit de prendre avec l'As pour ne perdre aucun Pique (en capturant ensuite le 10). Mais Andersen a estimé que c'était moins probable que la répartition 3-2, et *il a laissé passer sans hésitation le Valet de Pique !* Berg s'est alors plongé dans une profonde méditation. Pourquoi, s'il avait l'As, le déclarant aurait-il laissé passer ? Il était plus normal de penser qu'il avait un singleton ou un doubleton et qu'Est détenait As Dame et 5. Ouest a donc continué Pique, et il n'a plus été possible d'empêcher Andersen de faire douze levées. En effet, il y avait alors deux rentrées au mort à Pique pour *affranchir un Trèfle* et revenir en Nord afin de défausser le 5 de Carreau sur le Valet de Trèfle libéré. Bref : As de Pique, As Roi Dame de Cœur, As de Trèfle, 9 de Pique pour le Roi, Dame de Trèfle couverte et coupée, 6 de Pique pour le 8, Valet de Trèfle et les trois derniers atouts...

TOURNOI SUR INVITATION

Un tournoi sur invitation est une compétition où tous les participants (en général une quinzaine de paires) sont de grands champions invités par les organisateurs à disputer les uns contre les autres une série de matches. Le plus célèbre de ces tournois est celui du *Sunday Times*, et une victoire dans cette épreuve a toujours un grand retentissement.

Voici une donne qui montre le talent d'un des « invités » de ces dernières années.

♠ D 6 4
♡ A R V 6
♢ 9 3 2
♣ A R D

♠ 10 8
♡ D 9 7 2
♢ A D V 6 4
♣ 9 6

N / O E / S

♠ V 9 3 2
♡ 10 5 3
♢ R 10 5
♣ 7 4 2

♠ A R 7 5
♡ 8 4
♢ 8 7
♣ V 10 8 5 3

Ann : E. don. Tous. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	passe	passe
passe	1 ♣	passe	1 ♠
2 ♢	2 ♡	passe	3 ♣
passe	3 ♠	passe	4 ♣
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest a attaqué l'As et la Dame de Carreau et a continué Carreau pour le Roi d'Est. *Comment Rosenberg, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES *contre toute défense ?*

Note sur les enchères

Ces enchères sont correctes. Sur « 4 Piques », Nord aurait pu déclarer la manche à « 5 Trèfles », mais dix levées avec atout Pique (620) marquent plus que onze levées avec atout Trèfle (600).

COURRIER DES LECTEURS

Hugh Kelsey (n° 1630).

« Bravo, écrit G. Guiraud, pour ce problème à deux jeux, et continuez de temps en temps sur cette voie. » A. Levitt, lui, juge ce problème « déconcertant », mais trouve « admirable que les champions découvrent la solution à la table dans un temps très limité... »

Rappelons, d'autre part, que « contre toute défense » ne signifie pas contre toute distribution, mais que *les adversaires font la meilleure défense*, sans utiliser un stratagème pour gagner le contrat.

Philippe Brugnon

DAMES

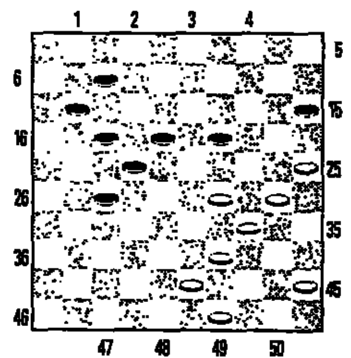
Problème n° 518

LE COIN DU DÉBUTANT

Le coup du ricochet (suite)

3e exemple :

Pédagogue autant que virtuose, Bergier proposa en 1921, dans cet exemple schématique, une application, sous forme *rimbalzo indietro*, du thème du ricochet.

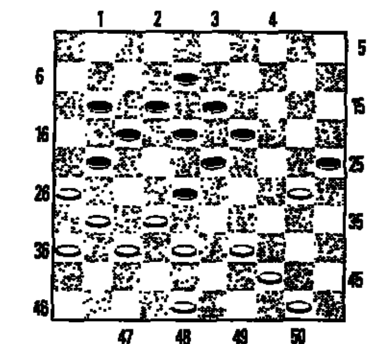


Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : 30-24 (19 × 30) 29-23 (18 × 40), 25 × 34 [*rimbalzo indietro*] (40 × 29) 39-33 (29 × 38) 43 × 1 !, dame, +.

4e exemple :

Application très simple de ce thème que l'on peut aussi, comme dans cet exemple, exploiter en milieu de partie.



Les Blancs jouent et gagnent. (Dérivé du thème du ricochet.)

Solution : 30-24 (19 × 30) 39-34 (30 × 39) 44 × 22 (18 × 27) 31 × 22 (17 × 28) 26 × 6, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Par l'ancien champion du monde M. Fabre, piège prodigieux conçu au début du siècle avec les Blancs : les Blancs jouèrent, dans la position ci-dessous, 48-42 ! entraînant les Noirs à commettre la faute (17-21).

Les Blancs exécutèrent alors la fantastique combinaison suivante en *dix* temps : 40-34 (29 × 40) 22-17 (11 × 33) 38 × 18 (13 × 22) 39-34 (40 × 29) 32-28 (18 × 33) 42-38 (33 × 42) 37 × 48 (26 × 37) 48-42 (37 × 39) 47 × 2 !!, rafle six pions, dame, +.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 517

N. RISO (1959)

Blancs : dame à 18, pions à 34 et 39.

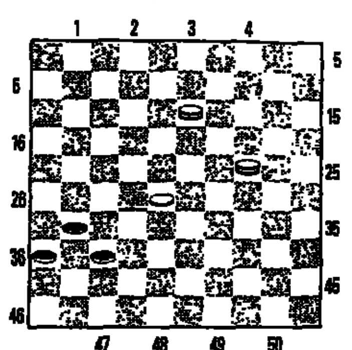
Noirs : pions à 19, 21, 25, 26.

39-33 !! [très difficile à déceler] (19-24) [le meilleur] 18-23 !! [toujours très difficile à déceler] (24-30, *a*) 23-28 (30 × 39) 33 × 44, etc., +.

a) (26-31) 23-5 (31-36) 5-10, etc., +.

PROBLÈME N° 518

N. RISO (1959)



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique (le premier temps est extrêmement difficile à déceler).

Jean Chaze



ÉCHECS

Problème n° 1663

CRÉDIT SUISSE MASTERS

(Horgen, 1995)
Blancs : N. Short (Angleterre).
Noirs : W. Ivantchuk (Ukraine).
Défense française.
Variante Winawer.

1. é4	é6	28. hxg6+	Cxg6 (p)
2. d4	d5	29. Th3! (q)	Fd7
3. Cç3	Fb4	30. Cg5+	Rg8
4. é5	Cé7	31. é6!	Fxé6
5. a3	Fxç3+	32. Cxé6	Txé6
6. bxç3	Cé7	33. Txh6 (r)	Té1+
7. Cf3 (a)	Dç7	34. Rd2	Té8-é2+
8. h4 (b)	Fd7	35. Rd3	Rf8
9. h5	h6 (c)	36. Th5!	Té4
10. Fd3	Fa4 (d)	37. Txé4	dxé4+
11. dxç5! (é)	Cd7	38. Rd2	Tb1
12. Tb4! (f)	Da5 (g)	39. ç6! (s)	bxç6
13. Fé3	Tç8 (h)	40. Fxa7	Ré7
14. Tb1	Fç6	41. Fd4! (t)	Tb5 (u)
15. Dd2	Dxa3	42. Txb5	Cxb5
16. Tg4!	Rf8 (i)	43. ç4! (v)	bxç4
17. Tb-b4! (j)	Cf5	44. Rç3	Cf4
18. Fxf5	éxf5	45. g3	Cé6
19. Tg-f4	Da1+	46. Rxç4	Rd6
20. Dd1 (k)	Dxd1+ (l)	47. Ff6	Rç6
21. Rxd1	Té8	48. g4	Rd6
22. Txf5 (m)	Rg8	49. ç3	Rç6
23. Tg4!	Té7	50. Fé5	Cç5
24. Tg3	Rh7	51. Rd4	Cd3
25. Fd4	Th-é8	52. Fg3	Cç5
26. Tf4	Cf8	53. Ff4	abandon (w)
27. Tf-g4! (n)	g5 (o)		

NOTES

a) Une autre grande variante consiste en 7. Dg4, 0-0 ; 8. Fd3 ou en 7. Dg4, Dç7 ; 8. Dxg7, Tg8 ; 9. Dxh7, çxd4 ; 10. Cé2, Cb-ç6 ; 11. f4, Fd7 ; 12. Dd3, dxç3.

b) Ou 8. a4, b6 ; 9. Fb5+, Fd7. Ou 8. Fd3, 8. Fé2. L'avance h4-h5, assez souvent jouée depuis quelques années, a pour but d'interdire au Cé7 la case g6.

ç) Forcé. Il faut éviter la suite 10. h6.

d) Après 10..., Cb-ç6 ; 11. 0-0, ç4 ; 12. Fé2, 0-0-0 ; 13. a4, f6! les Noirs ont un jeu actif (si 14. Fa3, Fé8! et si 14. éxf6, gxf6 ; 15. Ch4, Td-g8 ; 16. Fé3, é5!).

é) Ouvrant au F-D les cases noires et à la T-R la quatrième traverse.

f) Si les pions h2 et h7 n'avaient pas bougé, il s'agirait d'une position bien connue de la dixième partie du match Spassky-Kortchnoï (Belgrade, 1977-1978) : 11. Tb4, Fç6 ; 12. 0-0, Cxç5 ; 13. Tg4, Cg6 ; 14. Cd4, 0-0-0 ; 15. f4!

g) Ou 12..., Fç6.

h) Et non 13..., Dxç3+? ; 14. Fd2 gagnant le Fa4.

i) Si 16..., 0-0? ; 17. Fxh6.

j) Une conception intéressante. A son tour, la T-D passe sur la quatrième rangée.

k) 20. Ré2 est faible : 20..., Dh1! attaquant les pions h5 et g2.

l) Si 20..., Dxç3+? ; 21. Fd2, Da3 ; 22. Txf5 menaçant 23. Tb-f4!

m) Les Blancs ont gagné un pion et ont obtenu une position avantageuse.

n) Le regroupement des T en vue d'une bataille sur le R ennemi a été bien mené.

o) Après 27..., Cé6 ; 28. Cb4, les Noirs sont en proie à d'énormes difficultés.

p) Si 28..., fxg6 ; 29. Ch4!

q) Continuant à attaquer, le grand maître britannique menace d'enfermer le R noir dans un réseau de mat.

r) Avec toujours un pion de plus, les Blancs menacent 34. Th8 mat.

s) Se débarrassant d'un pion triplé.

t) Le F-D est ici bien supérieur au C.

u) Essayant de trouver la nullité dans cette finale F et quatre pions – dont un doublé – contre C et trois pions.

v) Mais, à nouveau, les Blancs se débarrassent d'un pion sans valeur.

w) Car, après 53..., Cç5 ; 54. ç4, f6 (ou 54..., Rb6 ; 55. Fç7+!) ; 55. Fh4, les Noirs sont en zugzwang.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 1662

L. KUBBEL (1921)

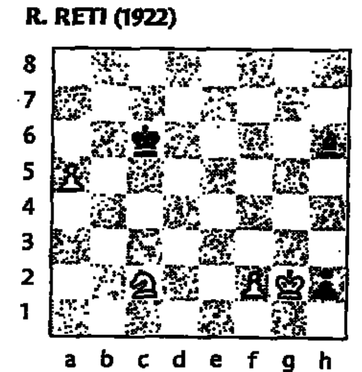
(Blancs : Ra2, Té3, Cb3, Pd2. Noirs : Ra6, Db6, Fh8. Nulle.)

1. Té6, Dxé6 ; 2. Cç5+ est impossible, car le C est cloué. Si ce C n'était pas sur la troisième rangée, la nulle pourrait s'obtenir par Ta3+ et Tb3. 1. Cç5+ ne va pas non plus car, après 1..., Dxç5 ; 2. Ta3+, Rb6 ; 3. Tb3+, Rç6 ; 4. Tç3 échoue à cause du F noir.

D'où 1. Cd4!!, Dxd4 (si 1..., Dh6 ; 2. Té6+ ; et si 1..., Dd8 ; 2. Ta3+, Rb7 ; 3. Tb3+, Rç8 ; 4. Tb8+!, Rxb8 ; 5; Cç6+ nulle) ; 2. Ta3+, Rb5 ; 3. Tb3, Rç4 ; 4. Tç3+, Rd5 ; 5. Td3!, Dxd3. Pat.

PROBLÈME N° 1663

R. RETI (1922)



Blancs (4) : Rg2, Cç2, Pa5 et f2.
Noirs (3) : Rç6, Fh6, Ph2.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

■ **Les demi-finales et la finale de la quatrième et dernière manche du Grand Prix Intel des échecs doivent avoir lieu samedi 11 et dimanche 12 novembre à Paris. A l'issue des trois premiers tournois (Moscou, New York et Londres), c'est l'Ukrainien Vassili Ivanchuk qui abordait cette épreuve en tête, avec 12 points, devant le champion du monde, le Russe Garry Kasparov (9 points) et le vice-champion du monde, l'Indien Vishwanathan Anand (7 points). Le Grand Prix Intel se dispute sur un rythme semi-rapide : deux parties de 50 minutes maximum (25 minutes par joueur) et un *tie-break* en blitz en cas d'égalité.**

★ Espace Pierre Cardin, 3, avenue Gabriel, Paris 8e. Métro Concorde ou Champs-Elysées-Clemenceau. Prix des places : 60 à 150 F. Rens. : 45-63-30-00.

PARIS EN VISITE

Dimanche 12 novembre

■ **L'HÔTEL DE LA PAÏVA** (50 F + prix d'entrée), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Connaissance de Paris).

■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** (45 F + prix d'entrée), 10 h 30, devant l'entrée côté place Colette (Didier Bouchard).

■ **MARAIS** : le quartier juif (50 F), 10 h 45 et 14 h 30,, sortie du métro Saint-Paul (Psalmodi).

■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures et 15 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville face à la poste (Claude Marti).

■ **MONTPARNASSE** : évocation des artistes des années folles (50 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Raspail (Emilie de Langlade).

■ **DU MARCHÉ BEAUVAU** à l'école des bavards (60 F), 14 h 30, sortie du métro Ledru-Rollin devant le Monoprix (Vincent de Langlade).

■ **L'HÔTEL DOSNE-THIERS** et la Nouvelle Athènes (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 27, place Saint-Georges (Didier Bouchard).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Isabelle Hauller).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO**, 14 h 30 (37 F + prix d'entrée), 63, rue de Monceau (Monuments historiques) ; 15 heures (50 F + prix d'entrée), 63, rue de Monceau (Elisabeth Romann).

■ **LE PONT-NEUF** (45 F), 14 h 30, sur le Pont-Neuf devant la statue d'Henri IV (Paris capitale historique).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-d'Ivry (Art et Histoire).

■ **LE VILLAGE DE LA GOUTTE-D'OR** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Barbès-Rochechouart (Europ explo).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 16, rue Daru (Paris et son histoire).

■ **LE CIMETIÈRE DE PASSY** (35 F), 15 heures, 2, rue du Commandant-Schloesing (Ville de Paris).

■ **LA CONCIERGERIE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 1, quai de l'Horloge (Monuments historiques).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **L'INSTITUT DE FRANCE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Tourisme culturel).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 15 heures, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **LES SALONS DE L'AMBASSADE DE POLOGNE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 57, rue Saint-Dominique (Christine Merle).

Lundi 13 novembre

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** du XIX[e] siècle (50 F), 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : exposition Les pierres précieuses de l'Orient ancien (55 F + prix d'entrée), 10 h 45, sortie du métro Palais-Royal côté place Colette (Paris et son histoire) ; (33 F + prix d'entrée) : la collection Beistegui, 11 h 30 ; le décor sculpté du Parthénon, 12 h 30 ; les primitifs flamands, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE GUIMET** : l'art de la miniature dans l'Inde ancienne (24 F + prix d'entrée), 12 h 30, 6, place d'Iéna (Musées nationaux).

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame, 14 heures (50 F + prix d'entrée), devant l'entrée sur le parvis de Notre-Dame (Odyssée) ; 15 heures (37 F + prix d'entrée), devant l'entrée sur le parvis de Notre-Dame (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE ROHAN** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 87, rue Vieille-du-Temple (Institut culturel de Paris).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Daru (Christine Merle).

■ **DU MUSÉE DE LA CONTREFAÇON** à la Faisanderie (50 F), 14 h 30, sortie du métro Rue-de-la-Pompe (Emilie de Langlade).

■ **L'INSTITUT PASTEUR** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (Isabelle Hauller).

■ **MARAIS** : la place des Vosges et ses alentours (50 F), 14 h 30, 1, place des Vosges (Métamorphoses urbaines).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** et l'exposition sur les costumes (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **LA ROQUETTE** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Philippe-Auguste (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (37 F), 15 heures, devant le portail de l'église (Monuments historiques).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **L'HÔTEL DE MASSA** et la Cité fleurie (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 42, avenue de l'Observatoire (Didier Bouchard).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Hommage aux héros

« IL EST APPARU que si l'on fêtait à deux dates différentes les victoires de 1918 et de 1945 il était à craindre que le souvenir de la victoire de 1918 ne s'estompât rapidement dans l'esprit des générations futures. » Ainsi s'exprimait M. Henri Frenay, ministre des prisonniers et déportés, au sujet des cérémonies des 10 et 11 novembre 1945. La continuité des deux guerres mondiales ne permet pas d'en séparer les souvenirs. C'est pourquoi les morts de 1939-1945, de même que ceux de la guerre 1914-1918, recevront ces jours-là l'hommage des foules.

Les héros que l'on va honorer en leur nom ne sont pas anonymes. Le magnifique symbole qui se dégage de la tombe sacrée où repose l'Inconnu ne doit rien perdre de sa force. On les a choisis, tirés au sort avec le consentement des familles. Ils viennent de tous les fronts – car il est bien vrai que cette multiplicité des terrains d'opérations fut un caractère de la guerre 1939-1945. On les ramène d'Italie, d'Allemagne, de Libye.

Combattants en uniforme, clandestins et maquisards de l'intérieur, victimes des camps nazis, soldats de France et de l'Empire, vont se trouver réunis. Ils traverseront Paris samedi soir. Dans une ville en deuil. Sans cinémas, sans boutiques, presque sans lumière. Ils arriveront aux Invalides à la lueur des torches, au son d'un glas général.

Et, dans le matin du 11 novembre, ils viendront retrouver un instant leur frère inconnu. Ils seront conduits enfin à ce mont Valérien où ils attendront l'édification de « leur » monument, comparable en gloire à l'Arc de triomphe. Et tous les charniers de France s'éclaireront, pour bien signifier qu'il doit rester des souvenirs lumineux, même à travers les nuits de l'oubli.

J.-M. Th.
(11-12 novembre 1945.)

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La compagnie Air Littoral, basée à Montpellier, renonce pour l'instant à exploiter la liaison Orly-Montpellier pour laquelle elle avait reçu le feu vert du ministre des transports le 17 octobre. En revanche, AOM a inauguré jeudi 9 novembre, avec cinq jours d'avance sur ses prévisions, son premier vol à destination de Montpellier – *(AFP.)*

■ **GRÈCE.** Le ministre grec du tourisme a qualifié de *« sornettes »* les critiques émises la semaine dernière par des voyagistes allemands sur la sécurité et le confort des aéroports grecs. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le beau temps et la faiblesse de la livre ont attiré un nombre record de touristes en août : 2,87 millions de visiteurs étrangers, soit le chiffre le plus élevé depuis le début des statistiques. Pour les huit premiers mois, 15,7 millions de personnes ont visité la Grande-Bretagne, soit 11 % de plus qu'il y a un an. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE.** La compagnie aérienne scandinave SAS dessert désormais Poznan trois fois par semaine, à partir de Copenhague. Ces vols s'ajoutent aux liaisons Stockholm-Varsovie, assurées six jours par semaine, et Copenhague-Gdansk, trois jours par semaine. – *(AFP.)*

■ **BREST.** Westair-Sodetour, compagnie charter basée à Brest, s'est alliée à Aigle-Azur, installée à Pontoise, pour développer ses liaisons vers le sud de la France, l'Espagne et la Tunisie. – *(AFP.)*

■ **MANCHE.** En octobre, les navettes empruntant le tunnel sous la Manche ont transporté 124 162 véhicules de tourisme (120 368 voitures et 3 794 autocars) contre 105 914 en septembre, ce qui représente une augmentation de 14 %. – *(AFP.)*

■ **ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.** Depuis le 1[er] novembre, tous les vols de la compagnie Japan Airlines à destination de Tokyo et d'Osaka sont affichés au départ du terminal 2 A de Roissy-Charles-de-Gaulle.

■ **LAS VEGAS.** Scenic Airlines, compagnie aérienne qui organise des voyages dans les parcs nationaux du sud-ouest des Etats-Unis, va construire un nouveau terminal à l'aéroport de Las Vegas.

MÉTÉOROLOGIE

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

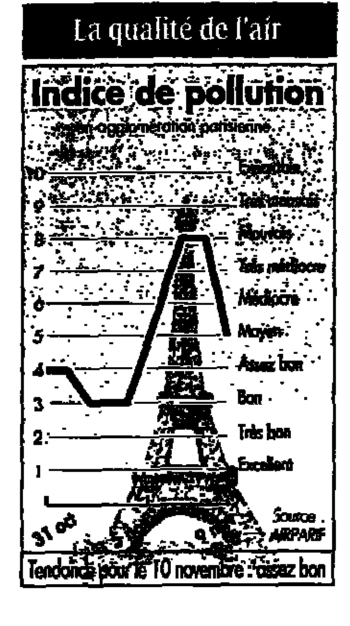
Vents forts

LA SITUATION météorologique continue de se dégrader en raison du creusement d'une dépression dans le golfe de Gascogne. Météo-France a diffusé un bulletin d'alarme mettant en garde contre le risque de vents forts et de fortes précipitations du Massif Central à la Méditerranée.

Le ciel sera généralement couvert le matin sur une grande moitié ouest du pays. Plus à l'est, de la Lorraine à la Côte d'Azur, le soleil fera de belles apparitions. L'après-midi, le ciel deviendra de plus en plus menaçant et les éclaircies se raréfieront. La douceur dominera ; les températures minimales seront proches de 10 degrés le matin. Le thermomètre affichera 13 à 16 degrés sur la moitié nord l'après-midi, 15 à 18 degrés sur la moitié sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



COMMÉMORATION Longtemps les mémoriaux de la guerre ne furent que lieux de recueillement. Aujourd'hui s'ouvrent de nouveaux espaces, à la fois musées de la guerre et de la paix, témoins des conflits passés et de leurs martyrs, mais aussi lieux de réflexion et d'enseignement sur les mécanismes qui entraînent la folie des hommes. ● À PÉRONNE, CAEN ET VERDUN, trois établissements ont été récemment inaugurés, qui illustrent ce nouveau regard porté sur la guerre. Les visiteurs y sont confrontés non seulement à l'évocation du passé, mais aussi à l'analyse des conflits contemporains. ● LA PÉDAGOGIE des droits de l'homme et des libertés et la dénonciation de l'esprit belliqueux ont pris le pas sur le récit e[t] son illustration. Ces centres constituent aussi des enjeux politiques e[t] économiques importants pour l'es[s]or de leurs régions.

Les nouveaux mémoriaux de guerre se veulent aussi musées de paix

A Péronne, Caen et Verdun, des bâtiments du souvenir ouverts récemment au public présentent non seulement le récit des drames passés, mais aussi des éléments de réflexion sur les conflits contemporains

CAEN, PÉRONNE, VERDUN
de nos envoyés spéciaux

Trois villes encombrées de mémoire, trois repères dans l'histoire du XX[e] siècle, trois sites saturés de morts : Péronne, Verdun et Caen. Les deux premiers noms sont attachés aux massacres de la première guerre mondiale, le dernier à ceux de la seconde. Péronne fut au centre de la bataille de la Somme, Verdun au cœur des combats de 1916, et Caen le verrou allemand que le maréchal Montgomery mit près de deux mois à faire sauter, après le débarquement de 1944.

La commémoration a beau être une manie française, l'Historial de Péronne n'a été inauguré qu'en 1992, le Mémorial de Caen quatre ans plus tôt seulement. Quant au Centre mondial de la paix de Verdun, il n'est ouvert dans sa totalité que depuis cet été. C'est que, jusqu'à il y a peu, les combats et les morts étaient célébrés par des monuments qui commémoraient sans expliquer. Les drames de la guerre étaient si proches encore qu'il semblait inutile de rappeler les faits. Peut-être n'est-il pas fortuit que ce soit maintenant, quand disparaissent les derniers poilus, que le besoin se fait sentir de créer des mémoriaux qui proposent aussi un regard sur les drames du présent et les périls de demain.

A Péronne, le propos est clairement pédagogique et scientifique. Il s'agit à l'aide de cartes, d'armes, d'objets, de films, de photos, etc., de décrire la Grande Guerre, de ses origines diplomatiques et économiques jusqu'à ses conséquences humaines et matérielles. Les combattants ne sont pas seuls pris en compte mais aussi l'arrière, les civils, les veuves, les usines... La muséographie est réglée par un ordre chronologique strict de manière à rendre aussi visible que possible le déroulement historique. Elle ne sacrifie rien au spectaculaire, elle ne cherche pas l'effet mais la limpidité. Elle est magnifiquement servie par l'achitecture d'Henri Ciriani, qui capte la lumière, s'ouvre largement sur la nature environnante et évite toute dramaturgie de la pénombre. L'idée de reconstitution et de simulacre est totalement bannie.

Si le visiteur éprouve quelque émotion, ce n'est pas pour autant le but de l'Historial, qui se veut neutre jusqu'à la froideur, sans aucun parti pris national. Il accomplit le développement en trois dimensions des méthodes et des principes de l'école historique française. Un centre de recherches a sa bibliothèque et le siège de son activité éditoriale dans l'Historial, dont la responsabilité scientifique a été confiée à des universitaires, Jean-Jacques et Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau. Par ailleurs, le service éducatif du musée travaille en liaison avec le rectorat et reçoit à Péronne près de 20 000 élèves par an.

Le Mémorial de Caen a été conçu sur la même volonté historique. Le maire de la ville, Jean-Marie Girault (UDF), qui, à dix-huit ans, faisait partie des équipes de la Croix-Rouge au plus fort de la bataille, n'a eu de cesse, devenu maire, de réaliser un monument pour rappeler l'histoire tragique de sa ville, détruite à 75 % en 1944. Quand celui-ci fut inauguré en 1989, le projet avait déjà évolué. D'une évocation de la bataille de Caen et du débarquement, on était passé à celle de la bataille de Normandie tout entière, puis, très vite, à un panorama de la seconde guerre mondiale. Le parti pris retenu par le scénographe Yves Devraine joue sur le spectaculaire, à l'intérieur d'une architecture (10 000 m²) plus que banale établie en bordure de la ville, au milieu d'un parc de 17 hectares.



Affiche d'Amnesty International (à gauche) et « Prisonnier » de l'abbé Daligault (à droite), deux documents visibles à Caen.

Ainsi le visiteur est-il accueilli dès l'entrée par un Hawker Typhoon, l'avion britannique tueur de chars. Suit une descente aux enfers, de la faillite de la paix à l'Occupation et à la déportation, en passant par la « drôle de guerre » et la capitulation. Après ce cheminement assez réussi, un vaste espace est consacré à *« la guerre totale »*. Deux films et montages audiovisuels racontent, sur grand écran, les différents épisodes du débarquement, du 6 juin à la Libération de la France. On peut regretter que des séquences tirées de films de fiction figurent, sans avertissement, au milieu des images d'archives. Un troisième film, *Espérance*, de Jacques Perrin, conduit jusqu'à la chute du mur de Berlin.

Mais cela n'est qu'un aspect du Mémorial de Caen. De la guerre, de ses acteurs et de ses témoins, on a voulu passer à la paix, ou plutôt à une explication du monde qui explore ce que l'on nomme « guerre froide ». L'ancien QG du général Richter a ainsi été transformé en galerie des Nobel de la paix, moins visitée, il faut l'avouer, que la galerie des batailles. Surtout, les responsables scientifiques du Mémorial – Denis Maréchal puis son successeur Claude Quétel, par ailleurs directeur du CNRS de Caen – ont voulu lui donner une dimension supplémentaire. Il a déjà édité une centaine d'ouvrages, pour la plupart destinés au grand public, mais aussi les comptes-rendus de colloques que le Mémorial organise, tel celui, récent, sur le procès de Nuremberg (*Le Monde* daté 5-6 novembre). Un autre se déroulera du 6 au 8 décembre sur le thème « le retour à la guerre en Europe est-il une fatalité ? Les leçons du conflit yougoslave ». Le Mémorial accueille le public dans une médiathèque, forme des étudiants, en liaison avec l'université de Caen, entend instruire instituteurs, fonctionnaires et élèves-officiers sur le thème des droits de l'homme et veut développer un observatoire permanent sur les conflits d'aujourd'hui.

NI ARMES NI UNIFORMES

A Verdun, cette évolution est plus accentuée encore. On y retrouve Denis Maréchal, qui a investi l'ancien palais épiscopal dont l'extérieur et les structures ont été entièrement rénovés. Cet admirable bâtiment du XVIII[e] siècle signé par Robert de Cotte domine la cité. Ce Centre mondial de la paix, des libertés et des droits de l'homme campe au milieu des lambris d'époque. Il peine à remplir les 10 000 m² qui lui ont été alloués. Guy-Claude François, décorateur de cinéma, a mis en scène un concept plutôt austère. Ici, pas d'armes, pas d'uniformes, pas de drapeaux, pas d'objets, mais d'énormes blocs de marbre fracturés à travers lesquels le visiteur circule pour regarder les écrans qui doivent l'initier à la paix et aux droits de l'homme, lui parlent de la nécessité des traités, de l'ONU et des conflits actuels.

Rien n'évoque les combats de 1916, qui sont commémorés à Fleury et dans la citadelle de Verdun. En revanche une exposition du photographe Einsfer-Kremer évoque le conflit bosniaque. Une autre, organisée autour d'un matériel pédagogique utilisé en Alsace de 1870 à 1950, montre comment se forgent les nationalismes. Le Centre est en relation avec Caen et Péronne, mais aussi avec l'Institut Anne-Frank à Amsterdam et l'Institut Nobel à Oslo. *« Caen, Péronne et Verdun sont des exceptions, ce devrait être la règle,* affirme Denis Maréchal. *Il manque des lieux de réflexion sur la guerre. Le Centre de Verdun est le premier à échapper totalement à la fascination des combats. »*

Philippe Dagen et Emmanuel de Roux

Des lieux de communication et de promotion pour les régions

Les collectivités locales sont les premiers financeurs du « tourisme de la mémoire »

CES THÉÂTRES de la mémoire sont aussi des enjeux politiques et économiques. Tous ont été voulus et fondés par des hommes politiques enracinés dans leur ville et dans leur région qui en assurent la gestion et la croissance. Si l'Historial de Péronne a été conçu à grands frais, c'est aussi parce que le conseil général de la Somme, à l'initiative de son vice-président, Jacques Gronnier (div. dr.), entend favoriser le développement du sud-est du département, jusque-là à l'écart des circuits touristiques. Le pari a été tenu : 66 000 visiteurs sont venus en 1993, 68 000 en 1994 et 57 000 de janvier à octobre 1995. Sa construction a coûté 95 millions de francs. Son budget annuel de fonctionnement est de 6,5 millions de francs, dont 3,6 millions versés par le conseil général et 2,9 millions provenant des entrées. Le fonctionnement de l'ensemble est assuré par vingt-trois salariés, pour la plupart originaires de Péronne, sous la direction de Thomas Compère-Morel, qui se définit lui-même comme celui qui doit *« trouver l'équilibre entre la part scientifique et les exigences de gestion »*, qu'il compte améliorer en particulier par des expositions temporaires, telle celle consacrée à l'écrivain Ernst Jünger, « ancien combattant » de la Somme. Elle sera inaugurée le 20 novembre.

A Caen, dans une région infiniment plus touristique, 320 000 visiteurs ont découvert le Mémorial en 1993 et 620 000 en 1994 (date anniversaire du débarquement). Cette année on table sur plus de 400 000 entrées. Ce flux contribue évidemment à alimenter les ressources locales, même si les chiffres comprennent environ un tiers de visites scolaires. A en croire Jacques Belin, responsable de la société d'économie mixte qui gère le Mémorial, *« la consommation culturelle s'inscrit dans le cadre de la consommation générale. On est contraint d'innover de façon permanente pour faire venir de nouveaux visiteurs. Depuis l'ouverture du Mémorial, un tiers des espaces ont été modifiés. Nous sommes condamnés au développement »*. L'ambition de Jacques Belin est de faire venir, chaque année, 500 000 visiteurs au Mémorial. Ce dernier est aussi pour la municipalité une formidable machine à communiquer : les hôtes de marque sont nombreux, présidents et chefs de gouvernement des pays engagés dans la seconde guerre mondiale ou chefs spirituels, tel le dalaï-lama, dont la visite est annoncée pour le 2 décembre.

Le Mémorial a coûté 120 millions de francs et son budget de fonctionnement s'élève à 38 millions de francs en 1995, dont 6 millions pour la partie culturelle et scientifique. Le chiffre d'affaires devrait être de 30 millions de francs. Cette PME qui emploie 80 personnes a même dégagé des bénéfices l'an dernier, une année exceptionnelle, il est vrai. L'apport financier de la municipalité devrait se limiter, pour Jacques Belin comme pour le maire, au financement de la part culturelle.

Le Centre mondial de la paix, beaucoup plus récent, se trouve, à Verdun, au centre d'un « bassin de visiteurs » de 500 000 personnes par an, attirées par les champs de bataille de la Meuse. Il n'en a capté pour l'heure que 20 000 – de juillet 94 à juillet 95, alors qu'il fonctionnait à peine. Il compte surtout sur les scolaires puisqu'une auberge de jeunesse installée dans l'ancien séminaire attenant à l'archevêché dispose de soixante-dix lits. Elle attend des « classes de la paix » pour des séjours qui peuvent aller jusqu'à trois jours. Son budget annuel est de 1,5 million de francs par an. Le Mémorial emploie huit personnes. Pour Gérard Longuet (UDF), président du conseil régional de Lorraine, qui a beaucoup contribué à la réalisation du projet avec l'ancien maire de Verdun Jean-Louis Dumont (PS) et le sénateur de la Meuse, Rémi Herment (ind.), *« c'est un équipement qui doit se développer sur vingt ans »*.

Ph. D. et E. de R.

Les ambitions de Caen

« Le Mémorial est un des piliers de la ville, au même titre que l'université,* explique Jean-Marie Girault, sénateur (UDF), maire de Caen depuis 1970. *D'ailleurs, des liens se sont très vite tissés entre les deux institutions. Mais, compte tenu de son succès, nous devons le développer encore. Mon but est de construire un nouveau bâtiment – environ 4 000 m² – qui pourrait accueillir l'Observatoire de la paix mais aussi un espace pour les expositions temporaires. »

Le coût de cette opération que le maire devrait présenter dans les semaines qui viennent au conseil municipal devrait tourner autour de 50 millions de francs, dont un tiers pourrait être financé par l'Union européenne, un tiers par la ville et un tiers par la région, le département et l'Etat. L'objectif est aussi de faire passer la durée de la visite, qui est actuellement de trois heures et demie à quatre heures à une journée entière. Avec les retombées que cela aurait sur le restaurant du Mémorial et ses espaces commerciaux (sa librairie en particulier).

« L'Opéra de quat'sous » de Georg Pabst ressort sur les écrans en version allemande et française

Inspiré de l'œuvre de Brecht, le film, interdit par les nazis, renvoie à l'inquiétude face aux intolérances

Longtemps absent des écrans, *L'Opéra de quat'sous*, de Georg Wilhelm Pabst, est projeté dans ses versions originales allemande et française, au moment où la pièce de Bertold Brecht est mise en scène à Chaillot. Né de la collaboration tumultueuse du cinéaste et de l'auteur dramatique, le film est une œuvre charnière, métaphore de la déliquescence de l'Allemagne du début des années 30.

L'OPÉRA DE QUAT'SOUS. Film allemand de Georg Wilhelm Pabst (1931) en version allemande (1 h 53) et française (1 h 44).

L'histoire de *L'Opéra de quat'sous* (1931) est à peine moins sinueuse que la carrière cinématographique de Georg Wilhelm Pabst. A l'origine, le poète et fabuliste anglais John Gay signe avec *L'Opéra des gueux* (*Beggar's Opera*, 1728) une parodie de l'opéra italien doublée d'une mordante satire politique. C'est un triomphe, comme le sera très exactement deux siècles plus tard, en 1928, l'adaptation qu'en donne Bertolt Brecht, sur la musique de Kurt Weill (*Die Dreigroschenoper*) : l'action est transplantée dans l'Angleterre victorienne, le propos a gagné en virulence.

Les choses se gâtent lorsque Pabst – à l'initiative d'une coproduction germano-américaine – entreprend de l'adapter. Aux termes de son contrat, le dramaturge doit livrer un texte de base au scénario et conserve un droit de regard. Brecht en profite pour élaborer une mouture à la fois plus radicale et plus didactique. La rupture avec le cinéaste ne se fait pas attendre. Au final, le film constitue un habile compromis entre le divertissement et le vitriolage, la trivialité et la poésie.

Mackie le surineur exerce en dandy la noble professsion de truand et de souteneur, sous la protection amicale du chef de la police Tiger Brown. Mais en séduisant et en épousant Polly, la fille de Peachum, industrieux patron d'un empire de faux mendiants, Mackie s'expose tout à la fois à la vengeance de ce dernier et à celle de Jenny, une prostituée qui le trahira. Abandonné par Tiger Brown, victime du chantage de Peachum qui menace de lâcher son armée en guenilles lors du couronnement de la Reine, il est emprisonné...

Le film, pour peu qu'on le mette aujourd'hui en parallèle avec *M. le Maudit*, de Fritz Lang, sorti la même année et drainant des métaphores similaires, peut souffrir de la comparaison. Il demeure que son succès éclipsa celui de la pièce, et qu'à bien des égards il doit être considéré comme une oeuvre-charnière. Du point de vue esthétique d'abord, parce qu'il constitue une synthèse unique entre l'atmosphère de l'expressionnisme finissant, l'ironie parodique de la Nouvelle Objectivité et l'intimisme réaliste du Théâtre de chambre. Sur le plan technique ensuite dans la mesure où l'avènement du parlant, jusqu'à la mise au point du procédé du doublage, a suscité la brève prolifération des versions multiples d'un même film, tournées avec des acteurs nationaux différents.

COÏNCIDENCE SIGNIFICATIVE

Les studios allemands, particulièrement performants, se font en Europe une spécialité du genre, privilégiant avec succès les versions à destination de la France. On doit ainsi l'adaptation française de *L'Opéra de quat'sous* à Solange Bussi, le texte des chansons de Weill à André Mauprey, tandis qu'Albert Préjean et Odette Florelle interprètent les rôles principaux, et qu'Antonin Artaud apparaît en faux mendiant.

C'est enfin, à l'évidence, une transition politique qu'illustre le film. Soit une métaphore de la déliquescence économique, sociale et spirituelle qui jettera bientôt la République de Weimar sous les bottes cloutées du national-socialisme. Sorti le 19 février 1931 en Allemagne, le film est d'ailleurs interdit par les nazis dès le 10 août 1933. En France, bloqué initialement par la censure, il n'est projeté au Studio des Ursulines qu'en novembre 1931. Les coupures, finalement minimes, incitent les responsables de la salle à projeter simultanément les deux versions. De sorte que parmi toutes les raisons opportunes de programmer ce film aujourd'hui (redécouverte des deux versions, 110e anniversaire de la naissance de Pabst, hommage de circonstance au couple Brecht/Weill...), on serait tenté de privilégier la plus apparemment aléatoire : le fait que le public verra cette œuvre dans les conditions qui furent celles de 1931.

Cette coïncidence en forme de retour aux années 30, trop de films récents ou à venir (*Land and Freedom*, de Ken Loach, *Fiesta*, de Pierre Boutron, sur la guerre d'Espagne ; *A propos de Nice, la suite*, en hommage engagé à Vigo ; et jusqu'au *Pouvoir des images*, de Ray Müller, sur Leni Riefenstahl) la renouvellent pour qu'on y voie un pur hasard. Chacun renvoie en effet à la question de l'engagement et de la responsabilité face à la gangrène totalitaire, et leur présence aujourd'hui sur nos écrans – dans une Europe de nouveau en proie à la crise et à l'intolérance – trahit, sinon une alarme explicite, du moins une diffuse inquiétude.

Jacques Mandelbaum

Marcel Bozonnet est la voix intime de « La Princesse de Clèves »

LA PRINCESSE DE CLÈVES, de Mme de La Fayette. Mise en scène et interprétation : Marcel Bozonnet.
THÉÂTRE DES ARTS, place des Arts, 95 Cergy-Pontoise. Tél. : 30-30-33-33. RER ligne A, arrêt Cergy-Pontoise. Mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. 70 F et 100 F. Jusqu'au 15 novembre.

Marcel Bozonnet, en ce mois de novembre, une fois accomplie sa mission « diurne » de directeur du Conservatoire national d'art dramatique, s'en va jouer, le soir venu, dans la ville neuve de Cergy, le roman trois fois centenaire de Mme de La Fayette, *La Princesse de Clèves*. Dire seul un grand texte est l'une des sources vives du théâtre : les premières tragédies grecques furent, dans un premier temps, jouées par un seul acteur. En cette circonstance, Marcel Bozonnet s'est toujours montré d'un art aussi pur qu'accompli. Qu'il « joue » les pages de la Caverne de *La République* de Platon ou une pièce récemment découverte de Raymond Roussel, il est comme un magicien qui se branche sur la voix intime de l'auteur, sur la conscience de ses paroles.

La Princesse de Clèves parut en 1678, et Mme de La Fayette situe l'action un peu plus tôt, du temps de la Fronde. Marcel Bozonnet joue ces pages célèbres comme s'il était, en sa personne, un instrument ancien. Ancien, mais bien vivant, sans la moindre goutte d'ennui. Il chante le texte sans le chanter, il le danse sans le danser.

CONTEXTE PRESQUE ACTUEL

Superbement vêtu de soies d'or de l'époque, il est, plus qu'un acteur, une apparition, un « esprit », un diamant d'anachronisme, exquis, aérien, féerique, mais traversé de coups de vent noir, surtout lorsque le jeu presque grisant des lumières accentue, sous Marcel Bozonnet, son ombre, qui vole ou se pose telle un oiseau de proie, et rappelle les vers de *La Jeune Parque* de Valéry : « *Mon ombre, la mobile et la souple momie/De sa présence feinte effleurait sans effort/La terre où je fuyais cette légère mort* ».

La Princesse de Clèves est souvent tenue pour « le premier en date des romans français ». C'est vrai et c'est faux. Faux, puisque de nombreux romans était parus auparavant, et Mme de La Fayette en était une lectrice passionnée. Vrai, puisque tous ces romans étaient de très longues histoires fabuleuses, invraisemblables, plus ou moins antiques, en six ou huit volumes, où s'entrecroisaient nombre d'autres histoires, alors que le roman de Mme de La Fayette est le premier roman « bref » (il a quand même quatre minces tomes), le premier aussi qui pose la ligne essentielle d'un récit plausible dans un contexte historique presque actuel et rigoureusement exact.

Livre d'un mystère inépuisable, à la fois innocent et diabolique, d'une allure jeune et fraîche mais d'une construction infiniment recherchée. De très fines passes de courtoisie, de cruauté, sautent de Calais aux Pyrénées, de château en couvent, ou dans des pavillons en lisière de forêt. Des rencontres inattendues ont lieu chez un joaillier, chez un négociant de soie. Et les échanges les plus secrets, les drames de conscience les plus personnels, recroisent les agissements des rois, des ministres : n'oublions pas que, dans les dix années qui précèdent *La Princesse de Clèves*, viennent d'être données les tragédies de Racine, d'*Andromaque* (1667) à *Phèdre* (1677).

Tout ce qui concourt au jeu si détourné-direct de Marcel Bozonnet – poésie du costume, chorégraphie des mains, ors ou neiges de l'éclairage – est un enchantement, jusqu'aux accès courts de musique, tantôt Anton Webern, tantôt un contemporain de l'action, rarement joué, Anthoine Boesset (1586-1643), dont Marcel Bozonnet a enregistré, en cette occasion, un disque, avec l'ensemble Gradiva (chez Musidisc/Ades).

Michel Cournot

Les Arts déco ferment leurs portes en attendant une rénovation problématique

L'ECOLE nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) a fermé ses portes, mercredi 8 novembre, pour une durée indéterminée, sur décision de son directeur, Richard Peduzzi, en raison d'une succession d'incidents techniques qui ont provoqué l'arrêt du chauffage et des menaces de courts-circuits.

Dans son malheur, l'Ensad a toutefois de la chance. Conscients de l'état délabré et inadapté des bâtiments de la rue d'Ulm, les trois derniers ministres de la culture ont en effet soutenu un projet de rénovation à la hauteur des ambitions pédagogiques affirmées par M. Peduzzi. Une partie des élèves a déjà trouvé refuge à la manufacture des Œillets, à Ivry, le temps de permettre une bonne organisation des travaux.

Entre-temps, un concours national a été organisé, d'où sont sortis lauréats l'architecte bordelais Arsène-Henry et le designer Philippe Starck. Un projet fort, architecturalement brillant, mais qui tranche dans ce quartier pourtant déjà sévèrement agressé depuis la guerre par des édifices assez peu sensibles à l'environnement.

Une première tranche de travaux, à l'angle de la rue Erasme, avait déjà apporté son lot de médiocrité à l'école elle-même, comme s'il fallait l'aligner sur la pauvreté architecturale des environs. Ces travaux auraient dû permettre le raccordement avec l'ancien Institut de l'environnement, véritable ruine malgré son jeune âge et à l'emplacement duquel sera édifiée l'extension nécessaire à l'Ensad.

Tout irait pour le mieux si le concours pour l'école n'avait mis en avant un projet déconcertant pour qui n'aime que l'architecture à la petite semaine, et pour qui rêve de voir se reconstituer comme par enchantement le vieux quartier de la colline Sainte-Geneviève.

DÉFENSES EN TOUT GENRE

Or, pour réaliser ce projet, la destruction de l'Institut de l'environnement était nécessaire. On vit alors se dresser une armée de défenseurs du patrimoine moderne qui, sans manifestement aller vérifier sur place ce qu'il en était de l'édifice, évoquèrent le nom sacré de l'ingénieur Prouvé, qui avait en effet apporté en son temps son concours à cette construction. Conserver ce bâtiment dit « de Prouvé » aurait conduit à se lancer dans une entreprise de restauration coûteuse qui eût, à son tour, interdit la poursuite du projet de l'école. La raison l'emporta, et une belle dent creuse occupe à présent la place.

Mais voici qu'une nouvelle engeance de « défenseurs » du patrimoine arrive sur le terrain : un comité du quartier Mouffetard, apparemment aveugle à l'hétérogénéité de cette partie du Ve arrondissement, attaque le projet Arsène-Henry-Starck avec des arguments que ne renierait pas le prince Charles, grand défenseur comme on sait, d'une architecture de tradition, là même où celle-ci n'a jamais existé.

C'est vers la procédure que se dirige ce comité, technique vers laquelle se tournent trop d'associations défendant parfois des intérêts individuels justifiés contre un intérêt général abusif, ou, comme ici, une position relevant du caprice.

Le comité du quartier Mouffetard, qui a sans doute bien des raisons de vouloir défendre le vieux Ve, et qui aurait sans doute de meilleures raisons d'exercer sa pugnacité, se lance dans une campagne proche de la désinformation en diffusant des montages du projet dans lesquels il mélange allègrement tous les genres. L'actuel bâtiment d'angle, plutôt disgracieux, est ainsi mis sur le même plan que le futur bâtiment de l'Ensad, les uns et les autres étant peinturlurés symboliquement sans doute de rouge, le tout sans rapport avec les propositions d'Arsène-Henry.

Il est probable que les pouvoirs publics ne reviendront pas sur l'accord donné au projet. Il n'en reste pas moins que l'action désordonnée des organismes qui prétendent défendre, les uns l'architecture du XXe siècle, les autres une improbable urbanité, les troisièmes une batterie de marronniers, etc. encouragent une forme de dérive juridique à l'américaine. Dès qu'une demande de permis est déposée par un maître d'ouvrage, les riverains voient arriver des avocats prêts à plaider une cause. Dans la plupart des cas, les investisseurs préféreront « cracher au bassinet » par avance pour éviter les retards et les inconvénients qu'entraîne toute procédure. Une bonne partie des projets parisiens que réclame la situation actuelle du logement se trouve ainsi bloquée par de discrets égoïsmes bien davantage que par le désintérêt de la Ville.

Frédéric Edelmann

■ **VENTES : à New York, un Van Gogh a été adjugé 26 952 500 dollars**, soit plus du double de son estimation, mercredi 8 novembre chez Sotheby's. Peint cinq semaines avant le suicide du peintre, le tableau, un *Sous-bois* estimé entre 8 et 10 millions de dollars, appartenait à un lot de quinze toiles provenant de la succession de l'avocat et producteur hollywoodien Joseph Hazen, et a été emporté par un acheteur anonyme. Jamais un Van Gogh n'avait été adjugé à un prix aussi élevé depuis la vente du *Portrait du Docteur Gachet*, qui avait atteint en 1990, avec 82,5 millions de dollars, le record des tableaux mis aux enchères.

Le premier album du trio Solal-Erskine-Johnson

Mise au point en club, l'association se sort sans peine de l'épreuve du studio

AU CHRONIQUEUR DE DISQUES, on demande souvent pourquoi il n'est pas plus critique, pourquoi il recommande tout avec la même joie. C'est que dans l'abondance infernale des publications et resucées, le nombre oblige. Les vérités s'attardent malgré tout dans le mensonge. On veut bien pondérer les goûts et les nécessités, pondérer les désirs (pondérer les désirs… quelle besogne !) et l'âge du capitaine, et puis sort un disque de Martial Solal. Bien.

Solal, dans la courbe d'une vie qui n'a connu que des actes remarquables mais sans succès publics (quand on songe à ceux qui aiment la musique au point d'en acheter le spectacle ou la petite reproduction à prix d'or, fins, déliés, cultivés en diable, et qui seront, à la fin du siècle, passés à côté de Solal, on est pris d'une espèce de peine pour l'espèce humaine, on n'a rien de prosélyte, mais on est triste), Solal donc se produit en trio – dont la formule fut mise génialement au point en public, au New Morning –, enregistre en trio. Les sommets de son triangle (isocèle) sont Peter Erskine et Marc Johnson, autant dire, de vingt ou trente ans plus jeunes que lui (mais, s'il vous plaît, laissez un instant tomber cette affaire de l'âge qui n'y fait rien), autant dire le meilleur batteur et le meilleur bassiste américains de leur catégorie. Tous les grands bassistes, tous les grands batteurs voudraient jouer avec Solal. Et les autres, donc, vous, moi : encore faut-il le mériter. Pourquoi croyez-vous que Solal joue si souvent en duo avec Portal ?

UN JAZZ QUI A QUELQUE CHOSE À DIRE

Outre sa très aimable intransigeance, Martial Solal a trois vertus : la mobilité de l'intelligence (rare), le goût exhaustif du piano (plus rare encore : 88 touches, le toucher, le savoir), la connaissance parfaite de l'histoire du jazz enfin (et de toutes les musiques… Laissons-là, s'il vous plaît, nos aberrations). Solal prend à chaque fois trois risques : la mise en jeu de son intelligence, l'exploration totale du clavier et l'inventaire sans limites qui prétend les dépasser. On peut s'en faire une idée tous les dimanches vers 17 heures, où France-Musique lui demande d'improviser en public, lui ou ceux qui suivent sa trace (Manuel Rocheman, par exemple). L'aventure en trio exige des compagnons exceptionnels. Ici, c'est plus que le cas. On ne va pas détailler les épisodes, mais l'anticipation de Peter Erskine sur les rythmes, et les interventions de Marc Johnson (dont le son en ensemble n'est pas toujours parfaitement restitué) viennent largement au-dessus de l'admiration. La question n'est d'ailleurs pas là. La question est qu'il y a une musique dans les mains, que ces mains sont celles de l'intelligence, que l'on oublie la virtuosité et cet épuisant « bien-jouer » qui brise la musique. On se demande parfois si le jazz, hors de son autocélébration hâtivement reconnue, a encore quelque chose à dire en ce monde. On en vient à se demander si Solal, si seul dans un monde de fantômes, peut infléchir à lui seul la trajectoire des possibles, et voilà qu'il se lance en trio, comme s'il jouait du jazz, comme s'il y avait encore du jazz à jouer, comme s'il pouvait.

Et c'est le recueil le plus frais, le plus vif, le plus cassant qu'on puisse entendre. Si Solal avait vingt ans, on serait éperdu, sidéré, angoissé pour les autres. Comme il a son âge en jazz et dans la vie, on est simplement reconnaissant. Reconnaissant que la musique existe et que des humains perplexes veuillent la rejoindre à ce point d'incandescence. L'amour de la musique porté à ce degré (Solal), ainsi servi (Erskine, Johnson), ne peut que réconforter. « Réconforter » est bête. L'amour de la musique fait aimer.

Francis Marmande

★ *Triangle* : 1 CD JMS 186 74-2.

JAN DISMAS ZELENKA
Sonates pour deux hautbois et basson avec basse continue obligée
Ensemble Zefiro

VOICI LE DEUXIÈME VOLET des sonates que l'Ensemble Zefiro consacre au musicien bohémien Jan Dismas Zelenka. D'une date de composition incertaine, elles jalonnent l'ascension du musicien à la cour de Dresde comme auprès de l'empereur Charles VI. Le compositeur s'affirme par sa musique sacrée et un savoir-faire d'instrumentiste rare. On retrouve dans ces pièces, d'un genre classique où la formation retenue n'est pas originale, la marque du maître : si l'expressivité comme les possibilités techniques des instruments sont admirablement employées, Zelenka perturbe le modèle de la *sonata da chiesa,* dilate les mouvements vifs et donne une ampleur nouvelle aux thèmes. L'Ensemble Zefiro souligne toutes les intentions : le jeu savant des timbres (hautbois fruité et basson malicieux), d'une très juste restitution et d'un équilibre exemplaire, les attaques incisives et nettes, qui rendent justice à l'invention rythmique du compositeur. Éclats chatoyants pour un somptueux moment de grâce aussi mélancolique qu'allègre et qui mérite d'élargir le cercle des initiés. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Astrée-Auvidis E 8563.

ROCK

SPAIN
The Blue Moods of Spain

UNE CHANSON qui s'étire le fait rarement avec tact. Les titres de *The Blue Moods of Spain* oscillent entre cinq et quatorze minutes, pourtant tous brillent par leur sobriété. Josh Haden, leader de Spain – croisement envoûtant de Television (pour la limpidité tranchante) et des Cowboy Junkies (pour la sensuelle lenteur) –, est le fils de Charlie Haden, l'un des grands contrebassistes de jazz. Une filiation discrète, si ce n'est, peut-être, dans le goût des silences et de la précision. *S. D.*

★ 1 CD Restless 772910-2. Distribué par PIAS.

PULP
Different Class

DIX ANS EN MARGE de la scène rock anglaise ont laissé le temps à Jarvis Cocker de façonner, avec Pulp, un univers à nul autre pareil. Dans sa chambre, il a rêvé au destin de pop star et s'est constitué une culture encyclopédique, de Leonard Cohen à Brel en passant par les plaisirs pervers du disco et du *easy listening.* Dans les rues, il a observé le quotidien de la société britannique. Dans un pays qui raffole en ce moment des groupes qui le décrivent, Jarvis est enfin devenu un porte-parole. D'abord intimes et noirs, les albums de Pulp s'enregistrent aujourd'hui en technicolor. *Different Class* enchaîne des morceaux au déroulement quasi cinématographique. Avec une grandiloquence qui assume sa part de sublime comme de ridicule, Jarvis incarne brillamment des personnages aux désirs touchants et pathétiques. Férocement drôles et attachantes, ces chansons aux mélodies imparables sont aussi des grands moments de pop music. *S. D.*

★ 1 CD Island CID 8041/524165-2. Distribué par Polygram.

JAZZ

FRED FRITH
Middle of the Moment

EN 1990, Nicholas Humbert et Werner Penzel filmaient, sous le titre *Steps Across the Border,* une sorte de portrait-bilan provisoire du guitariste et compositeur britannique Fred Frith. Un disque, sous le même titre, répondait aux images. Aujourd'hui, Frith prend l'initiative d'être l'illustrateur sonore d'un nouveau film du même duo avec *Middle of the Moment.* Il y pratique un mélange de matières sonores entre ses instruments – violon, contrebasse, percussions, guitares préparées –, ceux de quelques musiciens et des bruits-événements : l'appel à la prière, le cri du chacal, un chant touareg, le vent, l'eau, le train qui roule vers Tanger… Les rythmes viennent des éléments non instrumentaux, des voix émergent d'un ailleurs paisible, les mélodies se font fuyantes, simples et belles comme l'imagination. Rien d'expérimental ici, rien de vraiment balisé non plus. Fred Frith agit presque en ethnologue, décrivant des groupes humains au travers de compositions qui reflètent son esprit nomade. *S. Si.*

★ 1 CD Rec Rec Music ReCDec60. Distribué par Orchestra International.

CLASSIQUE

FEDERICO MOMPOU
Musica Callada, Livres 1 à 4
Herbert Henck (piano)

COMME FRÉDÉRIC CHOPIN, Federico Mompou n'a quasiment écrit que pour le piano. Catalan, il a vécu de nombreuses années à Paris et a développé, en la jouant lui-même (une intégrale existe chez Ensayo), une production pianistique qui oscille entre une hispanité assez affichée (le cycle des *Chansons et danses*) et une expression presque abstraite et désincarnée dont *Musica callada* (1959-1974) est un parfait exemple.

Ce titre est intraduisible, mais fait référence à saint Jean de la Croix qui parle d'une musique *« qui serait la voix même du silence ».* Jeu subtil de résonances, grains divers, échos et cloches, tout cet appareillage sonore mérite un poète aux goûts un peu excentriques. Herbert Henck, qui a enregistré aussi bien les *Klavierstücke* de Stockhausen que *Les Heures persanes* de Charles Koechlin (autre cyle méconnu, disponible chez Wergo), est certainement l'homme de la situation. Livret et design impeccables comme toujours chez ECM. *R. Ma*

★ 1 CD ECM Polygram 1523.

UTOPIA TRIUMPHANS LA GRANDE POLYPHONIE DE LA RENAISSANCE
Œuvres de Tallis, Porta, Desprez, Ockeghem, Manchicourt, Gabrieli, Striggio.
Huelgas Ensemble, Paul Van Nevel (direction)

IL EST DES DISQUES qui ressemblent à des essais, entendez des modèles de réflexion critique, d'intention novatrice et de rapprochements éclairants. Sony nous avait déjà proposé sous la baguette d'Abbado deux parcours inattendus à travers le thème de Prométhée entre littérature et musique (SK 53978) et la figure d'Hölderlin (SK 53975), suggestifs mais inégalement convaincants. Toutes les réserves tombent devant l'intelligence du programme que propose aujourd'hui le Huelgas Ensemble. Le XVIe siècle polyphonique est fasciné par les combinaisons extrêmes, les entrelacs vertigineux, défi et expérience, qui disent la quête de l'utopie comme harmonie suprême. Lieu de bonheur à l'adresse illusoire, l'*Utopie* – baptisée par Thomas More en 1516 (et non 1576 comme l'affirme le livret, d'une érudition précieuse au demeurant) – est un mirage extatique où l'architecture mathématique a sa part pionnière de magie, jeu captivant sur les plans et les effets, mouvants comme la lumière, bientôt relayée avec Gabrieli par une option plus dramatique, expérience vécue du texte. Tentation insistante, l'augmentation du nombre de voix approfondit la perspective et la plasticité. Encadrant des partitions parfaitement choisies, jusqu'à la « pause » du *Laudate Dominum* de Manchicourt, à six voix seulement, exemple en contrepoint d'une norme que la surenchère peut faire oublier, le célébrissime *Spem in alium,* motet à quarante voix de Thomas Tallis, répond à l'*Ecce beatam lucem* de Striggio, subjuguant l'Angleterre de 1567, provoquant une émulation malicieuse rarement soulignée. Même effectif, même tonalité : la confrontation est passionnante, et comme l'interprétation est admirable, le rendez-vous de l'esprit devient un bonheur d'esthète. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Sony « Vivarte » SK 66 261.

MUSIQUE DU MONDE

SIMENTERA
Raiz

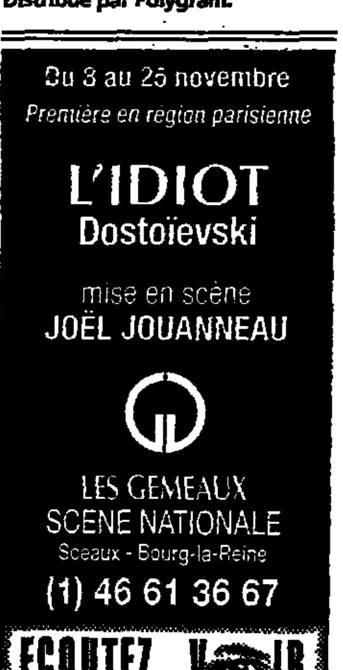
QUAND LES MUSIQUES du continent noir marquaient de leur sceau les années 80, pas la moindre note ne nous parvenait du Cap-Vert, situé à 500 kilomètres seulement des côtes de Dakar. Les temps changent. La musique de cet archipel finit enfin par s'imposer grâce à Cesaria Evora. Avec son ineffable *morna,* ce chant vague à l'âme qu'ailleurs on appelle le *blues,* l'humble et délicieuse diva a subjugué des milliers de personnes à travers le monde. Depuis, d'autres ambassadeurs de la musique cap-verdienne se sont révélés tels Finaçon, Bana, Bau, Celina Pereira, Titina, Os Tubaroes ou Teofilo Chantre. Aujourd'hui, voici Simentera, né il y a trois ans, et dont le premier album est une généreuse source vive d'où s'échappent d'exquises mélodies et de lumineuses harmonies vocales. Composé de dix musiciens-chanteurs, Simentera crée une musique acoustique éminemment sensuelle, tissée de langueurs nostalgiques et chante des textes embués d'une sourde mélancolie. On ne résiste pas à l'élégance de leur délicate palette musicale qui porte les traces des anciens colons portugais, évoque les couleurs du Brésil et vibre des rythmes de la voisine Afrique. *P. La*

★ 1 CD Lusafrica Mélodie 70588 2.

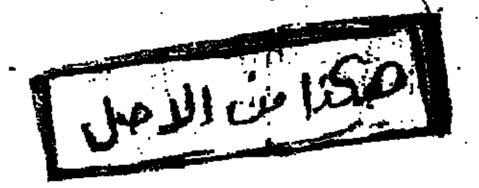
ABDELLI
New Moon

NOUVEAU PENSIONNAIRE de la maison Real World, fondée par Peter Gabriel, Abdelli est né à Behalil, en Algérie. Une nuit de son enfance, un rêve prémonitoire l'envahit. Iger Bouchem, illustre musicien kabyle du début du XXe siècle, offre à Abdelli son instrument, et lui demande de devenir le messager de la culture kabyle. Ce rêve laisse en lui une empreinte durable. Aujourd'hui, tout en s'accompagnant d'une mandole, la voix douce et lancinante, il chante l'âme de son peuple. Son message embrasse cependant un champ beaucoup plus large. Abdelli navigue volontiers vers d'autres cultures opprimées, marginalisées. A Bruxelles, où il vit depuis près de dix ans, il s'entoure de musiciens partageant le même voyage que lui, des Latino-Américains par exemple (Claudio Toro, Juan Antonio Caffiero, Manolo Acuna…). Dans sa musique se croisent ainsi bendir, darbukka et mandole avec charango, cuadro et maracas. Se démarquant d'Idir, figure emblématique de la chanson kabyle, Abdelli opte pour la chaleur et la chair de l'acoustique. Rompu à l'art de la métaphore, il écrit des textes d'une élégante et subtile poésie. *P. La.*

★ 1 CD Real World Virgin CDRW 54.



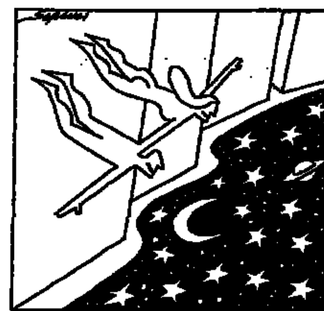




L'Allemagne par August Sander

Une rétrospective en 195 photographies originales

CETTE EXPOSITION est un événement puisqu'elle présente, avec uniquement des épreuves originales, le parcours du plus grand des photographes allemands. August Sander (1876-1964) a recensé, dans une œuvre gigantesque, les différentes classes sociales de la société germanique au XXᵉ siècle : paysans, ouvriers, bourgeois, politiciens, professions libérales, aristocrates, artistes, révolutionnaires. Ses prises de vue « objectives », souvent frontales, en font un des grands maîtres du portrait social, qui a saisi la montée du nazisme et dont l'influence



a été déterminante pour de nombreux photographes.

★ « August Sander, rétrospective », Centre national de la photographie, hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, Paris 8ᵉ. Tous les jours, sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 janvier. Tél. : 53-76-12-32.

★ « August Sander et Cologne, un photographe et sa ville », Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, Paris-16ᵉ. Ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 20 heures. Tél. : 44-43-92-30. Jusqu'au 31 janvier 1996.

UNE SOIRÉE À PARIS

Radiohead
Si ses accents lyriques suggèrent que ce groupe anglais marche sur les traces de U2, Radiohead met une intensité toute personnelle à élaborer des chansons qui marient nervosité électrique et humeurs vaporeuses.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11ᵉ. Mᵒ Bastille. 20 heures, le 10. Tél. : 47-00-57-59. 120 F.

Roadrunners
Sur la route étroite du classicisme anglophile, ces rockers normands ont tracé leur chemin avec l'énergie de bêtes de scène et la finesse de vrais mélodistes. Depuis *Sales Figures*, leur excellent dernier album, le groupe a décidé de ne plus dédaigner la langue de Brassens.
Bataclan, 50, bd Voltaire, Paris 11ᵉ. Mᵒ Voltaire. 20 h 30, le 10. Tél. : 47-00-55-22. 90 F.

Gérard Siracusa
Percussionniste, batteur, raconteur de mondes sonores, Gérard Siracusa conclut une résidence d'un an à Argenteuil qui l'a amené à faire rencontrer à des stagiaires comme au public son univers fantasque et poétique. On le retrouvera dans trois de ses pratiques : *Titchak*, composition pour une chorégraphie de Keiko Sainthorant avec une vingtaine de jeunes élèves en percussion et danse de la ville ; *Multipercussif*, exploration avec des stagiaires en percussion ; *Le Bûcher des silences*, un sextette singulier où vielles à roue et clarinettes répondent à l'accordéon ou le tambourin dans un enchevêtrement subtil de jazz, de tradition et de musique contemporaine.
Salle Jean-Vilar, 9, bd Héloïse, 95 Argenteuil. SNCF Argenteuil, RER C Argenteuil. 20 h 30, le 10. Tél. : 34-23-44-70. 30 F.

Terre brûlée, de Sidonie Rochon et Paolo Calzolari
La chorégraphe Sidonie Rochon, en résidence à La Ferme-du-Buisson, a décidé pour la première fois d'ouvrir son travail à un autre artiste. Le minimaliste Paolo Calzolari a participé à toutes les étapes de la création, y compris à la sélection des danseurs. Danse et arts plastiques étroitement mêlés : c'est la singularité d'une programmation mise au point par Anita Mathieu.
La Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, Noisiel, 77 Marne-la-Vallée. 21 heures, les 9, 10 et 11 novembre. Tél. : 64-62-77-00. De 70 F à 120 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

APOLLO 13
Film américain de Ron Howard, avec Tom Hanks, Kevin Bacon, Bill Paxton, Gary Sinise, Ed Harris (2 h 20).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, Dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, Dolby, 6ᵉ (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8ᵉ (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13ᵉ (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, Dolby, 15ᵉ (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, Dolby, 17ᵉ (36-68-31-34).
VF : Rex, Dolby, 2ᵉ (36-68-70-23) ; Bretagne, Dolby, 6ᵉ (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, Dolby, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12ᵉ (36-68-62-33) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, Dolby, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

AU PETIT MARGUERY
Film français de Laurent Bénégui, avec Stéphane Audran, Michel Aumont, Jacques Gamblin, Agnès Obadia, Alain Fromager, Mimi Felixine (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3ᵉ (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6ᵉ (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; L'Arlequin, Dolby, 6ᵉ (36-68-48-24) ; Elysées Lincoln, Dolby, 8ᵉ (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, Dolby, 8ᵉ (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, Dolby, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, Dolby, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18ᵉ (36-68-20-22).

LA CROISADE D'ANNE BURIDAN
Film français de Judith Cahen, avec Judith Cahen, Joël Luecht, Serge Bozon, Fabrice Barbaro, Alberto Sorbelli, Camille de Casabianca (1 h 25).
Espace Saint-Michel, 5ᵉ (44-07-20-49).

LENI RIEFENSTAHL, LE POUVOIR DES IMAGES
Film allemand-belge de Ray Müller (3 h 02).
VO : Le Quartier Latin, 5ᵉ (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14ᵉ (45-43-41-63).

MANNEKEN PIS
Film belge de Frank Van Passel, avec Antje De Boeck, Frank Vercruyssen, Ann Petersen, Wim Opbrouck, Stanny Crets (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3ᵉ (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, Dolby, 6ᵉ (43-26-80-25) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE
Dessin animé américain de Mike Gabriel, Eric Goldberg (1 h 22).
VF : Rex (le Grand Rex), Dolby, 2ᵉ (36-68-70-23).

SHANGHAI TRIAD
Film chinois de Zhang Yimou, avec Gong Li, Li Baotian, Li Xuejian, Sun Chun, Wang Xiaoxiao (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, Dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; UGC Danton, Dolby, 6ᵉ (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, Dolby, 8ᵉ (36-68-66-54) ; UGC Gobelins, Dolby, 13ᵉ (36-68-22-27).
VF : UGC Opéra, Dolby, 9ᵉ (36-68-21-24) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre, art et cinéma en région

MUSIQUE CLASSIQUE

BORDEAUX
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine
Hindemith : *Nobilissima Visione, Mathis der Maler.* Schumann : *Concerto pour piano et orchestre.* Evgeni Kissin (piano), Jan Latham-Koenig (direction).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 13 et 14. Tél. : 56-48-58-54. 100 F.

COMPIÈGNE
Curlew River, Dido and Aeneas
De Britten et Purcell. Nigel Robson (la Folle), Geoffrey Dolton (le Passeur), Jozik Koc (le Voyageur, Enée), René Linnenbank (l'Abbé), Marie Angel (Didon), Sally Harrison (Belinda), Mark Milhofer (le Marin), Endymion Ensemble, Nicholas Kok (direction), David Freeman (mise en scène).
Théâtre français de la musique, 3, rue Othenin, 60 Compiègne. 19 h 30, le 11 ; 17 h 30, le 12. Tél. : 05-03-13-46.

LILLE
Orchestre de Paris
Bartok : *Musique pour cordes, percussions et célesta, Le Château de Barbe-Bleue.* Julia Varady (soprano), Laszlo Polgar (basse), Georg Solti (direction).
Opéra, place du Théâtre, 59 Lille. 18 h 30, le 17. Tél. : 20-55-48-61.
Orchestre national de Lille
Schumann : *Concerto pour piano et orchestre op. 54.* Tchaïkovski : *Symphonie nº 6, « Pathétique ».* Evgeni Kissin (piano), Jean-Claude Casadesus (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, le 17 ; 18 h 30, le 18. Tél. : 20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

MARSEILLE
Radu Lupu (piano)
Beethoven : *Sonates pour piano op. 10 nᵒˢ 1, 2 et 3.* Schubert : *Sonate pour piano op. 42.*
Opéra, 2, rue Molière, 13 Marseille. 20 h 30, le 17. Tél. : 91-55-00-70. De 45 F à 150 F.

MÉRIGNAC
La Flûte enchantée
de Mozart. Alain Gabriel (Tamino), Inge Dreisig (Pamina), Mathieu Lecroart (Papageno), Sylvie Bertho (Papagena), Sylvie Langlois (la Reine de la nuit), Renaud Delaigue (Sarastro), Patrick Meroni (l'Orateur), Pascal Sausy (Monostatos), Opéra éclaté, Stéphane Denève (direction), Olivier Desbordes (mise en scène).
Espace culturel du Pin-Galant, 34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 33 Mérignac. 20 h 30, le 16. Tél. : 56-97-82-82. De 120 F à 160 F.

MULHOUSE
Lucia di Lammermoor
de Donizetti. Sumi Jo (Lucia), Jean-Pierre Furlan (Edgardo), Ettore Kim (Enrico), René Schirrer (Raimondo), Chœurs de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Giuliano Carella (direction), Renate Ackermann (mise en scène).
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 15 heures, le 12 ; 20 h 30, le 14. Tél. : 89-36-28-28.

NICE
Elektra
de R. Strauss. Gwyneth Jones (Elektra), Ruthild Engert (Clytemnestre), Clarry Bartha (Chrysothemis), Knut Skram (Oreste), Michaël Pabst (Egithe), Chœur de l'Opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Klaus Weise (direction), Andrei Serban (mise en scène).
Acropolis, place Kennedy, 06 Nice. 20 heures, les 16 et 22 ; 14 h 30, le 19. Tél. : 93-85-67-31. De 120 F à 300 F.

JAZZ

NEVERS
9ᵉ D'Jazz
Le D'Jazz de Nevers recevra pour sa neuvième édition l'octette de l'Italien Gian Luigi Trovesi, le Big Band de George Russell, le quintette de Steve Arguelles, Ray Anderson et son Alligator Band, Jean-François Canape en trio, Dave Liebman pour le répertoire consacré à Miles Davis, Yves Robert Quartet, Kartet et les formations de Jan Garbarek, Roy Haynes et Ray Barretto. Philippe Deschepper y créera, en septette, « Chiens méchants », Claude Barthélemy et Daunik Lazro un quartette et Dominique Pifarély pourra y afficher son projet « Tribulations ».
Du 14 au 18 novembre. Tél. : 86-36-99-44 et 86-36-98-34.

THÉÂTRE

COLMAR
Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Pierre Debauche, avec Emma Battesti, Sophie Borissoff, Emmanuel Broche, Pierre Debauche, Philippe Fenwick, Florent Ferrier, Richard Grolleau, Cyrille Josselyn, Sophie Jourdan, Anne Leclercq, Evariste Le Duïc, Elsa Lepoivre, Emilie-Anna Maillet, Matthieu Marie, Bruno Mesyngier, Stanislas Morelle, Daniel Plier et Vincent Poirier.
La Manufacture-Atelier du Rhin, 6, route d'Ingersheim, 68 Colmar. Le jeudi 16, à 14 heures; les vendredi 17 et samedi 18, à 20 h 30. Tél.: 89-24-31-78. Durée: 3 heures. 80 F et 120 F.*

DIJON
La Dispute
de Marivaux, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Nadia Fabrizio, Julie Brochen, David Jeanne-Comello, David Morisseau, Gérard Essomba Many, Lydia Ewande et Béatrice Toussaint (violoncelle).
Théâtre du Parvis-Saint-Jean, 2, rue Danton, 21 Dijon. Les samedi 11, mardi 14, vendredi 17, samedi 18, à 20 h 30; le dimanche 12, à 16 heures; les mercredi 15 et jeudi 16, à 19 h 30. Tél.: 80-30-12-12. Durée: 1 h 20. 100 F et 130 F.*

MARSEILLE
Roméo et Juliette
de William Shakespeare, mise en scène de Hans Peter Cloos, avec *Romane Bohringer, Denis Lavant,* Brigitte Catillon, Katja Rupe, Jacques Denis, Alexander Muheim, Frédéric Leidgens, Christophe Gayral, Omar Bekhaled, Malcolm Conrath, Mathias Maréchal, Serge Dupuy, Caroline Laurence, Hervé Deluge, Flore Grimaud et Rachid Hafassa.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français, 13 Marseille. Les mardi 14, jeudi 16, vendredi 17, samedi 18, lundi 20, mardi 21, à 20 h 30; le mercredi 15, à 19 heures. Tél.: 91-24-35-35. 110 F et 160 F. Jusqu'au 2 décembre.*

MONTLUÇON
Les Coups
d'après Jean Meckert, mise en scène de Philippe Goyard, avec Jean-Paul Wenzel et Jean-Luc Lanore (musicien).
Les Fédérés, rue des Faucheroux, 03 Montluçon. Les samedi, jeudi, vendredi, à 20 h 30. Tél.: 70-03-86-18. Durée: 1 h 20. 70 F et 90 F. Jusqu'au 25 novembre.*

NICE
Un mois à la campagne
d'Ivan Tourgueniev, mise en scène d'Yves Beaunesne, avec Nathalie Richard, Stéphanie Schwartzbrod, Nicole Colchat, Jean-Pol Dubois, Marc Citti, Christophe Le Masne et Renaud Bécard.
Centre dramatique national, promenade des Arts, 06 Nice. Les vendredi 17 et samedi 18, à 20 h 30; le dimanche 19, à 15 heures; le mardi 21, à 19 h 30. Tél.: 93-80-52-60. Durée: 2 heures. 60 F et 170 F. Jusqu'au 25 novembre.*

POITIERS
L'Odyssée
d'après Homère, mise en scène du Footsbarn Travelling Theatre, avec Agnieszka Bihel, Christophe Bihel, Joey Cunningham, Paddy Fletcher, Paddy Hayter, Shaji Karyat, K. Kaladharan, Sophie Lascelles, Heinzi Lorenzen, D. Reghoothaman, S. *Sreeletha et quatre musiciens.*
Campus universitaire, avenue du Recteur-Pineau, 86 Poitiers. Les samedi 11 et mardi 14, à 20 h 30; le lundi 13, à 19 h 30. Tél.: 49-41-28-33. Durée: 2 heures. 70 F et 120 F.*

RENNES
Gibiers du temps, troisième époque: Phèdre, fragments d'agonie
de Didier-Georges Gabily, mise en scène de l'auteur, avec Catherine Baugué, Ulla Baugué, Nicolas Bouchaud, Hélène Corsi, Vincent Dissez, Elisabeth Doll, Frédérique Duchêne, Bernard Ferreira, Denis Lebert, Christelle Legroux, Gilles Masson, Nathalie Nambot et Fabienne Prost.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. Du mardi 14 au jeudi 16, à 20 h 30. Tél.: 99-31-12-31. Durée: 2 h 30. 110 F.

STRASBOURG
Voyage à l'intérieur de la tristesse
d'après Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Jean-Louis Martinelli, avec Alpha Atangana, Jean-Claude Bolle-Reddat, Anne Caillère, Alain Fromager, Liselotte Hamm, Jean-Marie Hummel, Dominique Jacquot, Rhida Jebali, Jacques Michel, Sylvie Milhaud, Michèle Oppenot, Jean-François Perrier, Roland Sassi et Martine Schambacher.
Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. Les samedi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 20 heures. Tél.: 88-35-44-52. Durée: 1 h 05. 95 F et 125 F. Jusqu'au 25 novembre.*

THIONVILLE
Rosel
de Harald Mueller, mise en scène de Christian Schiaretti, avec Agathe Alexis.
Théâtre populaire de Lorraine, rue Pasteur, 57 Thionville. Les mardi 14, jeudi 16, vendredi 17, samedi 18, mardi 21, à 20 h 30; le mercredi 15, à 19 heures. Tél.: 82-82-14-92. Durée: 1 heure. 60 F et 80 F. Jusqu'au 25 novembre.*

DANSE

ALBERTVILLE
Violaine Véricel, Bertrand Davy
Au rythme de deux histoires, création.
Le Dôme Théâtre, place de l'Europe, 73 Albertville. 20 h 30, les 16 et 17. Tél. : 79-37-70-88.

GRENOBLE
Centre chorégraphique de Grenoble
Jean-Claude Gallotta : *La Tête contre les fleurs, création.*
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, les 14, 16 et 18 ; 20 h 30, les 15 et 17. Tél. : 76-25-05-45. De 60 F à 115 F.

LYON
Compagnie Dominique Bagouet
Assaï.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, le 11. Tél. : 78-75-88-88. De 90 F à 140 F.

MONTPELLIER
Sylvie Guillem
Maurice Béjart : *Sissi, l'impératrice anarchiste, Boléro.* William Forsythe : *Herman Scherman, pas de deux.*
Corum-Opéra Berlioz, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. 20 h 30, le 14. Tél. : 67-60-19-99. De 120 F à 330 F.
A la Cité des congrès, 1, rue Valmy, 44 Nantes. 20 h 30, le 16. Tél. : 51-88-25-25. De 100 F à 160 F.

STRASBOURG
Compagnie Lucinda Childs
Five Childs.
Théâtre Germain-Muller, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. 20 h 30, les 15 et 17 ; 19 h 30, le 16. Tél. : 88-27-61-81. De 90 F à 120 F.

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
Festival Attitudes : Compagnie Szerelem
Marceline Lartigue : *Le Portrait de Marjolaine, Gilles de Rais.*
Centre culturel André-Malraux, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 54 Vandœuvre-lès-Nancy. 20 h 30, le 14. Tél. : 83-56-15-00.
Compagnie l'Arrache-cœur
Régis Huvier : *Et ils barjottent, T'es mort ou, Pas cap.*
Centre culturel André-Malraux, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 54 Vandœuvre-lès-Nancy. 20 h 30, le 16. Tél. : 83-56-15-00.

THÉÂTRE

AIX-EN-PROVENCE
Supports/surfaces
Bibliothèque Méjanes, 8-10, rue des Allumettes, 13 Aix-en-Provence. Tél. : 42-27-48-12. Mercredi samedi de 10 heures à 18 heures ; jeudi, vendredi, mardi de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 25 novembre.

ALBI
Estampes de Miguel Barcelo, François Bouillon et Richard Serra
Espace d'art contemporain Cimaise et Portique, 8, rue Jules-Verne, 81 Albi. Tél. : 63-47-14-23. De 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 15 décembre.
Zig Z'art, les écarts du dessins
Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, 81 Albi. Tél. : 63-54-11-11. De 14 heures à 19 heures. Fermé le 24 décembre. Fermé lundi. Jusqu'au 30 décembre.

BAYONNE
Le Jardin des délices, la sculpture de soi
Musée Bonnat et Le Carré, 5, rue Jacques-Laffitte et 9, rue Frédéric-Bastiat, 64 Bayonne. Tél. : 59-59-08-52. De 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 18 h 30 ; vendredi jusqu'à 20 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 3 décembre.

BEAUMONT-DU-LAC
Per Barclay
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 décembre.

BORDEAUX
Architecture (s)
CAPC-Musée d'art contemporain, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 7 janvier 1996. 30 F.
Martine Bedin
CAPC-Musée d'art contemporain, 7, rue Ferrère, galerie Ouest, 2ᵉ étage, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 7 janvier 1996. 30 F.
Jasper Morrison
Arc-en-rêve-Centre d'architecture, entrepôts Lainé, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-52-78-36. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 février 1996. 30 F.

CASTRES
Jean-Michel Alberola
Centre d'Art contemporain, 35, rue Chambre-de-l'Edit, 81 Castres. Tél. : 63-59-30-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 15 heures à 18 heures. Fermé du 23 au 25 décembre. Fermé lundi. Jusqu'au 29 décembre.

CHARTRES
Fonds Vlaminck, enrichissement de la collection
Musée des beaux-arts, 29, cloître Notre-Dame, 28 Chartres. Tél. : 37-36-41-39. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé mardi et dimanche matin. Jusqu'au 31 décembre.

CHERBOURG
Rivages contemporains II
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 33-88-55-50. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; mercredi et samedi de 10 heures à 18 heures. Fermé lundi et dimanche matin. Jusqu'au 22 décembre.

DIJON
Le Consortium, centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 6 janvier 1996.

GRENOBLE
Kurt Schwitters
Musée de Grenoble, place de Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 76-63-44-44. De 11 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Conférences : les 8 et 22 nov. à 18 heures et de 20 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 27 novembre. 25 F.

LE HAVRE
La Transparence dans l'art du XXᵉ siècle
Musée des beaux-arts André-Malraux, boulevard Kennedy, 76 Le Havre. Tél. : 35-42-33-97. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 26 novembre. 10 F.

LIMOGES
Joël Bartoloméo, Paul Pouvreau
Espace FRAC Limousin, Les Coopérateurs, impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche ; lundi. Jusqu'au 6 janvier 1996.

MARSEILLE
Les Macédoniens, les Grecs du Nord et l'époque d'Alexandre le Grand
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 12 novembre.

MEYMAC
Première
Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André, 19 Meymac. Tél. : 55-95-23-30. De 14 heures à 18 heures ; samedi, dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 20 décembre.

NANTES
Do it : Ch. Boltanski, M. Eichhorn, H.-P. Feldmann, P.-A. Gette
FRAC des Pays de la Loire, 7, rue Frédéric-Kuhlmann, 44 Nantes. Tél. : 40-69-87-87. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 21 décembre.

NICE
14ᵉ Biennale de l'UMAM
Musée d'art moderne et d'art contemporain, la galerie, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Egalement au Musée Raoul-Dufy ; 77, quai des Etats-Unis. Fermé mardi. Jusqu'au 30 novembre. 25 F.

NIMES
La Collection
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 janvier 1996.

SAINT-ETIENNE
Félix Thiollier
Musée d'Art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 14 janvier 1996.

SAINT-PRIEST
Patrick Tosani
Centre d'art contemporain, place Ferdinand-Buisson, 69 Saint-Priest. Tél. : 78-20-02-50. De 15 heures à 18 heures ; samedi de 14 h 30 à 18 heures. Fermé dimanche ; lundi. Jusqu'au 20 décembre.

TOULOUSE
Egypte
Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pleau, 31 Toulouse. Tél. : 61-22-21-83. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 avril 1996. 20 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
Soyons sérieux, points de vue sur l'art des années 80 et 90
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 janvier 1996. 25 F.

CINÉMA

MARSEILLE/AIX-EN-PROVENCE
Le Maroc au cinéma
Pour sa première manifestation, l'association Cinéma arabe et Méditerranée propose un regard sur le cinéma marocain de 1910 à nos jours. Principaux temps forts de cette édition : des longs et courts métrages, un portrait d' André Zwobada qui a beaucoup tourné au Maroc et un hommage à Mohamed Osfour.
Du 15 au 28 novembre. Tél. : 91-56-16-56.

MULHOUSE
Festival Espoirs en 35 mm
Né en 1993, ce festival se consacre à la *nouvelle génération du cinéma* d'auteur français. Au programme, 18 longs métrages, dont 12 en compétition ; 20 courts métrages ; un hommage à William Wyler et des rencontres avec les réalisateurs et les acteurs des films présentés. Le grand chef opérateur Henri Alekan sera également présent.
Du 15 au 28 novembre. Tél. : 89-60-48-99.

PESSAC
Festival international du film d'histoire
Sur le thème « Les Émigrants », le 6ᵉ Festival international du film d'histoire présente une programmation d'une cinquantaine de longs métrages internationaux ainsi que des documentaires. Un prix du Documentaire historique sera décerné à l'issue de cette édition qui, en outre, propose de nombreuses rencontres avec la revue *Histoire* et des débats en la présence de comédiens, réalisateurs et professionnels du cinéma et de la télévision...
Du 14 au 20 novembre. Tél. : 56-46-25-43.

La SFP tempête contre les menaces qui pèsent sur son avenir

A la veille de sa privatisation, la Société française de production explique dans un document adressé aux parlementaires les problèmes structurels qui l'empêchent d'être viable sur le plan économique

MICHEL BASSI, PDG de la Société française de production (SFP), a le sens politique. Profitant du climat de suspicion qui règne actuellement autour des relations financières entre France 2 et une série de producteurs-animateurs (Nagui, Arthur, *Michel Drucker...*) (*Le Monde* daté 5-6 novembre), la SFP a cherché à alerter les pouvoirs publics sur les *« menaces qui pèsent sur son avenir »*. Elle a donc fait circuler auprès des membres de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, un document d'une bonne cinquantaine de pages dans lequel elle dresse un tableau très critique du *« système de production »* français et des *« coûteuses concurrences »* internes au secteur public.

Ce document a été rédigé à la veille d'une échéance importante : la publication par le gouvernement des modalités de la privatisation de la SFP, entreprise publique dont la situation financière est plus que précaire. Ce vestige de l'ORTF ne veut pas qu'on le juge *« sur des faits ou chiffres tronqués, lorsqu'ils ne sont pas simplement dissimulés »*. Trois séries de problèmes lui paraissent de nature à précariser de manière structurelle son fonctionnement : les délocalisations de tournages en dehors du territoire français, les concurrences qui existent au sein même du secteur public et les subventions déguisées.

Pour ce qui est des délocalisations, l'évidence est là : de plus en plus de fictions audiovisuelles et cinématographiques se tournent en Pologne, ou en Tchécoslovaquie où les tarifs des prestations techniques (décoration, figuration, personnel de tournage...) sont trois fois moins chers à ceux pratiqués en France et quatre fois inférieurs à ceux pratiqués par la SFP. Michel Bassi fait remarquer que le système français des aides à la production que gère le Centre national de la cinématographie (CNC) n'est pas suffisant pour contrer les avantages financiers du tournage à l'étranger. La SFP demande donc une refonte des aides et un soutien des chaînes publiques. Le problème de la concurrence interne au secteur public n'est pas moins intéressant. Des entreprises du secteur public entretiennent et développent des équipements qui entrent en concurrence directe avec ceux de la SFP. La Française des jeux, France 2, La Cinquième ont leurs propres plateaux de tournage qui laissent ceux de la SFP à Bry-sur-Marne inoccupés. VT Com (filiale de France Télécom) développe des capacités de tournage et de postproduction qui concurrencent également ceux de la SFP. Les diffuseurs sont également tentés de développer un appareil de production interne. France 3, avec son appareil de production en région et ses vidéocars est largement citée, ainsi que VT Com et Voltaire Images (groupe France Télécom), qui réalisent des prestations techniques. Dans le cas des sociétés de production fondées et dirigées par des animateurs, ce sont des fonds publics qui servent à financer l'entrée sur le marché d'outils de production privés.

RATIONALISATION

La SFP réclame donc que les investissements du secteur public soient rationalisés à son profit par le retour d'exploitation des plateaux de la Francaise des jeux, un rapprochement avec VT Com sur les vidéocars, une réflexion globale sur *« la création à terme d'un grand pôle plateaux de taille européenne »*... La SFP estime à *« environ 100 millions de francs par an »* le chiffre d'affaires de l'*« ensemble des plateaux »* de la Française des jeux, France 102 et France 2, alors que SFP Studios aligne 65 millions de déficit.

Le dernier point de l'argumentation de la SFP fait resurgir le problème du régime d'indemnisation des salariés intermittents du spectacle – que la collectivité française a financé à hauteur de 2 milliards de francs en 1994. Ce système d'assurance-chômage *« unique au monde »* – et sur lequel repose l'ensemble de la production audiovisuelle et cinématographique – a pour mérite d'assurer aux professionnels du spectacle (comédiens, techniciens de télévision et de cinéma...) un revenu régulier à partir du moment où ils ont travaillé 507 heures par an (soit l'équivalent de trois mois). La SFP (qui ne cotise pas au régime d'assurance-chômage) mais qui emploie des travailleurs permanents, souffre donc d'un système d'indemnisation qui permet à des producteurs privés d'adapter en permanence leurs effectifs à leurs besoins. Et surtout de pratiquer des tarifs inférieurs de 20 % à 30 % à ceux de la SFP.

Yves Mamou

COMMENTAIRE

OUVRIR UN DÉBAT

Question de point de vue ! Vaut-il mieux que les pouvoirs publics re-réglementent un secteur audiovisuel déjà fortement déréglementé dans le seul but de maintenir en vie la Société française de production ? Ou bien, est-il plus simple de mettre la SFP au diapason du système – fût-il injuste et inégalitaire – et *d'organiser en douceur sa disparition* ? Clairement, Michel Bassi, actuel PDG de la SFP, plaide en faveur de la première solution. Non moins clairement, l'Etat semble avoir tranché en faveur de la seconde. La privatisation de la SFP semble inéluctable.

Le manifeste de Michel Bassi ne serait donc qu'un chant du cygne ? En fin politique, celui-ci sait que l'irrationnel n'est jamais absent des luttes de pouvoir. Habilement, il tente donc de canaliser en sa faveur, le goût de fronde qui anime actuellement certaines franges de la majorité parlementaire. Mais pour être plus convaincant, ce texte aurait dû, toutefois, choisir de moins biaiser avec les faits. Les *« cas d'école »* qui émaillent l'argu*mentaire de la SFP et qui* mettent en cause des sociétés de production privées reposent souvent sur une présentation lacunaire, voire trompeuse. D'autre part, les pesanteurs propres à la SFP – un syndicalisme rigide, une convention collective coûteuse et largement inadaptée à un secteur déréglementé – ne sont jamais évoquées.

Reste que le document de la SFP n'est pas dénué de mérite. Il rappelle en effet qu'en cette période de rigueur, le désordre et le gaspillage ne peuvent plus être longtemps tolérés : *les investissements techniques désordonnés de certains diffuseurs publics ou le régime d'indemnisation des intermittents du spectacle qui ponctionne l'ensemble* des salariés pour permettre à une minorité de vivre en marge des risques du chômage pourraient, la SFP a raison, faire l'objet – au moins – d'une réflexion.

Y. M.

Les agences de publicité en difficulté

LA RÉMUNÉRATION des agences de publicité a chuté de 21 % entre 1992 et 1994, selon une étude du cabinet Barbier Frinault et associés (compagnie Arthur Andersen) demandée par leur syndicat professionnel, l'Association des agences-conseils en communication (AACC).

La période étudiée couvre les années 1992 à 1994 qui ont pour pivot la « loi Sapin » du 1er avril 1993 interdisant la rémunération des agences et des centrales d'achat d'espaces par les médias et ayant *donc incité* les annonceurs à renégocier leurs contrats. Cette étude, qui n'est *« en aucun cas un audit formel »*, porte toutefois sur 16 agences représentatives du marché. De 1992 à 1994, la rémunération de ces agences est passée de 14,4 % à 11,7 %, alors que dans la même période les investissements des annonceurs restaient stables (13,4 milliards de francs). Cette baisse de l'ordre de 21 % en deux ans correspondrait à une économie d'environ 500 millions de francs pour les annonceurs.

L'AACC s'inquiète de cette situation, d'autant que le marché publicitaire connaît un regain de croissance (notamment en matière d'investissements à la télévision) et que les agences se sont efforcées de réduire leurs coûts de structure (téléphone, voyages, etc.), leurs effectifs (– 14,6 % en deux ans) et les salaires, tout en accroissant leur productivité. Des efforts qui n'ont pu équilibrer la chute de la rémunération : le résultat d'exploitation des agences étudiées a plongé de 50 % entre 1992 et 1994.

VENDREDI 10 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances. Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
17.20 La Philo selon Philippe.
17.55 Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50 Téléfilm : Les Filles du Lido [1/3]. De Jean Sagols, avec Francis Huster, Annie Girardot. *Madame Carmino, la veuve du fondateur du Lido, fait appel à un redresseur d'entreprise pour sauver son cabaret de la faillite. Ce dernier, qui ne connaît rien au monde du spectacle, va rapidement s'opposer aux danseuses.*
22.45 Magazine : Sans aucun doute. Présenté par Julien Courbet. Ô vieillesse ennemie ! ; Révélations sur le Mandarom ; Vins français.
0.25 Musique : Minuit, l'heure du clip. Compil : Jacques Dutronc ; 1.05, Laser ; 2.00, Vinyl.
2.30 Journal, Météo.
2.40 Programmes de nuit. Histoire de la vie ; 3.30, TF 1 nuit (et 4.10) ; 3.40, Passions ; 4.20, Série : Mésaventures ; 4.45, Musique Musique ; 5.10, Histoires naturelles.

FRANCE 2

12.59 Journal, Point route, Météo.
13.45 Série : Derrick.
14.50 Série : Placé en garde à vue.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.45 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.43 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 2.05).
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.55 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je suis différent et alors ?
23.05 Magazine : Bouillon de culture. Le Pillage des œuvres d'art : faut-il les rendre ?
0.10 ▶ Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. Gaza : bande à part, de Gérard Grizbec, Yann Gicquel et Philippe Denoyelle.
1.00 Les Films Lumière.
1.05 Journal, Météo.
1.15 Magazine : La 25e Heure. Deng Xiaoping, portrait d'un dirigeant tout-puissant, de Julian O'Halloran.
2.35 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Magazine : Si vous parliez. Les Adoptions tardives.
14.50 Série : Simon et Simon.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Dessin animé : Popeye.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Guide Hachette des vins 1996*, de Jean Arcache et Catherine Montalbetti.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50 Magazine : Thalassa. Les Derniers Dinosaures, de Nicolas Jouvin et Nedjma Berder.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Présenté par Sylvain Augier. Invité : Alain Delon. Bolivie : La Mine de l'Altiplano ; Portugal : Les Joueurs de pierre ; France : La Grande Troménie.
22.50 Météo, Journal.
23.20 Magazine : Science 3. *Né deux fois, de Deborah Cadbury.*
0.20 L'Heure du golf.
0.50 Feuilleton : Dynastie.
1.40 Musique Graffiti. Tournoi Eurovision des jeunes danseurs. Avec Jésus Pastor Sauquillo, Ruth Miro Salvador (Espagne) (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : L'Enquête impossible [2/2]. De Jerry London, avec Charlton Heston, Keith Carradine. *Plus de vingt ans après le début des meurtres, les crimes d'adolescents continuent dans la région.*
15.05 Boulevard des clips (et 1.00, 6.05).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Dessin animé : Tintin. L'Etoile mystérieuse.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Capital 6 (et 23.25).

20.40 Téléfilm : La femme qui en savait trop. De Paul Lynch, avec Meredith Baxter-Birney, Robert Urich. *Une cambrioleuse est libérée de prison de manière anticipée grâce à l'intervention d'un agent des forces spéciales qui compte l'utiliser pour confondre son ancien fiancé. Truand notoire, celui-ci travaille maintenant pour un candidat à l'élection présidentielle.*
22.35 Série : Aux frontières du réel. La Main de l'enfer.
23.35 Magazine : Sexy Zap.
0.10 Dance Machine Club.
0.35 Magazine : Hit Dance.
3.00 *Rediffusions.* E = M 6 ; 3.25, Fanzine ; 3.50, Femme dessous-dessus ; 4.45, Jazz 6 ; 5.40, Stamews.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —
12.30 La Grande Famille.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Les Valeurs de la famille Addams. ■■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1993).
15.15 Série : Babylon 5 [20/22]. Une voix dans l'espace (2e partie).
16.00 Cinéma : Wayne's World 2. □ Film américain de Stephen Surjik (1993).
17.30 Le Journal du cinéma.
17.55 Dessin animé : Les Multoches. Le Cirque.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Cyberflash.
— En clair jusqu'à 20.35 —
18.40 *Nulle part ailleurs* (et 19.10).
19.30 Flash d'informations (et 22.55).
19.40 Zérorama, le contre-journal.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Téléfilm : Meurtres à Brooklyn. De Forest Whitaker.
22.10 Documentaire : Loups de l'Idaho. De Jim Dotcher.
23.00 Cinéma : La Fille de d'Artagnan. □ Film français de Bertrand Tavernier (1994).
1.10 Cinéma : Indiscrétion assurée. □ Film américain de John Badham (1994, v.o.).
2.55 Cinéma : *Le Syndicat du crime.* ■ Film chinois (Hongkong) de John Woo (1986).

LA CINQUIÈME

12.00 Atout savoir. Les Sectes.
12.30 Débats publics : La protection sociale.
13.00 Les Yeux de la découverte.
13.25 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 ▶ [illegible]
14.30 Business humanum est.
15.25 Magazine : Congrès Euro Médecine 1995.
15.30 Qui vive !
15.45 Allô ! La Terre [5/5].
16.00 La Preuve par cinq [5/5].
16.30 Les Merveilles de l'univers.
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 L'Amour en questions.
18.15 *Magazine : Cinq sur cinq.*
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé. [25/25] Les Faux-monnayeurs, de Bernard Knowles, avec Roger Moore.
19.30 Documentaire : Les Faiseurs de pluie. De Gaï Ramaka.
20.20 Documentaire : Les Jardiniers du désert.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Dancing Nuage. *D'Irène Jouannet, avec Mireille Perrier, Pierre-Quentin Faesch.*
22.10 Documentaire : Saumialouk, le gaucher. De Claude Massot. *65 ans après Robert Flaherty, retour sur les lieux du tournage de Nanouk, l'Esquimau.*
23.15 Cinéma : Les Visiteurs du soir. ■■ Film français de Marcel Carné (1942, N.). *Avec Arletty, Alain Cuny,* Marie Déa.
1.10 La Chute du Mur, une chronique [12/12].
1.25 Magazine : Transit. Spécial Israël. Un kibboutz sous le choc à la frontière libanaise ; Portrait d'un Prix Nobel : Yasser Arafat ; Golan entre guerre et paix. Avec des invités en duplex de Jérusalem (rediff., 65 min.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Fort Boyard. 21.30 Les Carnets du bourlingueur. *22.00 Journal* de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Taratata. Rediff. de France 2 du 5/11. 23.50 Sortie libre. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE *19.10 Le Roman de France.* L'Aude, croisée des chemins romans. De Bernard Monsigny. 19.40 Nomades du Pacifique. [2/5] Carrefour du Pacifique. De Peter Crawford. 20.35 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi. 21.25 Le Pouvoir des mers. *[4/6] Un billet pour le paradis. De Nigel Turner.* 22.25 Les Grandes Voix de la chanson arabe. [1/3] Oum Kalsoum. De Simone Bitton. 23.25 Dolphy, dauphin ambassadeur de la côte catalane. De Cyril Tricot et Thierry Masdeu. 23.55 Hôtel Terminus. [1/2] Klaus Barbie, sa vie et son temps. De Marcel Ophuls (130 min).

PARIS PREMIÈRE 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Placido. Un an dans la vie de Placido Domingo. De Revel Guest. 22.50 Musiques en scènes. 23.20 Zarzuela. Emission musicale enregistrée au Madison Square Garden (New York). 0.20 Aux arts et caetera. 0.50 Table ouverte (25 min).

CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 17.50 *Les Fables géométriques. 18.00 Soirée* Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, Le Journal des bons plans du week-end ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Oit et Oim ; 19.00, Extra large ; 19.15, Tip top clip ; 19.25, Série : *Mission top secret ; 19.50, Tip top clip.*

CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. 20.25 Série : Les Envahisseurs. L'Expérience. 21.20 Série : M.A.S.H. C'est pourtant pas sorcier. 21.50 Le Meilleur du pire. 22.20 Chronique moscovite. 22.25 Série : Dream On. Tendres augmentations. 22.55 Série : Seinfeld. Le Contrat. 23.20 Top bab. 0.00 La Semaine sur Jimmy. 0.10 Série : New York Police Blues. Episode 21. 0.50 Série : Lucky Luke. La Fiancée de Lucky Luke (65 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon *et bottes de cuir (et 23.20).* L'Homme transparent. 19.50 Série : Cher oncle Bill. 20.15 Série : Mon amie Flicka. Une bonne action. 20.45 Série : Spécial Branch (et 0.10). Prise d'otage. 21.40 Série : Les Espions. Sur le pont des espions. 22.30 Série : 200 dollars *plus les frais. Le Massacre des cormorans.* 1.00 Série : Mission impossible. Réminiscence (50 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45). Invité : Jean-Michel Bayle. 19.15 Rebel TV. 19.55 Mangazone. 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 Passengers. 22.00 L'Invité de marque. Kat Onoma. 22.30 MCM Dance Club. 0.30 Rave On (90 min).

MTV 19.00 Concert : Wet Wet Wet Live in South Africa. *La tournée mondiale 1995.* 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Oddities Featuring the Head. 0.00 Partyzone (120 min).

EUROSPORT 22.00 Formule 1. Résumé. Grand Prix d'Australie, essais, à Adelaïde. 23.00 Supercross. En direct. Championnat du monde indoor, 2e manche, au POPB. 0.00 Golf. En différé. Coupe du monde par équipes : 2e tour, à Shenzhen (Chine). 1.00 Eurosportnews (30 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Règlement de comptes. ■■■ Film américain de Fritz Lang (1953, N.). Avec Glenn Ford. 20.30 The Emperor Jones. ■■ Film américain de Dudley Murphy (1933, N., v.o.). 21.45 Lucrèce. ■ Film français de Léo Joannon (1943, N.). Avec Edwige Feuillère. 23.20 The Forbidden Street. ■■ Film américain de Jean Negulesco (1949, N., v.o.). 0.50 Je chante. ■ Film français de Christian Stengel (1938, N., 80 min).

CINÉ CINÉMAS *18.00 Documentaire 3.* 18.55 Téléfilm : Mise en quarantaine. De Charles Wilkinson avec Béatrice Boepple, Garwin Sanford. 20.30 Hollywood 26. 21.00 Barton Fink. ■■■ Film américain de Joël et Ethan Coen (1991). Avec John Turturro. *22.55 Croix de fer.* ■■ *Film britannique* de Sam Peckinpah (1977, v.o., 130 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Musica 95 à Strasbourg. Jeunes compositeurs italiens en quête d'une *tradition. 5. Stefano Gervasoni. 20.30 Radio* archives. Hommage à Robert Desnos. 21.32 Musique : Black and Blue. Philippe Koechlin (Le Jazz, musique du siècle). 22.40 Les Nuits magnétiques. Le métier d'éditeur. 4. Le grand écart. 0.05 Du jour au lendemain. *Michel Butor (Le Japon depuis la France).* 0.50 Musique : Coda. Notations sur La Fontaine ou L'Abeille et le Musicien. 5. Petit prologue ; Le Pot de terre et le Pot de fer ; Le Petit Poisson et le Pêcheur ; Le Lièvre et la Tortue ; Fantaisies musicales. 1.00 Les Nuits *de France-Culture (rediff.).*

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert franco-allemand. Donné le 7 novembre au nouveau Gewandhaus, à Leipzig et émis simultanément sur les radios de Sarrebruck et Francfort, par le Philharmonie de chambre *de la Radio de Leipzig, dir. Udo Zimmer*mann : Dans la marche (Hommage à Witold Lutoslawski), de Zimmermann ; Paroles tissées pour ténor, cordes, harpe et percussions, de Lutoslawski ; Œuvres de Mozart ; Misero ! O sogno, air de concert K 431 ; *Symphonie nº 38 Prague. 22.00 Soliste.* Samson François, piano. 22.30 Musique pluriel. Concerto pour piano et orchestre nº 3, de Magin, par l'Orchestre philharmonique de Lodz, dir. Wojciech Czepiel. *23.05 Ainsi la* nuit. Liturgie de Saint-Jean Chrysostome op. 31, de Rachmaninov, par le Chœur de chambre Lege Artis, dir. Boris Abalyan ; Ballade pour quatuor à cordes, de Suk, par le Quatuor Suk. 0.00 Jazz club. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La violoncelliste Natalia Gutman. Sonate nº 1 pour violoncelle et piano op. 38, de Brahms, Elisso Wirssaladze, piano (1991) ; Concerto pour violoncelle op. 129, de Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Kurt Masur ; Sonate nº 1 pour violoncelle et piano, de Saint-Saëns, Sviatoslav Richter, piano (1992) ; Concerto nº 2 pour violoncelle, de Chostakovitch, par le Royal Philharmonic Orchestra, dir. Youri Temirkanov. 22.30 Les Soirées... (Suite). Métamorphoses, étude pour 23 instruments à cordes, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Christoph von Dohnanyi ; Concerto pour clarinette et orchestre, *K. 622*, de Mozart, par l'Englisch Chamber Orchestra, dir. David Zinman, Paul Meyer, clarinette ; Œuvres de Schubert : Lieder : Gruppe aus dem artarus D 583 ; Hektors Abschied D 312 ; Memnon D 541 ; An die Leier D 737, Thomas Hampson, baryton, Marie McLaughlin, soprano, Graham Johnson, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. ◆ *Sous-titrage spécial* pour les sourds et les malentendants.

Les passionnés de rugby retrouvent leurs duettistes

Pierre Salviac et Pierre Albaladejo sont de retour à l'antenne de France 2 à l'occasion de la rencontre entre l'équipe de France et celle de Nouvelle-Zélande

PIERRE SALVIAC est un homme heureux. Eloigné des caméras et des micros depuis la finale du challenge Yves-du-Manoir, dimanche 14 mai, le commentateur effectue son retour à l'écran à l'occasion du premier test-match entre le Quinze de France et les All Black. Profitant de l'intervalle entre ces deux rencontres, l'alter ego de Pierre Albaladejo, depuis douze ans, a opéré un spectaculaire rétablissement. Parti commentateur, Pierre Salviac revient avec les titres d'adjoint au directeur de la rédaction de France 2 et de rédacteur en chef du magazine sportif Stade 2.

Ces quelques mois d'éclipse forcée ont été parfois difficiles à vivre. Mis en cause et interdit de vestiaires par Pierre Berbizier, ancien sélectionneur de l'équipe de France, Pierre Salviac a dû aussi suivre la Coupe du monde de rugby devant son poste de télévision. Sur TF 1 et Canal Plus, les deux concurrentes de France 2. Par pudeur il ne souhaite pas évoquer ces épisodes : *« C'est du passé, la page est tournée. »*

Aujourd'hui, le commentateur savoure sa revanche et ne regrette pas la compétition avec TF 1. *« Avant on disait, Albaladejo et Salviac forment le meilleur tandem de commentateurs du rugby parce qu'ils sont seuls. Aujourd'hui, après l'expérience de la Une, les mêmes nous disent : vous êtes les meilleurs parce qu'on a vu la différence. »* Sacré, selon lui, *« tandem de référence par la France profonde du rugby »*, Pierre Salviac juge en professionnel les prestations de la chaîne cryptée et



de TF 1 pendant la Coupe du monde. *« J'ai pensé que les gens de Canal Plus avaient bien travaillé. »* Compliment pour les uns, volée de bois vert pour les autres : *« La Une avait dit : vous allez voir la meilleure télévision du monde ! J'ai regardé et j'ai vu ce qu'il ne fallait pas faire. »*

Pour son retour à l'antenne, Pierre Salviac n'entend pas bouleverser ses habitudes : *« Ce n'est pas après douze ans de vie commune avec Bala* (surnom de Pierre Albaladejo) *qu'on va changer notre méthode. »* Le commentateur n'impose qu'une ligne de conduite à ses collaborateurs : *« Mettez-vous au service du jeu, ne mettez pas le jeu à votre service. »* A l'antenne, pendant les matches, il n'y aura pas *« d'escalade de l'image pour l'image, pas d'incessants changements de plans »*. En revanche, *« les caméras dissociées, les loupes qui suivent un seul joueur »* seront utilisées pendant les arrêts de jeu.

Au style de réalisation inauguré par Canal Plus à l'occasion des rencontres de football, Pierre Salviac préfère une sobriété plus conforme, selon lui, à la tradition du rugby : *« On peut faire une réalisation talentueuse sans sacrifier le jeu. »* A son avis, France 2 doit réaffirmer son identité de *« télévision au service du jeu et non pas au service des transformations du jeu. »* Selon lui, un match se filme *« en plans larges et en plans moyens. Tout le reste étant des artifices »*. *« Un téléspectateur n'a que deux yeux. Sa référence est donc le plan panoramique. Parfois le plan moyen, s'il a des jumelles. »* Ferme sur ses principes lors des matches, Pierre Salviac n'est pas opposé à l'innovation.

A l'occasion de la rencontre face aux All Black, il va lancer « 3e mi-temps », un magazine de 52 minutes, diffusé à minuit vingt. *« Nous partons du principe qu'un match de rugby se rejoue. Les gens du rugby passent leur temps à cela. »* Outre un résumé des meilleurs moments de la rencontre du jour, le magazine accueillera des joueurs du Quinze de France et des anciens internationaux qui donneront leur avis. Enfin, des journalistes de la presse quotidienne nationale et régionale viendront parler de leur article à paraître le lendemain.

Promu, *« soutenu par sa direction »*, Pierre Salviac n'est pourtant pas homme à pardonner à ceux qui lui ont manqué. Celui dont Pierre Albaladejo dit : *« C'est quand il ne commente pas qu'on se rend compte qu'il manque »* dénonce les accusations adressées à France-Télévision lors du renouvellement du contrat avec la Fédération française de rugby.

Guy Dutheil

★ « Magazine : Samedi sport » Rugby : 1er test-match France-Nouvelle-Zélande, samedi 11 novembre, à 15 heures sur France 2.

Le Grand Roger

par Alain Rollat

IL N'EST PAS SORTI de Saint-Cyr. Il n'est pas allé en classe à l'Ecole de guerre. Il ne porte aucun galon. Il n'affiche pas de brillants états de service militaire. Il n'a pas été inspiré, dans sa jeunesse, par la lecture de Barrès, Bergson, Péguy. Il n'est même pas sûr qu'il soit issu d'une famille catholique et libérale. Nul ne l'a connu rebelle. Nul ne l'a entendu lancer le moindre appel à la radio. Nul ne l'a aperçu défilant sur les Champs-Elysées. Nul ne l'a entendu discourir à Québec ou à Alger. Nul ne sait ce qu'il pense de la chienlit et des jean-foutre. D'ailleurs, il ne parle pas le volapük. Il ne figure pas à la rubrique des grands hommes. On ne lit pas son nom parmi ceux des grands personnages, grands seigneurs, grands prêtres, grands veneurs, grands commis, grands officiers, grands Turcs ou grands d'Espagne. On ne célébrera pas son souvenir sur l'esplanade des Invalides à grand renfort d'illuminations. On aura peut-être tort.

Car s'il n'est pas sorti de Saint-Cyr, il *a fait* ses classes sur tous les fronts de France et de Navarre. Et quand il débarque en Normandie, il ne passe pas, lui non plus, inaperçu. S'il ne porte aucun galon, il n'en est pas moins roi parmi les siens. Il appartient à une armée de compagnons dont les lettres de noblesse remontent aux campagnes du Moyen Age. Quand il a été élu par ses pairs, sa couronne n'a jamais été remise en cause. Ses électeurs ne l'ont jamais remercié autrement qu'en lui renouvelant leur confiance. S'il ne parle pas de temps en temps à la radio, c'est tout simplement parce qu'il s'adresse chaque jour aux Français en direct et sans micro.

A défaut de s'exprimer à la façon de Bossuet ou de Chateaubriand, il le fait dans la langue de la France éternelle. Qu'il vente ou qu'il neige, il ne quitte jamais son poste, fût-ce pour un week-end à Baden Baden. Bref, si son nom n'est pas répertorié au panthéon des hommes illustres, c'est assurément un déni de justice. Car grand, il l'est ! Par ses mérites professionnels autant que par ses qualités intellectuelles et morales. En lui aussi il y a du fameux, du glorieux, du génie, du héros, du gratin. Son seul tort aura été sans doute de ne pas prétendre assumer la France à lui tout seul.

Il faut donc remercier la télévision publique d'avoir bien compris, jeudi soir 9 novembre, la nécessité de réparer cet oubli fâcheux. Félicitons France 2 d'avoir su, au moment où la nation communiait avec Alain Delon dans le souvenir ému du Grand Charles, rendre hommage, par l'intermédiaire de la vigilante équipe d'« Envoyé spécial », au Grand Roger, mémorable inventeur du râpe-légumes-à-ventouse-qui-ne-glisse-jamais-sur-la-table-quand-on-s'en- sert. Gloire au Grand Roger, de son vrai nom Roger Guérin, dit « Pépé », doyen de tous les marchands ambulants, souverain de toutes les foires et marchés, référence mythique des bonimenteurs qui ne mentent plus ! Puisse le gouvernement méditer sa leçon gaullienne : *« Un bon camelot ne vend pas de la camelote... »*

SAMEDI 11 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Météo, Journal.
13.30 Magazine : Reportages. Birmanie... les Boxeurs aux mains nues, de Daniel Grandclément et Jérôme Roguez.
14.05 L'Homme qui tombe à pic.
15.00 Série : Agence tous risques.
15.55 Série : Hercule.
16.45 Sport : Patinage artistique. 2e épreuve du Grand Prix de Skate Canada à Saint-John.
17.55 Magazine : Trente millions d'amis.
18.30 Série : Melrose Place.
19.20 Divertissement : Vidéo gag.
20.00 Journal, F1, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.
22.45 Téléfilm : Séduction coupable. De Jim Wynorski, avec Andrew Stevens, Morgan Fairchild. *Une belle psychologue est victime de tentatives de meurtre...*
0.20 Magazine : Formule F1. Grand Prix d'Australie : analyse des essais.
0.55 Journal, Météo.
1.10 Programmes de nuit. Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 1.30, TF 1 nuit (et 2.35, 3.10) ; 1.40, Histoire de la vie ; 2.45, Série : Intrigues ; 3.20, Côté cœur ; 3.45, Musique ; 4.10, Formule 1 à la Une. Grand Prix d'Australie à Adelaïde ; 4.30, Départ de la course ; 6.20, le podium.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 3.35).
12.50 Météo (et 13.25).
12.55 Point route, Journal.
13.35 INC.
13.40 Les Grandes Enigmes de la science. Extase-transes-méditation : l'autre conscience. Avec Georges Lapassade, ethnologue.
14.40 L'ABC des plantes.
14.45 Magazine : Samedi sport. 15.00, Rugby : 1er test-match France-Nouvelle-Zélande en direct de Toulouse ; 16.50, Tiercé en direct d'Auteuil ; 17.05, Supercross de Paris-Bercy.
17.55 Série : Eurocops.
18.55 Jeu : Fort Boyard. Avec l'équipe menée par Fabrice Bénichou au profit de la lutte contre le sida.
19.50 Tirage du Loto (et 20.40).
19.59 Journal, Météo.

20.45 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui.
22.55 Divertissement : Performances d'acteurs. Gala d'ouverture du 16e Festival international Cannes 1995, présenté par Jango Edwards et Georges Beller. Avec Jean-Marie Bigard, Pierre Palmade, Danyboon...
0.15 Troisième mi-temps. Rugby. 1er test-match France-Nouvelle-Zélande. Les plus beaux moments des trois matches de la journée.
1.05 Les Films Lumière.
1.10 Journal, Météo.
1.20 Programmes de nuit. Le Top ; 2.20, Les Quatre Eléments ; 3.15, Accélération verticale ; 4.05, Ingres ; 4.50, Bouillon de culture (rediff.) ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.05 Télévision régionale. La route des criques en Corse.
12.45 Journal.
13.05 Méridionales.
13.15 Couleur pays. A fleur de terre, de Jean-Pierre Hélas et Aalin Ries.
14.10 Série : Les Nouvelles Aventures de Vidocq.
15.10 Destination pêche.
15.40 Evasion.
16.20 En flânant avec Roger Gicquel. Les pêcheurs bigoudens.
17.15 Sur un air d'accordéon.
17.45 Magazine : Montagne. Les marmottes font leur cirque, de Laurent Lutaud.
18.15 Expression directe. CNPF.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Une jeunesse française*, de Pierre Péan.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 ▶ Série : L'Avocate. Délit de fuite, de Philippe Lefebvre.
22.25 Les Dossiers de l'Histoire. C'était de Gaulle. [1] Le Temps des épreuves, de René-Jean Bouyer, d'après Alain Peyrefitte.
23.20 Météo, Journal.
23.50 Musique et compagnie. Montserrat Caballé, une diva, une amie. Œuvres de Donizetti, Mompou, Richard Strauss.
0.50 Musique Graffiti. *Sonate D 959*, 2, 3 et 4e mouvements, de Schubert, par Paul Badura Skoda, piano (20 min).

M 6

12.50 La Saga des séries.
12.55 Série : Pour l'amour du risque.
14.05 Série : Supercopter.
15.05 Série : Poigne de fer et séduction.
15.50 Série : Les Champions.
17.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.10 Série : Amicalement vôtre. Un rôle en or.
19.10 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte. Le coup de cœur : le Dubaï Desert Challenge ; Le salon de Tokyo ; L'essai : la Nissan Almera ; Les brèves ; Le dossier : le French SX Training ; La rubrique du téléspectateur.
19.54 Six minutes d'informations, Météo. Snow Parc des Princes.
20.00 Starnews (et 5.40). Jonathan et Joe Dassin, Paco Rabanne, Christophe Malavoy, Angie Everhart.
20.35 Magazine : Hot Forme. Présenté par Olivia Adriaco. Le moral.

20.45 Téléfilm : Illusion fatale [1/2] et [2/2]. De John Korty, avec Brian Dennehy, Treat Williams. *Le cadavre de la femme d'un avocat, lié à la mafia, est retrouvé dans une voiture au fond d'un canal de Chicago. Un vétéran de la brigade criminelle, qui résiste à toutes les tentatives de corruption, est chargé d'enquêter sur ce meurtre.*
0.15 Série : Les Anges de la ville. Prise d'otages.
1.10 Boulevard des clips (et 6.05).
3.30 Rediffusions. Fréquenstar (Dick Rivers) ; 4.25, Oh, les girls ! ; 5.15, Culture pub.

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'À 14.00
12.25 Flash d'informations. (et 19.05, 22.55).
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
14.00 Sport : Hand-ball. En direct. PSG-Asnières-Drammen (Norvège). Match de huitième de finale de la Coupe d'Europe des villes, au stade Pierre-de-Coubertin ; à 14.15, coup d'envoi.
16.00 Surprises.
16.10 Téléfilm : John Gotti, un truand à abattre. De Roger Young. *Voir résumé p. 9.*
EN CLAIR JUSQU'À 20.30
17.45 Documentaire : Le Gaz mortel du lac Nyos. D'Antoine de Maximy.
18.40 Dessin animé : Les Simpson.
19.10 C Net (et à 19.45, 20.15).
19.15 C'est pas le 20 heures. Présenté par Thierry Rey.
19.50 L'Œil du cyclone. Le Cri de la carotte, de J. F. Acker et E. Mettout.
20.25 Pas si vite ! Présenté par Michel Field et Mme Agnès.

20.30 Téléfilm : Grushko. De Tony Smith, avec Brian Cox.
22.30 Documentaire : Les Allumés. Anita Conti, femme océan, de Babeth Si Ramdane.
23.00 Cinéma : Vendredi 13, Jason en enfer. □ Film américain d'Adam Marcus (1992).
0.25 Cinéma : Gilbert Grape. ■ Film américain de Lasse Hallström (1993, v.o.).
2.20 Le Journal du hard.
2.25 Cinéma : Les Belles Dames du temps jadis. Film danois, classé X, de Werner Hedmann (1977).

LA CINQUIÈME

12.30 Débats publics : La protection sociale.
13.00 Rintintin. Le Cercle de feu.
13.30 Va savoir. Rémy Julienne, cascadeur.
14.00 A tous vents. A fano ra, de Marc E. Louvat.
15.00 Documentaire : Chagall. De Kim Evans.
16.00 Jeux d'encre.
16.30 Mag 5.
17.00 L'Esprit du sport. Marie Laforêt.
17.55 Arrêt sur images.
18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Série : Black Adder [7/13] Capitaine et chef, de Richard Boden (v.o.), avec Rowan Atkinson.
19.30 Le Dessous des cartes. Chronique de géopolitique, de Jean-Christophe Victor. La Méditerranée [2/2] (rediff.).
19.35 Histoire parallèle. Présenté par Marc Ferro, avec Rudolf von Thadden. Les Enjeux d'une commémoration.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Série : Monaco Franze, l'éternel joli cœur [8/10] Continuez comme ça, de Helmut Dietl, avec Helmut Fischer, Ruth-Maria Kubitscheck. *Monaco Franze décide de prendre des leçons d'anglais pour courtiser les élèves du cours de langue.*
21.30 Documentaire : Mustang, le royaume oublié. De Tony Miller. *Le voyage de Kamtruel, un grand lama tibétain, au Mustang, royaume bouddhiste intégré au Népal.*
23.00 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli. Louise ; Sugarcubes ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [6/12] Murder Mine (v.o.), avec Judd Holdren ; Zap Mama ; Internet.
0.45 Téléfilm : Dancing Nuage. D'Irène Jouannet, avec Mireille Perrier (rediff. du 10 novembre).
2.15 Cartoon Factory [9/18]. Art For Arts Sake (1934) ; Africa Squeaks (1931) ; Brownie Bucks The Jungle (1933) ; Slick Sleuth (1939) (rediff., 30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Série : Julie Lescaut. De Josée Dayan. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 N'oubliez pas votre brosse à dents. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.40 L'Homme technologique. [3/8] Les Marches du progrès. D'Adam Lévy. 20.35 Chemins de fer. [3/12] Le Dekkan : de Bombay à Cochin. De Gerry Troyna. 21.35 Le Roman de France. L'Aude, croisée des chemins romans. De Bernard Monsigny. 22.05 Nomades du Pacifique. [2/5] Carrefour du Pacifique. De Peter Crawford. 22.55 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi. 0.15 Le Pouvoir des mers. [4/6] Un billet pour le paradis. De Nigel Turner (60 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop. 19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Supercross. En direct. Championnat du monde indoor, 2e manche, au POPB. 23.45 Paris dernière. 0.40 Paris modes (65 min).

CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. Les Origines. 17.55 Capt'ain J. 18.00 Les P'tits Futés. [2/26] Yéyé, as du karaté. 18.15 Regarde le monde. Invité : le général Germanos. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. Le Double. 19.30 Momo et Ursule. 20.00 Dessins animés. Le Géant et la Sorcière ; Le Fantôme de Canterville ; La Marmite de Porridge.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Transylvanie, janvier 1918. 21.50 Série : Le Frelon vert. Le Rayon de la mort. 22.20 Chronique du chrome. 22.25 Série : Liquid Television. 22.50 T'as pas une idée ? Jack Lang. 23.45 Quatre en un. 0.15 Série : Seinfeld. Le Contrat. 0.40 Série : Au-delà du réel. Les Ombres du silence (50 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.15 Série : Models Inc. Le Sosie. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.15). 20.45 Soirée : L'Homme de fer. ▶ *Lire notre article p. 27.* 20.50 Série : L'Homme de fer (et 21.45) Pilote. 22.45 Téléfilm : Le Retour de l'homme de fer. De Gary Nelson (1993). 1.00 Série : Les Incorruptibles, le retour. Le Général (45 min).

MCM 19.30 L'Invité de marque. Kat Onoma. 20.00 Clips non-stop (et 21.30). 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 First Look. 21.30 All Time Top 100. 23.30 The Zig & Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames, 1re manche, à Tignes (Savoie). 13.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames, 2e manche, à Tignes. 18.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Stockholm (Suède) : demi-finales. 20.00 Golf. En différé. Coupe du monde par équipes, 3e tour, à Shenzhen (Chine). 22.00 Formule 1. Résumé. Grand Prix d'Australie, essais, à Adelaïde. 23.00 Supercross. En différé. Championnat du monde indoor, 2e manche, au POPB. 0.00 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie, le warm up, à Adelaïde. 0.30 International Motorsports. 4.15 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie, la course, à Adelaïde.

CINÉ CINÉFIL 18.40 The Emperor Jones. ■ ■ Film américain de Dudley Murphy (1933, N., v.o.). 19.55 Actualités Pathé no 2. 20.45 Le Club. Laurent Heynemann. 22.05 Vincent Price. 23.00 Règlement de comptes. ■ ■ ■ Film américain de Fritz Lang (1953, N., v.o.). Avec Glenn Ford. 0.25 La Vallée de la peur. ■ ■ Film américain de Raoul Walsh (1947, N., v.o., 105 min).

CINÉ CINÉMAS 18.45 Documentaire. 19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas. 20.30 Téléfilm : Le Mirage du capricorne. De Rob Stewart [1] (1989) avec Nigel Havers. 22.05 Ciné Cinécourt. Invitée : Chantal Akerman. 23.10 Conrack. ■ Film américain de Martin Ritt (1971, v.o., 100 min). Avec Jon Voight. 0.50 Téléfilm : Club privé DVB. Classé X (85 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. Interviews de Philippe Cohen et Jean-Charles Gilles. 20.30 Photo-portrait. Werner Hofmann, historien d'art. 20.45 Nouveau Répertoire Dramatique. Le Lobbyiste, de Gilles Salier. 22.35 Musique : Opus. Nuria Nono-Schoenberg. 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Sucre lent, de Jean-Pierre Milovanell. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Opéra. Donné en direct de l'Opéra national de Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Alexander Anissimov : Eugène Onéguine, opéra en trois actes, de Tchaïkovski, sol. Gerlinde Lorenz (Madame Larina), Solveig Kringelborn (Tatiana)... 22.45 Entracte. 23.05 Le Bel Aujourd'hui. Le cycle Schoenberg au théâtre du Châtelet ; Festival de Stuttgart. Concert donné le 16 août au Liederhalle de Stuttgart, par le Chœur de Chambre de Cracovie, le Gächinger Kantorei et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Helmuth Rilling : Requiem de réconciliation (deuxième partie) : Interludium, de Rands ; Offertorium, de Dalbavie ; Sanctus, de Weir ; Agnus Dei, de Penderecki ; Communion 1, de Rihm ; Communion 2, de Schnittke ; Responsorium, de Yuasa ; Epilogue, de Kurtag. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Roméo et Juliette. Roméo et Juliette, de Tchaïkovski, par l'Orchestre symphonique d'URSS, dir. E. Svetlanov ; Roméo et Juliette, de Prokofiev, dir. A. Gavrilov ; Les Capulets et les Montaigus, extraits, de Bellini, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. H. Lewis, M. Horne, mezzo-soprano ; Roméo et Juliette, extraits, de Berlioz, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. C.M. Giulini ; Roméo et Juliette, extraits, de Gounod, par les Solistes et l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson ; Roméo et Juliette, ouverture, de Pierson, par The English Nothern Philharmonia, D. Lloyd-Jones ; The Walk into the Paradise Garden, de Delius, par l'Orchestre de l'Opéra national gallois, dir. C. Mackerras. 22.40, Da capo. Emil Guilels et Evgueni Mravinski. Concerto pour piano no 2, de Saint-Saëns, par la Société des Concerts du Conservatoire, dir. A. Cluytens, E. Gilels, piano ; Sonate pour piano, de Liszt, E. Gilels, piano ; Le Poème de l'Extase, de Scriabine, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. E. Mravinski ; Concerto pour piano no 3, de Kabalevski, par l'Orchestre symphonique de la Radio d'URSS, dir. D. Kabalevski, E. Gilels, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le chéri de ces dames

par Pierre Georges

LA VENGEANCE est un plat qui se mange chaud. Elles l'aiment, leur Juppé, et sa manière de resserrer les gouvernements, que c'est un vrai bonheur ! Et elles l'ont confié au *Parisien*, qui a eu l'excellente, et perverse, idée de faire la tournée des *« femmes virées »*. Et des ministres battues !

Ouvrez le ban ! Françoise de Panafieu, RPR, chiraquienne de choc, pour ainsi dire de la maison mère et ex-ministre du tourisme. Appréciant mal les exercices statistiques auxquels le premier ministre s'est livré devant l'Assemblée pour établir les pourcentages de femmes dans les différents gouvernements du pays, elle s'insurge : *« Tout de même, nous ne sommes pas des produits laitiers ! »* Avant de confier à notre consœur Raphaëlle Bacqué, dans un grand rire : *« Pour comprendre les raisons de la maladresse de Juppé, il faudrait s'adresser à sa femme et à sa fille. J'ai de la veine, je ne suis ni l'une ni l'autre... »* Françoise de Panafieu, désormais adjointe aux parcs et jardins de la Ville de Paris, colle encore deux trois coups de binette à Alain Juppé, sa *« brutalité »*, *« sa façon ridicule de traiter les femmes »*. Elle raconte son licenciement, son refus de *« fioritures »* et de chrysanthèmes verbaux. *« Du coup, mon renvoi a pris quatre minutes »*.

Colette Codaccioni maintenant. RPR pur sucre, mère de famille, maîtresse femme et ex-ministre de la solidarité entre les générations. Mais manifestement pas entre les gouvernements. Elle raconte avec drôlerie et férocité son passage à Matignon devant le chef du personnel : *« J'ai eu l'impression d'aller chez le dentiste. Nous étions plusieurs à faire antichambre. Et nous passions de quart d'heure en quart d'heure. La séance a été douloureuse. »* Avant de confier plus sérieusement son incompréhension et ses difficultés digestives devant *« la brutalité »* du premier ministre et *« l'incohérence »* de sa politique.

Françoise Hostalier, ensuite. UDF, chargée un semestre à peine de l'Enseignement scolaire et congédiée *« en trois minutes »*. *« Ecœurée »*, la pauvre ! *« Nous avons pris une claque »*. Trois minutes. *« Il m'a dit qu'il était désolé, mais que mon poste était supprimé. Voilà. J'ai juste trouvé le temps de lui dire que je préférais être à ma place qu'à la sienne. »*

Et ainsi de suite ! Boum, boum et reboum. *« Brutalité. »* *« Inélégance. »* *« Injustice. »* *« Ridicule. »* Elles n'eurent, les unes et les autres, du moins celles qui parlèrent, pas d'assez jolis mots pour vêtir de pied en cap l'hôte de Matignon, leur bourreau préféré. Et ce n'était pas sans rappeler une scène du film de George Cukor, *Madame porte la culotte*, diffusé jeudi soir sur Paris-Première. Katharine Hepburn, en avocate chargée de défendre une femme qui avait tiré sur son mari infidèle, y avait ce mot admirable : *« Une femme dédaignée ouvre des volcans à chaque pas. »*

Elles ont donc ouvert des volcans. Feu sur le quartier général ! Mais elles ne furent pas les seules. François Baroin, le petit dernier, le filleul de l'Elysée, s'est fendu lui aussi de son petit compliment. Toujours dans *le Parisien* : *« J'ai défendu l'indéfendable, et voilà ce qui m'arrive. »* Là, ce n'était plus un volcan, mais carrément la traversée des Andes matignonesques par le jeune rescapé-remercié Baroin. Ce qu'il fit pour Juppé, aucune bête ne l'aurait fait !

Les Chorégies d'Orange pourraient être organisées à Vaison-la-Romaine

L'association est soumise à de nouvelles exigences de la municipalité FN

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les responsables de l'Association des Chorégies d'Orange ont annoncé, au cours d'une double conférence de presse, jeudi 9 novembre, à Paris et Orange, qu'ils étaient, désormais, parvenu à l'extrême limite des négocations engagées depuis trois mois avec la nouvelle municipalité que dirige le Front national. *« Il nous reste onze jours pour savoir si le festival d'art lyrique le plus ancien de France* [il a été créé en 1869] *continuera à exister ou disparaîtra devant les exigences d'une municipalité »*, a déclaré le nouveau président des Chorégies, le député (RPR) et maire de Valréas, Thierry Mariani.

Le conseil d'administration des Chorégies doit, en effet, se réunir, le 20 novembre, pour adopter un projet de convention définitif et décider de son attitude au cas où la municipalité rejetterait ce projet. Trois hypothèses sont envisagées : le maintien des Chorégies pour la seule saison 1996 (en raison des contrats déjà signés avec les artistes), le sabordage de la manifestation ou le transfert de celle-ci dans la ville voisine de Vaison-la-Romaine. Dans ce dernier cas, les Chorégies auraient lieu dans un théâtre antique plus petit que celui d'Orange (4 000 places au lieu de 9 600) mais où, cependant, un équilibre budgétaire pourrait être trouvé en augmentant le nombre des représentations.

Après avoir tenté, sans succès, le 28 juillet de prendre le contrôle de la manifestation, le maire Front national d'Orange, Jacques Bompard, *avait décidé de supprimer* la subvention d'un million de francs (5 % du budget annuel) versée par la ville. Il avait, par ailleurs, formulé une série d'exigences d'ordre financier tout en menaçant d'organiser un festival parallèle.

NOUVEAUX CONFLITS

Devant cette *« provocation »*, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, *s'était*, alors, engagé à accorder aux Chorégies une « subvention spéciale » d'un même montant pour la saison 1996. Puis M. Bompard avait adopté une attitude plus conciliante et, le 27 octobre, l'Association des Chorégies lui avait soumis un premier projet de convention.

Or, lundi 6 novembre, la municipalité a présenté un contre-projet dans lequel elle continue à réclamer 1 500 places gratuites pour les « générales » – au lieu de 520, auparavant – et deux journées d'utilisation du théâtre antique pendant le déroulement des Chorégies. Elle exige aussi la facturation de frais d'entretien du théâtre antique et la mise à disposition de la ville du fichier de l'association.

Par ailleurs, à la demande du ministre de la culture, le préfet du Vaucluse, Joël Lebeschu, a décidé, jeudi 9 novembre, de surseoir à l'exécution de la délibération du 27 septembre par laquelle la ville avait décidé de dénoncer les conventions la liant au centre culturel Mosaïques. Cette décision, non susceptible de recours avant que le tribunal administratif se prononce sur le fond, fait, temporairement, échec à la tentative de M. Bompard de reprendre, à la date du 11 novembre, les locaux communaux occupés par le centre.

Un nouveau conflit a, enfin, éclaté entre la municipalité et deux associations, Alerte Orange et Agora, auxquelles a été refusée la location du foyer municipal. La première, militant contre le FN, devait tenir, vendredi, une réunion de travail avec l'ensemble des associations sociales et culturelles de la ville. Aucun motif de refus ne lui a été fourni. La seconde, ayant pour objet l'étude philosophique des problèmes contemporains, avait obtenu une autorisation pour l'organisation d'un colloque de trois jours fin novembre, sur « la résistible montée de l'extrême droite ». La municipalité lui a fait savoir que les dates n'étaient plus disponibles en raison de l'occupation du foyer *« par le service culturel »*. Le colloque a, toutefois, été maintenu dans un hôtel de la ville. Le président de ces deux associations, Serge Julien, a vivement protesté contre *« une atteinte sans précédent aux libertés publiques »*.

Guy Porte

Les travaux d'urbanisme du chantier « Grand Littoral » à Marseille sont suspendus

MARSEILLE
de notre correspondant

Un collège disloqué qui devra être rasé, l'évacuation probable de quarante logements récemment attribués à des familles en difficulté : le bilan d'un glissement de terrain qui a eu lieu, lundi 6 novembre, dans les quartiers nord de Marseille est lourd. La mairie a pris, jeudi 9 novembre, un arrêté de péril et a suspendu les travaux réalisés dans la partie nord-ouest du chantier « Grand Littoral », dans l'attente des conclusions d'un expert désigné par le tribunal de grande instance (*Le Monde* du 10 novembre).

Ce chantier présenté comme l'un des plus grands d'Europe et l'importance des opérations de terrassement et d'arasement de colline qu'il a occasionnées semblent être à l'origine de ce glissement de terrain.

AU PIED DE TROIS CITÉS

Ces graves incidents – d'autres avaient déjà eu lieu au printemps – relancent le débat politique autour du projet « Grand Littoral », engagé il y a cinq ans par Robert Vigouroux, ancien maire de Marseille.

Sur cette zone d'aménagement concerté (ZAC) de 85 hectares, le groupe Tréma, maître d'ouvrage avec lequel l'ancienne municipalité avait passé une convention d'aménagement, doit édifier le plus grand centre commercial du pays (16 000 mètres carrés de surface de vente). Les travaux, qui devraient bientôt mobiliser deux mille ouvriers, sont bien avancés. Il est également prévu l'aménagement d'une zone d'activités économiques, de logements et d'un espace de loisirs.

Des critiques et des réserves émanent de tous bords. Les élus communistes et socialistes comme la nouvelle majorité municipale (UDF-RPR) estiment ce projet d'aménagement *« surdimensionné »*. Récemment, Jean-Claude Gaudin, maire (UDF-PR) de Marseille devenu ministre de l'aménagement du territoire et de la ville, en critiquait le *« gigantisme »*, et Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, l'estimait *« provocant »*.

« Ce dossier est un héritage. Il constitue un pari technique assez téméraire », note Claude Bertrand, directeur de cabinet de M. Gaudin. Le souci de la municipalité, *« coincée par l'avancement des travaux »*, est désormais de développer les aspects sociaux de l'opération.

« Grand Littoral » sort de terre au pied de trois vastes cités marseillaises gangrenées par le chômage et les difficultés sociales. Tout le monde table *donc sur un « retour » en termes sociaux*. Une centaine d'emplois devraient être réservés aux habitants des cités, mais Pierre Rebou, directeur de cabinet de M. Weygand, redoute que *« cette vitrine de la consommation, dans un secteur social affaibli où les gens vivent avec de très faibles revenus »*, n'entraîne des *« risques de tensions »*.

Luc Leroux

■ **ALGÉRIE : deux religieuses chrétiennes**, de nationalité française, ont été les cibles d'un attentat, vendredi 10 novembre, à Alger, a-t-on appris de source religieuse *dans la capitale. Cette source* n'était pas en mesure de préciser, vendredi matin, le degré de gravité de l'état des deux religieuses.

■ **ACADÉMIE FRANÇAISE : les écrivains Gonzague Saint-Bris et Vladimir Volkoff** sont candidats à l'Académie française, a annoncé, jeudi 9 novembre, le quai Conti. Le premier brigue le fauteuil d'Henri Gouhier, pour lequel une élection est prévue le 7 décembre, le second le fauteuil d'André Frossard, pour lequel une élection est prévue le 18 janvier 1996.

Baisse de l'inflation mais chute de la consommation



CONTRE toute attente, le relèvement de 18,6 % à 20,6 % du taux normal de la TVA, survenue le 1er août, pour financer les premières mesures d'urgence du gouvernement, a finalement eu peu d'effet sur l'inflation. Après avoir augmenté de 0,4 % en août puis, à nouveau, de 0,4 % en septembre, les prix à la consommation ont retrouvé une pente normale : selon l'indice provisoire publié, vendredi 10 novembre, par l'Insee, la hausse a été comprise en octobre entre 0,1 et 0,2 %. En glissement sur douze mois, l'inflation est donc passée d'un point bas de 1,5 % en juillet à un point haut de 2 % en septembre, et le reflux est maintenant engagé, puiqu'en octobre la hausse est comprise entre 1,8 % et 1,9 %.

Critiqué quand il avait pris cette mesure de relèvement de la TVA, le gouvernement devrait donc accueillir avec satisfaction ces statistiques. Encore faut-il observer qu'il ne s'agit pas forcément d'une très bonne nouvelle, car le fort ralentissement de la croissance, qui inquiète tous les économistes depuis quelques semaines, explique sans doute, pour partie, cette modération de l'inflation. Quand la demande intérieure baisse, logiquement, la concurrence s'exacerbe et les prix sont tirés vers le bas.

LA CROISSANCE RALENTIT

Il y a, d'ailleurs, une indication qui ne trompe pas. Selon les estimations de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, citées par *Le Figaro*, les ventes dans les grands magasins parisiens ont enregistré, en octobre, une chute historique (– 12,4 %) et n'ont guère été reluisantes dans les hypermarchés (– 3,9 %). La psychose de l'attentat a sûrement pesé dans ce résultat catastrophique. De même, après une vague d'achats en septembre, pour la rentrée scolaire, les consommateurs ont pour habitude d'être moins dispendieux en octobre.

Il reste que ces chiffres apportent la confirmation que la croissance *française est entrée dans une phase* de très net ralentissement. Il n'y a maintenant plus guère que le ministre des finances, Jean Arthuis, à croire encore que la richesse nationale augmentera bien de 2,8 % en 1996. Avec une conjoncture qui devient de plus en plus morose et qui devrait être encore plus assombrie par de nouvelles ponctions sur le pouvoir d'achat des consommateurs, rendues nécessaires par la réduction des déficits sociaux, le pilotage de la politique économique devient de plus en plus difficile.

L. M.

SOMMAIRE

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 10 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17821	– 0,24	– 9,52
Honk Kong index	9497,83	– 0,68	+ 15,95

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 09/11	Var. en % 08/11	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1852,63	– 0,73	– 1,52
Londres FT 100	3544,80	+ 0,22	+ 15,63
Zurich	1434,25	—	+ 15,63
Milan MIB 30	972	+ 5,30	– 5,17
Francfort Dax 30	2195,58	+ 1,07	+ 4,22
Bruxelles	1435,57	+ 0,31	+ 3,30
Suisse SBS	1377,20	—	+ 32,65
Madrid Ibex 35	298,55	—	+ 4,75
Amsterdam CBS	299	+ 0,33	+ 7,55

DEMAIN dans « Le Monde »

UN ENTRETIEN AVEC ALAIN DIECKHOFF : spécialiste de la société israélienne contemporaine, ce chercheur au CNRS essaie de replacer l'assassinat d'Itzhak Rabin dans le contexte plus large d'une crise profonde de la démocratie israélienne.

Tirage du *Monde* daté vendredi 10 novembre 1995 : 510 607 exemplaires

